

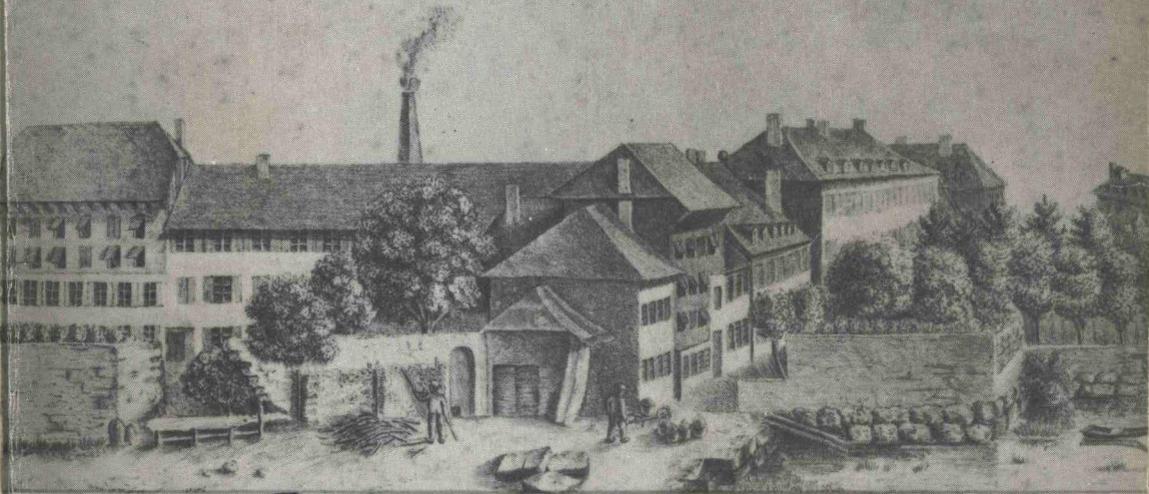
LA FABRIQUE NEUVE DE CORTAILLOD - Pierre CASPARD

PIERRE CASPARD

La Fabrique-Neuve
de
Cortailod
1752-1854

ENTREPRISE ET PROFIT

PENDANT LA REVOLUTION INDUSTRIELLE



Manufacture de Coiles peintes
de Messieurs Vaucher Du Pasquier et C.^{ie}



PUBLICATIONS DE LA SORBONNE
EDITIONS UNIVERSITAIRES DE FRIBOURG-SUISSE

PUBLICATIONS DE LA SORBONNE
Université de Paris I Panthéon-Sorbonne
EDITIONS UNIVERSITAIRES DE FRIBOURG

Pierre CASPARD

LA FABRIQUE-NEUVE
DE CORTAILLOD

Entreprise et profit
pendant la Révolution industrielle
1752-1854

PUBLICATIONS DE LA SORBONNE
17, rue de la Sorbonne, 75005 PARIS

1979

Ce volume s'insère dans la nouvelle série « Recherches », volume 29 des **Publications de la Sorbonne** et dans la collection « Etudes et Recherches d'histoire contemporaine, série historique », volume 6 des **Éditions Universitaires de Fribourg** (Suisse).

Στό Κουνελάκι
πού πήρε μέρος στο βαρύ φορτίο.

INTRODUCTION

Fondée en 1752, la Fabrique-Neuve de Cortaillod ferma ses portes en 1854. Pendant un siècle, sous la direction de la dynastie des Dupasquier, elle participa à la prospérité de l'indiennage dans la principauté de Neuchâtel, contribuant à faire connaître à ce petit pays un démarrage industriel particulièrement précoce. Par l'importance de sa production et de sa main-d'œuvre qui en fit, pendant quelque temps, l'une des plus grandes entreprises industrielles d'Europe, l'histoire de la Fabrique-Neuve apporte un triple témoignage.

Elle illustre, d'abord, l'histoire d'une branche industrielle qui, à plusieurs égards, joua un rôle pilote dans l'économie européenne de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Secteur pilote par son taux de croissance, l'indiennage européen vit passer son chiffre d'affaires de quelques millions de livres, dans les années 1750, à sept cents millions de livres un demi-siècle plus tard, les effectifs qu'il employait se montant alors à une centaine de milliers d'ouvriers. Localement, les concentrations de capitaux et de main-d'œuvre que l'indiennage suscita furent tout aussi remarquables. Dès les années 1770, le capital des principales firmes anglaises, françaises, mulhousiennes ou suisses se chiffrait en millions de livres, tandis que le nombre d'ouvriers que chacune d'elles réunissait dans ses ateliers approchait le millier. Peu d'entreprises concentrées, dans d'autres branches, atteignaient alors de tels chiffres. Secteur pilote, l'indiennage le fut, enfin, par ses effets d'entraînement. Au commerce, il offrait un support aux plus vastes spéculations portant sur les toiles blanches de l'Inde, la gomme d'Afrique ou l'indigo d'Amérique. L'agriculture européenne lui fournissait, chaque année, pour des dizaines de millions de livres de drogues diverses, au premier rang desquelles venait la garance. A l'industrie, il demanda, de plus en plus chaque année, tissus de coton, produits chimiques et machines, suscitant même, à l'occasion, des phénomènes de concentration verticale. Pendant presque toute la seconde moitié du XVIII^e siècle, la Fabrique-Neuve de Cortaillod fut l'une des premières entreprises de sa branche. A la fin du siècle, sa production atteignait 45.000 pièces et elle employait alors plus de 700 ouvriers. Eu égard à cette importance, ce que son histoire révèle sur les sources d'approvisionnement, les techniques de production ou la conjoncture commerciale apporte une contribution significative à l'histoire de l'indiennage européen tout entier.

Dans une seconde perspective, la Fabrique-Neuve fournit un exemple de cette entité protéiforme que fut l'entreprise capitaliste aux premiers temps de la Révolution industrielle. Peut-être ne constituait-elle, d'ailleurs, qu'une demi-entreprise. Durant la plus grande partie

de son histoire, en effet, elle ne travailla qu'à façon pour des maisons de commerce auxquelles elle se liait par des contrats périodiquement renouvelés. Elle travailla ainsi pour Pourtalès et Cie de 1753 à 1795, puis pour Vaucher, Dupasquier et Cie, et diverses autres maisons neuchâtelaises. Ces contrats de façon limitaient l'autonomie de l'entreprise, puisque les maisons de commerce assuraient certains de ses approvisionnements, et, surtout, l'écoulement de l'ensemble de sa production, à un prix convenu. Il ne restait donc aux dirigeants de la Fabrique-Neuve que la responsabilité de ce qui concernait la fabrication proprement dite. Sur ce point, les archives de l'entreprise sont d'une exceptionnelle richesse. De 1754 à 1819, une série presque continue de comptes d'exploitation en constitue l'essentiel, souvent accompagnée de journaux, livres ou brouillards consacrés au recrutement et à la paye de la main-d'œuvre, aux approvisionnements en drogues, à l'achat et à l'entretien d'une partie du capital productif. Cette comptabilité montre de quelle façon, pendant plus d'un demi-siècle, dans la croissance ou dans la crise, l'entreprise a maintenu sa capacité à dégager un surplus économique souvent considérable, avant que le développement du machinisme et le protectionnisme européen ne conjugent leurs effets pour saper les bases de sa rentabilité.

A cet égard, la Fabrique-Neuve porte témoignage sur une certaine spécificité du capitalisme helvétique, dont l'indiennage a constitué un avatar significatif. Depuis le Moyen Age, en effet, l'industrie suisse a constamment été caractérisée par la recherche de « créneaux » permettant aux entrepreneurs de tirer le meilleur parti des ressources existantes, au premier rang desquelles figurait la qualification de la main-d'œuvre. Tel fut le cas de l'indiennage au XVIII^e siècle, tant que les techniques d'impression à la main en firent une industrie de main-d'œuvre, voire une « industrie d'art ». Alors que l'Angleterre ou la France le prohibaient sur leur propre territoire, l'indiennage connut un fort développement en Suisse, dès le début du siècle. Vers 1750, ce pays occupait, avec la Hollande, la première place en Europe. A la fin du siècle, il imprimait annuellement un million de pièces, soit un chiffre proche de ceux de l'Angleterre et de la France. A elle seule, la principauté de Neuchâtel avec ses 50.000 habitants, imprimait 160.000 pièces, 3.000 ouvriers et ouvrières travaillant alors dans cette industrie. Par la suite, l'évolution des techniques réduisit le rôle joué par la main-d'œuvre dans l'impression, en même temps que la multiplicité des obstacles douaniers empêchait les fabricants suisses, et particulièrement neuchâtelais, de se lancer dans la production de masse par le recours au machinisme, à l'instar de leurs concurrents anglais ou français.

Délaissant l'indiennage qui s'anémia progressivement avant de disparaître, les capitalistes neuchâtelais furent donc conduits à chercher de nouveaux créneaux qu'ils trouvèrent dans des branches possédant un minimum de débouchés sur place, telles les industries alimentaires, ou faisant appel à une main-d'œuvre particulièrement qualifiée, comme l'horlogerie. Surtout, dès les dernières années du XVIII^e siècle, ils investirent leurs capitaux, massivement, en dehors de la principauté

INTRODUCTION

elle-même et particulièrement en France. D'une certaine façon il s'agissait d'un retour aux origines, puisqu'un siècle plus tôt, les protestants français réfugiés, tels les Deluze ou les Pourtalès, avaient largement participé à la création de l'indiennage neuchâtelois. De ce point de vue, le destin de la Fabrique-Neuve illustre assez bien cet incessant mouvement de capitaux dont la Suisse fut toujours, alternativement au cours de son histoire, le refuge et la source.

Le présent ouvrage a pour origine une thèse de 3^e cycle soutenue en 1976 devant l'université de Paris I - Sorbonne. La Société d'histoire et d'archéologie du Canton de Neuchâtel a favorisé sa publication en lui assurant une diffusion auprès de ses membres. Qu'elle en soit très vivement remerciée, ainsi que tous ceux qui, à des titres divers, à Paris comme à Neuchâtel, m'ont aidé dans mon travail, et particulièrement Louis Bergeron, Maurice Bovet, Serge Chassagne, Jean Courvoisier, le regretté Georges Dreyer, Jean-Thierry Dupasquier, Patrick Fridenson, Jean-Pierre Jelmini, Jacques Rychner et Alfred Schnegg.

CHAPITRE I

LA NAISSANCE D'UNE INDUSTRIE, 1707-1750

Le développement de l'indiennage à Neuchâtel s'inscrit dans un mouvement plus vaste, que l'on peut appeler révolution industrielle, et dont les prémices se situent dans les premières années du XVIII^e siècle. A cette époque, l'immense majorité des 25.000 à 28.000 habitants que comptait le pays vivaient encore de l'agriculture, dont la triple base était constituée par la culture des céréales et de la vigne, et par l'élevage. Dès 1750, 3.500 Neuchâtelois sur 32.000 travaillaient dans l'indiennage, la dentelle et l'horlogerie, qui étaient les branches maîtresses de l'industrie neuchâteloise naissante. Durant ce demi-siècle, les racines du phénomène d'industrialisation ne peuvent être perçues sans qu'il soit fait, d'abord, référence au politique, à la nature du pouvoir de classe comme du pouvoir d'Etat. En paraphrasant un dirigeant du XIX^e siècle, Chambrier d'Oleyres, on peut dire que la constitution politique de l'Etat neuchâtelois a représenté un facteur de développement auquel les « circonstances », c'est-à-dire la conjoncture économique du début du XVIII^e siècle, ont pu « faire développer tous ses avantages » (1).

1. LE PATRICIAT AU POUVOIR

Depuis 1707, la principauté de Neuchâtel était la possession du roi de Prusse. Cette année-là, à la mort de la duchesse de Nemours, 15 prétendants avaient fait valoir des droits divers à sa succession. Parmi eux, le prince de Conti, soutenu par Louis XIV, et Frédéric I^{er} de Prusse. Le 3 novembre 1707, après de longues tractations avec les prétendants, le tribunal des Trois Etats, autorité législative supérieure, chargé notamment des conflits de succession et composé de 12 juges représentant respectivement la noblesse, les officiers de juridiction et la bourgeoisie de Neuchâtel, accordait son investiture à Frédéric I^{er} (2). Parmi les raisons qui expliquent le choix du tribunal, toutes n'étaient pas d'ordre strictement juridique. Il fut également tenu compte du fait que l'union personnelle avec la Prusse permettrait d'échapper à une influence trop marquée de la France voisine. Par ailleurs, si peu de

1) J.P. Chambrier d'Oleyres *Sur le commerce de la souveraineté de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, 1810, p. 11.

2) Sur l'histoire politique neuchâteloise, on se reportera au témoignage partisan d'U. Guinand *Histoire du gouvernement de Neuchâtel sous la domination prussienne depuis 1707 jusqu'en 1832*, Lausanne, 1833, et aux synthèses de J. Courvoisier *Panorama de l'histoire neuchâteloise*, Neuchâtel, 1963, ainsi que de L.E. Roulet et A. Schnegg dans *Neuchâtel et la Suisse*, Neuchâtel, 1969.

temps après la révocation de l'Edit de Nantes, il fut jugé qu'il valait mieux avoir un prince ayant la même confession que ses sujets. Mis à part l'intermède de Berthier (1806-1814), Neuchâtel resta principauté prussienne jusq'en 1848.

Au plan international, la situation de Neuchâtel était ambiguë et ne se clarifia pas avant 1857. Principauté prussienne, elle faisait aussi partie, d'une certaine manière, de la Confédération helvétique : depuis la fin du Moyen Age, en effet, des liens de combourgeoisie unissaient Neuchâtel avec les cantons de Fribourg (1495), Soleure (1503), Lucerne (1501), et surtout, avec son puissant voisin bernois (1307). Ces liens de combourgeoisie, aux implications diplomatiques; militaires et commerciales, n'empêchaient cependant pas une souveraineté à peu près absolue du pays sur ses affaires intérieures.

« La constitution de Neuchâtel, dit un observateur anglais au début du XVIII^e siècle, est une monarchie limitée, dont la machine est mise en mouvement par des ressorts si déliés et des rouages si compliqués, qu'il est très difficile à un étranger de distinguer avec quelque exactitude les prérogatives du souverain des franchises du peuple » (3). De fait, le roi de Prusse, souverain de Neuchâtel, régnait mais ne gouvernait pas. Son représentant, qui portait le titre de gouverneur, « passait dans la principauté une paisible retraite » (4), l'essentiel de sa tâche consistant à s'assurer que les intérêts matériels du prince fussent bien respectés, c'est-à-dire que le produit des impôts fût exactement affecté à la caisse de la maison d'Orange.

Le roi de Prusse, pour sa part, ne s'inquiétait que de la prospérité matérielle du pays, gage du revenu qu'il en retirait au titre des impôts. A cet égard, le règne de Frédéric II (1740-1786) se traduisit par un intérêt soutenu porté aux questions fiscales et démographiques : modification du mode de perception des impôts en 1746, dénombrements réguliers de la population à partir de 1750. Pour le reste, comme l'écrivait Frédéric II à Voltaire : « Je respecte les conventions sur lesquelles ce peuple fonde sa liberté et ses immunités, et je me resserre dans les bornes du pouvoir qu'ils ont prescrites eux-mêmes en se donnant à ma Maison » (5). Comme tous les autres prétendants de 1707, Frédéric I^{er} avait dû, en effet, reconnaître et confirmer « tous les droits, franchises et libertés spirituelles et temporelles, bonnes et anciennes coutumes écrites et non écrites de chacun des corps et communautés qui composent cet Etat, comme aussi toutes les concessions qui ont été accordées tant aux corps et communautés qu'aux particuliers par les princes précédents » (6). De ce fait, l'ancien régime politique se trouva consolidé

3) W. Coxe *Voyage en Suisse*, Lausanne, 1790, t. II, p. 182.

4) *Neuchâtel et la Suisse*, p. 229.

5) L. Thévenaz : *Histoire du pays de Neuchâtel, dédiée à la jeunesse neuchâtoise par décision du Conseil d'Etat*. Neuchâtel, 1948, p. 64.

(6) Articles généraux, cités in A. Borel : *Le conflit entre les Neuchâtois et Frédéric le Grand sur la question de la ferme des impôts du pays de Neuchâtel* (1766-1768), Neuchâtel, 1898, pp. 15-16.

pour près d'un siècle et demi, alors qu'au même moment le pays connaissait des bouleversements économiques sans précédent.

La réalité du pouvoir, dans la principauté, était détenue par le Conseil d'Etat (7). Au XVIII^e siècle, il comptait une vingtaine de membres, recrutés dans le patriciat neuchâtelois. Un petit nombre de familles se perpétuait, d'une façon quasi héréditaire, dans cette assemblée qui, au nom du prince absent, détenait le pouvoir tant politique que judiciaire. Aucun recours constitutionnel n'existait contre les arrêts que rendait le Conseil, le prince lui-même ne les désavouant qu'exceptionnellement. Le choix des officiers civils et militaires était également du ressort du Conseil d'Etat. Il nommait les colonels, majors et capitaines qui commandaient les quatre départements militaires du pays, ainsi que les châtelains ou maires qui présidaient les plaids des vingt-deux juridictions. Il n'était pas non plus sans influence sur la désignation des pasteurs et de leurs auxiliaires laïcs, les anciens d'église, puisqu'il avait le pouvoir de confirmer ou d'infirmer le choix qu'en faisait le comité directeur de la Vénérable classe des pasteurs de Neuchâtel. Enfin, du patriciat neuchâtelois étaient issus les receveurs, qui étaient à la tête des seize recettes entre lesquelles le pays était divisé du point de vue fiscal : c'est par cette carrière lucrative que les patriciens commençaient souvent leur carrière dans l'administration.

Parmi les institutions de la principauté, celles qui concernent la fiscalité méritent une mention spéciale : le poids, la répartition et la destination de l'impôt sont significatifs du mode de production qui caractérisait le pays en ce début du XVIII^e siècle, aussi bien que de la classe qui détenait le pouvoir d'Etat.

Au début du XVIII^e siècle, tous les impôts étaient laïcisés et se payaient au prince, qui s'était substitué aux anciennes autorités ecclésiastiques et seigneuriales (8). La dîme était perçue sur le produit des champs et des vignes. Celle du froment, de l'avoine et du seigle était prélevée à un taux qui allait du 9^e au 22^e muid. La dîme du vin variait du 11^e au 17^e muid; elle était perçue en nature, comme celle des grains, mais dans plusieurs communes du vignoble, elle était rachetée en bloc à l'Etat, en automne, contre argent comptant. Certaines vignes en étaient totalement affranchies, telles celles de la mairie de Neuchâtel, où les bourgeois de la ville possédaient de nombreuses terres.

Les cens étaient dus, à des taux variables, par la très grande majorité des propriétaires fonciers. Ils pouvaient être payés en nature ou en argent, au taux de l'abri. L'abri (des grains) et la vente (du vin) étaient une fixation officielle du prix de ces produits, faite par le Conseil d'Etat en décembre ou janvier de chaque année. Elle était légèrement inférieure aux prix du marché et constituait donc une faveur faite aux particuliers qui avaient la faculté de s'acquitter de leurs cens à ce taux.

7) Sur les institutions du pays : AEN, fonds Berthier, I, Essai sur l'état actuel de la principauté de Neuchâtel, et M. Tripet. *Exposé de la constitution de la principauté de Neuchâtel et Valangin, dressé en 1806 et publié d'après les documents originaux*, Colombier, 1893.

8) Exposé d'ensemble du système fiscal neuchâtelois dans A. Borel, *op. cit.*

L'abri et la vente servaient aussi de règle pour les marchés entre particuliers, pour le paiement de la portion allouée aux métayers en raison de leurs frais de culture, et pour l'achat de la semence qu'étaient autorisés à effectuer les paysans pauvres dans les greniers de l'Etat.

Les lods étaient payés, au 12^e, sur toutes les transactions de biens immeubles. Cet impôt constituait un des plus gros revenus pour la Seigneurie, mais c'était aussi celui qui était l'objet du plus grand nombre de fraudes. Les particuliers tentaient d'en minimiser les effets en transformant les ventes en échanges fictifs (non taxés), en surestimant les meubles et sous-estimant les immeubles, ou en passant les actes de vente sous seing privé. Le très grand nombre de notaires ne favorisait pas le contrôle de l'Etat : en 1748, la principauté en comptait 145 pour 32.000 habitants, soit 1 pour 220 ! La juridiction de Neuchâtel en comptait alors 17, celle de Boudry 5, celles de Cortaillod et Colombier 3 chacune, celle de Bevaix 1 ⁽⁹⁾.

Les autres impôts auxquels étaient assujettis les Neuchâtelois étaient, pour la plupart, d'un faible rendement. Les redevances personnelles étaient dues par diverses classes de sujets, peu nombreux au total, dont le statut et la dénomination étaient extrêmement variés : francs sergents, francs habergeants, nouveaux affranchis, etc. Elles consistaient en froment, avoine, vin ou bétail, en journées de travail, ou en argent. Le commerce du sel était affermé. Le pays manquant totalement de ce produit, il était acheté en Franche-Comté et revendu à un prix relativement modique (3 creuzers la livre en 1750) ⁽¹⁰⁾. La ferme de la pêche, les Abzugs (impôts sur certaines successions), le produit des bans et amendes étaient d'un faible rapport, tout comme les droits acquittés par les marchandises passant aux différents postes de péage du pays. Les plus importants étaient situés aux Verrières, pour les marchandises venant de France, et au Pont de Thielle, pour celles qui venaient de Berne.

Au produit des impôts s'ajoutait, pour le prince, le revenu de ses domaines. Il possédait 3.153 poses de forêts, assez mal administrées, qui produisaient des bois de chêne, de hêtre et de sapin, des glands, de la chaux et du charbon. Il possédait également des champs et des vignes tierces ou moiteresses. Au total, la superficie de ses propriétés atteignait près de 4.000 poses ⁽¹¹⁾.

En 1707, Frédéric I^{er} avait demandé que fût calculé le produit moyen des recettes de la principauté, pendant les 25 années ayant précédé son avènement. Du tableau dressé à cette occasion, il ressort que les impôts les plus lourds étaient la dîme, les lods, puis les cens fonciers.

9) J.P. Graber : *Histoire du notariat dans le canton de Neuchâtel*, Zürich, 1957.

10) Ph. Gern. L'approvisionnement de Neuchâtel en sel franc-comtois au XVIII^e siècle, in *Musée Neuchâtelois*, 1965, pp. 168 ss.

11) M. Tripet, *op. cit.* pp. 36 ss.

Produit annuel des impôts (moyenne 1682-1707)

| | |
|---|--------------|
| Dîme (à laquelle est joint le produit des vignes moiteresses et tierces) | 48500 |
| Lods | 19841 |
| Cens fonciers | 14421 |
| Redevances personnelles | 1964 |
| Deniers de ferme (droits des halles, poids public et douanes, ohmgeld, tavernage, pêche dans le lac de Neuchâtel et l'Areuse, glandée des porcs dans les forêts du prince, récolte d'herbes et de foin à la lisière des forêts) | 5179 |
| Rouages et fours banaux | 4398 |
| Régale des sels | 1000 |
| Parties casuelles (Abzug, produit des forêts du prince) | 1684 |
| Intérêts des redevances arriérées | 500 |
| TOTAL (Livres tournois) | 97487 |

Durant la première moitié du siècle, les recettes de l'Etat baissèrent d'une façon assez sensible, par rapport au niveau atteint en 1682-1707. De 1717 à 1746, elles oscillèrent entre 74.000 L. et 84.000 L. (12).

A cette époque, le poids de la fiscalité était donc très faible. La principauté comptait environ 30.000 habitants entre 1700 et 1750, et le produit moyen de l'impôt, revenus des domaines compris, étant inférieur à 90.000 L., le prélèvement par tête d'habitant était inférieur à 3 L., somme extrêmement basse si on la compare, à titre d'exemple, à ce que payaient les Français à la même époque (13). D'ailleurs, la fiscalité neuchâteloise était relativement bien acceptée. Même des observateurs très sévères de l'Ancien Régime neuchâtelois, comme Angelini ou Ulysse Guinand, ne formulaient à son encontre que des critiques modérées (14). En particulier, la fortune mobilière était à peu près exempte de l'impôt qui reposait presque exclusivement sur l'agriculture. Les péages neuchâtelois eux-mêmes étaient d'un poids réduit; d'ailleurs, ils ne frappaient que les marchandises des négociants étrangers au pays, les Neuchâtelois en étant, pour la plupart, exemptés. Cette faiblesse des péages était d'autant plus remarquable que, dans la Confédération helvétique, des taxes étaient souvent perçues, non seulement par les cantons, mais encore par des communes, des corporations, ou même des particuliers, sous forme de droits de chaussée, de ponton-

12) AEN : Comptes de la Trésorerie (xviii^e siècle). A. Borel, *op. cit.* pp. 69-70. Dans tout ce qui suit, l'unité de compte est la Livre tournois.

13) F. Hincker : *Les Français devant l'impôt sous l'Ancien Régime*, Paris, 1971, pp. 39-54.

14) U. Guinand, *op. cit.* pp. 34 ss. A.R. Angelini : *Un Mémoire sur la réunion de Neuchâtel à la République française* (13 février 1799). Publié par A. Dupasquier in *Musée Neuchâtelois*, 1911, pp. 155-184, 211-229.

nage, d'octroi, de pesage, etc. (15). On peut donc souscrire à ce qu'affirmait un observateur à la fin du siècle : « Les négociants ont tant de raisons de bénir notre Constitution ! Existe-t-il en effet un pays où l'on puisse, comme le nôtre, tourner des millions d'affaires sans être obligé de payer un denier de rétribution à l'Etat ? » (16).

Le prélèvement fiscal ne pouvait être aussi bas que parce que le coût de fonctionnement de l'Etat neuchâtelois était extrêmement léger. Les traitements des employés et officiers constituaient le poste de dépenses le plus important. Pourtant, dans l'ensemble, les sommes versées à chacun d'eux étaient modestes. Le gouverneur de la principauté, représentant le roi de Prusse, recevait — moyenne des années 1682-1707 — 4.278 L. par an. Seul de tout le personnel politique du pays, il était, obligatoirement, non sujet de l'Etat. Les Conseillers d'Etat, au nombre de 11 en 1705, recevaient chacun 250 L. Au total, l'administration civile — politique, judiciaire, fiscale — revenait annuellement à 14.986 L. Cette somme ne représentait, il est vrai, que ce qui incombait directement au budget de l'Etat. Les communes ou les particuliers contribuaient également, mais dans une plus faible mesure, au fonctionnement de cette administration. De plus, certains prélèvements étaient opérés avant tout versement dans les caisses de l'Etat. Ainsi, l'essentiel des revenus des receveurs provenait, d'une part d'une retenue de 1/15^e opérée sur le produit des impôts de chaque recette, d'autre part des spéculations qu'ils pouvaient réaliser en vendant les grains et le vin plus cher que le taux de l'abri. Ceci faisait de la charge de receveur l'une des plus lucratives de la principauté, et « la faisait rechercher par les jeunes gens des meilleures familles de l'Etat » (17).

L'appareil militaire et policier était, lui aussi, réduit et peu onéreux. L'armée neuchâteloise était une armée de milice, composée de tous les sujets de l'Etat en âge de porter les armes. Le nombre de ces miliciens était, en 1707, de 11.250, âgés de 17 à 60 ans. Ils étaient répartis en quatre départements militaires (Vignoble, Val-de-Ruz, Val-de-Travers et Montagnes) ayant à leur tête un lieutenant-colonel, un major et un aide-major. Les départements étaient divisés en compagnies, commandées par un capitaine, un premier et un second lieutenant et un enseigne. Tous ces officiers recevaient un traitement proportionné à leur tâche, qui était légère. Ainsi, le major général des milices ne touchait que 80 L. Le métier des armes n'offrait donc pas l'occasion de soldes ou de pensions lucratives. Ceux qui souhaitaient faire carrière, voire fortune, dans l'armée, devaient s'engager au service de l'étranger, en France, en Hollande ou au Piémont. Neuchâtel connut d'ailleurs un état de paix à peu près permanent tout au long du siècle, la seule exception notable se situant en 1712, année où quelques compagnies neuchâteloises participèrent à la guerre du Toggenbourg, aux côtés de l'allié bernois.

15) Ph. Favarger : *La noble et vertueuse compagnie des marchands de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1913, p. 170.

16) Anonyme (S. Monvert) : *Nous sommes bien, tenons-nous-y. C'est le sentiment d'un montagnard*, s.l., 1793.

17) Angelini, *op. cit.* p. 222.

Enfin, la part des dépenses de police, d'instruction, et d'assistance qui était à la charge de l'Etat, ne représentait que quelques milliers de livres : l'essentiel de ces dépenses était assuré par les communes. Au total, la moyenne des dépenses de l'Etat, de 1682 à 1707, se montait à 26.133 L. seulement. L'excédent des recettes sur les dépenses, à partir de 1707 alla « s'engloutir annuellement dans les sables de Brandebourg » (18). Il constituait en effet le revenu net du roi de Prusse. Durant la première moitié du XVIII^e siècle, le montant de ces envois diminua au même rythme que celui des recettes; généralement, ils ne dépassèrent que de peu les 60.000 L. Pour le roi de Prusse, Neuchâtel demeurait cependant une très fructueuse sinécure, lui rapportant le revenu d'un capital estimé, en 1733, à 3.000.000 de L. de France (19).

La classe dirigeante neuchâteloise ne tirait donc, directement ou indirectement, qu'une faible partie de sa richesse du prélèvement féodal. D'une part, en effet, son poids était dans l'ensemble très faible; d'autre part, l'essentiel en revenait à un souverain absentéiste, le reste servant à financer une administration assez légère, qui, mise à part la fonction de receveur, ne laissait que peu de place, chez le patriciat neuchâtelois, à cette « tentation des offices » repérée ailleurs à la même époque. L'essentiel est qu'en contrôlant les principaux rouages de l'appareil d'Etat, le patriciat confortait la puissance que lui conférait sa principale source de richesse : une fortune foncière considérable.

Le patriciat possédait, dans le bas pays surtout, une part importante des terres cultivables. Ainsi, à Boudry, il possédait au moins sept pour cent des champs de la commune, quinze pour cent de ses prés, et vingt pour cent de ses vignes. Dans les communes plus proches de Neuchâtel, ces proportions étaient, sans doute, nettement plus importantes (20). Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, la plupart des bourgeois de la ville s'occupaient eux-mêmes de leurs vignes, les faisant travailler par des domestiques et des journaliers. Après cette date s'était généralisé le recours à des vigneronns de profession, sur lesquels ils se déchargeaient du travail de la vigne, en gardant celui de la cave en grande partie, moyennant une portion du produit ou des paiements fixes en argent (21). Le mode de faire-valoir le plus répandu était celui de la moitéresse, où le propriétaire recevait la moitié du produit de la vigne, prenant à sa charge les frais de culture et l'encavage. En 1687, les bourgeois avaient formé la « Compagnie des Vignerons », chargée d'instruire et de surveiller les paysans qu'ils faisaient travailler. Le résultat en fut, au siècle suivant, une amélioration très sensible, tant de la qualité que de la quantité des vins produits.

Rentier de la terre, le patriciat en commercialisait lui-même les produits, s'assurant d'importants profits avec ce qui constituait, de loin,

18) U. Guinand, *op. cit.* p. 116.

19) *Neuchâtel et la Suisse*, p. 108.

20) P. Caspard : *La Fabrique-Neuve de Cortaillod*, 1752-1854. Thèse de III^e cycle, Paris I, 1976, dactyl. pp. 25-39.

21) A. Petitpierre : *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1871, pp. 180-181.

la principale exportation du pays au début du XVIII^e siècle. A cette époque, les exportations de vin se montaient, au moins, à 500.000 pots, valant en année moyenne une centaine de milliers de livres. Contrairement au principe de la liberté du commerce, respecté pour les autres produits, les bourgeois de Neuchâtel s'efforçaient d'apporter à celui des vins des entraves favorisant leurs intérêts : taxation ou interdiction des importations de vins français, conventions passées avec L.L.E.E. de Berne, privilégiant l'entrée, dans leurs Etats, des vins du cru bourgeois, etc. Dans une moindre mesure, la fortune des patriciens reposait aussi sur la production et la commercialisation des grains. Possédant parfois des max de plusieurs dizaines d'hectares, ils étaient vendeurs, sur le marché neuchâtelois, de quantités appréciables de grains, que le pays ne produisait pas en suffisance.

Les intérêts de classe du patriciat neuchâtelois n'étaient d'ailleurs pas fondamentalement différents de ceux de la fraction supérieure de la paysannerie, qui constituait dans tout le pays une classe riche et, de par le système des institutions communales, influente. En ce début du XVIII^e siècle, ces milieux vont, ensemble, parce que des intérêts communs les y incitaient, préconiser et encourager une politique délibérée d'industrialisation de la principauté.

2. LA CRISE ECONOMIQUE ET SON REMEDE : L'INDUSTRIALISATION

Peu après son avènement, Frédéric I^{er} de Prusse s'inquiéta des moyens par lesquels il pourrait augmenter le revenu qu'il retirait de sa principauté. Jonas Chambrier, qui était alors procureur général, lui fit parvenir, le 24 août 1708, un mémoire qui exprimait, sans aucun doute, le point de vue de l'ensemble de la classe propriétaire neuchâteloise (22).

Le moyen que proposait Chambrier pour augmenter les revenus du prince était « l'introduction du commerce et l'établissement de bonnes manufactures ». Ce n'est pas qu'il pourrait rien en attendre directement : comme il n'existait à Neuchâtel ni péages, ni droits d'entrée et de sortie, il ne pourrait trouver « dans l'opulence et la richesse de son peuple aucune augmentation de revenus pour lui-même ». Mais, ajoutait Chambrier, grâce au développement du commerce et de l'industrie, l'économie neuchâteloise tout entière connaîtrait des transformations dont les effets bénéfiques se feraient sentir sur les revenus du prince. Tout d'abord, « par le négoce, les sujets s'enrichiront, bâtissant de belles maisons et achetant plus chèrement les terres, d'où il s'ensuit que les lods vaudront plus au souverain ». Or, les lods représentaient, en année moyenne, le cinquième des revenus du prince.

En second lieu, Chambrier prévoyait que la population du pays s'accroîtrait, ce qui entraînerait un gonflement de la demande, donc des prix : « Par l'établissement de plusieurs manufactures, le pays se

22) BV, MsA 750 : Manière d'augmenter les revenus du Prince. Mémoire de Jonas Chambrier (copie). Même argumentation dans : AEN, Manuels du Conseil d'Etat, 1709, pp. 26-28.

peuplera davantage à cause du grand nombre d'ouvriers du lieu et étrangers qu'on emploiera, d'où il résulte que l'on consommera plus de vivres, et que les vins et les grains, dont Sa Majesté a beaucoup dans ce pays, se vendront plus chèrement, et par conséquent ses revenus augmenteront ». Cette argumentation est très proche de celle que développaient à la même époque, en France, des « revalorisateurs » comme Vauban ou Boisguillebert, pour qui le prix du blé était le « baromètre immanquable » de la prospérité économique (23). Mais, plus nettement que ces derniers, Chambrier soulignait, comme moyen privilégié d'atteindre ces hauts prix, le rôle décisif que pourrait jouer une augmentation de population obtenue grâce au développement des industries.

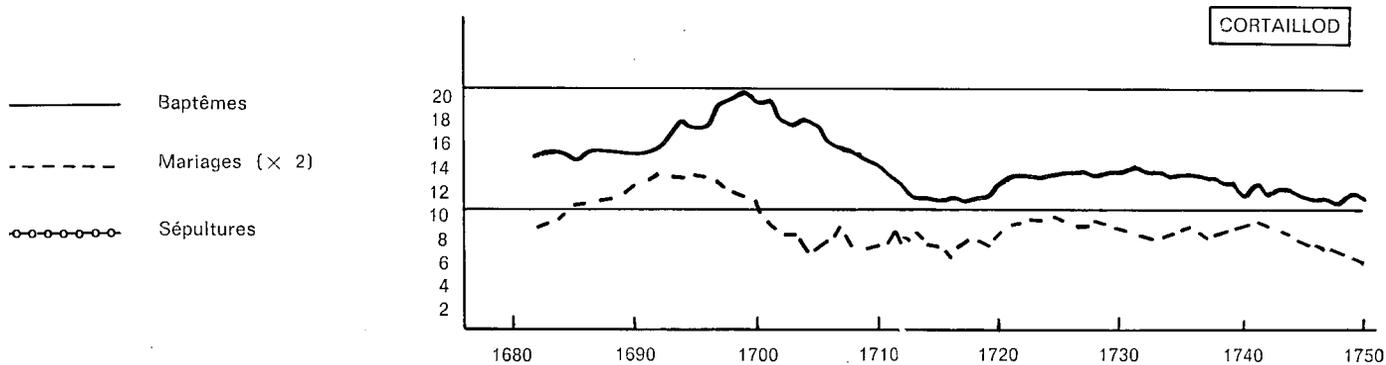
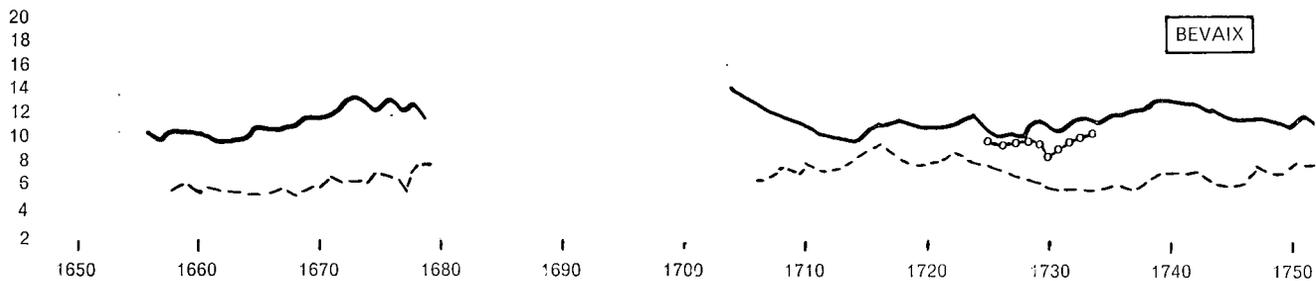
Comme les revalorisateurs, Chambrier distinguait soigneusement les hauts prix permanents et les flambées dues aux disettes. Si les premiers étaient souhaitables, le prince devait faire en sorte d'atténuer les secondes par une politique d'achats et de stockage : « Il ne faut pas douter que, les denrées se vendant chèrement, les revenus du roi n'en augmentent, mais à l'égard des grains, il faut songer à en faire de bons greniers et des achats, afin que dans les temps de disette, on n'en manque pas. Comme il ne croît dans ce pays que la moitié de ce qui s'y consomme, nous sommes obligés d'aller chercher le reste chez nos voisins. Ils en donnent volontiers dans les temps d'abondance, où ils en ont de trop, mais dans les moindres apparences de disette, c'est une peine d'en avoir, et on ne le peut qu'en passant où ils veulent. D'où on doit conclure que plus on en consommera, plus on aura de la peine d'en avoir ». Le mémoire de Chambrier établissait donc, par avance, les conséquences de l'industrialisation sur le secteur agricole : pour les propriétaires et les producteurs-vendeurs, il en attendait la montée des profits et des rentes grâce à l'inflation par la demande, l'amélioration du stockage permettant d'atténuer les conséquences de cette politique sur les classes populaires. De fait, cette politique constituait une réponse à la conjoncture, tant démographique qu'économique que connaissait le pays à cette époque.

Par sa population, la principauté faisait partie, au début du XVIII^e siècle, de ce « monde plein » cher à Pierre Chaunu, où la densité est supérieure à quarante habitants au km² : en 1752, elle se montait à 32.335 habitants pour une superficie de près de 800 km². Bien que les sources manquent pour l'affirmer avec certitude, on peut penser que, durant les décennies précédentes, la population était restée stagnante, ou n'avait que faiblement augmenté. D'après le conseiller d'Etat Abram de Pury, qui prétendait se fonder sur un dénombrement « soigneusement exécuté » en 1657, la population aurait été alors de 30.000 habitants (24). Pour sa part, Sandoz-Rollin estimait qu'« au milieu du XVII^e siècle, d'après des calculs approximatifs, il y avait 24.000 à 26.000 habitants. Il n'y eut pas d'augmentation sensible avant 1740, époque où

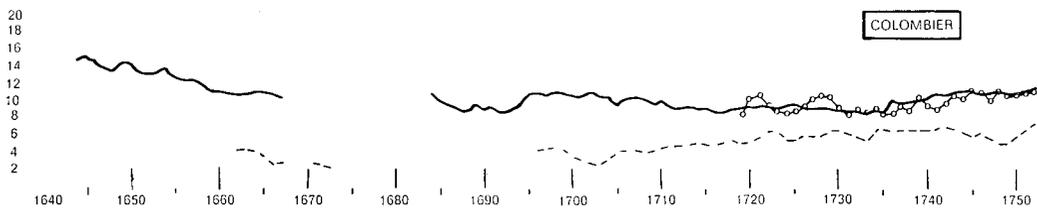
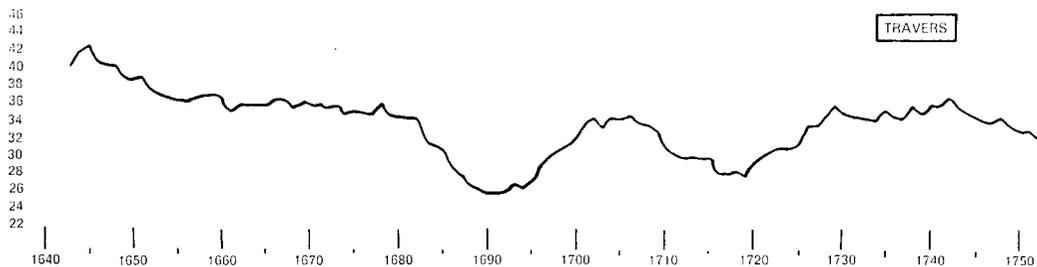
23) F. Braudel, E. Labrousse : *Histoire économique et sociale de la France*, t. II, 1660-1789. Paris, 1970, pp. 368 ss.

24) A. Pury : *Quelques réflexions sur l'état de notre pays vers 1769 in Musée Neuchâtelois*, 1878, pp. 262-263. Les archives de l'Etat de Neuchâtel ne contiennent aucune trace de ce dénombrement.

BAPTEMES, MARIAGES ET SEPULTURES JUSQU'EN 1750



BÂPTÊMES, MARIAGES ET SEPULTURES JUSQU'EN 1750



l'industrie commença à se développer » (25). Enfin, H.F. Henriod donnait le chiffre de 28.000 habitants pour le début du XVIII^e siècle (26).

Ces estimations sont sujettes à caution, faute que nous sachions comment elles ont été obtenues. Pourtant, elles se trouvent corroborées par les conclusions qui se dégagent de l'examen des registres paroissiaux : dans plusieurs paroisses du Vignoble, l'évolution du nombre des baptêmes et des mariages, du milieu du XVII^e siècle à celui du XVIII^e, traduit une faible vitalité démographique, qui s'oppose absolument à l'exubérance que l'on constatera par la suite. A Cortaillod, le nombre annuel des baptêmes s'accrut à la fin du XVII^e siècle, passant de quinze à vingt entre 1680 et 1700 (27). Mais il redescendit fortement pour se stabiliser autour de douze entre 1720 et 1750. Le nombre des mariages connut une évolution sensiblement parallèle. Il n'en allait pas différemment à Boudry, où le maximum des baptêmes fut atteint dans les années 1710, mais ne dépassa pas celui qui était déjà connu un demi-siècle plus tôt. A Bevaix et à Colombier le maximum fut atteint vers 1700, puis il y eut diminution et stagnation jusqu'au milieu du siècle. Comme à Boudry, ce maximum ne fit qu'égaliser, ou simplement approcher, le niveau atteint un demi-siècle auparavant. Enfin, le cas de Travers, situé hors du Vignoble, confirme l'atonie démographique que connut la principauté de Neuchâtel entre le milieu du XVII^e siècle et celui du XVIII^e (28).

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, la démographie neuchâteloise peut donc se caractériser de deux façons. D'une part, le niveau du peuplement était d'ores et déjà tel qu'une économie purement agricole n'aurait pu suffire à la subsistance de la population. Dès 1680, la Compagnie des marchands de Neuchâtel constatait que les Neuchâtelois étaient « contraints d'avoir recours à l'industrie, à cause que le pays, peuplé plus que pays au monde, ne pourrait pas fournir à leur entretien, s'ils n'avaient recours à quelque moyen pour subsister, tant en trafiquant dans leur patrie, comme en fréquentant les foires chez les voisins » (29). Cette surpopulation relative obligeait aussi beaucoup de Neuchâtelois à s'expatrier, momentanément ou définitivement. C'est ainsi que les *hirondelles de la Comté*, essentiellement originaires des montagnes et des vallées, allaient « par essaims » exercer les professions de maçons ou de charpentiers à dix ou vingt lieues dans les pays voisins, ne revenant à Neuchâtel que deux fois par an, dans la saison des foins et dans celle de la moisson (30). D'autres s'engageaient comme mercenaires au service de l'étranger. Ainsi, à Cortaillod, sur 115 miliciens présents au village en 1726, dix avaient accompli en France, en Hollande et au Piémont des services d'une durée allant de trois

25) H.A. de Sandoz-Rollin : *Essai statistique sur le canton de Neuchâtel*, Zürich, 1818.

26) H.F. Henriod : *Mémoire sur cette question : jusqu'à quel point les arts et le commerce peuvent-ils être exercés utilement dans ce pays ?* Neuchâtel, 1798.

27) AEN, Registres des baptêmes de Cortaillod.

28) AEN, Registres des baptêmes de Boudry, Bevaix, Colombier et Travers.

29) Ph. Favarger, *op. cit.* p. 84.

30) A. Pury, *op. cit.* p. 263. J.P. Chambrier d'Oleyres, *op. cit.* p. 8.

à dix-huit ans ⁽³¹⁾. Des artisans et des servantes allaient aussi s'établir, pour un temps plus ou moins long, non seulement dans les cantons suisses ou dans la France voisine, mais jusqu'en Allemagne ou en Hollande.

En relatif surnombre, en ce début du XVIII^e siècle, la population semble également être en déclin, sous les effets conjugués d'une balance migratoire négative et d'une natalité moins élevée que par le passé. Il paraît en tous cas difficile d'affirmer que, dans le cas neuchâtelois, l'un des facteurs de l'industrialisation ait pu résider dans la croissance démographique. Au contraire, dans l'esprit du patriciat neuchâtelois, les encouragements à l'industrie ont eu notamment pour objectif de provoquer un essor de la population, en suscitant une immigration massive.

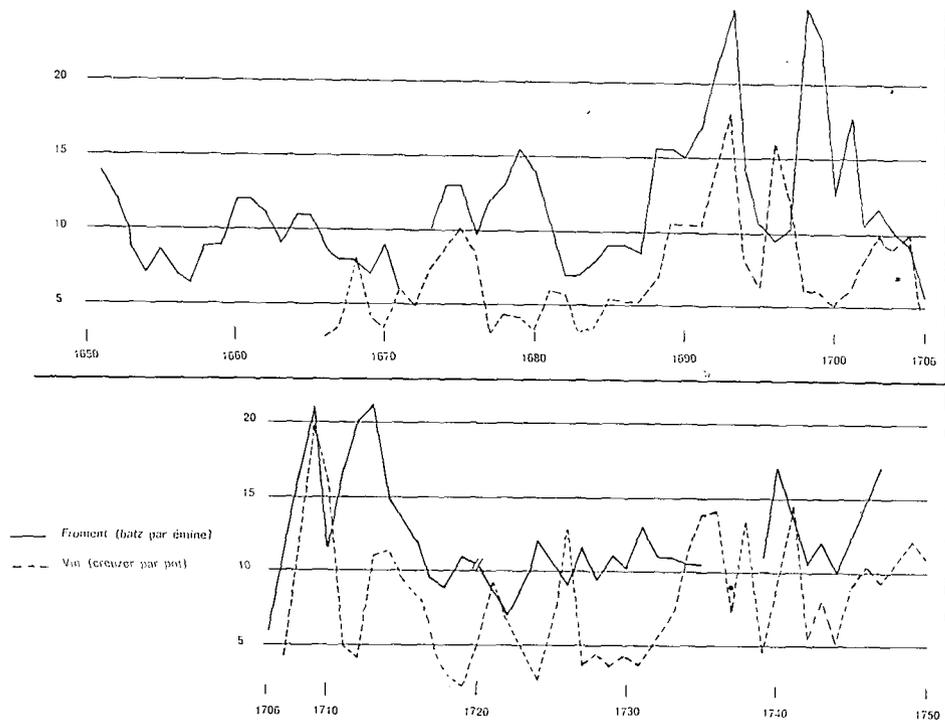
Le deuxième trait marquant de la conjoncture, en ce début du XVIII^e siècle, est le marasme de l'agriculture, qui se traduit par une baisse du prix des denrées et des terres. Chambrier donnait trois raisons à ce marasme. La première, déjà évoquée, était le nombre déclinant des consommateurs dans le pays. La seconde résidait dans les obstacles mis par les pays voisins aux exportations agricoles et notamment vinicoles, des Neuchâtelois. La troisième concernait les capitaux, qui trouvaient une rémunération plus flatteuse dans le commerce que dans l'agriculture : « Tous ceux qui veulent faire attention à ce que nous voyons depuis environ dix ans conviendront qu'il y a plus de commerce à Neuchâtel que devant, et que cependant les terres et surtout les vignes se vendent moins fréquemment et à meilleur compte. On en allègue deux raisons : l'une que M. M. de Berne, ne permettant le débit de nos vins dans leur Etat qu'avec beaucoup de difficultés et seulement une partie de l'année cela fait diminuer nos vignes de prix, l'autre que nos négociants, voyant que leur argent leur produit dans leur négoce le huit ou dix pour cent, ils aiment mieux l'y laisser que d'acheter des vignes qui ne leur produiront que trois ou quatre pour cent tout au plus. Il faut convenir de l'une et de l'autre de ces raisons, mais je crois que la seconde y a plus de part que la première ». Nous retrouvons à Neuchâtel cette atonie de l'économie agricole dont parle Ernest Labrousse pour la France de 1700 à 1708, et à propos de laquelle il évoque les plaintes amères des rentiers du sol, dont nous trouvons l'écho fidèle chez Chambrier. Ce début du XVIII^e siècle, et jusqu'en 1720-1730, est bien l'aboutissement d'une conjoncture agraire déprimée, de cette phase B que Pierre Goubert décrit comme « un marasme latent, une langueur, une *température* qui baisse doucement » ⁽³²⁾ et que Chambrier résume dans la sécheresse d'un chiffre : trois à quatre pour cent de profit, seulement !

Pourtant, les plus riches, les rentiers, tous ceux qui avaient quelque chose à vendre, n'étaient pas à plaindre : des effets fâcheux de la baisse tendancielle des prix, ils pouvaient largement se rattraper pendant les crises de cherté, exceptionnellement nombreuses et intenses de 1690

31) A.C., D D 1. Sur la carrière de l'un de ces soldats, en Hollande et en France, cf. P. Caspard : L'amour et la guerre. Lettres d'un soldat neuchâtelois à sa fiancée pendant la guerre de Sept Ans in *Musée Neuchâtelois*, avril-juin 1979.

32) F. Braudel, E. Labrousse, *op. cit.* p. 360.

PRIX DU FROMENT ET DU VIN A NEUCHATEL (1651-1750)



Sources : AEN Manuels du Conseil d'Etat. A. Petitpierre, *op. cit.*, pp. 193-196. J. Boyve, *Annales historiques...* t. IV et V.

à 1715. En revanche, les paysans, petits ou moyens, tous ceux qui étaient acheteurs plus qu'ils ne vendaient, étaient laminés, écrasés par ces hausses brutales qui voyaient, à coups répétés, les prix monter deux ou trois fois au-dessus de leur niveau modal. L'endettement s'accroissait, première étape vers la paupérisation, voire la prolétarianisation. Les années qui suivent 1690 ont donc pu voir croître la distance séparant coqs de village et rentiers du sol d'une part; paysans parcellaires et manouvriers de l'autre.

Cet endettement apparaît dans le village de Cortaillod où, de 1712 à 1723, les procédures de décret se multiplièrent : pendant cette brève période, douze paysans en furent l'objet ⁽³³⁾. Le montant total de leurs dettes — 43.800 livres faibles — était presque égal à celui des biens qu'ils possédaient — 47.400 livres faibles —, ce qui justifie d'ailleurs la procédure du décret, et laisse entrevoir l'extension de l'endettement paysan à cette époque. Pour autant que l'exemple de Cortaillod soit significatif de l'ensemble de la principauté, il a donc pu se produire, dans les premières années du siècle, un phénomène de différenciation sociale voyant une concentration de capital à un pôle, de force nue de travail à l'autre. De la conjoncture agraire surgiraient ainsi quelques-unes des conditions d'un démarrage industriel ultérieur.

D'autres conditions ont pu naître de la conjoncture commerciale. Neuchâtel était placée sur la principale route reliant la France à la Suisse : elle entraînait dans la principauté aux Verrières, en sortait à Thielle. La route nord-sud située sur l'axe joignant le Rhin au Rhône, était également très fréquentée, quoiqu'elle le fût moins que celle qui passait à l'est du lac, par Avenches. Cette situation favorable avait depuis longtemps donné aux marchands neuchâtelois l'occasion de fréquenter les foires de Suisse, d'Allemagne et de France.

Dans la principauté même, seuls les marchands de la ville de Neuchâtel, groupés au sein de la Noble et Vertueuse Compagnie des Marchands, avaient eu, pendant longtemps, le droit de négocier librement, et d'avoir boutique ouverte en permanence. Les simples sujets de l'Etat ne pouvaient vendre qu'aux foires et aux marchés : ce n'est qu'à la fin du XVII^e siècle qu'ils obtinrent le droit de libre négoce. C'est également à cette époque que les réfugiés protestants français commencèrent à entrer dans le pays, tels les Deluze, venus de Saintonge, et les Pourtalès, du Languedoc. Ils ne furent pas accueillis sans réticence par les marchands de Neuchâtel, mais finalement, par mariage ou association, s'intégrèrent à leur milieu, pour en constituer bientôt l'un des éléments les plus actifs ⁽³⁴⁾.

Le commerce neuchâtelois, constatait Chambrier en 1708, était florissant. Ce jugement est confirmé par la Compagnie des marchands elle-même, suivant laquelle « les marchands et négociants, qui sont les sujets de S.A.S., sont présentement en si grand nombre, qu'il n'y a si petit village dans le comté qu'il n'y ait quelqu'un qui s'efforce d'y gagner

33) AC, PP.

34) Sur tout ceci, voir Ph. Favarger, *op. cit.* pp. 73 ss et A. de Chambrier, Naturalisation des réfugiés français, in *Musée Neuchâtelois*, 1900, pp. 197 ss.

sa vie par le moyen de quelque trafic » (35). Ils y parvenaient souvent assez bien, si l'on en croit l'auteur d'une description de la principauté en 1707, qui affirmait de son côté que « beaucoup de gens s'adonnent au commerce, et deviennent très riches » (36). Le foisonnement de ce commerce indique que, dès cette époque, l'économie neuchâteloise reposait, en partie, sur l'échange de marchandises : vins à l'exportation et, à l'importation, « laines, chaussures, filets, grains, pain, victuailles et autres choses qui sont nécessaires et utiles aux sujets de S.A.S., qu'on n'a pas en suffisance dans le pays, et dont on ne peut se passer » (37). A tous les stades de cette circulation de marchandises, il y avait possibilité d'accumulation de profits, aussi bien pour les négociants internationaux que pour les regrattiers, nombreux dans les villages.

Leurs profits, Chambrier les estimait à 8-10 % du capital investi, alors qu'au même moment la conjoncture réduisait la rente des propriétaires terriens à 3-4 %. C'est pourquoi on assiste, au début du XVIII^e siècle, à un changement dans le comportement économique des négociants : au lieu d'investir leurs profits commerciaux dans l'achat de terres, ils les maintinrent dans le circuit commercial : « Il y a vingt ans, dit Chambrier, que nos vins étaient déjà défendus dans l'Etat de Berne, cependant nous voyions alors nos négociants encore avides de terres, d'où je conclus qu'en gens sages et expérimentés ils comprennent à présent que plus un négociant a un fond considérable, plus il gagne, et qu'il vaut mieux avoir un bien qui produit le 8 % qu'un qui ne produit que le 4 % ». L'existence d'une conjoncture agraire déprimée a donc incité les capitaux disponibles à s'investir ou à se réinvestir préférentiellement dans le secteur commercial. Or, pour ce capital commercial, l'industrialisation a pu apparaître à la fois comme le support et l'occasion de nouveaux trafics. C'est ce qui ressort de la réponse donnée par le Conseil d'Etat, en 1709, à un rescrit royal du 20 octobre 1708, concernant « les moyens propres à augmenter le commerce de cet Etat » (38). Le Conseil d'Etat remarquait d'abord que « les peuples de la principauté de Neuchâtel ayant naturellement assez d'industrie, et le génie porté au négoce, il ne serait par conséquent pas difficile d'y introduire diverses manufactures, d'autant plus que la situation de cette principauté est commode et avantageuse pour cela ». Il posait ensuite le problème du financement de l'industrialisation. On ne saurait, reconnaissait le Conseil d'Etat, demander au prince de participer à l'établissement des manufactures : en l'absence de tout péage et de tout impôt mobilier, il n'en retirerait aucun profit direct. Il suffirait donc de faire confiance aux entrepreneurs qui se présenteraient, en leur accordant simplement « tant la protection nécessaire que d'autres secours qui ne tomberaient à la charge du prince », par exemple l'établissement d'une chambre de commerce. Déjà, l'année précédente, Chambrier avait envisagé l'hypothèse où le prince vou-

35) Ph. Favarger, *op. cit.* p. 84.

36) BV, MsA 84.

37) Ph. Favarger, *op. cit.* p. 82.

38) BV, MsA 750 : Réponse au rescrit du roi du 20 octobre 1708, au sujet des moyens propres à augmenter le commerce de cet Etat (copie).

drait vendre ses vignes pour en placer l'argent dans l'industrie et le commerce. Il le lui avait déconseillé, en faisant valoir que « le pays ne manquait pas de gens riches et ayant un bon crédit, qui n'avaient pas besoin d'argent, ou n'en prendraient qu'à un faible taux d'intérêt » (39).

Il y avait donc à Neuchâtel, en ce début du XVIII^e siècle, une grande disponibilité de capitaux provenant de la terre ou du commerce, qui ne cherchaient qu'à s'employer aux conditions les plus avantageuses. Or, propriétaires fonciers et exploitants agricoles, négociants, patriciens, et prince de Neuchâtel s'accordaient pour voir dans l'industrialisation du pays la solution aux difficultés que connaissaient leurs intérêts économiques propres. En somme, ni les conditions de possibilité d'un essor industriel, ni la volonté de le promouvoir, ne faisaient défaut. Les projets de 1707-1708 vont assez vite se réaliser puisque, dès les années suivantes, vont être jetées les bases des industries qui prospéreront par la suite, avec, au premier rang d'entre elles, celle des toiles imprimées.

3. LES DEBUTS DE L'INDIENNAGE NEUCHATELOIS

En préconisant l'implantation de « grandes manufactures », le Conseil d'Etat laissait en suspens la nature exacte de celles qu'il appelait ainsi de ses vœux.

A la fin du ^{XVIII}~~XVII~~^e siècle, le pays comptait déjà un grand nombre d'artisans divers. Parmi ceux dont la production outrepassait l'horizon villageois, on comptait quelques fileurs de lin ou de chanvre, des teinturiers à Valangin et au Prébarreau, des tréfileurs à Serrières, des armuriers dans les montagnes : rien qui atteignît le stade de la manufacture décentralisée ou centralisée. L'entreprise industrielle la plus importante était la papeterie qui, depuis 1477, fonctionnait à Serrières, près de Neuchâtel. Mais des deux grands secteurs manufacturiers de l'époque, le textile et la métallurgie, Neuchâtel ne possédait ni l'un ni l'autre, les vêtements et la « quincaillerie » figurant, avec le blé et le sel, au premier rang de ses importations.

Cependant, dans les dernières années du XVII^e siècle, l'industrie de la dentelle avait fait son apparition au Val-de-Travers. Mais il ne s'agissait encore que d'ouvrages grossiers, que les colporteurs allaient vendre à Lyon (40). Dans la première moitié du siècle suivant, cette industrie se répandit au Vallon puis dans les montagnes, particulièrement aux Verrières, aux Bayards, à la Brévine et aux Ponts. A la Brévine, fut adjointe la filature du lin, pour laquelle fut inventé un rouet qui permettait à une seule ouvrière de filer et retordre en même temps. Cependant, le meilleur fil continuait à être importé de Flandres, car le fil neuchâtelois avait tendance à jaunir rapidement au lavage.

39) BV, MsA 750 : Mémoire sur les vignes moiteresses (...) du Prince, par Jonas Chambrier, Juillet 1708 (copie).

40) A. Petitpierre, *op. cit.* pp. 212 ss.

La fabrication des dentelles appartenait, de façon typique, à la « manufacture dispersée ». Les fabricants neuchâtelois fournissaient aux ouvrières le fil et les dessins pour lesquels ils salariaient des dessinateurs habiles à suivre les fluctuations de la mode. La main-d'œuvre était presque exclusivement composée de femmes qui étaient mises très jeunes au travail et y restaient souvent jusqu'à un âge très avancé. Le travail était ensuite payé par le fabricant, pour un prix convenu à l'avance, et les dentelles vendues, pour une large part, à l'étranger, à Beaucaire et dans les ports de la Méditerranée. En 1752, la dentelle occupait 2.793 ouvrières, ce qui la mettait, pour les effectifs, au premier rang des industries du pays.

En même temps, mais avec plus de lenteur, apparaissait dans le pays l'industrie horlogère, dont la date de naissance légendaire est 1681, année où Daniel Jean Richard fabriqua sa première montre. A l'opposé de Genève, Neuchâtel se spécialisa dans la production d'articles de qualité courante, favorisée en cela par l'inexistence de corporations ou de restrictions réglementaires. Comme celle de la dentelle, l'industrie horlogère appartenait au genre de la manufacture dispersée. Elle se répandit lentement au Locle, à La Chaux-de-Fonds et dans toutes les montagnes. En 1752, elle occupait 464 ouvriers qui produisaient annuellement une dizaine de milliers de montres.

L'apparition concomitante de deux autres industries empêche d'attribuer à celle des indiennes des raisons trop spécifiques. Elle confirme que l'industrialisation de la principauté, dans la première moitié du XVIII^e siècle, tient, avant tout, à la rencontre d'une conjoncture économique et de structures sociales, telles qu'elles ont été définies précédemment. Quant aux facteurs seconds, qui expliquent que l'une des formes qu'a revêtues l'industrialisation ait été celle de l'indiennage, ils sont d'ordres divers.

La raison essentielle doit être recherchée dans les particularités du marché européen des indiennes au début du siècle. Les toiles de coton peintes, importées de l'Inde, étaient devenues à la mode vers le milieu du XVII^e siècle. A la suite de ce succès, un embryon d'industrie de l'impression des toiles était apparu en Europe. Dès avant 1690, des centres d'impression s'étaient créés en Hollande (Amsterdam), en Angleterre (Richmond, sur la Tamise), en France (Marseille, Orange), en Allemagne (Augsbourg) et à Genève.

Mais sous la pression des fabricants de laine et de lin, la France, en 1686, puis l'Angleterre, avaient prohibé la fabrication et la vente des cotonnades imprimées. En fait, la prohibition de la fabrication était plus efficace que celle de la vente, car la contrebande, qui fit l'objet de très nombreux arrêts répressifs, ne cessa jamais d'être pratiquée. Sur le marché français, les toiles provenaient de Hollande et, surtout, de Suisse : « Les indiennes de Suisse s'introduisent en France avec une extraordinaire abondance, *constatait un contemporain.* Quelle digue opposera-t-on à ce torrent ? La rapidité de son cours semble s'accroître par les obstacles qui paraissent les plus propres à le suspendre » (41).

41) Cité par E. Depitre, *La toile peinte en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1912, p. 133.

De Suisse en France, les toiles passaient par le Dauphiné, où s'illustrait la troupe de Mandrin, Lyon, la Franche-Comté, la Lorraine et le Barrois, où les enclaves douanières étaient nombreuses.

Malgré l'interdiction du commerce des indiennes, et en raison de celle de leur fabrication, la France constituait donc un marché potentiel important. En outre, il existait dans toute l'Europe moyenne, de la Hollande à la Suisse en passant par l'Allemagne rhénane, l'Alsace et la Lorraine, un marché qui n'était soumis à aucune prohibition. Par rapport à cette Europe moyenne, Neuchâtel occupait une situation intéressante : frontalière de la France, elle jouissait également de communications faciles avec les pays rhénans, par les lacs de Neuchâtel et de Bienné, et l'Aar. Aucun problème majeur ne se posait non plus pour la fourniture des matières premières nécessaires, les principales d'entre elles pouvant être exportées (la garance) ou réexportées (les toiles de coton blanches) par la Hollande. De toutes façons, l'impression des toiles présentait, avec l'horlogerie et la dentelle, ce point commun essentiel, comme facteur de localisation, de représenter, pour un faible poids de matière première, une forte valeur ajoutée.

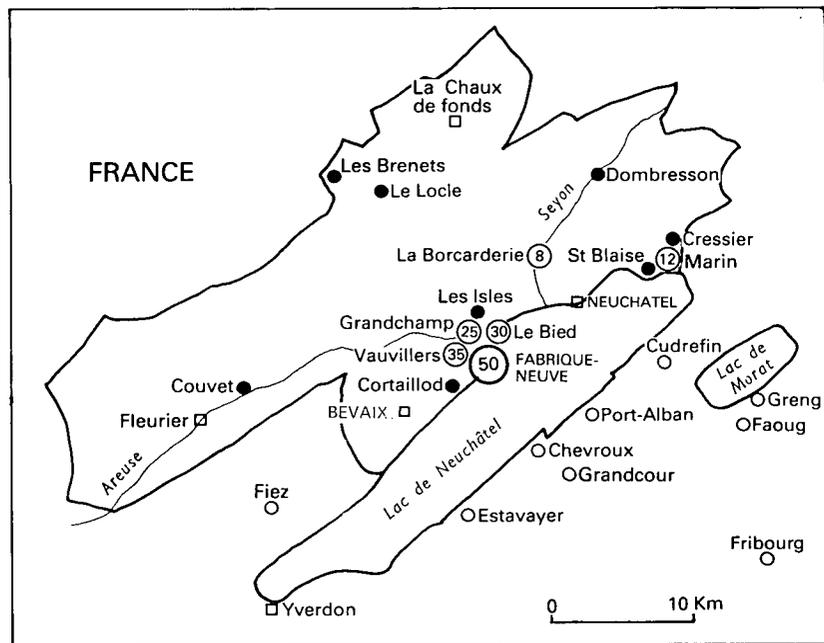
Les premières tentatives d'impression sur toile à Neuchâtel datent peut-être des toutes premières années du siècle. Selon un acte notarié, daté de 1702, Hugues Billon, du Val de Morveau, s'engageait envers Abram Petitjean, des Brenets, « à lui montrer fidèlement le métier de peintre en toile ... lui apprendre les couleurs nécessaires audit art et à graver tous les moules que ledit maître H. Billon a rièrè soi, et les lui tracer, voir ce qui est nécessaire audit métier »⁽⁴²⁾, tout ceci en deux mois, et pour la somme de soixante-dix-huit livres faibles. Deux mois constituant une période fort courte pour apprendre des opérations aussi diverses que la gravure, l'impression et la teinture, il apparaît qu'à cette époque, la technique de l'indiennage était rudimentaire, et son cadre strictement artisanal. Aucune trace ne subsiste d'ailleurs de l'activité qu'Abram Petitjean aurait réellement exercée à Neuchâtel, une fois son apprentissage terminé.

La première mention certaine d'une activité d'impression à Neuchâtel remonte à 1715⁽⁴³⁾. Elle avait un caractère presque expérimental mais déjà s'y affirmait ce qui devait devenir l'une des caractéristiques de la structure de cette industrie : la séparation entre la fabrication et le commerce.

Le fabricant était Jean Labram, originaire de Chézard, qui avait été apprenti à Genève, dans la fabrique de Vieux et Michel. A la fin de 1713, ces derniers l'accusèrent de les avoir quittés « clandestinement et sans avoir obtenu son congé », en emportant « des moules ou planches et des dessins en papier », qui lui appartenaient. Une perquisition effectuée chez lui permit effectivement de trouver une planche

42) J. Courvoisier. Premières apparitions des toiles peintes en pays neuchâtelois, in *Musée Neuchâtelois*, 1976, pp. 143-144.

43) Sur l'histoire de l'indiennage neuchâtelois, les deux ouvrages fondamentaux sont ceux d'A. Dreyer. *Les toiles peintes en pays neuchâtelois*, Neuchâtel, Paris, 1923, et de D. Berthoud, *Les indiennes neuchâteloises*, Neuchâtel-Boudry, 1951.

L'INDIENNAGE NEUCHATELOIS AU XVIII^e SIECLE

35 Fabrique en activité en 1797 (production en milliers de pièces de 16 aunes).

○ Pinceautages travaillant pour des maisons neuchâtelaises.

● Fabriques ou ateliers ayant existé entre 1715 et 1797.

□ Autres localités.

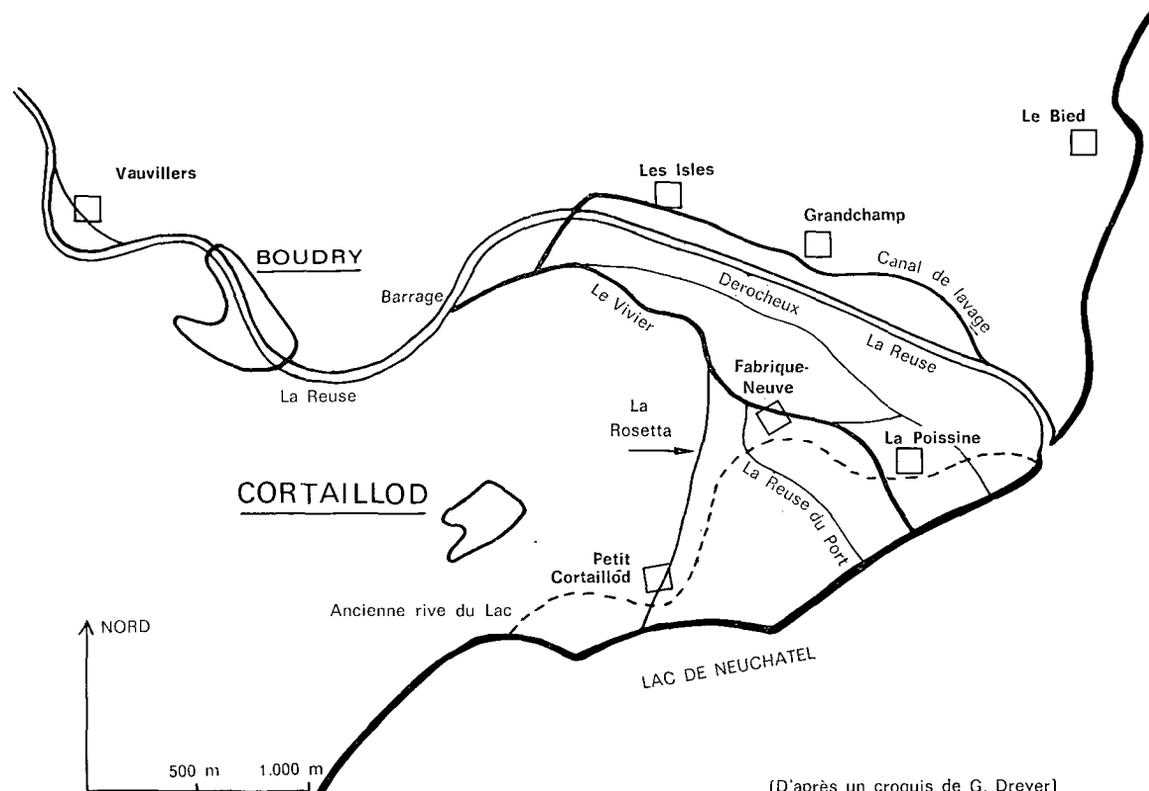
et quatre dessins, ce qui lui valut une mise aux arrêts. C'est deux ans plus tard que Jean Labram et ses frères établirent au Pré-Royer, près de Dombresson, dans le Val de Ruz, une manufacture d'impression des toiles. Cette entreprise était cautionnée par Jacques Deluze, marchand et bourgeois de Neuchâtel, qui avait lui-même rapporté de ses voyages en Hollande certaines recettes « pour teindre et décorer les toiles à la façon des indiennes et des perses ». Ainsi, les trois principaux éléments de la fabrication des indiennes, le dessin, la gravure des planches et la teinture, se trouvaient-ils pour la première fois réunis dans une fabrique neuchâteloise. En 1720, l'établissement du Pré-Royer cessa de travailler. L'une des raisons en était que, la fabrication commençant à prendre de l'extension, son éloignement des routes de commerce constituait un handicap, tant pour l'achat des matières premières que pour l'écoulement des produits finis. En outre, le climat du Val de Ruz n'était que modérément favorable aux opérations de blanchissage, en raison de la rigueur de ses hivers.

Le transfert de la manufacture se fit, en 1727, à la Poissine, sur le territoire de Boudry, après 6 ans de négociations menées par les frères Labram, toujours associés à Jacques Deluze. La manufacture de la Poissine ne dura que quelques années, des désaccords ayant surgi avec les fermiers de la pêche concernant l'usage des eaux de l'Areuse. Vers 1727, une autre manufacture fut fondée, par Henry Sandoz, à Boudry, aux Isles. Elle travaillait pour la maison de commerce Sandoz, Barbier et Cie. Daniel et Marc Clerc en montèrent une troisième, à Vauvillers, en 1741. L'un était citoyen de Genève, l'autre Français réfugié. C'est dans leur fabrique que Jean-Baptiste Marat, le père de l'Ami du Peuple, travailla comme chimiste et dessinateur, en 1742 (44). La quatrième fabrique de Boudry, située à Grandchamp, fut créée vers 1750 par Henry Chaillet d'Arnex, conseiller d'Etat et directeur des sels, qui était le parent et l'associé de la famille Deluze.

Les Deluze eux-mêmes, après les tentatives du Pré-Royer et de la Poissine, créèrent, en 1734, la manufacture du Bied, à Colombier. La direction de la fabrication était assurée par Josué Labram, fils de Jean, la direction commerciale par Jean-Jacques Deluze, fils de Jacques. En 1742 succédèrent à Josué Labram, Claude-Abram Dupasquier et son frère Jean-Jacques, qui continuèrent à travailler pour Deluze, puis pour Deluze, Meuron et Cie. Dès 1739, la fabrication était devenue la plus importante du pays : elle « faisait déjà subsister environ 80 personnes sujets de l'Etat », suivant les termes utilisés par J.J. Deluze pour appuyer une demande d'amodiation de terrains; les ouvriers d'origine étrangère semblent donc n'être pas compris dans ce total. Avec le Bied, le stade de l'expérience technique était passé, celui de l'industrie réellement atteint (45).

44) L. Favre, J.P. Marat, l'Ami du Peuple, était-il bourgeois de Boudry ? in *Musée Neuchâtelois*, 1891, pp. 295-300.

45) D'après les livres pour les ouvriers du Bied de 1747-1748, les effectifs de la fabrique se montaient alors à soixante-dix ouvriers, dont seize dessinateurs, imprimeurs et rentreuses, dix-neuf manœuvres et une vingtaine de pinceuses (AFC, Livre pour les ouvriers et dépenses diverses de la manufacture du Bied, 1747-1748).

COURS DE L'AREUSE DE BOUDRY A SON EMBOUCHURE AU XVIII^e SIECLE

Hors la région du Vignoble, Neuchâtel présentait d'autres sites favorables à une implantation. L'un était situé à l'extrémité nord du lac, zone active de passage vers le lac de Biemme, puis la région rhénane. C'est là qu'en 1732, Brandt, Feitknecht et Brandt, marchands drapiers et bourgeois de Neuchâtel, fondèrent une petite manufacture au port de Cressier. La direction technique en fut confiée à Jean-Emmanuel Forel, d'Arnex-sur-Nyon et à son beau-frère Henry-Paul Des Plands, dessinateur originaire d'Anduse en Languedoc. En 1750, la manufacture occupait une trentaine d'ouvriers. Ayant quitté Cressier pour travailler à Mulhouse chez Kœchlin, Schmalzer et Dollfus, Henry-Paul Des Plands revint ensuite pour monter à Saint-Blaise et Marin un établissement qui travailla d'abord pour les frères Brandt, comme celui du Port de Cressier, puis pour Brandt, Montmollin, Jeanrenaud et Cie ⁽⁴⁶⁾. Ces Montmollin — apparentés aux Deluze — furent également à l'origine, en 1766, de la dernière manufacture créée dans le pays, celle de la Borcarderie, près de Valangin.

Les autres manufactures créées à cette époque eurent une existence éphémère. Celle de Couvet dura vingt-et-un ans (1750-1771). On conserve également la trace de petits ateliers d'impression, ayant fonctionné aux Brenets, en 1742, et au Locle, de 1751 à 1755. L'une des raisons de la disparition de ces ateliers était leur mauvaise situation. A cet égard, la région la plus favorisée était bien la partie du Vignoble située près de l'embouchure de l'Areuse.

4. LE VIGNOBLE ET CORTAILLOD

Pour l'implantation de manufactures d'indiennes, le Vignoble présentait, d'abord, des avantages d'ordre géographique. La douceur du climat était un facteur important pour l'indiennage car le froid et la brume, en contrariant le blanchiment des toiles sur pré, raccourcissaient la durée pendant laquelle les fabriques pouvaient rester actives. Or, dans le Vignoble, le climat était moins rigoureux que dans le reste du pays, grâce à l'exposition vers l'est et l'influence adoucissante des eaux du lac. Pour l'arrosage des toiles comme pour les bains de teinture, il fallait aussi aux fabriques de l'eau pure en abondance : tel était le cas de l'Areuse et de l'une de ses dérivations, le Vivier, qui traversaient les trois communes de Boudry, Colombier et Cortaillod, au milieu des vastes étendues de terrains plats qui étaient nécessaires au blanchiment des toiles. Enfin, Neuchâtel était proche, où les maisons de commerce avaient leurs entrepôts : avec la ville, le lac constituait une voie de communication particulièrement aisée et peu onéreuse.

Outre les avantages dus à sa situation, le Vignoble offrait aussi aux fabriques la possibilité de trouver sur place une main-d'œuvre abondante. La densité de la population y était, en effet, particulièrement forte. Un étranger de passage s'étonnait, au début du siècle, qu'« allant de Grandson à Neuchâtel, ce qui fait l'espace de cinq bonnes lieues, on

⁴⁶⁾ O. Clottu, La fabrique d'indiennes du Port de Cressier in *Musée Neuchâtelois*, 1975, pp. 127-141.

LA POPULATION DU VIGNOLE EN 1750

| | Cortaillod | | | Boudry | | | Bevaix | Colombier |
|------------------|------------------------|---------------|-------|------------------------|---------------|-------|---------|-----------|
| | Sujets de l'Etat | Non sujets | Total | Sujets de l'Etat | Non sujets | Total | Total | Total |
| Hommes .. | 95 | 7 | 102 | 138 | 15 | 153 | 103 (b) | 123 (b) |
| Femmes | 114 | 7 | 121 | 147 | 19 | 166 | 109 (c) | 141 (c) |
| Garçons (a) . | 53 | 0 | 53 | 46 | 10 | 56 | 51 | 44 |
| Filles (a) ... | 83 | 2 | 85 | 73 | 13 | 86 | 56 | 64 |
| Petits garçons | 63 | 11 | 74 | 94 | 23 | 117 | 80 | 85 |
| Petites filles . | 80 | 6 | 86 | 45 | 15 | 60 | 72 | 82 |
| Total | 488 | 33 | 521 | 543 | 95 | 638 | 471 (d) | 539 |

Notes

a) Ayant communié - b) Y compris les valets - c) Y compris les servantes - d) Dont 36 étrangers. « Il faut observer, que le nombre des personnes du lieu, absentes et non comptées dans ce dénombrement, égale, au moins, celui des étrangers ».

Source : AEN, Dénombrement des peuples, des pauvres et autres (1750).

LA PROPRIETE FONCIERE DANS LE VIGNOBLE EN 1715

A. Propriétés des habitants de Cortaillod et de Boudry.

| Superficie | 0 Emine | | 1 - 10 | | 11 - 30 | | 31 - 60 | | 61 - 100 | | 101 - 150 | | 151 émines et plus | Total | |
|---------------|-------------|-----|-------------|------|-------------|------|-------------|------|-------------|------|-------------|-----|-----------------------|-------|-----|
| | Nom- bre | % | Nom- bre | % | Nom- bre | % | Nom- bre | % | Nom- bre | % | Nom- bre | % | | | |
| Cortaillod .. | 14 | 9,1 | 25 | 16,3 | 42 | 28,8 | 34 | 22,4 | 25 | 16,3 | 7 | 4,6 | 6 | 3,9 | 153 |
| Boudry | 5 | 3,2 | 34 | 21,6 | 33 | 21 | 33 | 21 | 26 | 16,5 | 12 | 7,6 | 14 | 8,9 | 157 |

B. Nature des terres possédées par les habitants de Cortaillod et de Boudry.

| | Champs | | Prés | | Vignes | | Total |
|------------------|--------|----|--------|----|--------|----|-----------|
| | Emines | % | Emines | % | Emines | % | |
| Cortaillod | 2.948 | 57 | 912 | 18 | 1.269 | 25 | 5.129 (1) |
| Boudry | 5.679 | 59 | 1.998 | 21 | 1.953 | 20 | 9.630 (2) |

(1) 1.070 émines sont possédées par des étrangers à la commune, dont 257 de champs, 183 de prés et 630 de vignes.

(2) 6.294 émines sont possédées par des étrangers à la commune, dont 2.704 de champs, 1.875 de prés et 1.715 de vignes.

Note : Nous avons assimilé l'ouvrier de vigne (350 m²) à l'émine de champ ou de pré (338 m²) et utilisé cette dernière unité de préférence à la pose (2.701 m²), plus généralement employée, mais moins adaptée pour la mesure des micro-propiétés du vignoble.

Source : Rentiers des censes de Cortaillod et de Boudry (1715).

ne saurait faire demi-lieue de chemin sans trouver ville ou village, tant le pays y est peuplé » (47). Sur son étroit territoire, Cortaillod comptait, en 1750, 521 habitants, Boudry 638, Bevaix 471 et Colombier 539. A cette date, l'importance de la population s'expliquait, en partie, par les effets de l'implantation des premières fabriques, qui depuis une vingtaine d'années, avaient provoqué l'amorce d'un afflux migratoire. C'est notamment lui qui explique le pourcentage des étrangers à Cortaillod (6,3 %), Bevaix (7,6 %) et surtout Boudry (14,9 %). Reste qu'à la veille même de l'industrialisation, la densité de peuplement était déjà exceptionnellement élevée dans toute cette partie du Vignoble.

Une partie de cette population, faite de terres et faite de travail, vivait dans la pauvreté, voire l'indigence, et constituait un réservoir de main-d'œuvre dans lequel les fabriques d'indiennes purent puiser. Les structures économiques n'étaient pourtant pas particulièrement inégalitaires. En 1715, parmi les 155 propriétaires fonciers de Cortaillod, le premier décile ne possédait que vingt-neuf pour cent des terres, le second quatorze pour cent. Mais dès cette époque, et sans tenir compte des évictions qui ont pu se produire par la suite, une fraction importante de la population se trouvait trop faiblement pourvue en terres. A Cortaillod, en 1715, sur 155 habitants propriétaires seuls soixante-douze possédaient, sur les finages de Cortaillod et de Boudry, des propriétés supérieures à un hectare (trente émines). A Boudry, la proportion était un peu plus forte, puisqu'elle était de 85 sur 157, mais ces terres étaient d'un moindre rapport, les superficies couvertes en vignes étant proportionnellement plus petites qu'à Cortaillod (48).

La propriété foncière donnant, à cette époque, la mesure de la richesse comme de l'indigence, on comprend qu'un dénombrement datant de 1712, et portant sur quatre-vingt-douze chefs de famille de Cortaillod, ait qualifié dix d'entre eux de « fort aisés », quarante et un de « passablement » ou « assez aisés », et les quarante et un restant de « pauvres », « démunis » ou « destitués des biens de ce monde », ce qui correspond assez bien à la distribution des propriétés dans le village (49). Parmi les arguments que firent valoir les indienneurs lorsqu'ils sollicitèrent des communes l'autorisation d'implanter leurs fabriques, figurait, en bonne place, la possibilité de fournir du travail à toute cette population pauvre et sous-employée. Telle fut, en particulier, l'argumentation des fabricants qui s'établirent à Cortaillod.

La première manufacture fut fondée au Petit Cortaillod, en 1732, par Moïse Godet. La communauté lui amodia une partie du pré de la Gouille, longeant le ruisseau de la Rosetta, « pour y établir une manufacture de peinture en toiles de coton et autres espèces » (50). Cette même année, Moïse Godet obtenait du Conseil d'Etat la permission de pouvoir faire sortir du pays du bois de sapin, pour l'échanger, « par

47) J.G. Altmann. *L'état et les délices de la Suisse*, Amsterdam, 1730, t. III, p. 242.

48) P. Caspard, *Thèse citée*, pp. 25-39.

49) Id., pp. 351-361.

50) AEN, Manuels du Conseil d'Etat, février 1732. Copie in BV, MsA 750.

une convention avec ceux au delà du lac », contre du bois de poirier propre à faire les planches nécessaires à l'impression des toiles. Ayant demandé en même temps à « pouvoir, en cas de besoin, arroser les toiles le dimanche, sans être recherché par le maire du lieu », M. Godet se vit renvoyé, par le Conseil d'Etat, devant le maire ou son lieutenant, « qui jugerait de la nécessité, et pourrait lui accorder la permission de le faire, après le service et les actions ».

L'on ne sait rien de l'extension que prit cette fabrique, ni de sa durée. Il est vraisemblable qu'elle ne dépassa pas les six ans prévus par l'acte d'amodiation. En 1741, elle fut reprise par Jean-Jacques Jéquier, de Fleurier, qui trouva que, pour ses bâtiments de fabrique, « l'emplacement le plus favorable était aux vignes appelées les Bedon-donnes, qui jouxtent le lac d'uberre, et qui aboutissent du côté de joran au ruisseau de Rosetta, dont l'usage lui était indispensablement nécessaire ». Il adressa donc à la communauté de Cortaillod, qui en était propriétaire, une demande d'amodiation de ces terrains, pour le terme de neuf années, faisant valoir que « dans l'érection d'une fabrique, les premières années ne servent guère qu'à se procurer les commodités propres à former un solide établissement, et que, pour cet effet, il importe de faire des frais assez considérables »⁽⁵¹⁾.

A l'appui de sa demande, J.J. Jéquier souligna que sa fabrique serait créatrice d'emplois : « Il n'est pas nécessaire, Messieurs, de vous faire un détail des avantages résultant d'une fabrique, et surtout de celle-ci, dans laquelle vous devez tenir pour assuré que les membres de votre honorable communauté seront préférés pour tout ce en quoi ils seront en état d'être employés, et qui mettra un assez bon nombre de personnes de différents âges en pouvoir de gagner considérablement ». J.J. Jéquier prévoyait cependant le cas où sa manufacture prendrait une extension telle qu'il lui faudrait faire venir de la main-d'œuvre étrangère, la cohabitation, en un même village, d'une population de vigneron et d'ouvriers étrangers risquant d'avoir des effets fâcheux. C'est pourquoi il précisait que « s'il se trouve contraint de se servir de gens étrangers, il établira un si bel ordre entre eux, que vous n'aurez pas lieu de vous plaindre de leur conduite, et d'aucun dommage dans vos possessions qui avoisinent ledit emplacement ». Il promettait en outre de laisser en vignes les terrains jouxtant celles de la communauté, de telle sorte que ces dernières « seraient toujours à quelque distance des ouvriers ».

Quatre ans plus tard, J.J. Jéquier, auquel s'était associé entre temps le conseiller d'Etat Henri Chaillet d'Arnex, proposa à la communauté de Cortaillod d'acquérir, par voie d'échange, les terrains qu'elle lui avait auparavant amodiés, disant « qu'il était nécessaire pour l'établissement solide de leur fabrique dans vos quartiers qu'ils fussent assurés de posséder en propre, et aussi longtemps qu'il leur conviendrait, les prés sur lesquels ils avaient édifié, de même que ceux sur lesquels ils travaillaient »⁽⁵²⁾. C'était l'occasion de souligner à nou-

51) AC, KK 1.

52) Ibid.

veau, en les précisant, les avantages que présentait sa fabrique « tant pour le général que pour le particulier ». Le principal argument, une nouvelle fois répété, concernait l'emploi d'une main-d'œuvre auparavant oisive : « Cette fabrique occupe utilement vos enfants dès leur jeune âge, elle les tire de la fainéantise où ils pourraient tomber, et leur apprend différents métiers qui, avec le temps, de l'application et de la conduite, peuvent non seulement leur faire gagner leur vie, mais même les rendre très commodes ». Les ouvriers employés « sont et seront toujours de Cortaillod pour la plupart », et d'ores et déjà la fabrique dépense pour leurs seuls gages environ six mille francs par an : « Cet argent est un pur gain entrant chez vous, sans le secours d'aucune denrée ».

A l'argument de l'emploi, J.J. Jéquier en ajoutait un autre, propre à toucher tout ce que Cortaillod comptait comme agriculteurs vendeurs de vin ou de grains, comme propriétaires de maisons ou comme artisans, c'est-à-dire, finalement, beaucoup de monde : « Cette fabrique, établissant petit à petit un [sic] espèce de commerce en ce lieu, y attire plus de monde et y procurera par conséquent un plus avantageux débit de vos denrées ». On retrouve ici, très exactement repris, l'argument déjà développé par le Conseil d'Etat en 1708, sur les conséquences inflationnistes de l'industrialisation, une hausse de la demande étant attendue, tant de l'immigration d'ouvriers étrangers, que de l'augmentation du pouvoir d'achat de la population autochtone, auparavant sous-employée.

La fabrique du Petit Cortaillod prit assez rapidement une certaine importance. En 1750, elle comprenait, outre les ateliers de gravure et d'impression, deux étendages, deux satinages, un bâtiment abritant les chaudières, deux lavages, dans l'un desquels se trouvait la roue qui élevait l'eau et les tuyaux qui la conduisaient dans les chaudières, et deux blancheries ⁽⁵³⁾. A cette date, elle occupait 73 ouvriers, dont 4 graveurs ⁽⁵⁴⁾.

Au même moment, Claude-Abram Dupasquier et Jean-Jacques Bovet préparaient la fondation d'un deuxième établissement à Cortaillod : la Fabrique-Neuve, qui allait rapidement devenir la plus importante du pays et, pendant plusieurs années, l'une des plus considérables d'Europe.

53) BV, MsA 750.

54) AEN, Tabelles de la juridiction de Cortaillod.

CHAPITRE II

LES STRUCTURES DE LA FABRIQUE-NEUVE LE TRAVAIL A FAÇON

Pendant la plus grande partie de son histoire, l'indiennage neuchâtelois a connu une forme d'organisation relativement originale en Europe. Le travail à façon, que pratiquaient la plupart des manufactures du pays, reposait en effet sur une séparation absolue entre la fabrication proprement dite et toute la partie commerciale. Pour sa part, la Fabrique-Neuve pratiqua le travail à façon entre 1752 et 1818, date à laquelle fabrication et commerce furent réunis au sein d'une seule et même société.

Ce type d'organisation impliquait que fussent établis, entre firmes industrielles et commerciales, des rapports étroits, dépassant le simple cadre contractuel. Dans le cas de la Fabrique-Neuve, l'étroitesse de ces rapports découlait des relations familiales qui unissaient fabricants et négociants, ainsi que des capitaux que possédaient les premiers dans les maisons qui commercialisaient leurs produits. En tant qu'entreprise, la Fabrique-Neuve s'inscrivait, en fait, dans une nébuleuse où se croisaient intérêts industriels et intérêts commerciaux, relations familiales et relations d'affaires.

1. FABRICANTS ET NEGOCIANTS

C'est en 1751 que Claude-Abram Dupasquier monta la Fabrique-Neuve, qui devait commencer à produire l'année suivante. Il lui fallut d'abord obtenir de la communauté de Cortaillod les amodiations de terrains dans le site qu'il avait choisi, près de l'embouchure du Vivier. Elles lui furent accordées sans difficulté, l'année 1751 et les suivantes, comme elles l'avaient été dix ans plus tôt à J.J. Jéquier. Claude-Abram Dupasquier reçut également du Conseil d'Etat l'autorisation d'installer une roue hydraulique sur le Vivier. Tandis que les bâtiments de fabrique s'élevaient, Claude-Abram Dupasquier se préoccupait de recruter sa main-d'œuvre : dès le milieu de 1751, il faisait signer à des ouvriers des engagements pour l'année suivante ⁽¹⁾. En fait, à cette époque, il avait déjà derrière lui une longue expérience d'indienneur.

Né en 1717, il était le fils de Pierre Dupasquier, notaire à Fleurier, et l'un des plus importants propriétaires de cette commune, dans

1) AFC, papiers divers.

laquelle il possédait vingt poses de prés, et huit de champs (2). Très jeune il voyagea en Allemagne, « où il acquit, dans l'art de peindre les toiles, des connaissances techniques qu'il rapporta dans son pays, avec l'intention d'en tirer parti » (3). L'Allemagne du Sud, et en particulier Augsbourg, était l'une des régions où la technique de l'impression des toiles avait fait le plus de progrès à cette époque. Les connaissances de Claude-Abram Dupasquier lui valurent d'être engagé en 1742 par J.J. Deluze comme chef de fabrication au Bied. Avec lui entraînait son frère Jean-Jacques qui, après son départ, continua à diriger la fabrication, jusqu'en 1778. Leur sœur Salomé était alors employée, au moins épisodiquement, comme pinceuse (4). Huit ans passés au Bied permirent à Claude-Abram Dupasquier d'économiser une partie de ce qui lui revenait comme profit de la fabrication. Cette somme, jointe à la fortune paternelle et à l'emprunt, lui permit de financer l'achat des terrains et la construction des premiers bâtiments de la Fabrique-Neuve.

En janvier 1754, Jean-Jacques Bovet, qui avait lui aussi travaillé au Bied, devint l'associé de Claude-Abram Dupasquier pour 1/5 dans les profits et pertes de la Fabrique-Neuve. Cette part passa à 1/3 en 1758, et 2/5 au 1^{er} janvier 1771. J.J. Bovet se retira de l'association en 1784, pour s'occuper de la fabrique de Vauvillers, qu'il venait d'acheter. En 1780, un nouveau personnage était entré dans l'association : Charles-Emmanuel Perregaux, qui travaillait auparavant comme graveur en cuivre dans une fabrique de Colmar. Le 1^{er} novembre 1779, il écrivait à Claude-Abram Dupasquier une lettre où il l'assurait « qu'il pouvait disposer très librement de lui, là où il le jugerait à propos » (5); quelques mois plus tard, il devint associé pour un tiers des profits et pertes de la fabrication en cuivre, qui fut introduite à la Fabrique-Neuve au début de 1780. Cette association se poursuivit jusqu'en septembre 1787, date à laquelle fabrications en cuivre en bois furent réunies en un seul compte. Charles Perregaux alla pour sa part diriger la fabrique de Bourgoin, que commanditait Pourtalès et Cie. Dès 1787, une obligation de 25.000 L. de Neuchâtel, à 5 % d'intérêt annuel, avait été stipulée en faveur de Pourtalès et Cie « contre Charles-Emmanuel Perregaux, de Corcelles, graveur en cuivre et fabricant d'indiennes », comme avances faites à l'établissement créé à Bourgoin (6).

La mort de Claude-Abram Dupasquier survint le 25 décembre 1783. Son fils aîné (Pierre)-Henri, lui succéda. Depuis 1773, il était associé, pour un vingtième, dans les profits et pertes de l'entreprise. En 1796, l'entreprise prit comme raison sociale Henri Dupasquier, puis Henri Dupasquier et fils. Son frère Claude-Abram Dupasquier (II) fit partie de

2) D'après le seul rentier des censes de Fleurier, dressé en 1736, qui ne donne certainement qu'une idée partielle de ses biens fonciers (AEN).

3) BV, MsA 750.

4) A ce travail, elle gagna quarante livres en 1747, cinquante et une l'année suivante (AFC; fabrique du Bied).

5) AFC, factures de la fabrication.

6) A. Dreyer, *op. cit.* p. 50, Cf P. Léon. *Naissance de la grande industrie du Dauphiné*, Paris, 1954, t. I, p. 270.

la société pendant quelques années, mais en 1811, à la mort d'Henri, ce sont les fils de ce dernier, Henry et Frédéric, qui dirigèrent la Fabrique-Neuve, tandis que sa veuve, Madame Dupasquier-Perret, conservait la propriété des bâtiments. Le fils de Frédéric, Henry, lui succéda en 1838. Ce fut lui qui, avec son jeune frère Frédéric (II), liquida la Fabrique-Neuve en 1854 (7).

Durant les cent trois années de son histoire, les structures de l'entreprise évoluèrent. Jusqu'en 1818, les dirigeants de la Fabrique-Neuve furent essentiellement des fabricants, des industriels, travaillant à façon pour des maisons de commerce dans lesquelles eux-mêmes ou divers membres de leur famille avaient des intérêts importants, quoique minoritaires. A partir de 1818, et jusqu'en 1854, ils se chargèrent eux-mêmes de toute la partie commerciale de leurs affaires.

La première société destinée à commercialiser les produits de la Fabrique-Neuve fut créée en 1752 sous la raison Bovet, Dupasquier et Cie. Elle comprenait, outre Claude-Abram Dupasquier, ses frères Pierre-Henry et le major Dupasquier, ses cousins Dupasquier de Bitsch et le capitaine Dupasquier. Les autres associés étaient J.J. Bovet, Morel, J.L. Vouga, Gaberel et le lieutenant Vouga. Le capital initial de cette société était de 80.000 L. (8).

Dès l'année suivante, elle prit une nouvelle dimension avec l'arrivée de Jacques-Louis de Pourtalès. Né en 1722, J.L. de Pourtalès était le fils de Jérémie Pourtalès, qui avait, en 1720, émigré du Languedoc, et d'Esther-Marguerite Deluze. Par sa mère, il appartenait donc à la famille qui fut à l'origine de la plupart des premières manufactures du pays. Après un apprentissage commercial fait à Londres en 1736, puis à Bâle, où il séjourna pendant deux ans, il entra comme commis chez Deluze et Chaillet, puis, en 1741, chez Deluze et Meuron, pour qui travaillait la manufacture du Bied (9). C'est là qu'il fit la connaissance de Claude-Abram Dupasquier. Au début de 1753, J.L. de Pourtalès fit une transaction avec Deluze, Meuron et Cie. Les droits qu'il possédait dans leur association étaient évalués à 38.000 L. Il les leur abandonna pour la somme de 32.000 L. qui constituèrent une partie de son apport en capital à la société Dupasquier et Bovet (10). Il acquit en effet 6 actions sur 16, l'action étant de 10.000 L. La maison de commerce prit désormais le nom de Pourtalès et Cie.

Le contrat de société fut reconduit en 1758, 1767, 1776, 1782 et 1790, avec départ et arrivée de nouveaux membres. En 1790, selon L. Bergeron, la répartition du capital entre les différents associés était la suivante (11) :

7) Sur la dynastie des Dupasquier et l'activité de ses membres. Cf. Dupasquier, *La Famille Dupasquier*, Paris, 1974, pp. 87 ss.

8) A. Petitpierre, *op. cit.* p. 225.

9) L. Bergeron, Pourtalès et Cie (1753-1801) : Apogée et déclin d'un capitalisme, in *Annales ESC*, 1970, pp. 498-517.

10) P. Buchenel, Jacques-Louis de Pourtalès, in *Fils de leurs œuvres*, Neuchâtel, 1905, pp. 129-192.

11) L. Bergeron, *art. cit.* pp. 500-501.

LA FABRIQUE-NEUVE DE CORTAILLOD

| | | |
|-----------------------|----------------------|---------------------|
| J.L. de Pourtalès | 13 1/2 actions, soit | 810.000 L. de Berne |
| P.H. Dupasquier | 5 | 300.000 |
| P. Coulon | 4 3/8 | 262.500 |
| J.J.F. Vaucher | 4 3/8 | 262.500 |
| J.M. Soëhnée | 4 1/8 | 247.500 |
| C.A. Dupasquier | 2 1/2 | 150.000 |
| J.J. Meuron | 2 1/4 | 135.000 |
| A.C. Terrisse | 2 | 120.000 |
| J. Wolff | 1 3/4 | 105.000 |
| A.D. Ducommun | 1 1/4 | 75.000 |
| G. Chaillet | 1 1/4 | 75.000 |
| J.F. Soëhnée | 1 | 60.000 |
| J.H. Riegé | 1 | 60.000 |
| C. Tribolet | 1 | 60.000 |
| J.R. Hennig | 1 | 60.000 |
| J.F. Bosset | 3/4 | 45.000 |
| J.L. Pourtalès-Sandoz | 3/4 | 45.000 |
| J.F. Petitpierre | 3/4 | 45.000 |
| P.L. Carbonnier | 1/2 | 30.000 |
| P.G. Pourtalès | 1/2 | 30.000 |
| F. Senn | 3/8 | 22.000 |
| | 50 actions | 3.000.000 L. |

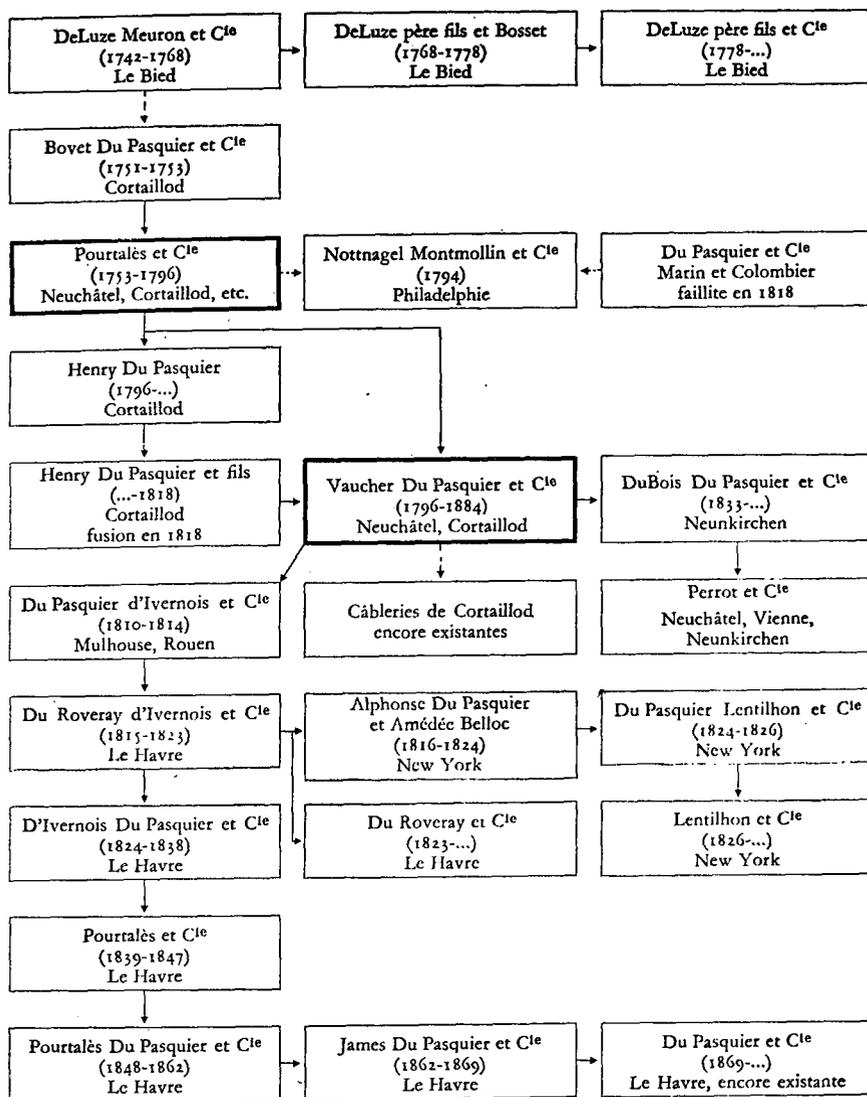
Le 1^{er} janvier 1796, une partie des associés se séparèrent de Pourtalès et Cie et fondèrent une société chargée d'exploiter, en particulier, la Fabrique-Neuve de Cortaillod. Sous la raison Vaucher, Dupasquier et Cie, cette nouvelle maison de commerce réunissait Jean-Jacques-François Vaucher, chargé de la direction commerciale, Henry et Claude-Abram Dupasquier, chargés de celle de la Fabrique-Neuve, ainsi que Louis Dupasquier et Jean-Jacques-François Bovet. Cette société s'accrut ensuite d'un certain nombre d'associés, parmi lesquels, en 1802, Henry-François Beaujon, qui, depuis 1788, travaillait à la Fabrique-Neuve comme dessinateur, avec son frère Henry-Frédéric.

Le 31 décembre 1809, une double circulaire annonçait la scission de Vaucher, Dupasquier et Cie ⁽¹²⁾. Claude-Abram et Louis Dupasquier, André-César Terrisse et Thomas-Frédéric Tribolet se retiraient de la société, les deux premiers formant la maison Dupasquier, d'Ivernois et Cie, avec Henry-Frédéric Dupasquier (établi auparavant à Bruxelles), Frédéric-Etienne du Roveray, Jean-Frédéric Ostervald et Ferdinand d'Ivernois ⁽¹³⁾. Jean-Jacques-François Vaucher père, Henry Dupasquier père et Jean-Jacques-François Bovet restaient dans la maison Vaucher, Dupasquier et Cie. Entraient en plus dans l'association François Vaucher fils, Henry Dupasquier fils, Frédéric Dupasquier fils, Claude Bovet, Fran-

12) AEN. Registre des traités de sociétés de la juridiction de Neuchâtel, 1773-1818.

13) Cf. J.T. Dupasquier, Maisons de commerce neuchâtelaises au Havre au XIX^e siècle, in *Musée Neuchâtelois*, 1912, pp. 231-244.

FABRICATION ET COMMERCE :
GENEALOGIE DES SOCIETES, XVIII^e-XIX^e SIECLES



—————> Indique qu'une société a changé de raison sociale ou s'est détachée d'une autre.
 - - - - -> Indique que certains membres d'une société étaient actionnaires de l'autre, ou l'ont quittée pour entrer dans l'autre.

çois Dubois, Henry et Auguste Bonhôte, « tous fils ou neveux de nos sieurs Jean-Jacques-François Vaucher père et Henry Dupasquier père », selon les termes de la circulaire.

Vaucher, Dupasquier et Cie continua à faire travailler la Fabrique-Neuve de Cortaillod comme par le passé. Mais à partir de 1810, elle n'eut plus le monopole de l'écoulement de ses productions, la fabrique travaillant également pour d'autres maisons de commerce neuchâtelaises, au premier rang desquelles se trouvait Dupasquier et Cie.

La Fabrique-Neuve possédait donc, au niveau de ses dirigeants et de leur famille, des liens étroits avec les entreprises commerciales successives pour lesquelles elle travailla à façon. C'est tout naturellement qu'en 1818, les liens privilégiés se transformèrent en une fusion, annoncée de la façon suivante par Vaucher, Dupasquier et Cie : « Les affaires de la Fabrique-Neuve de Cortaillod, qui se sont traitées jusqu'à ce jour pour notre compte par notre sieur Henry Dupasquier, sous la raison « Henry Dupasquier et fils », se traiteront dorénavant sous notre maison de commerce » (14). Cette fusion marquait le début d'une nouvelle — et dernière — étape dans l'histoire de la fabrique.

Le texte du premier traité, organisant les rapports entre fabrication et commerce au sein de la nouvelle société, n'a pas été conservé. Dans celui du 1^{er} janvier 1822, qui le reconduit pour quatre ans, l'article 3 détermine d'abord la constitution du compte capital, composé de 25 actions de 30.000 L. de Suisse (15) :

| | | |
|-----------------------------|---------------|----------------------|
| Jean-Jacques-François Bovet | 5 1/3 actions | 160.000 L. de Suisse |
| Frédéric Dupasquier | 4 | 120.000 |
| Frédéric Dubois | 4 | 120.000 |
| Henry-Frédéric Beaujon père | 3 | 90.000 |
| Pierre-François Bovet | 2 2/3 | 80.000 |
| Charles Motta | 2 | 60.000 |
| Henri Beaujon fils | 2 | 60.000 |
| Madame Dupasquier-Perret | 2 | 60.000 |
| | 15 | 750.000 |

Les deux actions de Madame Dupasquier-Perret, veuve d'Henry Dupasquier, lui étaient accordées en compensation du loyer modique de sa fabrique, fixé à 3.600 L. par an. Un traité particulier, passé entre elle et la société, prévoyait que l'entretien des bâtiments et des blancheries serait entièrement à sa charge, tandis que celui des machines et des rouages serait à celui de la société. Il était également prévu que Madame Dupasquier devrait construire à ses frais deux chaudières, une foule, un rouage pour faire plonger les pièces et un hangar, « mais que si, à la fin du traité, la fabrique ne rendait, loyer et produit des deux actions compris, que 8.000 L. par an, Vaucher, Dupasquier et Cie supporterait un tiers des frais de construction ».

14) AEN. Registre des traités... 1773-1818.

15) Ibid.

Les articles 6 et 7 stipulaient que Jean-Jacques-François Bovet aurait la direction principale du commerce, et Frédéric Dupasquier celle de la fabrique de Cortaillod, les rapports entre fabrication et commerce étant précisés dans les termes suivants :

« Art. 9 : Notre commerce consistera en toiles de coton ou de lin imprimées dans la fabrique de Madame Dupasquier-Perret à Cortaillod, à Neunkirchen, et autres fabriques, ainsi que dans tous les articles convenables au bien de notre commerce. Quant au prix des ouvrages faits à Cortaillod et Neunkirchen, il en sera fait un nouveau tarif calculé sur ce que les ouvrages coûtent réellement à la fabrique, en y ajoutant un bénéfice proportionné à la difficulté et à la longueur des ouvrages.

« Art. 10 : La fabrique de Cortaillod continuera d'être réunie au commerce pour confondre dans une même masse les profits et pertes résultant de l'un et de l'autre. Il en sera fait un inventaire des meubles et ustensiles, dans lequel on séparera avec la plus scrupuleuse exactitude ceux construits aux frais du commerce (...) et ils seront entretenus par le commerce, ainsi que les rouages, le cylindre et la calandre ».

La société fut reconduite en 1826, puis en 1830. Le 1^{er} janvier 1833, un certain nombre de ses membres en sortirent et, sous la raison Dubois, Dupasquier et Cie, se chargèrent de la fabrique d'impression de Neunkirchen, que Vaucher, Dupasquier et Cie leur retint pour la somme de 42.000 florins courants d'Augsbourg. Pour sa part, Vaucher, Dupasquier et Cie continua à faire travailler la fabrique de Cortaillod. Désormais, la quasi totalité du fonds capital appartenait à des Dupasquier, Frédéric se trouvant à la fois propriétaire de la fabrique, et possesseur de la majorité des actions de la société de commerce; c'est d'ailleurs dans la Fabrique-Neuve que fut transporté le siège de la nouvelle société, qui jusqu'alors avait été à Neuchâtel (16) :

| | | |
|--|------------|------------------|
| Frédéric Dupasquier-Roulet | 5 actions | 150.000 L. de N. |
| Alphonse Dupasquier-Vaucher | 2 | 60.000 |
| Charles-Frédéric Dupasquier-Kybourg | 2 | 60.000 |
| Charles-Auguste Borel | 2 | 60.000 |
| Auguste Coulon | 1 1/2 | 45.000 |
| Frédéric Dupasquier-Roulet (comme propriétaire de la Fabrique-Neuve) | 3 1/2 | 105.000 |
| | 16 actions | 480.000 L. |

De 1818 à 1854, la Fabrique-Neuve perdit son autonomie pour se fondre dans les affaires de Vaucher, Dupasquier et Cie, dont les associés étaient de plus en plus exclusivement des membres de la famille Dupasquier, et qui assurait l'achat des toiles blanches et des drogues ainsi que l'impression des toiles et leur commercialisation dans les différents dépôts et comptoirs qu'elle possédait en Europe, en Asie et

16) Ibid.

en Amérique. La Fabrique-Neuve avait cessé d'entretenir, avec les maisons de commerce, ces relations bien particulières qui caractérisèrent l'indiennage neuchâtelois jusqu'au début du XIX^e siècle. Sous le nom de travail à façon, ces relations portaient à la fois sur les modalités de l'approvisionnement de la fabrique en matières premières et sur l'écoulement des toiles qu'elle avait imprimées.

2. L'APPROVISIONNEMENT EN MATIERES PREMIERES

Les matières premières consommées par les fabriques d'indiennes étaient de deux sortes : les toiles blanches et les diverses substances nécessaires à l'impression, telles que les colorants, les mordants, ou les produits de lavage. Les unes et les autres étaient fournies à la Fabrique-Neuve, dans des proportions et à des conditions variables, par la maison de commerce pour laquelle elle travaillait à façon.

Les toiles blanches

La maison de commerce livrait à la Fabrique-Neuve des toiles de coton blanches, qu'elle ne lui facturait pas. En retour, la fabrique ne facturait à la maison de commerce que la façon faite à ces toiles, et non leur valeur totale. Cette particularité explique que les archives de la Fabrique-Neuve soient à peu près muettes sur l'origine des toiles qu'elle imprimait. Les noms que portaient ces toiles — guinée, baftas, salemporis — n'avaient pas de rapport avec leur lieu de fabrication, mais avec leurs dimensions : les guinées mesuraient 16 aunes de long sur 3/4 de large (19,20 m × 90 cm), les baftas 10 aunes sur 5/8 (12 m × 75 cm) ; quant aux salemporis, leur largeur était la même que celle des guinées, mais leur longueur n'était que de 12 1/2 à 14 aunes. Toutes ces dimensions n'étaient d'ailleurs pas rigoureusement semblables suivant les époques et les pays.

Les seules indications que nous possédons sur la provenance des toiles datent des premières années de l'activité de la fabrique. Ainsi, en 1757, sur 7.900 pièces fournies par Pourtalès et Cie, 4.804 étaient spécifiées comme « toiles suisses », soit 62 %. En 1761, c'était le cas de 8.687 des 12.000 pièces livrées, soit 71 %. En 1769, sur une livraison partielle de 1.000 pièces, 400 provenaient des Indes, 600 de Suisse. Ces chiffres sont donc concordants : les 2/3 des toiles utilisées par la Fabrique-Neuve étaient tissées en Suisse même, dans les régions de St-Gall, du Toggenbourg (17), de Glaris, de Herisau, de Winterthur et de Zürich (18). Le reste des toiles utilisées était importé des Indes, par les marchés de Hollande, de Londres et de Lorient, le seul port français où l'entrée des toiles indiennes fût autorisé jusqu'en 1759, sous condi-

17) Dans cette région, Pourtalès et Cie avait de nombreux commissionnaires, tel le strasbourgeois Jean Daniel Baer qui y séjourna à partir de mai 1768. Cf. A. Brandt : Aux débuts de l'indiennage alsacien, Jacques-Louis de Pourtalès (1722-1814), ses associés alsaciens, ses activités en Alsace de 1753 à 1795, in *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*, 83, 1974, p. 122.

18) Angelini, *op. cit.* p. 172.

tion de réexportation. Le mode d'achat le plus avantageux consistait à passer des contrats directs avec la compagnie anglaise des Indes Orientales, à Madras, qui jouissait d'un quasi monopole pour l'achat des toiles de coton de fabrication indienne, les plus réputées étant celles de Yanaon (19).

Jusqu'à la fin du siècle, toiles des Indes et toiles suisses continuèrent à assurer l'essentiel de l'approvisionnement de la Fabrique-Neuve, mais dans des proportions que nous ignorons, les sources dont nous disposons mentionnant surtout les premières. Ainsi, en juillet 1793, Pourtalès et Cie se plaignait au Conseil d'Etat que 289 balles de marchandises des Indes, lui appartenant, aient été saisies sur le navire français « le Saint-Jean-de-Losne », capturé par des corsaires anglais (20). En août de la même année, c'étaient 51 balles de « mousselines, toiles de coton et autres marchandises des Indes », qui étaient bloquées à Pontarlier. Le Conseil d'Etat, saisi de cet incident, écrivit aux autorités du département du Doubs, en faisant valoir « l'ancienneté du commerce de diverses marchandises des Indes, fait en France annuellement par les sieurs Pourtalès depuis environ quarante ans, afin d'assurer l'exploitation d'une manufacture d'indiennes qui occupe cinq à six cents ouvriers » (21).

Les toiles blanches étaient centralisées dans les entrepôts que la maison de commerce possédait à Neuchâtel, où leur facture était vérifiée. Si la correspondance du fabricant ne contient pas de protestations concernant les toiles reçues, en revanche les ouvriers se plaignaient parfois de devoir en travailler de mauvaises. Dans l'ensemble, la qualité des toiles fournies par Pourtalès devait être peu contestable. Cependant, la qualité des toiles indiennes était très largement supérieure à celle des toiles suisses, qui, selon Angelini « n'étaient jamais aussi serrées, ni aussi battues dans l'atelier » que les premières. Seule la région de Manchester, à la fin du XVIII^e siècle, avait pu approcher la perfection des toiles des Indes, d'autant plus qu'elle commençait déjà à faire usage de « l'acide miraculeux qui, par l'intervention de l'air oxygène, blanchit avec célérité et éclat toutes les toiles », cette périphrase d'Angelini désignant le chlore, dont Berthollet venait de découvrir les propriétés blanchissantes en 1785 (22).

Une fois vérifiées dans les entrepôts de Neuchâtel, les toiles étaient acheminées par bateau à Cortaillod. Les premiers envois avaient lieu au début de mars, et se poursuivaient jusqu'en décembre ou janvier de l'année suivante, à un rythme inégal. Les envois les plus importants se situaient en été, période où arrivaient à la fabrique jusqu'à trois bateaux par semaine. Les arrivées étaient plus espacées au début de la campagne, car la fabrique avait alors à terminer les impressions commencées durant la campagne précédente. A partir de septembre, les arrivées diminuaient, car la durée du processus d'impression d'une

19) A. Dreyer, *op. cit.* pp. 50-51.

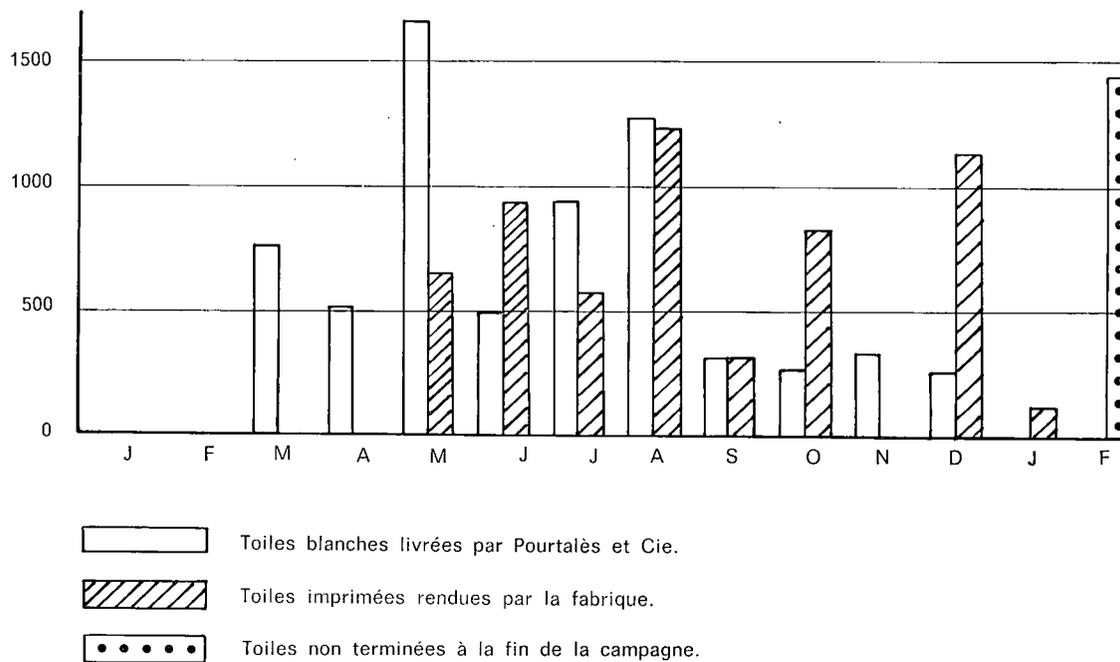
20) AEN. Manuel du Conseil d'Etat, 1793.

21) Ibid, et A. Dreyer, *op. cit.* pp. 61-62.

22) Angelini, *op. cit.* p. 178.

MOUVEMENT DES TOILES ENTRE NEUCHÂTEL ET CORTAILLOD (1755)

Nombre de
pièces



Source : A.F.C., fabrication de 1755-1766.

toile, qui, à la mauvaise saison, pouvait dépasser deux mois, permettait à la fabrique de terminer sa campagne avec les toiles reçues jusqu'alors. En 1755, 25 « voitures » suffisaient à approvisionner la fabrique. Ce chiffre monta à 58 en 1781, 79 en 1782. Les frais de transport étaient faibles : en 1782, le coût d'un voyage de Neuchâtel à Cortaillod, par le bateau, était de 21 batz, soit, pour toute l'année et l'ensemble des expéditions, 165 L. 18 s. (23).

Les drogues

Les maisons de commerce livraient à la fabrique la plupart des drogues dont elle avait besoin. A la différence des toiles blanches, ces drogues étaient facturées au fabricant qui intégrait leur coût dans le calcul de son prix de façon; en année moyenne, elles en représentaient environ le tiers. Parmi les drogues, il en est trois qui représentaient de loin, la plus grande partie de la consommation de la fabrique : la gomme, l'indigo et, surtout, la garance.

La garance était la substance tinctoriale de base pour les indienneurs. La quantité qui leur était nécessaire était d'autant plus grande que la façon des toiles était plus riche. Selon Jean Ryhiner, il fallait 0,75 livre de garance pour imprimer une toile ordinaire de seize aunes, 1,5 livre pour une toile fine, en doublant encore la quantité pour les fonds (24). Deux recettes en usage à Tournemine, préconisaient l'utilisation de quatre livres de garance par pièce de seize aunes, et six livres pour les pièces de mouchoirs de vingt aunes (25). Au milieu du XIX^e siècle, la quantité de drogue utilisée pour garancer des pièces de soixante-dix mètres variait, selon Persoz, de 1,1 kg pour une « toile gros bleu enluminé avec bouquets détachés et peu chargés de fin rouge et rose », à quinze kilos pour un « fond puce et rouge teint en pure garance » (26). Pour imprimer une pièce de seize aunes, il fallait donc, suivant les genres, de 0,6 à 8,50 livres de garance.

De nombreuses qualités de garance existaient sur le marché. Celles qui étaient le plus fréquemment achetées par la Fabrique-Neuve étaient au nombre de quatre. La garance non robée, la moins chère, provenait de racines qui n'avaient pas été soumises à l'action du frottage et du tamisage; la garance mi-fine, de la mouture des plus petites racines, n'ayant pas de cœur; la garance fine, de racines mêlées; la garance sur-fine, enfin, ne provenait que des plus grosses racines, au pouvoir colorant supérieur. La plus consommée était la garance fine, considérée comme la poudre normale par les grandes fabriques. A la Fabrique-Neuve, elle représentait entre cinquante et quatre-vingts pour cent de la consommation annuelle. Au total, toutes qualités confondues, la

23) AFC. Rencontres de marchandises.

24) J. Ryhiner in D. Dolfus-Ausset. *Matériaux pour la coloration des étoffes*, Paris, 1865, t. II, pp. 98-139.

25) S. Chassagne. *La manufacture de toiles imprimées de Tournemine-lès-Angers, 1752-1820*, Paris, 1972.

26) J. Persoz. *Traité théorique et pratique de l'impression des tissus*, Paris, 1846.

garance comptait pour près de quarante pour cent, en année moyenne, dans le montant des drogues achetées.

En fait, les garances de même dénomination étaient loin d'avoir les mêmes qualités. Celles-ci variaient selon la provenance des racines, c'est-à-dire selon les conditions naturelles existant dans les régions de culture. A la fin du XVIII^e siècle, les garances les plus appréciées par les indienneurs étaient, dans l'ordre, celles de Hollande, d'Alsace et de Karlsruhe, dont les prix étaient très différents :

**ORIGINE DE LA GARANCE
CONSOMMÉE PAR LA FABRIQUE-NEUVE EN 1783**

| | Poids (en l.p.) | Prix du quintal (L. de Berne) | Valeur totale (L. de Berne) |
|-----------------------------------|--------------------|--|--------------------------------------|
| Garance fine de Hollande | 5.177 | 66 | 3.416 |
| Garance non robée de Hollande .. | 8.174 | 45 | 3.678 |
| Garance superfine d'Alsace | 6.478 | 60 | 3.886 |
| Garance fine d'Alsace | 1.593 | 50 | 796 |
| Garance non robée d'Alsace | 7.713 | 42 | 3.239 |
| Garance demi-fine d'Alsace | 11.897 | 35 | 4.163 |
| Garance ordinaire d'Alsace | 2.008 | 24 | 481 |
| Garance superfine de Karlsruhe .. | 7.289 | 50 | 3.644 |
| Garance fine de Karlsruhe | 10.345 | 46 | 4.758 |
| Garance non robée de Karlsruhe .. | 5.847 | 42 | 2.455 |
| Garance ordinaire de Karlsruhe .. | 767 | 26 | 199 |
| Total | 67.388 l.p. | | 30.745 L. |

Source : AFC, Grands livres.

Le premier pays à produire massivement la garance fut la Hollande, où sa culture avait été introduite dès le XVI^e siècle. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, c'est de ce pays que provint la majeure partie de la consommation des fabriques neuchâtelaises. En 1729, la culture de la garance fut introduite à Haguenau, puis, dans les années suivantes, dans toute la Basse-Alsace. C'est de là que la Fabrique-Neuve tira très rapidement une part importante de ses approvisionnements, soit par l'intermédiaire de Pourtalès et Cie, soit en s'adressant directement à des maisons de commerce alsaciennes. Cette dernière solution prévalut surtout entre 1760 et 1775. Tandis que Pourtalès et Cie ne lui livrait plus que de la garance hollandaise, la fabrique s'approvisionnait en Basse-Alsace. Ainsi, en 1775, Pourtalès et Cie fournissait pour 9.800 L. de garance hollandaise tandis qu'elle en achetait pour 2.888 L. à Isaac Berthaud et 1.006 L. à Abraham Berthaud, de Bischwiller, 1.721 L. à Barth, Saglio et Cie, de Haguenau, 1.684 L. à Jean-Christophe Kienlin et 395 L. à Joseph-Louis Prat, de Strasbourg. Cette même année, elle en achetait pour 1.072 L. à Gemuseus et Stehelin, de Bâle, et pour 1.186 L.

à Ziegler et Schwartz, de Karlsruhe. Jusqu'au début du XIX^e siècle, la garance de Karlsruhe assura, d'une façon inégale suivant les années, une partie de la consommation de la Fabrique-Neuve, sans menacer la suprématie de la production alsacienne.

Dans les dernières années de l'Empire, s'annonça le règne de la garance avignonnaise. Introduite dans le Comtat vers 1770, cette culture y connut une grande extension car elle permettait de mettre en valeur les palus marécageux, jadis incultes. Au milieu du XIX^e siècle, elle recouvrit jusqu'à la moitié des terres cultivables du Vaucluse. Ce département produisait 2.000 tonnes de garance en 1808, 20.000 tonnes vers 1850, assurant alors la moitié des besoins mondiaux (27). La suprématie d'Avignon se lit dans les approvisionnements de la Fabrique-Neuve puisque, dès 1809-1819, elle s'y procurait près de la moitié de la garance qu'elle consommait. L'une des raisons de cette préférence était que les garances récoltées dans les régions calcaires du Comtat convenaient mieux aux fabriques utilisant des eaux pures, telle la Fabrique-Neuve, alors que la production des terres siliceuses de la Basse-Alsace était préférée par les fabriques utilisant des eaux calcaires. Pour autant que les comparaisons soient possibles, il semble aussi que le coût de la production avignonnaise soit devenue, sous la Restauration, nettement inférieur à celui de la production alsacienne (28).

Après la garance, la drogue la plus utilisée par les fabriques d'indiennes était l'indigo, qui était leur principal colorant bleu. C'est lui qu'appliquaient sur la toile, avec un pinceau, les jeunes filles appelées pinceleuses ou pinceauteuses. En année moyenne, l'indigo intervenait pour cinq à dix pour cent dans les dépenses de drogues de la Fabrique-Neuve; en fait, dans le court comme dans le moyen terme, ces achats étaient très irréguliers en raison des entraves que les guerres à blocus mettaient périodiquement à son commerce. Ainsi, entre 1763 et 1767, les achats d'indigo se montèrent en moyenne à 10,7 % des dépenses totales de drogues. En 1793-1797, ce pourcentage descendit à 5,4 % et, en 1803-1807, à 1,3 %. Les difficultés d'approvisionnement en indigo contribuent à expliquer la disparition des pinceleuses, qui s'annonce à cette époque. De 1813 à 1817, en revanche, la Fabrique-Neuve reconstitua ses stocks avec de l'indigo du Bengale, dont les achats représentaient 12,3 % des dépenses de drogue de la période.

Jusque dans les dernières années du XVIII^e siècle, les deux seuls pays fournisseurs furent le Guatemala et Saint-Domingue. C'est là que s'approvisionnaient aussi bien Pourtalès et Cie que les autres maisons auxquelles s'adressait la Fabrique-Neuve pour ce produit. Pourtalès et Cie ne fournit d'ailleurs jamais à la fabrique qu'une petite partie de son indigo, le reste provenant de diverses maisons neuchâteloises, suisses ou françaises. Ainsi, entre 1771 et 1775, période durant laquelle les fournitures de Pourtalès et Cie furent nulles, la Fabrique-Neuve s'approvisionna principalement chez Ewarre frères, de Bordeaux, qui lui en vendit pour plus de 26.000 livres.

27) J. Reiller. *Les transformations de l'agriculture vauclusienne depuis le début du XIX^e siècle et l'action des pouvoirs publics*, Avignon, 1945, p. 50.

28) Cf. infra, chapitre V.

LES APPROVISIONNEMENTS DE LA FABRIQUE-NEUVE EN GARANCE (1758-1819)

52

Provenance de la garance fournie par Pourtalès et Cie

| Année | Total L. | Portalès et Cie L. | % | Hollande % | Alsace % | Avignon % | Karlsruhe et Palatinat % |
|-------|----------|--------------------|-----|------------|----------|-----------|--------------------------|
| 1758 | | 8.500 | | 43 | 57 | | |
| 1759 | | 10.300 | | 46 | 54 | | |
| 1760 | | 16.200 | | 55 | 45 | | |
| 1761 | | 16.900 | | 77 | 23 | | |
| 1762 | | 14.800 | | 78 | 22 | | |
| 1763 | 17.500 | 11.100 | 63 | 96 | 4 | | |
| 1764 | 32.900 | 17.600 | 53 | 100 | | | |
| 1765 | 30.700 | 24.100 | 78 | 95 | 5 | | |
| 1766 | 30.500 | 19.800 | 64 | 44 | 56 | | |
| 1767 | 25.300 | 14.600 | 57 | 75 | 25 | | |
| 1768 | 23.100 | 10.000 | 43 | 80 | 20 | | |
| 1769 | 21.300 | 10.400 | 48 | 68 | 32 | | |
| 1770 | 24.100 | 10.800 | 44 | 91 | 9 | | |
| 1771 | 20.300 | 10.100 | 50 | 89 | 11 | | |
| 1772 | 24.400 | 9.000 | 36 | 70 | 30 | | |
| 1773 | 13.600 | 10.100 | 74 | 100 | | | |
| 1774 | 19.100 | 9.400 | 49 | 100 | | | |
| 1775 | 19.700 | 9.800 | 49 | 100 | | | |
| 1776 | | 15.000 | | 25 | 72 | | 3 |
| 1777 | | 15.300 | | 25 | 75 | | |
| 1778 | | 19.700 | | 29 | 71 | | |
| 1779 | | | | | | | |
| 1780 | | 20.700 | | 23 | 77 | | |
| 1781 | | 25.500 | | 12 | 88 | | |
| 1782 | | 26.100 | | 15 | 85 | | |
| 1783 | | 30.700 | | 23 | 41 | | 36 |
| 1784 | | 39.100 | | 11 | 3 | | 86 |
| 1785 | | 48.100 | | 5 | 15 | | 80 |
| 1786 | | 52.600 | | 10 | 60 | | 30 |
| 1787 | | 62.500 | | 10 | 60 | 0,1 | 30 |
| 1788 | | 51.200 | | 2 | 64 | 2 | 32 |
| 1789 | | 37.100 | | | 94 | | 6 |
| 1790 | | 49.100 | | | 98 | | 2 |
| 1791 | | 35.000 | | | 100 | | |
| 1792 | | 42.300 | | | 100 | | |
| 1793 | 49.900 | 49.900 | 100 | | 100 | | |
| 1794 | 57.600 | 52.400 | 90 | 55 | 45 | | |
| 1795 | 64.600 | 64.600 | 100 | 63 | 37 | | |

LA FABRIQUE-NEUVE DE CORTAILLOD

Vaucher, Dupasquier et Cie

Provenance de la garance fournie par Vaucher, Dupasquier et Cie

| | | | | | | | |
|------|---------|---------|-----|----|----|----|----|
| 1796 | 75.400 | 75.400 | 100 | 61 | 39 | | |
| 1797 | 174.400 | 174.400 | 100 | 31 | 69 | | |
| 1798 | 79.000 | 79.000 | 100 | 45 | 55 | | |
| 1799 | 30.300 | 30.300 | 100 | 67 | 33 | | |
| 1800 | 68.500 | 68.500 | 100 | 51 | 49 | | |
| 1801 | 22.000 | 22.000 | 100 | 28 | 64 | | 8 |
| 1802 | 69.400 | 69.400 | 100 | 9 | 76 | | 15 |
| 1803 | 67.200 | 67.200 | 100 | 3 | 91 | | 6 |
| 1804 | 53.900 | 53.900 | 100 | | 95 | 1 | 4 |
| 1805 | 51.500 | 51.500 | 100 | | 90 | 5 | 5 |
| 1806 | 25.400 | 25.400 | 100 | | 88 | 10 | 2 |
| 1807 | 24.900 | 24.900 | 100 | | 97 | 3 | |
| 1808 | 21.800 | 21.800 | 100 | | 81 | 19 | |
| 1809 | 21.500 | 21.500 | 100 | | 82 | 18 | |
| 1810 | 104.200 | 104.200 | 100 | | 50 | 46 | 4 |
| 1811 | 73.600 | 73.600 | 100 | | 54 | 32 | 14 |
| 1812 | 88.200 | 88.200 | 100 | | 73 | 27 | |
| 1813 | 69.100 | 69.100 | 100 | | 38 | 62 | |
| 1814 | 104.600 | 104.600 | 100 | | 49 | 51 | |
| 1815 | 150.800 | 150.800 | 100 | | 68 | 32 | |
| 1816 | 89.200 | 89.200 | 100 | | 82 | 18 | |
| 1817 | 96.800 | 96.800 | 100 | | 34 | 66 | |
| 1818 | 102.100 | 102.100 | 100 | | 48 | 52 | |
| 1819 | 64.600 | 64.600 | 100 | | 30 | 70 | |

LES STRUCTURES DE LA FABRIQUE-NEUVE

53

LES APPROVISIONNEMENTS DE LA FABRIQUE-NEUVE EN INDIGO (1758-1819)

54

| Année | Total L. | Pourtalès et Cie L. | % | Provenance de l'indigo fourni par Pourtalès et Cie | | |
|-------|-------------|------------------------|-----|---|------------------------|-------------|
| | | | | Guatemala % | Saint Domingue % | Autres % |
| 1758 | 2.800 | 2.600 | 92 | 62 | 38 | |
| 1759 | | | | | | |
| 1760 | 1.800 | 1.200 | 66 | 54 | 46 | |
| 1761 | 2.600 | 2.200 | 84 | 43 | 57 | |
| 1762 | 4.400 | 3.400 | 77 | 28 | 72 | |
| 1763 | 4.100 | 1.100 | 26 | 29 | 71 | |
| 1764 | 8.800 | | | | | |
| 1765 | 4.500 | | | | | |
| 1766 | 7.400 | 5.200 | 70 | | 100 | |
| 1767 | 4.300 | 4.300 | 100 | | 100 | |
| 1768 | 6.000 | | | | | |
| 1769 | 4.200 | 1.700 | 40 | | 100 | |
| 1770 | 6.800 | | | | | |
| 1771 | 9.100 | | | | | |
| 1772 | 12.100 | | | | | |
| 1773 | 10.400 | | | | | |
| 1774 | 8.300 | | | | | |
| 1775 | 7.300 | | | | | |
| 1776 | | 100 | | | 100 | |
| 1777 | | 4.500 | | | 100 | |
| 1778 | | 9.200 | | | 100 | |
| 1779 | | | | | | |
| 1780 | | 9.600 | | | 100 | |
| 1781 | | 6.100 | | | 100 | |
| 1782 | | 3.300 | | | 100 | |
| 1783 | | 7.300 | | | 98 | |
| 1784 | | 15.200 | | 2 | 51 | |
| 1785 | | 100 | | 49 | | |
| 1786 | | 9.700 | | 100 | | |
| 1787 | | 2.400 | | 28 | 72 | |
| | | | | 100 | | |
| 1788 | | 3.500 | | 100 | | |
| 1789 | | 4.000 | | 100 | | |
| 1790 | | 5.000 | | 76 | | 24 (a) |
| 1791 | | 6.800 | | 63 | | 37 (a) |
| 1792 | | 10.100 | | | | 100 (a) |
| 1793 | 10.600 | 500 | 5 | | | 100 (b) |
| 1794 | 9.400 | | | | | |
| 1795 | 8.600 | | | | | |

LA FABRIQUE-NEUVE DE CORTAILLON

55

| Année | Total L. | Vaucher, Dupasquier et Cie L. | % | Provenance de l'indigo fourni par Vaucher, Dupasquier et Cie | | |
|-------|-------------|--|-----|---|------------------------|-------------|
| | | | | Guatemala % | Saint Domingue % | Autres % |
| 1796 | 5.700 | 5.700 | 100 | | | |
| 1797 | 13.700 | 7.500 | 54 | | 32 | 68 (a) |
| 1798 | 19.100 | 17.800 | 93 | 100 | | |
| 1799 | 9.600 | 9.600 | 100 | 35 | | 65 (c) |
| 1800 | 7.600 | 7.600 | 100 | 100 | | |
| 1801 | 5.100 | 5.100 | 100 | 100 | | |
| 1802 | 4.600 | 4.600 | 100 | 98 | | 2 (c) |
| 1803 | 700 | | | 100 | | |
| 1804 | 4.700 | 4.700 | 100 | | | 100 (c) |
| 1805 | | | | | | |
| 1806 | 1.000 | 1.000 | 100 | | | 100 (c) |
| 1807 | | | | | | |
| 1808 | 1.900 | | | | | |
| 1809 | 3.900 | 3.900 | 100 | | | 100 (d) |
| 1810 | 3.800 | 3.800 | 100 | | | 100 (d) |
| 1811 | | | | | | |
| 1812 | 30.800 | 30.800 | 100 | | | 100 (c) |
| 1813 | 43.600 | 43.600 | 100 | | | 100 (c) |
| 1814 | 19.000 | 19.000 | 100 | | | 100 (c) |
| 1815 | 18.600 | 18.600 | 100 | | | 100 (c) |
| 1816 | 29.600 | 29.600 | 100 | | | 100 (c) |
| 1817 | 30.300 | 30.300 | 100 | | | 100 (c) |
| 1818 | 20.200 | 20.200 | 100 | | | 100 (c) |
| 1819 | 28.700 | 28.700 | 100 | | | 100 (c) |

LES STRUCTURES DE LA FABRIQUE-NEUVE

Notes : a) de l'île de France - b) du Brésil - c) de l'Inde ou du Bengale - d) de Carraque.
Source : AFC, Grands livres, rencontres de drogues.

LES APPROVISIONNEMENTS DE LA FABRIQUE-NEUVE EN GOMME (1758-1819)

| Année | Total L. | Sénégal % | Arabie % | Barbarie % | Autres % |
|-------|-------------|--------------|-------------|---------------|-------------|
| 1758 | 2.300 | 64 | 35 | | |
| 1759 | 2.400 | 92 | | 8 | |
| 1760 | 3.600 | 100 | | | |
| 1761 | 4.900 | 100 | | | |
| 1762 | 5.300 | 100 | | | |
| 1763 | 6.500 | 100 | | | |
| 1764 | 6.900 | 100 | | | |
| 1765 | 9.700 | 100 | | | |
| 1766 | 9.300 | 99 | | 1 | |
| 1767 | 7.100 | 100 | | | |
| 1768 | 6.100 | 66 | 23 | 11 | |
| 1769 | 6.300 | 46 | 36 | 18 | |
| 1770 | 5.600 | 28 | 35 | 37 | |
| 1771 | 4.900 | 24 | 42 | 34 | |
| 1772 | 6.000 | 49 | 21 | 30 | |
| 1773 | 5.600 | 71 | | 29 | |
| 1774 | 6.900 | 73 | | 27 | |
| 1775 | 7.600 | 94 | 4 | 2 | |
| 1776 | 7.900 | 82 | 16 | 2 | |
| 1777 | 8.500 | 82 | 18 | | |
| 1778 | 11.200 | 92 | 8 | | |
| 1779 | | | | | |
| 1780 | 8.900 | 38 | 10 | 5 | 2 (a) |
| 1781 | 8.300 | 81 | 10 | 9 | |
| 1782 | 8.200 | 63 | 14 | 8 | 15 (a) |
| 1783 | 9.100 | 61 | 12 | 27 | |
| 1784 | 10.000 | 60 | 35 | 5 | |
| 1785 | 9.400 | 54 | | 46 | |
| 1786 | 9.000 | 43 | | 57 | |
| 1787 | 17.200 | 40 | | 60 | |
| 1788 | 14.500 | 32 | | 68 | |
| 1789 | 17.100 | 41 | | 59 | |
| 1790 | 13.000 | 35 | | 65 | |
| 1791 | 25.000 | 45 | | 55 | |
| 1792 | 5.000 | 70 | | 30 | |
| 1793 | 13.700 | 47 | | 53 | |
| 1794 | 10.800 | 39 | | 61 | |
| 1795 | 20.600 | 35 | | 65 | |
| 1796 | 26.300 | 50 | 7 | 43 | |
| 1797 | 30.500 | 78 | | 20 | 2 (a) |
| 1798 | 10.800 | 17 | 14 | | 69 (b) |
| 1799 | 29.100 | 60 | | | 40 (b) |
| 1800 | 23.100 | 74 | 19 | | 7 (a) |
| 1801 | 25.000 | 100 | | | |
| 1802 | 16.100 | 55 | | 45 | |
| 1803 | 14.900 | 34 | 10 | 18 | 38 (c) |
| 1804 | 20.300 | 35 | 17 | 4 | 44 (c) |
| 1805 | 16.700 | 62 | 6 | 12 | 20 (c) |
| 1806 | 7.000 | 100 | | | |
| 1807 | 4.500 | 62 | | 38 | |
| 1808 | 13.300 | 46 | 8 | 34 | 12 (d) |
| 1809 | 4.600 | | | 50 | 50 (d) |
| 1810 | 26.600 | 63 | | 7 | 30 (d) |
| 1811 | 31.300 | 89 | | 2 | 9 (d) |
| 1812 | 14.300 | 57 | | 13 | 30 (d, e) |
| 1813 | 15.900 | 80 | 1 | 7 | 12 (d) |
| 1814 | 13.400 | 100 | | | |
| 1815 | 18.600 | 100 | | | |
| 1816 | 15.600 | 83 | | 5 | 12 (d, e) |
| 1817 | 10.000 | 88 | | 12 | |
| 1818 | 6.300 | 71 | | 10 | 19 (e) |
| 1819 | 19.900 | 93 | | | 7 (e) |

LA FABRIQUE-NEUVE DE CORTAILLON

LES STRUCTURES DE LA FABRIQUE-NEUVE

Notes : a) du pays - b) du Levant - c) d'Embani - d) de Gedda - e) Adragante. La totalité des achats de gommes sont faits à Pourtalès et Cie puis Vaucher, Dupasquier et Cie, sauf en 1795-1798. Ne sont pas compris les achats figurant aux **Dépenses diverses de fabrique**, portant sur de petites quantités de gomme du pays.

Source : AFC, Grands livres, rencontres de drogues.

A partir de 1796, en revanche, et jusqu'en 1819, Vaucher, Dupasquier et Cie assura à elle seule la quasi totalité des ventes d'indigo à la fabrique. A cette époque, les sources d'approvisionnement s'étaient d'ailleurs modifiées. Dès 1784, avant même que les révoltes d'esclaves n'eussent bouleversé l'économie de l'île, Saint-Domingue avait cessé de jouer le rôle de fournisseur principal, voire exclusif, qu'elle avait eu pendant des années. Pendant la période révolutionnaire, l'Ile de France assura quelques compléments à la production guatémaltèque, mais les dernières années de l'Empire virent le début de la suprématie indienne. De 1812 à 1819, ce fut le seul pays où Vaucher, Dupasquier et Cie effectua ses achats.

Le troisième produit de base pour l'impression des toiles était la gomme qui servait d'épaississant pour les couleurs. Jusque dans les dernières années du XVIII^e siècle, elle représenta de dix à quinze pour cent des achats annuels de drogues. Après cette date, la proportion tomba à cinq ou dix pour cent. A la différence de la garance et de l'indigo, la gomme fut toujours achetée exclusivement à Pourtalès et Cie, puis à Vaucher, Dupasquier et Cie. Le principal pays fournisseur était le Sénégal, dont la production, depuis le début du XVIII^e siècle, était reconnue comme supérieure en qualité à celle de l'Orient, et même à celle de l'Arabie (29). De 1758 à 1819, la proportion de gomme sénégalaise dans les approvisionnements de la Fabrique-Neuve oscilla presque constamment entre cinquante et cent pour cent. Le reste provenait d'Afrique du Nord et, dans une moindre mesure, d'Arabie. La gomme du pays fournissait un appoint négligeable.

Les autres drogues consommées par la Fabrique-Neuve ne représentaient pas, à elles toutes, plus de quarante pour cent du total, bien que leur nombre se fût accru avec les années, dépassant la centaine à partir de 1810. Il s'agissait d'abord de produits tinctoriaux complétant une palette dans laquelle la garance et l'indigo donnaient les couleurs dominantes. Le jaune était obtenu à partir de diverses substances : le safran, acheté en Europe ou dans le Levant; le sumac, qui provenait des régions méditerranéennes; la gaude, cultivée dans le Languedoc ou en Picardie; le quercitron, qui contenait huit à dix fois plus de substance colorante que la gaude et qui provenait d'Amérique; la graine jaune, enfin, le plus utilisé de tous les colorants jaunes, que les maisons neuchâtelaises se procuraient à Avignon ou dans le Levant, la plus réputée venant de Perse.

L'Amérique et l'Asie fournissaient un certain nombre d'autres substances tinctoriales : bois de brésil, de Campèche, de Fernambouc, ou de santal; cachou, cochenille, rocou, noix de galles blanches ou noires. En revanche, c'est d'Europe que provenait la majeure partie des produits utilisés pour le mordantage, le lavage, l'avivage ou l'apprêt des toiles : acides acétique (vinaigre), citrique (jus de citron), oxalique, sulfurique (huile de vitriol), couperose blanche, bleue ou verte, alun, huile de lin ou d'olive (huile tournante), potasse, savon, soude, amidon,

29) *Annales des arts et manufactures*, t. XII, 1805, p. 1 à 25 : Sur le commerce de la gomme du Sénégal.

craie, son et bouse de vache ⁽³⁰⁾. Somme toute, la part des produits d'origine coloniale dans l'approvisionnement de la Fabrique-Neuve était relativement faible. Dans les années 1750, la valeur des drogues importées d'outre-mer s'élevait environ au tiers de sa consommation totale. Avec la Révolution et l'Empire, cette proportion s'abaissa à moins de dix pour cent en 1792 et 1807, puis remonta à vingt-trois pour cent en 1815 et à trente-cinq pour cent en 1819. Que l'origine des drogues fût européenne ou coloniale, il faut noter, en tous cas, le rôle prépondérant joué par la France dans les approvisionnements de la Fabrique-Neuve. Dans un mémoire soumis au Conseil d'Etat, le 25 janvier 1815, Jean-Jacques-François Vaucher faisait observer, en effet, que ce pays fournissait directement la garance, l'amidon, la graine jaune, la gaude, la couperose, le verdet, le sel de saturne et le vitriol, « tous produits de son sol ou de ses manufactures », d'autres drogues telles la cochenille, l'indigo, les gommés, les galls ou les bois de teinture provenant « de ses colonies ou de son commerce » ⁽³¹⁾.

Une partie des drogues était régulièrement fournie à la Fabrique-Neuve par des maisons de commerce autres que celles pour lesquelles elle travaillait à façon. C'était notamment le cas des graines jaunes, du verdet ou des galls, ainsi que de certains auxiliaires de la teinture comme l'arsenic, l'alun ou la potasse. Jusque dans les dernières années du XVIII^e siècle, la plupart des maisons qui fournissaient ces produits étaient localisées à Genève, telles Decarro Pierre et Fils, Jean-Antoine puis Gédéon Patron, ou à Bâle, telles Mathias et Melchior Streckeyesen, Jérôme puis Nicolas Bernouilly, Samuel Ryhiner, Jean-Rodolphe Passavant, Louis Respinger ou Benoit Sarrasin. A Neuchâtel même, la Fabrique-Neuve effectuait généralement des achats peu importants : du vinaigre, chez Meuron et d'Ivernois, de Saint-Sulpice, ou chez Guillaume Perret, aux Verrières; des draps de table chez Lardy et Meuron ou chez Daniel Reynier, de Neuchâtel.

Dans l'ensemble, les achats à des maisons de commerce non helvétiques étaient rares ou d'importance négligeable. Deux périodes font exception. Durant la première, qui couvre les années 1768-1775, la Fabrique-Neuve acheta massivement de la garance en Alsace et de l'indigo à Bordeaux. Ainsi, en 1775, les maisons françaises bénéficiaient de trente pour cent de ses achats de drogues. A partir des dernières années de l'Empire, la Fabrique-Neuve s'adressa de nouveau à des maisons françaises. Il s'agissait moins, alors, de se procurer des produits « de son sol ou de son commerce » que de son industrie, notamment mécanique et chimique. En 1819, elle acheta pour 2.266 L. d'huile tournante et 4.442 L. de draps pour la machine à imprimer chez Ehrenzeller, à Mulhouse, 4.468 L. de couperose et d'huile de vitriol chez J.F. Joliclair et J.-P. Gros frères, de Pontarlier, 1.738 L. d'acide tartarique et de sublimé corrosif chez Chaptal et Fils, et 4.467 L. d'eau forte, de cristaux

30) Les achats de rouleaux pour la machine à imprimer figurent au compte des drogues de 1810 à 1819 bien que, par nature, ils constituent des dépenses d'outillage. Représentant une valeur d'achat cumulée de 122.400 L. en 1819, ils furent achetés à diverses firmes françaises ou neuchâteloises.

31) A. Dreyer, *op. cit.* p. 91.

ORIGINE DES DROGUES FOURNIES A LA FABRIQUE-NEUVE
PAR POURTALES ET CIE, PUIS VAUCHER, DUPASQUIER ET CIE

| Origine | Produit | 1762 | 1792 | 1807 | 1819 |
|------------------------------|------------------------------------|--------|-----------|-----------|-----------|
| Europe | | L. | L. | L. | L. |
| Alsace | garance | 3.221 | 42.380 | 24.334 | 19.700 |
| Avignon | graine jaune | 242 | 3.096 | — | — |
| | garance | — | — | 645 | 44.900 |
| Hollande | garance | 11.654 | — | — | — |
| Divers pays | amidon | 1.653 | 570 | 804 | — |
| (non précisés) | potasse | 647 | — | 3.768 | — |
| | savon | — | — | 2.793 (2) | 5.000 |
| | alun | — | — | 2.023 (3) | 3.600 (6) |
| | safran | — | — | — | 4.400 (7) |
| | craie | — | 746 | — | — |
| | sel de saturne | — | 4.070 (1) | — | — |
| | huile de vitriol | — | 2.624 | 4.070 (4) | — |
| | couperose verte | — | 272 | 2.449 | — |
| | acide oxalique | — | — | 2.100 | — |
| | gaude | — | — | 1.462 (5) | 3.400 |
| | rose végétal | — | — | — | 4.200 |
| Total Europe .. | | 17.417 | 53.758 | 44.448 | 85.200 |
| % du total | | 65 % | 82 % | 82 % | 52 % |
| Afrique | | | | | |
| Sénégal | gomme | 5.388 | — | 2.830 | 18.600 |
| Barbarie | gomme | — | — | 1.760 | — |
| Ile-de-France | indigo | — | 10.057 | — | — |
| Total Afrique .. | | 5.388 | 10.057 | 4.590 | 18.600 |
| % du total .. | | 20 % | 15 % | 8 % | 11 % |
| Asie Mineure | | | | | |
| Inde | graine jaune | — | — | — | 4.600 |
| Bengale | galles | 380 | — | — | 5.100 |
| | safran | — | — | — | 500 |
| | indigo | — | — | — | 29.000 |
| Total Asie .. | | 380 | 0 | 0 | 39.200 |
| % du total .. | | 1 % | 0 | 0 | 24 % |
| Amérique | | | | | |
| Guatemala | indigo | 988 | — | — | 1.000 |
| St Domingue | indigo | 2.310 | — | — | — |
| Brésil | bois de Campêche, de Fernambouc | — | — | — | 800 |
| Nouvelle Angleterre | quercitron | — | 891 | — | — |
| Total Amérique .. | | 3.298 | 891 | 0 | 1.800 |
| % du total .. | | 12 % | 1 % | 0 | 1 % |
| Divers | | 217 | 841 | 4.589 | 16.500 |
| TOTAL .. | | 26.700 | 65.520 | 53.647 | 161.300 |

Notes :

- 1) dont 2.446 L. de Hollande.
- 2) 695 L. de Trieste - 2.098 L. de Marseille.
- 3) de Liège.
- 4) de France.
- 5) du Languedoc.
- 6) 1.800 L. de Rome - 1.800 L. de Liège.
- 7) 1.000 L. de Hongrie - 3.400 L. d'Espagne.

Sources : AFC, Grands livres.

MAISONS DE COMMERCE
EN RAPPORT AVEC LA FABRIQUE-NEUVE EN 1765

| Maisons de commerce | Place | Principales fournitures | Valeur (L.) |
|--|---------------|---|----------------|
| Mathias Streckeyen | Bâle | Alun, amidon, vitriol, soude, potasse. | 5.036 |
| Félix Batier | Bâle | Garance. | 321 |
| Rodolphe Ritter | Bâle | Racines d'alizari. | 380 |
| Nicolas de René Harscher | Bâle | Garance. | 968 |
| Samuel de Pierre Ryhiner | Bâle | Garance de Hollande. | 1.217 |
| Pierre Gemuseus et fils | Bâle | Bois de Fernambouc. | 305 |
| Melchior Streckeyen l'ainé | Bâle | Amidon. | 1.144 |
| Jean Henry Knoll | Bâle | Rocou. | 690 |
| Pierre Decarro | Genève | Graine d'Avignon, galles blanches d'Alep. | 2.197 |
| Charton et Bandol | Genève | Galles, gomme du pays. | 793 |
| Jean Antoine Patron | Genève | Graine d'Avignon. | 303 |
| Erhard Borel et frères Robert | Neuchâtel | Indigo de Saint Domingue, alun, galles. | 6.244 |
| Perret et Grétilat | Neuchâtel | Racines d'alizari. | 2.677 |
| Brandt, De Montmollin, Jeanrenaud frères et Cie | Neuchâtel | Garance de Hollande. | 1.093 |
| Théodore Meuron | Saint-Sulpice | Vinaigre. | 707 |
| Divers | | | 1.312 |
| Total | | | 25.387 |

MAISONS DE COMMERCE
EN RAPPORT AVEC LA FABRIQUE-NEUVE EN 1819

| | | | |
|---------------------------------------|-------------|--|--------|
| Passavant | Bâle | Draps pour table et châsis. | 6.551 |
| Léonard Paravicini | Bâle | Laiton. | 417 |
| Louis Respinger | Bâle | Rocou, galles, bois de Fernambouc. | 1.795 |
| Nicolas de Jean Bernouilly | Bâle | Arsenic. | 1.243 |
| Salomon Klauser | Zürich | Vinaigre. | 358 |
| Jacob Ziegler | Winterthur | Potasse, acide tartreux, eau forte. | 4.855 |
| Frey et Cie | Aarau | Acide nitrique. | 740 |
| Auguste Valet | Vevey | Sublimé corrosif, acide tartreux. | 2.107 |
| Berthoud Colomb | Provence | Sel de saturne. | 6.256 |
| Gendre et Cie | Fribourg | Potasse. | 940 |
| Vopelius | Soulzbach | Manganèse. | 2.717 |
| J.G. Dingler | | Arseniate de potasse, arsenic, huile de vitriol, sel de mercure. | 5.248 |
| Les fils d'Antoine Borel | Neuchâtel | Bois de Fernambouc. | 1.539 |
| Théophile Kleist | Neuchâtel | Chaudières. | 2.429 |
| Jeanrenaud, Leubas et Richardet | Môtiers | Huile de vitriol. | 3.631 |
| Borle, Borel et Cie | Couvet | 12 rouleaux à imprimer avec pivots. | 8.749 |
| Ehrenzeller | Mulhouse | Draps, huile tournante. | 6.710 |
| J.P. Gros frères | Pontarlier | Alun, couperose, huile vitriol. | 3.534 |
| Chaptal et Fils | Paris | Acide tartarique, sublimé corrosif. | 1.738 |
| A.L. Morice | Paris | Eau forte, cristaux de soude, sublimé corrosif. | 4.467 |
| Divers | | | 1.425 |
| | | | 67.449 |
| | Total | | |

Source : AFC, Grands livres.

Source : AFC, Grands livres, factures.

de soude et de sublimé corrosif chez A.L. Morice, tous deux de Paris. Tous ces achats, d'un montant de 18.483 L., représentaient huit pour cent du total de l'année.

A cette date, comme par le passé, les firmes helvétiques jouaient le premier rôle dans l'approvisionnement en drogues de la Fabrique-Neuve. Les maisons bâloises y contribuaient pour 4,5 % contre quinze pour cent en 1765 et 5,2 % en 1783. Genève avait disparu de la liste des fournisseurs, après avoir représenté 5 % des ventes en 1765 et 13,7 % en 1883, mais plusieurs firmes vaudoises et zurichoises avaient pris sa relève. Enfin, les maisons neuchâteloises, Pourtalès et Cie et Vaucher, Dupasquier et Cie non comprises, représentaient huit pour cent des ventes en 1819, contre seize pour cent en 1765 et vingt pour cent en 1783.

Mais, pour l'essentiel, c'est de Pourtalès et Cie puis de Vaucher, Dupasquier et Cie que dépendit la Fabrique-Neuve. Excepté durant les décennies 1760 et 1770, ces deux maisons lui vendirent presque toujours plus des trois quarts des drogues qu'elle consommait. Incontestablement, son rôle économique s'en trouvait minoré, face à celui des maisons de commerce, principales maîtresses du jeu dans un domaine aussi important de l'activité d'indiennage. En revanche, la puissance et l'envergure de Pourtalès et Cie puis de Vaucher, Dupasquier et Cie, contribuèrent à la réussite que connut la Fabrique-Neuve tout au long de son histoire.

3. LA LIVRAISON DES PRODUITS FINIS ET LEUR COMMERCIALISATION

La totalité des toiles imprimées par la Fabrique-Neuve étaient rendues au siège de la maison de commerce, à Neuchâtel. Les premiers envois concernaient les pièces non terminées l'année précédente. Ils débutaient au commencement de mars et se terminaient trois mois plus tard. Le processus de fabrication d'une toile étant de deux mois environ, les toiles blanches livrées par la maison de commerce au début de la campagne ne lui étaient rendues imprimées qu'à partir de mai. Les envois se poursuivaient jusqu'en janvier ou février de l'année suivante ⁽³²⁾. Avec les années, la durée de la campagne eut tendance à s'allonger, et les envois à se répartir plus également sur chacun des mois de l'année. En 1755, ils étaient encore groupés de mai à décembre; en 1771, de mars à janvier de l'année suivante; en 1796, ils s'échelonnaient sur treize mois, du 4 janvier 1796 au 21 janvier 1797. Dans tous les cas, les livraisons les plus importantes avaient lieu au printemps et en été : c'était la période où la production était la plus élevée, en raison de la longueur du jour; c'était aussi le moment où la demande était la plus forte, le coton imprimé étant particulièrement utilisé pour la confection de vêtements légers.

Dans les entrepôts de Neuchâtel, les toiles étaient vérifiées, les malfaçons relevées. Généralement, il était possible d'y remédier : les

32) AFC, Factures de la fabrication.

pièces étaient alors retournées à Cortailod pour être, suivant le cas, lavées, détachées, blanchies, apprêtées, cylindrées, satinées ou pliées. Le nombre de toiles ainsi renvoyées chaque année était assez considérable (33).

| Année | Pièces renvoyées par la maison de commerce. | Production totale de la Fabrique-Neuve | % |
|--------------|---|--|-----|
| 1790 | 434 | 28.488 | 1,5 |
| 1791 | 1.524 | 27.695 | 5,5 |
| 1792 | 1.331 | 27.293 | 4,8 |
| 1798 | 1.185 | 38.588 | 3 |
| 1806 | 2.048 | 22.564 | 9,1 |

Si la malfaçon n'était pas amendable, la maison de commerce exigeait du fabricant un rabais dont le montant faisait l'objet de négociations parfois assez âpres. Ainsi, le 8 avril 1762, Pourtalès et Cie faisait savoir à C.A. Dupasquier que ses clients « se plaignaient beaucoup des tares et déchirures qui leur faisaient perdre patience », et « contre-mandaient toute impression en mordoré 2/bleu et 2/violet, les disant fort laids et fort mal faits » (34). A la clôture du compte de la campagne 1765, en mars 1766, Pourtalès et Cie imposa un rabais de 4.000 L. à C.A. Dupasquier, pour mauvais ouvrage. Aux protestations du fabricant, Pourtalès et Cie répondit le 10 août 1766 en l'invitant à reprendre sa marchandise : « Sans entrer dans le détail ni dans le nombre des marchandises défectueuses, elles restent ici à votre disposition, puisque vous n'avez pas accepté le rabais que nous vous avions proposé; ainsi le plus tôt que vous les ferez retirer ne sera que le mieux afin de terminer ces affaires-là. Nous ferons le calcul au plus tôt du prix auquel les toiles nous reviennent, avec l'intérêt de notre argent, dont nous vous débiterons de même que du prix de l'impression ». C.A. Dupasquier ayant répondu par retour du courrier, Pourtalès et Cie l'invita cette fois à venir s'expliquer à Neuchâtel : « On ne s'entend pas par lettre. Venez demain matin, vous nous trouverez disposés à régler nos comptes, si vous avez bien envie que nous les réglions entre nous ». Finalement, le rabais fut annulé et les 4.000 L., déjà retenues, créditées au compte de la fabrication de 1766 (35).

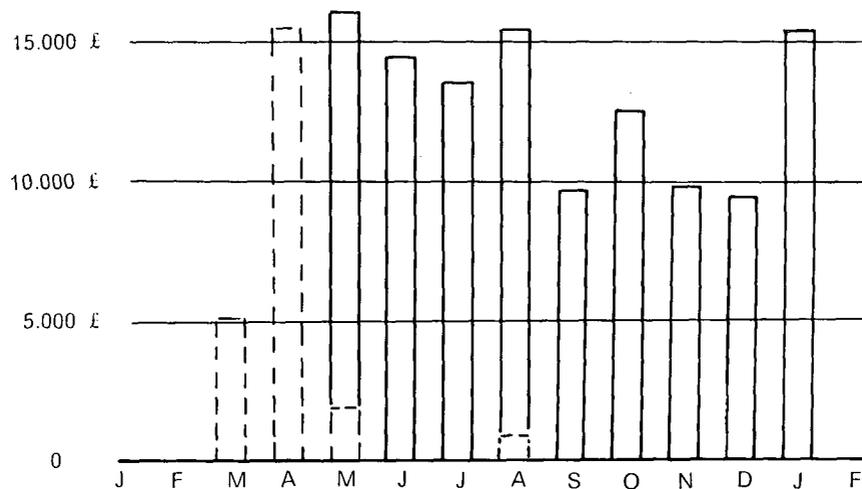
C'est la seule fois que les comptes d'exploitation mentionnent un rabais, de sorte que nous ignorons, pour toutes les autres années, l'importance de la malfaçon et leur coût pour l'entreprise. Seule la correspondance permet d'entrevoir la permanence du problème. En 1813, par ex., Samuel Clément et fils imposait au fabricant un rabais de 19 L. 17 s. pour malfaçon de 54 pièces qui contenaient « beaucoup de bavures, du bleu mélangé dans le blanc ». Il estimait le préjudice à 4 sous par aune, soit, pour les 54 pièces, 39 L. 14 s., et consentait à ne demander un

33) AFC, Comptes de livraisons à Pourtalès et Cie.

34) AFC. Factures de la fabrication.

35) AFC. Grands livres.

LIVRAISONS A POURTALES ET CIE (1771)

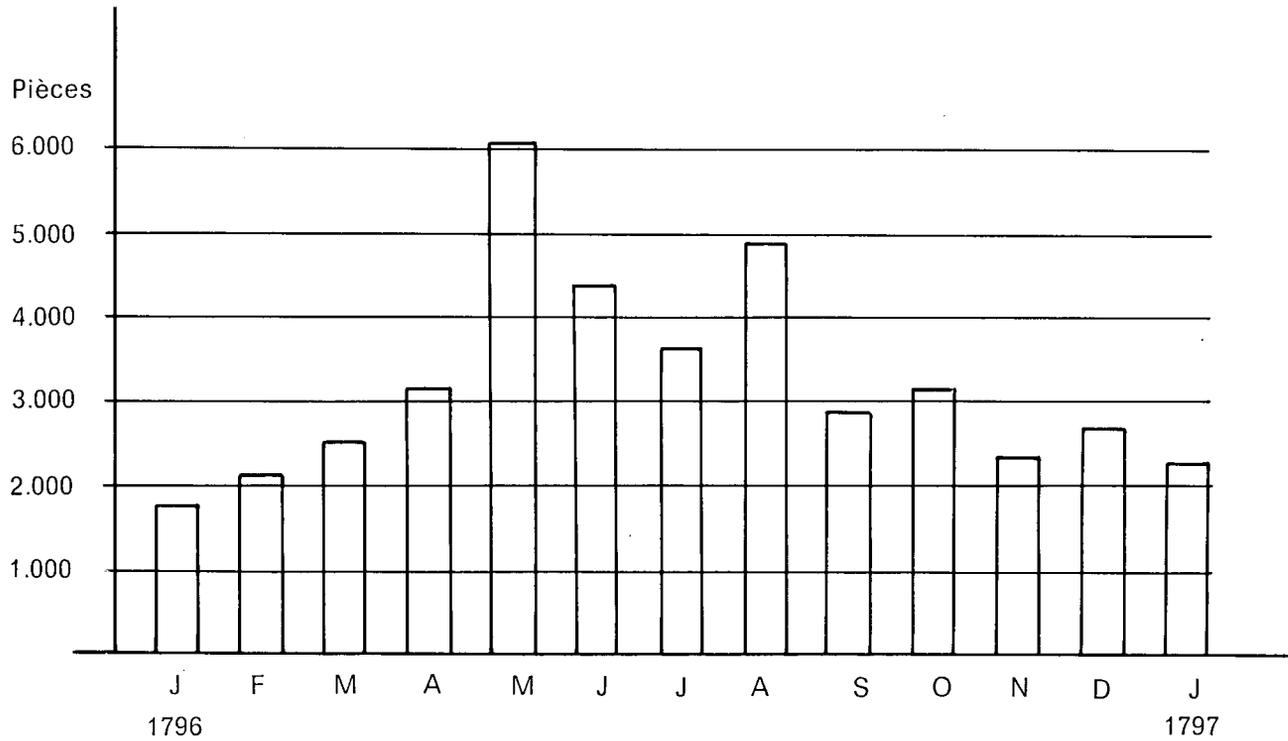


--- Merchandises livrées, qui restaient de l'année précédente (en L.).

▭ Merchandises imprimées et rendues en 1771 (en L.).

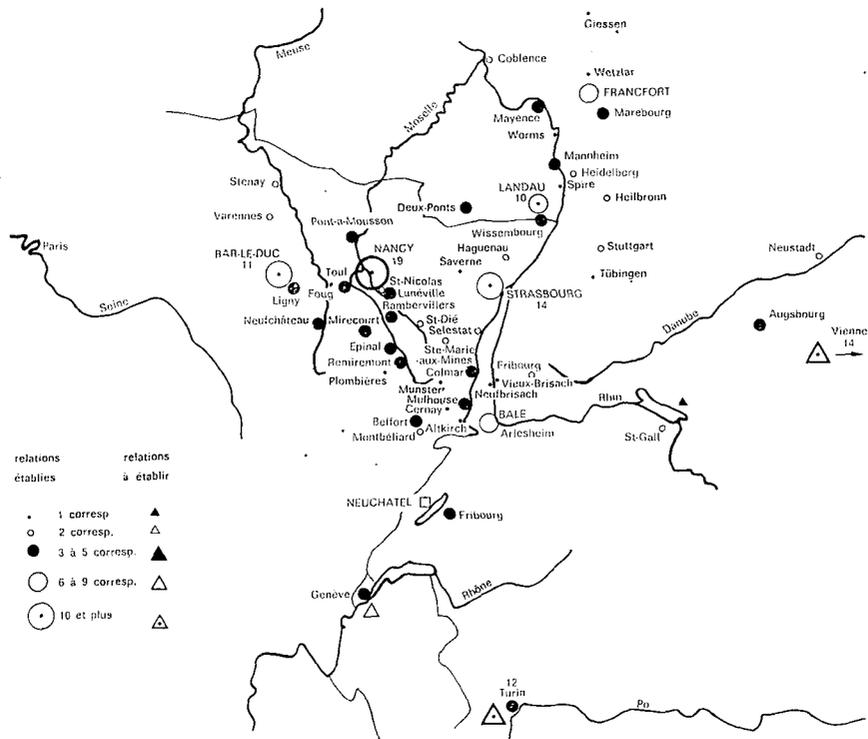
Source : A.F.C. Comptes de livraisons à Pourtales et Cie.

LIVRAISONS A VAUCHER, DUPASQUIER ET CIE (1796)



Source : A.F.C., Comptes de livraison à Vaucher, Dupasquier et Cie.

MARCHANDS EN INDIENNES CORRESPONDANT AVEC BOVET, DUPASQUIER ET CIE EN 1752



Source : A.F.C., Papiers divers.

rabais que pour la moitié de cette somme. Arrangement que le fabricant refusa, d'ailleurs, après un abondant échange de correspondance (36).

La commercialisation des toiles était entièrement l'affaire de la maison pour laquelle la Fabrique-Neuve travaillait à façon.

La faible population neuchâteloise — 50.000 habitants à la fin du XVIII^e siècle — constituait un marché d'importance à peu près nulle pour une production comme celle des indiennes. La quasi totalité en était donc exportée, ce qui rendait la production des toiles imprimées particulièrement sensible aux conséquences des politiques douanières menées par les principaux pays européens. Jusqu'en 1759, la vente et la fabrication des indiennes furent prohibées en France, mais aussi en Prusse et en Italie. La production neuchâteloise s'écoulait alors essentiellement vers l'Allemagne rhénane et les régions de la France de l'Est qui se trouvaient en dehors du cordon douanier : Montbéliard, l'Alsace et surtout la Lorraine de Stanislas. C'est là que résidaient beaucoup des négociants avec lesquels C.A. Dupasquier entendait traiter lorsqu'il fonda sa fabrique et sa maison de commerce, en 1752. P. Boyé note que, dès les années 1740, les commerçants lorrains avaient des « entrepôts considérables » de toiles peintes provenant des manufactures suisses. Mais une partie seulement de la production suisse écoulée vers ces régions était destinée à la consommation locale. Le reste était l'objet d'un commerce interlope intense et était introduit frauduleusement dans le royaume, malgré les arrêts de prohibition (37).

La levée de la prohibition, en France et en Italie, élargit considérablement ce marché. A la fin du XVIII^e siècle, selon Angelini, la France absorbait la moitié de la production neuchâteloise, l'Italie un tiers et l'Allemagne un sixième (38). L'essentiel des exportations à destination de l'Italie s'écoulait vers les villes du nord de la péninsule : Milan, Bergame, Bologne, Ferrare, Florence, Livourne, Venise, Vérone, Brescia, Padoue, Vicence, Trieste. L'Allemagne achetait par Francfort, Leipzig, Augsbourg. Quant à la France, Pourtalès et Cie y avait en permanence des comptoirs, notamment à Paris, Lyon et Lorient. Selon Angelini, c'était d'ailleurs en France que les négociants de Neuchâtel aimaient le mieux à vendre, « tant à cause de la sûreté des paiements que pour la facilité coulante des marchands français quand ils achetaient en gros ».

Le début du XIX^e siècle vit le marché des indiennes subir de profonds bouleversements, la politique protectionniste de l'Empire français imposant un handicap de plus en plus lourd aux exportations neuchâteloises vers ses deux plus importants débouchés, la France et l'Italie. Cette situation nouvelle provoqua, dans un premier temps, un relâchement des liens unissant la maison de commerce à la Fabrique-Neuve. Elle tendit à dissocier, chez la première, le négoce du coton, celui des drogues et celui des toiles imprimées, dont la conjonction constituait la base du travail à façon. En outre, Pourtalès et Cie dès

36) AFC. Factures de la fabrication.

37) P. Boyé. *La Lorraine industrielle sous le règne nominal de Stanislas, 1737-1766*, Nancy, 1900, pp. 61 ss.

38) Angelini, *op. cit.* pp. 170-173.

LIVRAISONS DE TOILES AUX MAISONS DE COMMERCE
« ETRANGERES » (1810-1814)

| Maisons de commerce | Nombre de toiles imprimées et livrées | | | | |
|---|---------------------------------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| | 1810 | 1811 | 1812 | 1813 | 1814 |
| Montmollin, Berthoud et Cie (Neuchâtel) | 1.215 | 3.122 | 2.476 | 3.464 | 3.229 |
| Haag et Fils (Berne) | 496 | 774 | | | |
| Jeanjaquet, Petitpierre, Wavre et Cie (Neuchâtel) | 1.226 | 2.593 | 1.158 | | |
| J.J. Schmidt | 79 | 157 | 150 | 156 | 70 |
| Jean-Rodolphe Schnell | 85 | 180 | 217 | 92 | |
| Samuel Clément et Fils (Granges) | 288 | 412 | 248 | 466 | 260 |
| Dupasquier et Cie (Colombier) | 4.129 | 6.792 | 6.771 | 2.582 | 1.984 |
| J.F. Hahn et Fils (Francfort) | 200 | 450 | | | |
| F. Bock (Le Locle) | | 40 | | | |
| Silliman et Cie | | 166 | 334 | 110 | 54 |
| Verdan (La Borcarderie) | | 185 | | | |
| Verdan, Hartmann et Cie (Marin) | | | 390 | | |
| Borel et Ciè (Neuchâtel) | | | 108 | | |
| Diverses maisons | 200 | | 379 | 517 | 974 |
| TOTAL | 7.918 | 14.871 | 12.231 | 7.387 | 6.571 |

LA FABRIQUE-NEUVE DE CORTAILLON

Source : AFC, Rencontres de marchandises.

la fin du XVIII^e siècle, puis Vaucher-Dupasquier au début du XIX^e, commencèrent à faire travailler des fabriques en dehors de la principauté. En 1810, Vaucher, Dupasquier et Cie faisait connaître au public, par une circulaire, les objectifs que se proposait leur maison de commerce, après la scission d'avec Dupasquier d'Ivernois et Cie : « Nous nous proposons de continuer la fabrication et le commerce des toiles imprimées et mouchoirs de notre fabrique (la Fabrique-Neuve), en y adjoignant l'impression des mignonnettes au rouleau et à la planche de cuivre, aussi bien que le commerce des toiles peintes et mouchoirs que nous ferons fabriquer en France pour la consommation de la France et de l'Italie; nous continuerons aussi le commerce des toiles de coton, et d'avoir des entrepôts à Paris et à Mulhouse, ainsi qu'à fréquenter les foires de Francfort et les principales foires d'Italie » (39).

De son côté, la Fabrique-Neuve cessa d'écouler la totalité de sa production par Vaucher-Dupasquier. A partir de 1810, elle travailla aussi pour des maisons que sa comptabilité qualifie d'« étrangères » : il s'agissait de sociétés neuchâteloises ou suisses autres que Vaucher, Dupasquier et Cie avec qui la Fabrique-Neuve continuait cependant d'avoir des relations privilégiées. De 1810 à 1814, la Fabrique-Neuve travailla avec plus d'une dizaine de maisons, pour lesquelles elle imprima, durant ces cinq années, près de 50.000 pièces, soit deux fois et demie sa production totale de 1809. L'importance des livraisons aux maisons « étrangères » traduit un relâchement — d'ailleurs momentané — des liens unissant la Fabrique-Neuve à Vaucher, Dupasquier et Cie. Mais le principe même du travail à façon ne se trouvait pas fondamentalement remis en cause, puisque, dans tous les cas, elle continuait à travailler strictement à façon, n'imprimant pour les diverses maisons de commerce que les toiles de lin ou de coton blanches que celles-ci lui avaient préalablement fournies et ordonnancées.

En plus de la livraison réciproque de produits bruts et finis, le travail à façon impliquait, en effet, une intervention de la maison de commerce sur le choix des modèles fabriqués. C'est, bien entendu, le fabricant qui était responsable, au premier chef, de tout ce qui concernait le travail des toiles, et en particulier du choix des modèles d'impression. Cependant, le négociant contribuait à orienter ce choix, conformément aux demandes du marché. Il possédait un double du livre d'ordonnance du fabricant, où figurait un échantillon de toute la production, soit sur papier soit sur toile. Au bout de quelques années d'activité la Fabrique-Neuve offrait en permanence un choix de plusieurs milliers de modèles, qui se renouvelaient constamment, au fur et à mesure que les anciennes gravures étaient mises à la réforme, pour cause d'usure ou de vieillissement.

En même temps que les toiles blanches, la maison de commerce envoyait à la fabrique l'ordonnance de la livraison, c'est-à-dire spécifiait quel genre d'impression devait recevoir chaque toile. A l'occasion, elle envoyait elle-même des dessins dont elle souhaitait que le fabricant

39) AEN. Registre des traités de société de la juridiction de Neuchâtel, 1773-1818.

s'inspirât. Ainsi, le 7 janvier 1777 : « Nous vous envoyons ci-joint deux modèles de raies rouille pour mettre sur vos camayeux à ramages; celui sur papier est celui que nous préférons. Nous vous prions de le faire graver de suite en observant que les fils soient mieux rangés sur le papier et autant rapprochés l'un de l'autre que possible, le modèle étant uniquement pour la distance et la largeur des raies » (40). Lorsque les dessinateurs de la Fabrique-Neuve créaient des nouveaux modèles, il arrivait aussi qu'avant de les faire graver, le fabricant les soumit au jugement de la maison de commerce. L'une des petites maisons pour lesquelles la Fabrique-Neuve travailla après 1810, Montmollin, Berthoud et Cie, écrivait au fabricant, en 1813 : « Nous vous engageons à faire graver le petit dessin mignonnette à petite cadrillé avec l'étoile blanche que vous nous avez fait voir hier. Vous ne pouvez en trouver de meilleur » (41).

L'intervention du négociant dans le choix des modèles s'explique par la connaissance qu'il avait des exigences de la clientèle sur les différents marchés. Ce n'étaient pas les mêmes toiles qui se vendaient en France, en Italie ou en Allemagne. En outre, la mode évoluait d'une année à l'autre.

Selon Angelini, les Français recherchaient ce qu'il y avait de plus beau. Ils refusaient les impressions sur toiles suisses, dont la finesse et la solidité était inférieures à celles des toiles qui provenaient de Manchester ou, surtout, des Indes. Ils aimaient les grandes largeurs, plus onéreuses : 7/4 d'aune (de Paris) au lieu de 6/4 pour le marché italien. Sur le marché français lui-même, les goûts différaient suivant les régions : dans le Nord, à Dunkerque et en Flandre, on demandait des médaillons fond olive et noir; Marseille, Lyon, Montpellier et Nîmes achetaient des fonds blancs mi-calanca rayés avec bouquets rouges et des raies vert-pomme. D'une manière générale s'écoulaient en France les produits les plus chers : camayeux imprimés à la planche de cuivre, mouchoirs de cou imprimés sur les toiles indiennes les plus fines, fonds blancs frangipanes pour les meubles et tapisseries (42).

Les Italiens, au contraire, n'appréciaient pas les toiles fines. Les plus vendues étaient de largeur 6/4 et de fond bronze, vert et noir, ainsi que les mouchoirs double face avec des couleurs vives : « Ils préfèrent sur toute autre chose le bon marché et, pourvu qu'il y ait des couleurs éclatantes et un certain apprêt, c'est tout ce qu'il leur faut » (43). La maison de commerce devait donc préciser le genre d'apprêt que

40) AFC. Factures de la fabrication.

41) Ibid.

42) Angelini, *op. cit.* pp. 170-173. Selon J. Persoz, la nomenclature des toiles imprimées était, « arbitraire et vide de sens », ne reposant sur aucun principe scientifique de fabrication. Les calancas étaient des toiles où étaient imprimés des dessins perses composés de noir, de violet, de trois rouges, de bleu, de jaune et de vert. Si une ou deux de ces dernières nuances manquaient, on parlait de « mi-calancas ». Les frangipanes étaient des toiles rayées de diverses couleurs. Les meubles avaient des dessins étendus, ne se composant pas de dessins répétés; les camaïeux des effets de triple nuance avec du rouge, du violet et du bleu.

43) Angelini, *op. cit.* pp. 171-173.

nécessitait chaque pièce, en fonction de sa destination. Ainsi, le 3 mai 1776, Pourtalès et Cie renvoyait treize toiles à la Fabrique-Neuve en expliquant : « Les pièces que nous vous avons renvoyées sont pour le commerce d'Italie, à qui il faut de la marchandise avec apprêt, mais toutes celles qui vous restent, et que vous avez à nous livrer encore, doivent être avec un apprêt très doux, ainsi que nous vous l'avons toujours dit » (44).

Les foires étaient, pour le négociant, l'une des meilleures occasions de se rendre compte de la demande, pour la faire connaître ensuite au fabricant. Ainsi, en Allemagne, les exigences changeaient d'une ville à l'autre en fonction de goûts ou de coutumes locales. En 1819, à la foire de Dorsten, les mouchoirs en lapis ne se vendaient pas, malgré leur beauté, parce que leur trop grande taille ne s'accordait pas avec la manière dont les portaient les paysannes du lieu. De même, les articles en noir ne se vendaient que peu, parce que dans cette région « on n'exprime pas les regrets de la perte d'un parent par du noir ». Ce qu'on demandait, c'était des couleurs foncées, telles que le chocolat, le rouge sang de bœuf, le tabac et le cul de bouteille. A Lippstadt, les bords des mouchoirs lapis et noirs étaient trouvés trop larges. A Cassel, en revanche, on les jugeait trop étroits. A Munster, les dessins trop grands « ne plaisaient pas ». A Paderborn, ce sont les rayés « qui n'étaient pas demandés du tout » (45).

Le fait que, d'une part, la Fabrique-Neuve n'assurait pas elle-même son approvisionnement en toiles blanches et en drogues et que, d'autre part, elle n'avait pour client, tout au moins avant 1810, qu'une seule maison de commerce, réduisait son rôle économique d'un double point de vue. Celui de la décision, d'abord : si l'on se réfère aux critères schumpeteriens, les fabricants n'étaient pas des entrepreneurs au plein sens du terme, puisqu'ils ne maîtrisaient ni leur approvisionnement ni leurs débouchés.

En second lieu, le travail à façon déterminait la nature et l'importance du capital de l'entreprise : celui-ci se réduisait à peu près exclusivement au capital productif qui était bien inférieur au capital commercial immobilisé par les négociants dans leurs propres affaires. Cependant, même borné de la sorte, l'importance de son capital rangeait la Fabrique-Neuve parmi les grandes entreprises de son époque.

44) AFC. Papiers divers.

45) Archives de Bovet et Cie : Notes recueillies dans le voyage de D. Cornaz en octobre, novembre et décembre 1819. En 1853 encore, la situation était identique sur le marché italien : les roses pâles ne se vendant pas à Gênes, ils furent envoyés à Venise, où ils s'écoulèrent sans problème; cf. F. Février : *Contribution à l'étude de la fin d'une industrie neuchâtelaise, les dernières années de la fabrique d'indiennes de Vauvillers, 1851-1855*, Mémoire de licence, dactyl., Neuchâtel, 1974, pp. 39 et 71.

CHAPITRE III

LE CAPITAL

Le volume et la composition du capital de la Fabrique-Neuve définissent à la fois le poids économique et la base technique de l'entreprise. Sa rentabilité constitue, en outre, l'un des principaux objectifs de ses détenteurs. A tous ces titres, la détermination de son montant et de son évolution constitue une donnée fondamentale de l'histoire de la Fabrique-Neuve.

Pourtant, l'évaluation de ce capital est malaisée, tout au moins pour certains de ses éléments constitutifs. Si le capital circulant, composé essentiellement des drogues, figure régulièrement dans les comptes d'exploitation annuels, aucun bilan ne donne de renseignements sur le capital fixe. Meubles et immeubles qui le constituaient étaient de deux sortes. Les terrains, les bâtiments et certaines grosses machines étaient la propriété personnelle de la famille Dupasquier. Ils ne faisaient l'objet d'aucun inventaire, d'aucune évaluation. Les sources qui permettent de les appréhender sont ou bien externes à l'entreprise (chambre d'assurance, minutes notariales) ou bien marginales (aide-mémoire ou brouillards dépareillés). N'étaient inventoriés, à intervalles irréguliers, que les meubles et outils constituant, non la propriété personnelle de la famille Dupasquier, mais celle de « la Fabrique » : il s'agit de tout ce qui était acheté, construit ou réparé au chapitre des « dépenses diverses de fabrique » qui figurent au débit du compte d'exploitation annuel. Ces meubles et outils étaient donc la propriété, chacun pour la part qui lui revenait, des associés de l'entreprise, c'est-à-dire, essentiellement, des membres de la famille Dupasquier, exception faite de Jean-Jacques Bovet, entre 1752 et 1785, et de Charles Perregaux, entre 1780 et 1787.

I. LES BATIMENTS

Les bâtiments de fabrique constituaient, de loin, la partie la plus importante du capital fixe. Ils s'ordonnaient autour du Vivier, dont les eaux étaient « indispensables nécessaires » tout au long du processus d'impression. L'utilité de ce ruisseau était multiple. Il faisait mouvoir plusieurs machines simples, telles que le satinage à eau ou les roues pour tordre les toiles. Ses eaux servaient au lavage des toiles ainsi qu'aux diverses opérations de teinture, pour lesquelles elles présentaient, selon Angelini, des propriétés remarquables : « Tant les eaux du lac de Neuchâtel que celles de l'Areuse sont limpides et filtrées par les couches du roc d'où elles sortent. Cela fait qu'elles sont en même

temps légères et savonneuses» (1). Enfin, le Vivier était utilisé pour l'arrosage des toiles, au moment où elles blanchissaient sur pré. L'utilisation du Vivier constituait pour la fabrique « un capital gratuit ». Pour avoir le droit d'installer des roues sur ce ruisseau, elle ne devait payer à la Seigneurie qu'un cens modique, de quelques livres par an.

Les terrains sur lesquels étaient établis les bâtiments, mais aussi les blancheries, représentaient un élément du capital qu'il est difficile de reconstituer, car les acquisitions foncières des Dupasquier furent nombreuses, éparées dans les minutes notariales, mêlées à des échanges ou à de simples amodiations. D'ailleurs, la distinction entre usage industriel et usage privé des terrains achetés n'est pas toujours perceptible. Ces acquisitions se firent très progressivement. De 1750 à 1775, Claude-Abram Dupasquier acheta à la seule Communauté de Cortaillod un peu plus de cinq poses de terrains pour une somme de 6.000 L. (2). A ce prix d'achat, il convient d'ajouter les frais d'aménagement des blancheries : planage des terrains, construction des canaux et des rigoles nécessaires à l'arrosage des toiles. En 1816, Frédéric Dupasquier estimait la valeur des terrains de la Fabrique-Neuve à 45.000 L., mais il ne s'agissait que d'une approximation. Quoi qu'il en soit, cette somme était nettement inférieure à celle que représentait la valeur des bâtiments.

En 1751, ils étaient encore aussi peu considérables que les meubles et outils qu'ils devaient abriter : quelques chambres avec des tables pour l'impression, un cylindre pour préparer les toiles, un satinage pour lustrer la marchandise finie, quelques chaudières en cuivre pour la teinture, un étendage en planches pour le séchage, et enfin, un petit nombre d'ustensiles pour faire les couleurs (3). Mais, dès les premières années de son existence, la fabrique connut une extension rapide. Par un traité de société avec Pourtalès et Cie, C.A. Dupasquier s'engageait à étendre ses locaux avant janvier 1766 : il devait « construire un bâtiment pour quatre chaudières, agrandir la cuisine des couleurs, le magasin des drogues, le bâtiment où sont les satinages et les calandres, édifier une nouvelle maison au-dessus de celle des satinages abritant une écurie de cinq à six chevaux, une remise pour deux voitures, un grenier à foin et des chambres chauffées, afin que les ouvriers puissent travailler en hiver » (4).

Au fur et à mesure des progrès de la fabrication, le nombre des bâtiments continua de s'accroître. En 1810, ils étaient au nombre de 16 (5). La plupart avaient un étage au-dessus du rez-de chaussée, étaient construits en pierre et couverts de tuiles. Deux bâtiments étaient con-

1) Angelini, *op. cit.* p. 166.

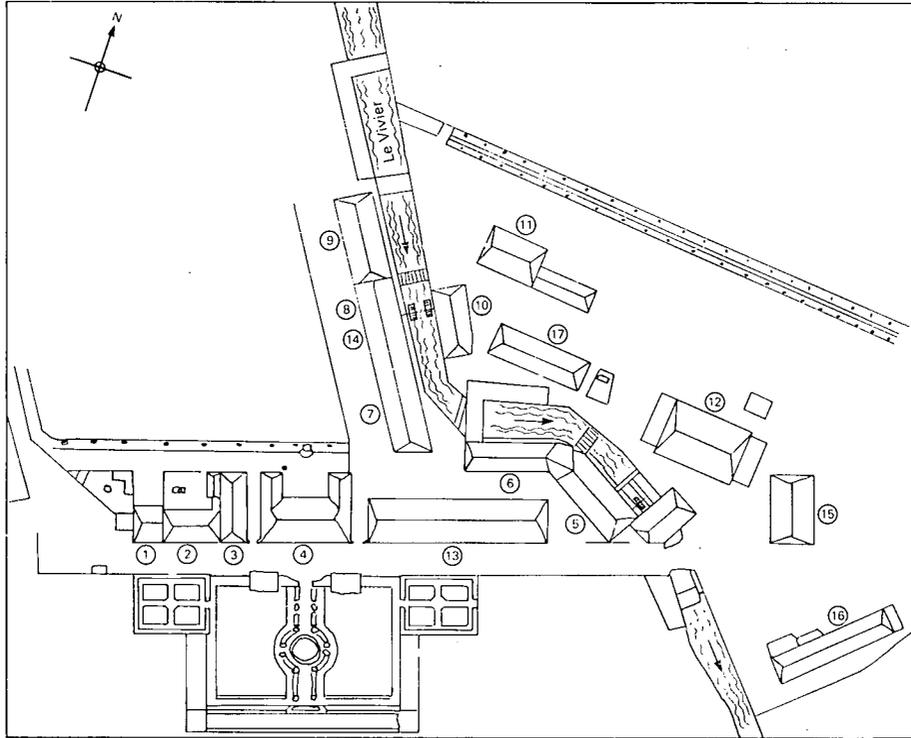
2) Le détail de ces achats figure dans AC, FF 2.

3) BV, MsA 750.

4) J. Courvoisier, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, Bâle, 1963, t. II, pp. 392-393.

5) AEN. Chambre d'assurance contre l'incendie en 1810. AFC. Livre de notes.

PLAN DE LA FABRIQUE-NEUVE EN 1822



Cartographie Textile History

Note : Les numéros renvoient au tableau des pages 78 à 80.

LES BATIMENTS DE LA FABRIQUE-NEUVE EN 1822

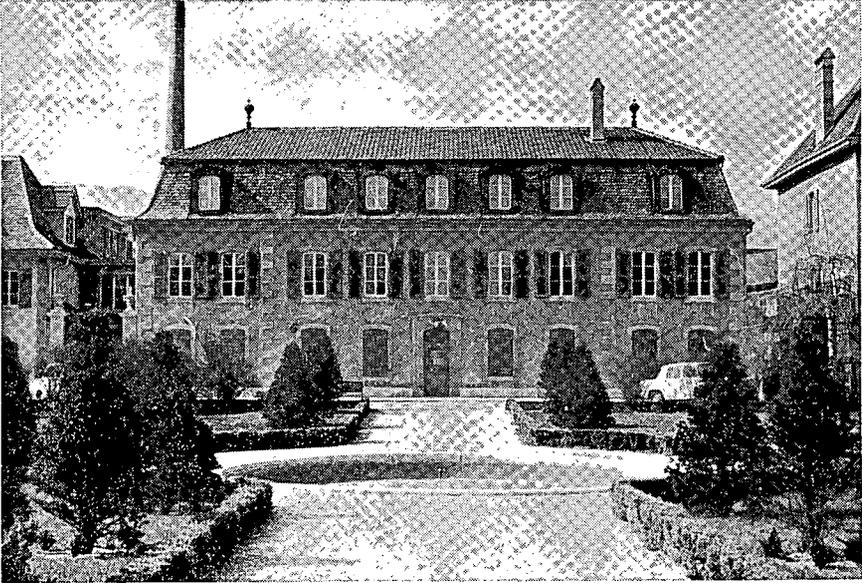
| N° du plan | Dimensions Longueur/ largeur (en pieds de 29 cm) | Estimation pour l'assurance contre l'incendie (Livres neu- châteloises) | Utilisation |
|------------|--|--|--|
| 1 | 34×28,5 | 1.800 | <i>Rez-de-chaussée</i> : jardin d'hiver. <i>Premier étage</i> : fabrication. |
| 2 | 50×30,5 | 3.400 | <i>Rez-de-chaussée</i> : magasin. <i>Premier étage</i> : étendage. |
| 3 | 65×26,5 | 7.000 | <i>Rez-de-chaussée</i> : cave et appartements. <i>Premier étage</i> : appartements. <i>Deuxième étage</i> : chambres (galetas). |
| 4 | 83,5×65 | 28.000 | Maison du maître. <i>Rez-de-chaussée</i> : appartements, caves, comptoirs. <i>Premier étage</i> : appartements. <i>Deuxième étage</i> : chambres (galetas). Devant la maison : jardin à la française bordant le lac de Neuchâtel. Date de construction : environ 1765. |
| 5 | 95×36,5 | 8.600 | <i>Rez-de-chaussée</i> : imprimerie au rouleau. La machine de Lefèvre est mue par une roue sur le Vivier. Chambre des tondeuses et magasin. <i>Premier étage</i> : étendage servant à la machine, chambre servant de magasin. Construit en 1809. |
| 6 | 76×26 | 6.000 | <i>Rez-de-chaussée</i> : cuisine des couleurs, magasins et caves. <i>Premier étage</i> : appartements. |
| 7 | 90×37,5 | 8.000 | <i>Rez-de-chaussée</i> : imprimerie en cuivre. Magasins. <i>Premier étage</i> : boutiques des imprimeurs et rentreuses. Construit en 1780. |
| 8 | 48×37 | 3.000 | <i>Rez-de-chaussée</i> : calandre, cylindre mus par une roue sur le Vivier. <i>Premier étage</i> : chambre des pinceuses. Remplacé, en 1817, par le n° 14. |
| 9 | 80,5×36,5 | 8.000 | <i>Rez-de-chaussée</i> : cabinet des graveurs, chambres à coucher, magasins. <i>Premier étage</i> : imprimeries. <i>Deuxième étage</i> : grand étendage. |
| 10 | 63×30,5 | 5.400 | <i>Rez-de-chaussée</i> : cylindre et rouages qui le font mouvoir; cuisine. <i>Premier étage</i> : magasin de toiles. |
| 11 | 54×38,5 | 5.400 | <i>Rez-de-chaussée</i> : cuves, marchandises. <i>Premier étage</i> : magasin de toiles blanches. Construit en 1810. |
| 12 | 78×53,5 | 6.200 | <i>Rez-de-chaussée</i> : grange, écurie, remise, satinage. <i>Premier étage</i> : fenil. |
| 13 | 167×40,5 | 32.000 | Bâtiment de deux étages, construit en 1815 pour remplacer trois vieux bâtiments situés au même endroit (cf. infra, 13a, 13b, 13c). C'était la plus grande de toutes les constructions de la Fabrique-Neuve. Elle abritait essentiellement de vastes chambres d'imprimeurs et de rentreuses, bien éclairées par un total de 62 fenêtres regardant au sud. |
| [13a] | 30,5×19,5 | 2.200 (en 1815) | <i>Rez-de-chaussée</i> : cabinet des graveurs. <i>Premier étage</i> : idem. Détruit en 1815. |
| [13b] | 51,5×30,5 | 4.600 (en 1815) | <i>Rez-de-chaussée</i> : boutique de rentreuses. <i>Premier étage</i> : étendage chaud. Détruit en 1815. |

| N° du plan | Dimensions Longueur/ largeur (en pieds de 29 cm) | Estimation pour l'assurance contre l'incendie (Livres neu- châteloises) | Utilisation |
|------------|--|--|---|
| [13c] | 30,5×28 | 1.600 (en 1815) | <i>Rez-de-chaussée</i> : atelier des charpentiers et menuisiers. <i>Premier étage</i> : boutique de rentreuses. Détruit en 1815. |
| 14 | 72×36 | 16.000 | Nouveau bâtiment pour la calandre et le cylindre, mus par une roue donnant sur le Vivier. Construit en 1817. |
| 15 | 63,5×42,5 | 24.000 | Bâtiment de fabrique construit en 1817. |
| 16 | 118×26,5 | 10.000 | Bâtiment de fabrique construit en 1819. |
| 17 | 93×30 | 6.000 | Bâtiment de fabrique construit en 1819 pour remplacer un vieux bâtiment situé au même endroit (cf. infra n° 17a). |
| [17a] | 63×30 | 3.800 (en 1819) | <i>Rez-de-chaussée</i> : chaudières, magasin de garance. <i>Premier étage</i> : magasin pour les marchandises imprimées. Détruit en 1819. |

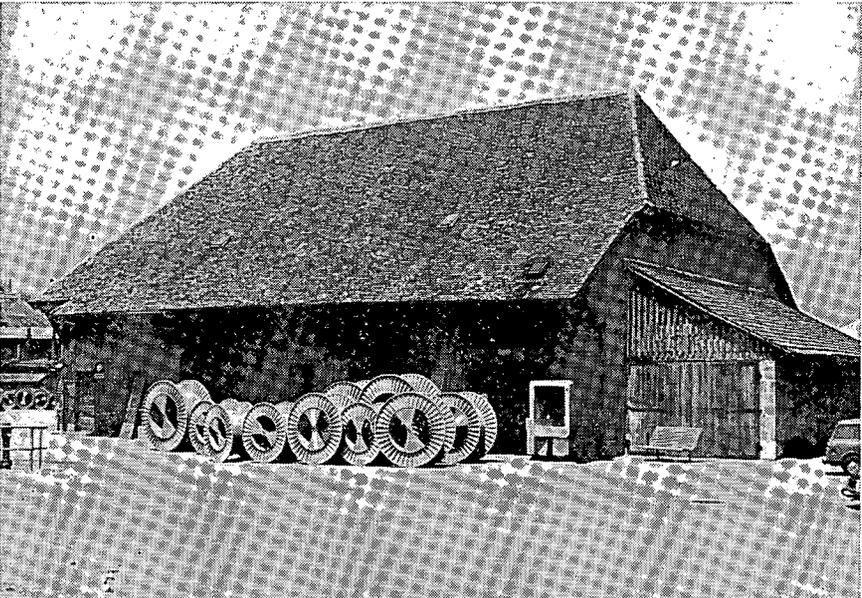
Sources : AEN : Chambre d'assurance contre l'incendie de Cortaillocl:

AFC : Livre de notes : Evaluation faite le 27 novembre 1810 par Monsieur le lieutenant Henry, le greffier Vouga et Dubois, charpentier de Colombier, pour l'assurance. La photo des bâtiments n° 4, 12, 13 et 15 figure en pages 81 et 82.

FABRIQUE-NEUVE DE CORTAILLOD

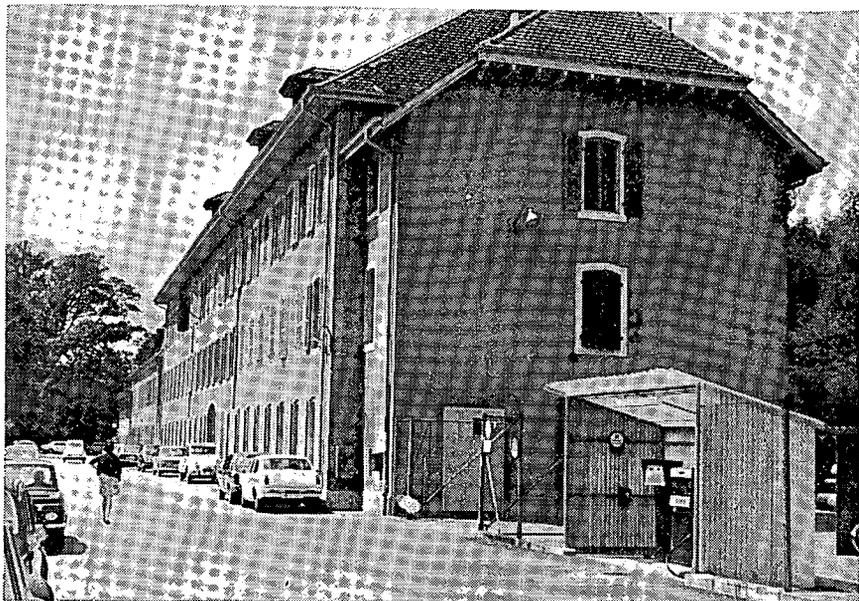


Bâtiment n° 4 du plan

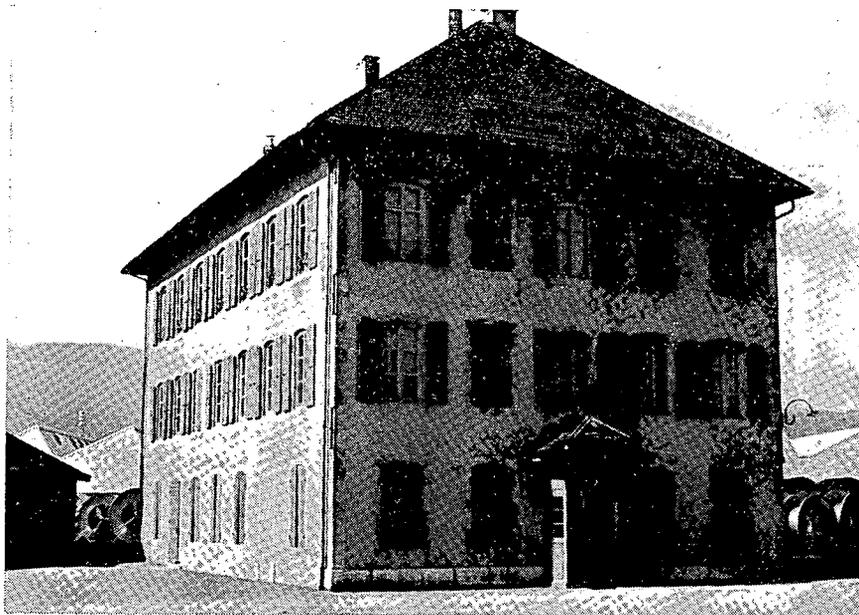


Bâtiment n° 12 du plan

FABRIQUE-NEUVE DE CORTAILLOD



Bâtiment n° 13 du plan



Bâtiment n° 15 du plan

sacrés à l'habitation des propriétaires. Devant l'immeuble principal, avait été aménagé un petit jardin à la française, avec une orangerie. Construit en 1765 environ, ce bâtiment était estimé à 28.000 L. en 1810. Toute vocation utilitaire n'en était pas absente : au rez-de-chaussée étaient aménagés les comptoirs, où les commis tenaient les écritures. Surtout, la maison jouxtait immédiatement les bâtiments de fabrique, permettant ainsi aux dirigeants d'exercer une surveillance constante sur toute leur entreprise. D'ailleurs, à cette époque, le port du Petit Cortailod se trouvait au pied même de ce bâtiment, des fenêtres duquel on avait vue sur le va-et-vient des barques apportant et remportant drogues et toiles.

Les registres de la chambre d'assurance donnent, à partir de 1810, les dimensions de chacun des bâtiments de fabrique proprement dits. Si les opérations de gravure, de teinture, ou d'apprêtage, s'accommodaient de bâtiments de faible importance, il n'en allait pas de même pour ceux qui étaient consacrés à l'impression. Parmi les bâtiments existant encore aujourd'hui, le plus grand avait deux étages, où travaillaient imprimeurs et rentreuses. D'une surface au sol de 6.763 pieds carrés, il comprenait de vastes salles éclairées par de nombreuses fenêtres : la façade donnant sur le lac en comportait 21 à chaque étage. Au total, les bâtiments de fabrique représentaient un capital important : en 1810, il était estimé à 67.400 L. Dans les dix années suivantes, certains d'entre eux furent détruits et remplacés par de nouveaux bâtiments, assurés pour 92.000 L. En 1819, le nouveau total se montait à 135.000 L.

La date de construction des divers bâtiments n'étant pas connue, il est difficile de retracer l'évolution exacte du capital investi de 1752 à 1809. On peut cependant dater le bâtiment n° 5 de 1809, année précédant l'introduction de l'impression au rouleau à la Fabrique-Neuve (6). De même, le bâtiment n° 7 doit dater de 1780, année où fut introduite l'impression à la planche de cuivre. Pour les autres, il est seulement permis de supposer qu'ils ont, pour la plupart, été construits avant 1780, puisque c'est avant cette date que la fabrique a connu presque toute la progression de ses effectifs ouvriers : 110 en 1754, 600 en 1783-1785, ce maximum n'étant plus dépassé avant 1817.

Au total, en se fondant sur les valeurs données aux bâtiments par la chambre d'assurance contre l'incendie en 1810, on peut estimer qu'après avoir atteint une quarantaine de milliers de livres dès les années 1760, — y compris la maison d'habitation des Dupasquier — le capital immobilisé en bâtiments dépassa les 50.000 livres dans les années 1780 pour ne s'accroître ensuite, dans d'importantes proportions, qu'après 1810. En 1819, la Fabrique-Neuve atteignit, à peu de choses près, l'extension qu'elle conservera jusqu'en 1854.

6) Selon Scipion Périer, il fallait, pour l'impression au rouleau, une étuve de soixante pieds de long qui pouvait être faite au moyen d'un simple couloir en planches disposées convenablement. Cf. J.J. Hémardinquer, Aspects du marché français des indiennes au début du XIX^e siècle : une « Mulhouse intérieure » in 92^e Congrès des Sociétés Savantes 1967, Paris, 1970, t. II, p. 322.

Valeur des bâtiments de fabrique
d'après la chambre d'assurance contre l'incendie

| | | | | | | | | |
|------|------|-----------|------|------|-----------|------|------|------------|
| 1809 | | 53.000 L. | 1813 | | 67.000 L. | 1817 | | 123.000 L. |
| 1810 | | 67.000 L. | 1814 | | 67.000 L. | 1818 | | 123.000 L. |
| 1811 | | 67.000 L. | 1815 | | 91.000 L. | 1819 | | 135.000 L. |
| 1812 | | 67.000 L. | 1816 | | 91.000 L. | 1838 | | 135.000 L. |

2. LES INSTRUMENTS DE PRODUCTION

Par comparaison avec les bâtiments, les machines, meubles et outils représentèrent, jusqu'en 1809, une valeur relativement faible. C'est le propre d'une manufacture, où la concentration du travail nécessitait de vastes bâtiments, mais où la base technique de la production reposait encore sur l'usage d'outils et de machines simples. Jusqu'à cette date, deux procédés furent employés : l'impression à la planche de bois dite « fabrication en bois », et l'impression à la planche de cuivre, dite « fabrication en cuivre ».

La fabrication en bois

Du point de vue juridique, les instruments de production se divisèrent, jusqu'en 1785, en deux catégories. En premier lieu, ceux qui étaient « attachés aux bâtiments », et appartenaient en propre à Claude-Abram Dupasquier. Il s'agissait surtout des machines les plus coûteuses. Selon un inventaire fragmentaire, dressé le 1^{er} janvier 1776, elles comprenaient trois satinages dont un à eau, trois calandres et trois foulons (7). L'inventaire ne donne pas d'estimation de la valeur de ces machines. Au total, elle était de l'ordre de 4.000 L.

Claude-Abram Dupasquier possédait en outre huit grosses chaudières de cuivre, pesant chacune 200 livres. Estimées, ailleurs, à dix batz la livre, elles valaient donc ensemble 1.600 L.

Pour tous les autres meubles, « on doit faire droit à nos sieurs Dupasquier et Bovet, à chacun ce qui lui appartient ». Selon une série d'inventaires dressés de 1774 à 1779, ils comprenaient :

A) Du matériel d'impression :

| | |
|---|--------|
| — 172 tables d'imprimeurs et de rentreuses, avec leurs bancs et les baquets remplis de fausse couleur, chacune étant estimée ailleurs à 5 L., soit au total | 860 L. |
| — 404 châssis valant chacun de 3 à 24 b. suivant le modèle et le degré d'usure | 354 L. |
| — 824 draps de table, à 9 b. | 741 L. |
| — 12 grandes tables de pinceuses, avec les bancs, à 60 b. | 72 L. |
| — 30 petites tables de pinceuses (attachées aux bâtiments) à 25 b. | 75 L. |

7) AFC. Inventaires de marchandises et meubles.

LE CAPITAL

B) A la chambre des couleurs :

| | |
|--|--------|
| — 21 chaudières de cuivre, 7 bassines à broyer, pesant au total 567 livres, à 10 b. la livre | 567 L. |
| — 1 grande chaudière en plomb, achetée pour | 334 L. |

C) Aux teintures :

| | |
|--|--------|
| — 23 cuves à dégommer, grandes et petites, en chêne ou sapin, cerclées de fer, valant au total | 224 L. |
| — environ 400 cuveaux et tonneaux, d'une contenance de 10 à 40 pots, valant en moyenne 3 b. | 120 L. |

| | |
|--|--------|
| D) Aux chaudières, grands magasins des couleurs, magasins du vinaigre, quantité de petit matériel (pinces, clous, soufflets, chaises, etc.) valant environ | 250 L. |
|--|--------|

La fabrique abritait encore beaucoup d'autre petit matériel. Un inventaire dressé en janvier 1776 le recense, atelier par atelier. Sont ainsi passés en revue le comptoir (buffet, table), les cabinets de dessinateurs et graveurs (établis, outils, livres, estampes), le magasin de la presse (planches en cuivre et en fer, pesant au total 1.235 livres), les étendages (enrouloirs, perches), les blancheries (perches, chevalets), les « meubles de rural » (1 cheval, 2 vaches — valant 160 L. —, des enclumes, fourches, etc.) et enfin des objets divers parmi lesquels figurent 3 bateaux (valant 100 L.) et les lits du dortoir qui avait été aménagé pour quelques ouvriers (la valeur des lits est de 550 L.). Les milliers d'articles ainsi inventoriés sont estimés à la somme totale de 3.589 L.

TOTAL 12.500 L.

Mention à part doit être faite du stock de planches de bois de poirier gravées qui servaient à l'impression. Un inventaire partiel de 1774, qui porte sur 343 planches, indique le prix auquel le fabricant évaluait chacune d'elles ⁽⁸⁾. Ainsi, une impression fond blanc 1/Rouge, avec toutes ses rentrures, valait 2 L., le même prix qu'une impression mosaïque 1/Rouge avec réservage. Une impression fond blanc 2/Rouges, avec les rentrures, valait 2 L. 10 s. Le prix de chaque planche se montait, en moyenne, à 2 L. 6 s. Ce prix correspondait au tiers du prix de revient, c'est-à-dire, pour l'essentiel, du salaire versé aux graveurs : le prix d'une planche non gravée n'était que de quatre à sept cruzers, selon qu'il s'agissait de planches pour rentrures ou pour impressions et en fonction du degré d'humidité qu'elles contenaient. En 1775, la Fabrique-Neuve avait en stock 17.500 planches non gravées valant au total 2.430 L.

Évaluant la valeur de ses planches gravées au tiers de leur coût, le fabricant estimait donc que l'amortissement s'en faisait sur trois ans. C'est sur cette base qu'il calculait la valeur totale de ses stocks

8) Ibid.

de planches qu'il faisait figurer, pour certaines années, dans le compte d'exploitation générale. « Les gravures neuves et autres propres à servir pour l'année suivante » y étaient évaluées à 6.000 L. de 1783 à 1788, 5.895 L. en 1789 (« le tiers de ce qu'elles ont coûté »), 5.000 L. de 1790 à 1794 et 6.000 L. en 1795 ⁽⁹⁾.

En 1775-76, l'ensemble des instruments de production représentait donc environ 20.000 L. soit, pour chacun des 530 ouvriers occupés cette année là, moins de 40 L. Cette somme, peu importante, traduit bien la base technique relativement faible de l'impression des toiles à cette époque. Mais par la suite, deux innovations accrurent l'importance du capital productif : l'introduction de l'impression à la planche de cuivre, puis, surtout, celle de l'impression au rouleau.

La fabrication en cuivre

La fabrication en cuivre fut introduite à la Fabrique-Neuve en 1780, année où Charles-Emmanuel Perregaux vint de Colmar pour en prendre la direction. Si nous ignorons le prix de la presse à imprimer, qui ne figure dans aucun inventaire, étant un « meuble attaché aux bâtiments », nous connaissons en revanche celui des planches de cuivre. Or celles-ci, tant à l'achat qu'en façon de gravure, coûtaient beaucoup plus cher que les planches en bois. Ainsi, en 1782, la Fabrique-Neuve achetait 8 plaques brutes à Londres, qui revenaient, avec les frais, à 642 L. 6 s. L'année suivante, elle en achetait encore 5 à Londres, à 84 L. la pièce, et 4 à la maison neuchâteloise Borel et Roulet, à 64 L. 4 s. pièce ⁽¹⁰⁾.

Le prix de la gravure des plaques était également très élevé. En 1783, 3 ouvriers devaient consacrer chacun une année pour en graver 13 :

Charles Perregaux :

| | |
|---------------------------------------|----------|
| — 2 planches ordinaires à 210 L. | 420 L. |
| — 2 planches de meuble à 500 L. | 1.000 L. |

Henry Perregaux (son fils) :

| | |
|--|--------|
| — 5 planches ordinaires, à 170 L. | 850 L. |
|--|--------|

Sébastien Thörig :

| | |
|--|--------|
| — 3 planches ordinaires, à 180 L. | 540 L. |
| — 1 planche de meuble, à 480 L. | 480 L. |

Le total des frais de gravure des 13 planches en cuivre se montait donc, cette année-là, à 3.290 L.

Le stock des planches représentait un capital important.

A la fin de 1783, il se composait de

| | |
|---|----------|
| — 42 planches gravées restant de 1782, estimées | 6.835 L. |
| moins 20 % pour dépérissement | 1.371 L. |
| reste | 5.484 L. |

9) AFC. Grands livres.

10) AFC. Livre pour les ouvriers.

LE CAPITAL

| | |
|--|----------|
| — 9 planches achetées pendant l'année, et non encore gravées | 688 L. |
| — 13 planches gravées pendant l'année (cf. supra) | 3.290 L. |
| — 31 rouleaux et 1 règle de fer | 376 L. |
| — Draps, outils, ustensiles | 904 L. |
| Total : 10.742 L. | |

En quelques années seulement, la fabrication en cuivre avait accru de moitié la valeur des instruments de production utilisés par la fabrique. Cependant, après avoir atteint un pallier de 13-14.000 L. entre 1784 et 1796, elle diminua ensuite d'importance : la valeur des planches et ustensiles n'était plus que de 10.299 L. en 1800, puis de moins de 7.000 L. entre 1805 et 1819 (11).

Valeur des planches, meubles et outils de la fabrication en cuivre (1780-1819)

| | | | | | |
|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|----------|
| 1779 | — | 1793 | 13.400 L. | 1807 | 6.400 L. |
| 1780 | } 7.000 L. | 1794 | 12.900 | 1808 | 6.200 |
| 1781 | | 1795 | 14.100 | 1809 | 6.300 |
| 1782 | 8.200 | 1796 | 13.600 | 1810 | 6.100 |
| 1783 | 10.700 | 1797 | 12.800 | 1811 | 5.700 |
| 1784 | 14.300 | 1798 | 11.900 | 1812 | 5.500 |
| 1785 | 13.400 | 1799 | 10.900 | 1813 | 6.100 |
| 1786 | 12.900 | 1800 | 10.200 | 1814 | 5.900 |
| 1787 | 11.200 | 1801 | 9.600 | 1815 | 5.800 |
| 1788 | 11.000 | 1802 | 8.600 | 1816 | 5.800 |
| 1789 | 12.400 | 1803 | 7.400 | 1817 | 5.600 |
| 1790 | 12.500 | 1804 | 7.200 | 1818 | 5.700 |
| 1791 | 13.400 | 1805 | 6.800 | 1819 | 5.700 |
| 1792 | 13.100 | 1806 | 6.600 | | |

Source : AFC, Grands livres.

La fabrication au rouleau

L'introduction de l'impression au rouleau, en 1810, fit passer la Fabrique-Neuve au stade de l'usine. A ce saut qualitatif correspondit une augmentation sensible du capital productif de l'entreprise.

La machine à imprimer fut achetée à Lefèvre, mécanicien à Paris. Son achat, son existence même, ne figurent en nul endroit dans les archives de la fabrique. Selon J.J. Hémardinquer, qui cite Scipion Périer, Lefèvre vendait ses machines 18.000 F.F., soit 12.676 L. de Neuchâtel (12). Le prix de la machine était relativement peu important, comparé à celui des rouleaux gravés qu'elle utilisait. Ces rouleaux étaient en cuivre jaune ou rouge. Lefèvre, puis sa veuve, les vendaient 1.700 F.F. pièce, soit 1.200 L. de Neuchâtel. Sur cette somme, 800 F.

11) Ibid.

12) J.J. Hémardinquer, *art. cit.* p. 322.

LA FABRICATION AU ROULEAU, 1810-1819

| Année | Rouleaux gravés (1) | Valeur | Rouleaux non gravés | Valeur | Rouleaux valeur totale | Tours à graver les rouleaux | Valeur | Fabrication au rouleau valeur totale (2) |
|-------|---------------------|--------|---------------------|--------|------------------------|-----------------------------|--------|--|
| | L. | L. | L. | L. | L. | L. | L. | L. |
| 1811 | 23 à 800 | 18.400 | 3 à 600 | 1.800 | 19.200 | — | — | 31.800 |
| | 29 à 800 | 23.200 | — | — | | | | |
| | 1 à 500 | 500 | | | | | | |
| | | 23.700 | | | 23.700 | — | — | 36.300 |
| 1812 | 33 à 750 | 24.750 | — | — | 24.750 | — | — | 37.350 |
| 1813 | 42 à 750 | 31.500 | — | — | 31.500 | — | — | 44.100 |
| 1814 | 50 à 750 | 37.500 | — | — | 37.500 | — | — | 50.100 |
| 1815 | 64 à 750 | 48.000 | 1 à 600 | 600 | 48.600 | — | — | 61.200 |
| 1816 | 67 à 700 | 46.900 | 1 à 550 | 550 | 47.450 | — | — | 60.050 |
| 1817 | 78 à 600 | 46.800 | — | — | 46.800 | 2 à 3.000 | 6.000 | 65.400 |
| 1818 | 93 à 600 | 55.800 | 1 à 500 | 500 | 56.300 | 2 à 3.000 | 6.000 | 74.900 |
| 1819 | 102 à 600 | 61.200 | 2 à 525 | 1.050 | 62.250 | 2 à 2.500 | 5.000 | 81.850 (3) |

Notes : (1) Y compris, chaque année, douze rouleaux appartenant à Henry Dupasquier, puis à sa veuve (non évalués).

(2) Y compris la machine de Lefèvre, non évaluée, achetée pour 12.600 L.

(3) Y compris les draps pour la mécanique :

| | |
|-----------------------------------|----------|
| 3 à peu près neufs, à 400 L | 1.200 L. |
| 3 à demi usés, à 200 L. | 600 L. |
| 2 mauvais, à 100 L. | 200 L. |
| | 2.000 L. |

Source : AFC, Carnets divers.

représentaient le prix du rouleau, 900 F. celui de la gravure et du pivotage. Exceptionnellement, un rouleau gravé fut acheté, en 1814, à Ch. Dollfus, à Mulhouse : son prix était de seulement 1.500 F., dont 700 pour la gravure ⁽¹³⁾.

Mais, de plus en plus, la fabrique chercha à assurer elle-même la gravure. Dans un premier temps, elle se fournit en rouleaux bruts, qu'elle fit graver et pivoter chez David-Louis Jeanneret-Gris, du Locle. En 1810, elle payait un rouleau brut 650 L. à H. Baer, fondeur à Aarau ; en 1813, elle en acheta un pour 563 L. à Daniel Verdan et Cie. Leur gravure par Jeanneret-Gris revenait à 350 L. plus 70 L. pour le pivotage. En 1817, la fabrique acheta elle-même deux tours à graver les rouleaux, qui figurent dans l'inventaire pour 3.000 L. chacun.

Le stock de rouleaux finit par représenter une valeur considérable. En 1810, Henry Dupasquier avait acheté à Lefèvre 12 rouleaux à 1.700 F. Comme la machine à imprimer, ils étaient attachés aux bâtiments, et n'étaient pas évalués dans les inventaires. Les autres rouleaux, achetés cette année-là et les suivantes, étaient évalués, d'une façon arbitraire, par soustraction, dès leur première année de service, de 30 à 50 % de leur prix d'achat, la somme ainsi obtenue restant à peu près fixe par la suite. Cette manière de procéder ne tient pas compte de l'amortissement réel : un seul rouleau gravé permettait, en effet, d'imprimer plusieurs dizaines de milliers de pièces. D'ailleurs, les 12 rouleaux de Henry Dupasquier, achetés en 1810, figuraient encore en 1819 à l'inventaire. En respectant cette façon d'évaluer les rouleaux, on constate que, de 18.400 L. en 1810, leur montant passa à 61.200 L. en 1819.

Le dernier poste important du compte de la fabrication au rouleau concerne les draps utilisés par la mécanique. Ces draps étaient longs (30 à 40 m) et devaient être d'excellente qualité, ce qui explique que leur prix unitaire était élevé : en 1811, la fabrique en acheta un à Daniel Verdan et Cie pour 412 L. En 1819, elle en possédait 8 : 3 « à peu près neufs », estimés chacun 400 L., 3 « à demi usés » (200 L.) et 2 « mauvais » (100 L.), soit au total 2.000 L. ⁽¹⁴⁾.

L'introduction de la fabrication au rouleau marque donc bien, pour le capital investi dans les instruments de production, une sorte de mutation : en 1809, ce capital n'était encore que de l'ordre de 30.000 L., dont les deux tiers pour la fabrication en bois et un tiers pour celle en cuivre. Dix ans plus tard, il dépassait les 110.000 L., la fabrication au rouleau comptant à elle seule pour plus de 80.000 L.

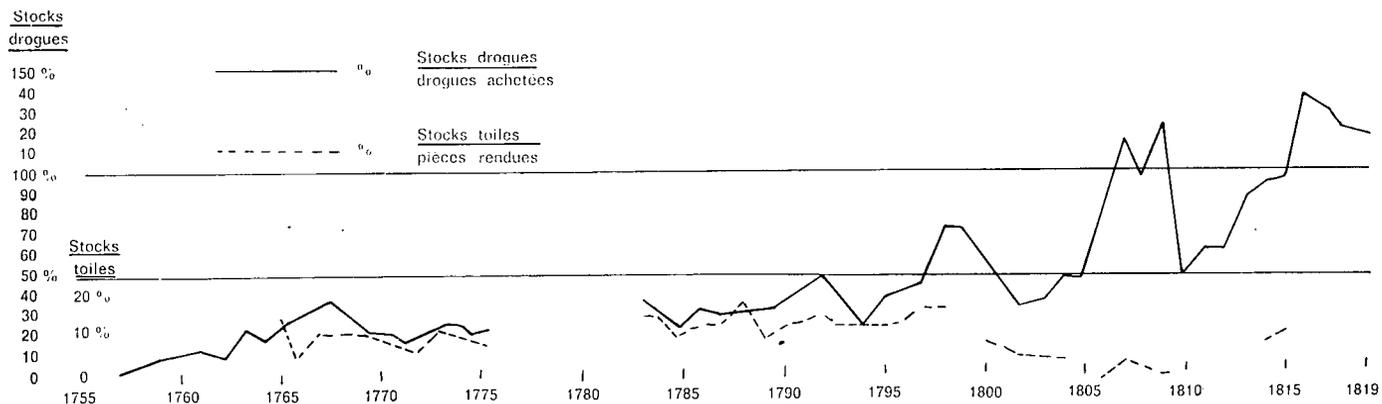
3. LES STOCKS

Le fait que la Fabrique-Neuve travaillait à façon n'influa pas sur l'importance de son capital fixe, terrains, bâtiments ou instruments de production. Il n'en allait pas de même pour son capital circulant, en

13) AFC. Grands livres. Factures de la fabrication.

14) AFC. Grands livres.

STOCKS DE DROGUES ET DE TOILES (1757-1819)



Sources : A.F.C. Grands livres, rencontres de marchandises, papiers divers.

raison des rapports existant entre l'entreprise et les maisons de commerce pour lesquelles elle travaillait.

Les stocks de toiles étaient très faibles. En effet, dès leur réception, les toiles blanches étaient travaillées par la fabrique qui les renvoyait à la maison de commerce aussitôt terminées. Les comptes d'exploitation mentionnent la valeur de la façon déjà faite aux toiles non terminées à la fin de chaque campagne : généralement elle ne représentait que dix à quinze pour cent de la valeur de la production annuelle. Ainsi, en 1770, la valeur de la production était de 128.950 L., celle des pièces non terminées restant à la fabrique de 13.648 L., soit 10,5 %. En 1795, les chiffres étaient respectivement de 392.365 L. et 60.808 L., soit 15,5 %, et en 1815 de 397.306 L. et 54.911 L., soit 13,8 % ⁽¹⁵⁾. Ces proportions correspondaient exactement à ce que représentait la durée du processus de fabrication d'une toile (environ deux mois), par rapport à la durée de la campagne (environ dix mois), compte tenu de ce que chacune des toiles non terminées à la fin de chaque campagne avait déjà subi un certain nombre d'opérations.

L'importance relative des stocks de toiles par rapport au chiffre d'affaires restait remarquablement constante à long terme. A court terme, même, elle ne s'éloignait que peu de la moyenne. Cela signifie qu'en cas de crise commerciale, la réponse de la Fabrique-Neuve était à peu près instantanée ou, plus exactement, que c'était la maison de commerce qui en supportait les conséquences, en gonflant ses propres stocks. Le travail à façon constituait donc pour la fabrique un facteur important de bonne gestion puisqu'il lui permettait d'immobiliser un minimum de capital dans ses stocks de toiles blanches ou imprimées. Cet avantage était d'autant plus appréciable que, dans une industrie comme celle des indiennes, soumise aux changements rapides de la mode, les marchandises invendues se dévalorisaient rapidement.

Jusque dans les années 1780, les stocks de drogues, comme ceux de toiles, n'excédèrent pas le minimum technique exigé pour la fabrication; ils représentaient la valeur d'un ou deux mois de consommation, soit dix à vingt pour cent des entrées annuelles de drogues à la fabrique. Ainsi, en 1762, les achats de drogues, ajoutés aux stocks restant de l'année précédente, se montaient à 39.826 L. La valeur des drogues restant en fabrique à la fin de la campagne était cette année-là de 3.429 L., soit 8,6 %. Dix ans plus tard, le pourcentage s'élevait à 21,1 %, les stocks étant de 14.132 L., les entrées de 66.800 L. ⁽¹⁶⁾.

A court terme, pas plus que pour les toiles, on ne constate que la conjoncture commerciale ait eu des conséquences sensibles sur le volume des stocks de drogues : les fournitures de drogues par la maison de commerce étaient donc en corrélation très étroite avec les commandes de toiles qu'elle passait à la fabrique. A long terme, cependant, se produisit un gonflement continu du stock qui finit par atteindre,

15) AFC. Grands livres, rencontres de marchandises.

16) AFC. Grands livres.

après 1815, une valeur de 300.000 L. A ce moment, il représentait plus de dix-huit mois de consommation soit au moins neuf fois plus que le minimum techniquement nécessaire. Il semble difficile d'attribuer cet accroissement à une erreur de gestion. Le fabricant se rendait parfaitement compte de la masse de capital qui se trouvait ainsi immobilisée. Il lui aurait d'ailleurs été facile de réduire instantanément ses stocks, en cessant de passer de nouvelles commandes à la maison de commerce.

Plus vraisemblablement, on doit envisager une spéculation à la hausse des prix combinée avec une politique d'achats de précaution, en période d'incertitude dans l'approvisionnement. Ces deux raisons jouent nettement à moyen terme, puisque l'on constate de nets gonflements des stocks durant les années 1793-1798, pendant lesquelles le prix de la garance s'accrut de quarante-cinq pour cent, 1805-1809 où se multiplièrent, pour le commerce neuchâtelois, les obstacles douaniers, et 1812-1817, durant lesquelles le prix de la garance augmenta de cinquante pour cent. Cette politique spéculative ne peut cependant suffire à expliquer l'évolution à long terme du stock des drogues, dont l'accroissement fut continu pendant plus de soixante ans et atteignit finalement le centuple de sa valeur initiale : les raisons profondes de cette évolution apparaîtront ultérieurement. Quoi qu'il en soit, et contrairement aux bâtiments, aux machines et aux toiles, le capital immobilisé dans les stocks de drogues présentait la particularité de n'être pas, dans sa totalité, strictement nécessaire à la marche normale de l'entreprise.

Le fabricant était aussi obligé d'immobiliser en permanence une partie de son capital en monnaie qui lui servait à payer certaines fournitures et prestations. Ici encore, le fait que la fabrique travaillait à façon réduisait sensiblement ses opérations de trésorerie, donc le capital devant être mobilisé à cet effet. D'une part, la fourniture des toiles blanches ne donnait pas lieu à paiement de la part de l'entreprise. Quant aux drogues, elles étaient réglées, à la fin de chaque campagne, par une opération de clearing sur le compte courant tenu au nom du fabricant par la maison de commerce, le montant des fournitures à la Fabrique-Neuve venant en déduction de la valeur des toiles imprimées et livrées pendant l'année. De même, les drogues achetées aux maisons de commerce « étrangères » étaient réglées, non pas directement par la Fabrique-Neuve mais par Pourtalès et Cie, puis Vaucher, Dupasquier et Cie.

Ainsi, les seules dépenses nécessitant de la part du fabricant des débours en espèces étaient, d'une part les salaires des ouvriers, et d'autre part le poste des « dépenses diverses de fabrique » où figuraient des prestations fournies par des artisans ou petits commerçants de Cortailod et des environs. En 1819, par exemple, le total des dépenses de caisse se montait à 201.866 L., dont 130.000 L. environ servaient à payer les ouvriers et 40.000 L. les dépenses diverses de fabrique ⁽¹⁷⁾. La paye des ouvriers avait lieu à intervalles irréguliers allant généralement, suivant les cas, de quinze jours à un mois ⁽¹⁸⁾. L'argent nécessaire à

17) AFC. Livres de caisse.

18) AFC. Livres pour les ouvriers.

cette opération était apporté, au fur et à mesure des besoins, par les bateliers de la maison de commerce qui, en même temps que les toiles blanches ou les drogues, livraient au fabricant rouleaux de louis d'or et sacs de batz ou de piécettes.

Le fabricant n'avait donc aucun problème de trésorerie. Il ne lui était pas davantage nécessaire d'immobiliser du capital dans des créances au recouvrement plus ou moins aléatoire : à la fin de chaque campagne, l'entreprise avait encaissé le montant exact des toiles qu'elle avait imprimées et qui lui avaient été payées au même rythme que celui des livraisons. Au total, on peut tenir le capital immobilisé en monnaie pour négligeable : en 1775, les sommes en caisse se montaient en moyenne à un millier de livres, chiffre qui n'évoluera que peu par la suite. Quant aux créances non recouvrées, elles étaient inexistantes.

4. CAPITAL INDUSTRIEL ET CAPITAL MARCHAND

La composition du capital de la Fabrique-Neuve correspond à ce que nous connaissons des autres manufactures neuchâteloises qui travaillaient à façon.

L'accroissement de son capital reflète aussi, jusqu'à un certain point, l'évolution de l'indiennage neuchâtelois. Si la Fabrique-Neuve fut créée, d'emblée, avec des capitaux supérieurs à ceux qui avaient présidé à la fondation des premiers ateliers d'indiennage, l'élimination des entreprises marginales, dans les années 1770, ne laissa plus subsister que des entreprises dont le capital était à peu près comparable au sien.

Parmi ces entreprises, marginalisées par la hausse continue du standard capitalistique de la branche, certaines furent d'ailleurs rachetées par divers membres de la famille Dupasquier. Ainsi, la fabrique du Port de Cressier, fondée en 1732, était estimée, dix ans plus tard, à la somme modique de 4.800 F. Ce prix représentait la valeur des « bâtiments, meubles et ustensiles qui peuvent servir aux ouvrages de ladite fabrique (...) les planches à faire les moules, aussi bien que tous les moules qui sont faits (...), plus toutes les marchandises et drogues qui servent à la composition des couleurs qui sont nécessaires à la fabrique »¹⁹⁾. En 1761, elle fut vendue à Pourtalès et Cie, pour 6.000 F. Étaient compris dans la vente, outre les bâtiments et leurs meubles, les moules nouveaux et anciens, les tuyaux et pompes, deux grosses chaudières, une calandre et ses rouages, un cylindre, un bassin avec sa pierre pour broyer, et les drogues nécessaires à la fabrication. Un plan, daté de 1751, donne une idée de l'importance des bâtiments et des blancheries de cette manufacture qui occupait alors une trentaine d'ouvriers. En 1765, Pourtalès et Cie vendit le tout à Claude-Abram Dupasquier qui préleva le matériel de fabrication et revendit les bâtiments pour 4.200 F.

À cette époque, le capital des autres manufactures du pays était déjà bien supérieur à cette somme. Le 4 novembre 1774, c'est pour 1.000

¹⁹⁾ A. Dreyer, *op. cit.* p. 31. O. Clottu, *art. cit.* p. 133.

louis d'or neufs que Claude-Abram Dupasquier acheta à Borel, Guyenet et Cie les bâtiments de la fabrique du Petit Cortailod, avec leurs appartenances ; ces bâtiments étaient au nombre de cinq, non compris la maison d'habitation des propriétaires, que Claude-Abram Dupasquier acheta seulement en 1777 ⁽²⁰⁾, et diverses annexes. La superficie des terrains était de quarante ouvriers pour les blancheries et les bâtiments de fabrique, 6,5 ouvriers pour la maison d'habitation et les terrasses et 6,5 ouvriers pour les jardins ⁽²¹⁾.

**LES BATIMENTS DE LA FABRIQUE
DU PETIT CORTAILLOD EN 1778**

| Numéro du plan | Dimensions Longueur × largeur en pieds de 29 cm | Utilisation |
|----------------------|---|-----------------------------|
| 1 | 89 × 61,5 | Habitation |
| 2 | 26,5 × 16,5 | Remise |
| 3 | 89,5 × 36 | Fabrication |
| 4 | 89 × 36 | Fabrication. Etendage neuf |
| 5 | 62,5 × 31 | Fabrication. Vieux étendage |
| 6 | 32,5 × 22 | Fabrication |

Source : AEN, Chambre d'assurance contre l'incendie en 1810.

Peu avant sa mort, Claude-Abram Dupasquier, associé avec son frère Jean-Jacques sous la raison Dupasquier et Cie, acheta également la fabrique de Marin. Le prix d'achat de la fabrique était de 26.000 L., 21.000 L. représentant la valeur des bâtiments sis à Marin et à Saint-Blaise et 5.000 L. celle de l'outillage. Celui-ci comprenait quarante-huit tables d'imprimeurs, six tables de pinceauteuses, une cuve à dégommer, deux grosses chaudières en cuivre, une calandre et un satinage ⁽²²⁾. Marin était une manufacture d'importance moyenne : vers 1780, elle occupait de 150 à 200 ouvriers. A la fin du siècle, sa production annuelle n'était que de 12.000 toiles contre plus de 40.000 à la Fabrique-Neuve ⁽²³⁾. En 1816, le capital de cette dernière se montait à 270.000 L. Tel était, tout au moins, le chiffre avancé par Frédéric Dupasquier qui dans une lettre adressée à son frère Henri, estimait la Fabrique-Neuve de la façon et dans les termes suivants :

« Je pense donc, mais tout à fait hypothétiquement, l'estimation faite de la fabrique par notre estimable père pour SL 150.000
Il se peut que ce soit plus comme il se peut que ce soit
moins. J'en déduis » 25.000
» 125.000

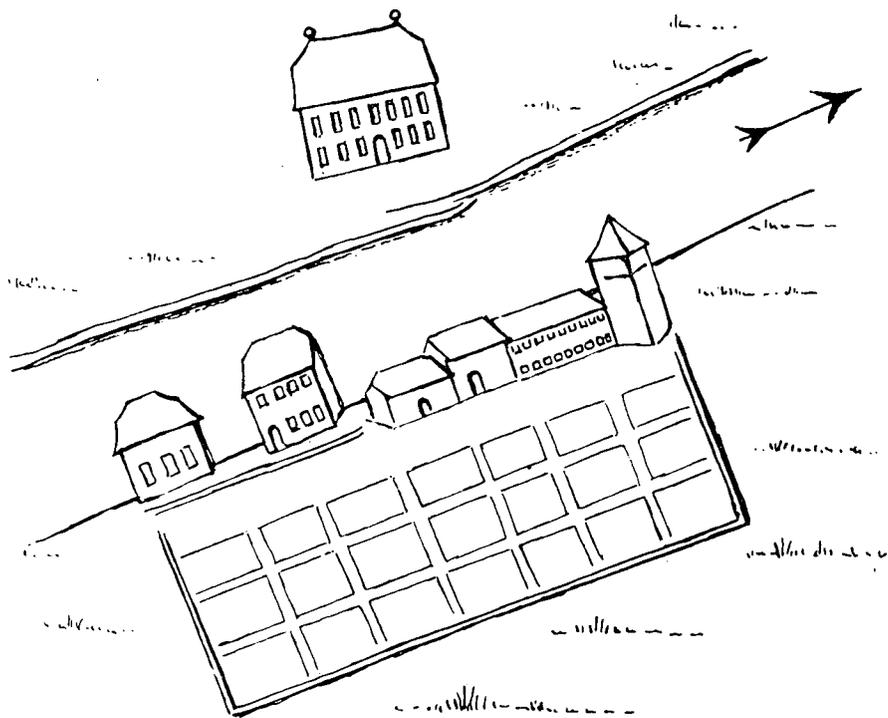
20) Claude-Abram Dupasquier utilisa ces bâtiments comme dépendances de la Fabrique-Neuve. Quant à la maison d'habitation, c'est probablement là qu'il vint y finir ses jours.

21) Plan du Petit Cortailod en mai 1778 (photographie appartenant à G. Dreyer). Cf. *infra*, p. 96.

22) AEN, Notaire C.F. Bovet, vol. 10, 31 janvier 1781.

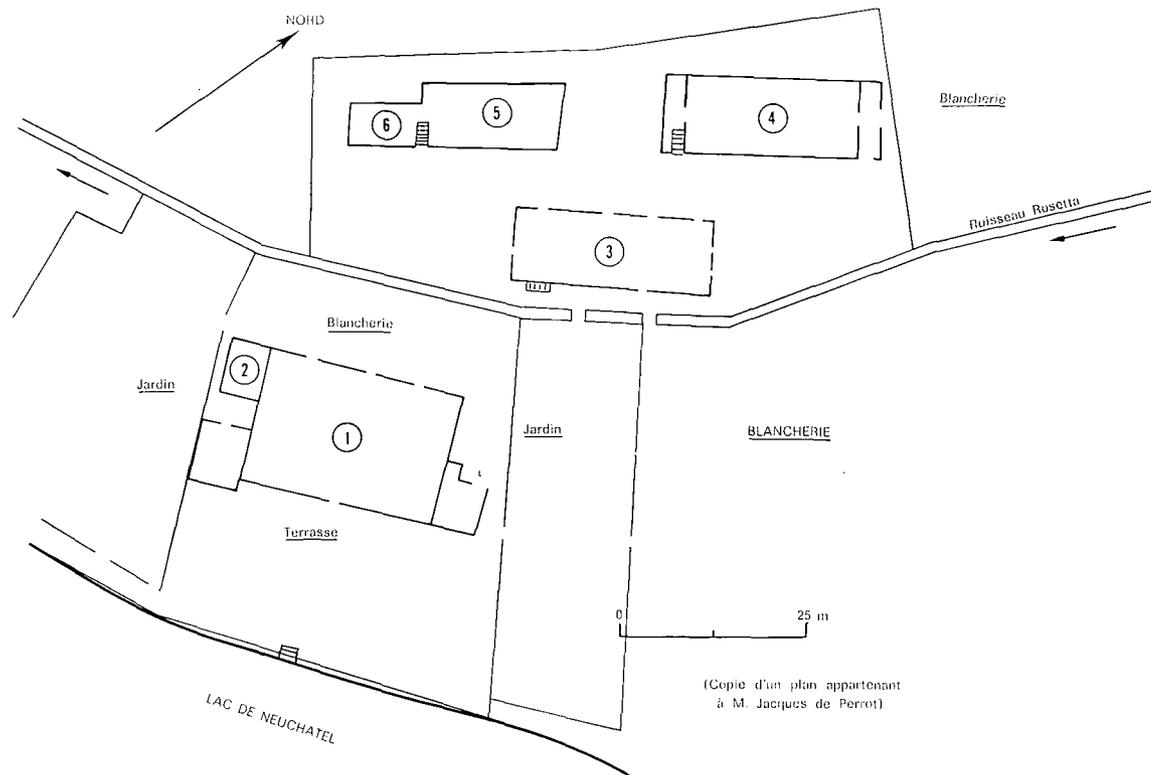
23) Angelini, *op. cit.* p. 168.

LA FABRIQUE DU PORT DE CRESSIER EN 1751



Source : O. Clottu, *op. cit.* p. 137.

PLAN DE LA FABRIQUE DU PETIT-CORTAILLOD dressé en mai 1778



(Copie d'un plan appartenant
à M. Jacques de Perrot)

Note : Les numéros renvoient au tableau de la page 94.

| | | |
|---|---|----------------|
| Ustensiles de fabrique, chaudière, tables, planches de cuire et de bois, etc | » | 20.000 |
| Acquisition et nivellement des Landions | » | 20.000 |
| Matériel mécanique, y compris les rouleaux | » | 270.000 |
| Bâtiment de cuves pour bleu et pour rouges | » | 10.000 |
| Bâtiment neuf | » | 32.000 |
| Fontaine | » | 8.000 |
| Diverses acquisitions de terrains près du Derocheux, aux Landions et près de l'écurie | » | 25.000 |
| Sauf erreur ou omission, environ | » | <u>270.000</u> |

Il se peut que j'aie fait des écarts sensibles dans l'évaluation de bien des objets (...) et il se peut aussi que j'aie oublié quelque chose. J'ai cherché en général à rester en dessous des premières évaluations et à compenser de cette manière le dépérissement des objets susceptibles de dégradation » (24).

Au début du XIX^e siècle, les autres manufactures neuchâteloises représentaient un capital qui n'était que de peu inférieur à celui de la Fabrique-Neuve. Ainsi, les seuls bâtiments de Grandchamp, avec « les rouages et engins » qui leur étaient attachés, furent vendus 80.000 L. en 1795, puis 103.000 L. en 1840. En 1804, les douze bâtiments de la fabrique de Vauvillers étaient estimés à 93.000 L. Dix ans plus tard, ceux du Bied et des Isles furent vendus, ensemble, pour 70.000 L. (25). Pour élevé qu'il soit, ce capital était nettement inférieur à celui des entreprises qui, au dehors de Neuchâtel, ne pratiquaient pas le travail à façon. En outre, sa composition était très différente.

R. Oberlé a publié le bilan de trois fabriques mulhousiennes (26). En 1762, l'actif de Zetter, Schwartz et Cie était de 40.034 L. t., dans lesquelles les bâtiments, l'outillage et les drogues ne comptaient que pour 7.035 L. En 1789, l'actif de la fabrique de J.J. Schmalzer se montait à 215.571 L. dont 35.472 L. représentaient la valeur des bâtiments, des prés d'étendage et des drogues. La même année, outillage et drogues n'étaient estimés, chez Cornetz, qu'à 19.147 L. dans un actif total de 340.038 L. d'où, il est vrai, les bâtiments étaient absents. Ces trois entreprises devaient se situer dans la moyenne des entreprises mulhousiennes, qui n'était pas très élevée, tout au moins sur le plan de la production physique : en 1786, 19 entreprises imprimaient environ 120.000 pièces, alors que la Fabrique-Neuve en produisait, à elle seule, une trentaine de milliers.

Le capital de certaines entreprises françaises était de loin supérieur. L'actif de Tournemine-lès-Angers, fondée en 1758, s'élevait, dès 1759, à 98.892 L. et à 688.270 L. dix ans plus tard. En 1759, bâtiments,

24) Copies de lettres, 13 février 1816.

25) D. Berthoud, *op. cit.* pp. 110, 112, 113, 123 et 183.

26) R. Oberlé. L'évolution des fortunes à Mulhouse et le financement de l'industrialisation au XVIII^e siècle, in *Bulletin de la section d'histoire moderne et contemporaine*, fasc. 8, Paris, 1971, pp. 146 ss.

meubles et outils ne représentaient que 32,5 % de l'actif, proportion qui s'abaissa encore à 17 % en 1769. Les stocks de drogues et de toiles constituaient, au contraire, 24 % de l'actif en 1759, 52,3 % en 1769, le reste étant formé de créances (27).

Capital comptable de la manufacture de Tournemine

| | 1759 | | 1769 | |
|------------------------------|--------------------|------------|--------------------|------------|
| | Livres tournois | % | Livres tournois | % |
| Actif stable | 32.236 | 32,5 | 115.000 | 17 |
| Valeurs d'exploitation | 23.740 | 24 | 360.000 | 52,3 |
| Valeurs réalisables | 34.727 | 35,3 | 205.370 | 29,6 |
| Valeurs disponibles | 8.199 | 8,2 | 7.900 | 1,1 |
| Total | 98.892 | 100 | 688.270 | 100 |

Capital comptable de la manufacture de Jouy

| | 1772 | | 1789 | |
|--------------------------------|------------------|------------|------------------|------------|
| | L. t. | % | L. t. | % |
| Immobilisations | 165.865 | 7,3 | 941.645 | 9,7 |
| Valeurs d'exploitation | 839.754 | 37,4 | 2.401.703 | 24,9 |
| Valeurs réalisables | 629.077 | 28,1 | 5.321.536 | 55,3 |
| Valeurs disponibles | 336.363 | 15 | 275.963 | 2,9 |
| Pertes et débiteurs douteux .. | 271.132 | 12,1 | 691.317 | 7,2 |
| Total | 2.242.191 | 100 | 9.632.164 | 100 |

| | 1804 | |
|--------------------------------|-------------------|------------|
| | L. t. | % |
| Immobilisations | 1.388.499 | 12,7 |
| Valeurs d'exploitation | 5.402.950 | 49,6 |
| Valeurs réalisables | 3.604.901 | 33,2 |
| Valeurs disponibles | 244.526 | 2,3 |
| Pertes et débiteurs douteux .. | 239.295 | 2,2 |
| Total | 10.880.171 | 100 |

Parmi les plus importantes entreprises françaises figurait celle d'Oberkampf à Jouy. Sa production était voisine de celle de la Fabrique-

27) S. Chassagne, *op. cit.* pp. 194 ss.

Neuve, oscillant, de 1771 à 1790, entre 19.000 et 30.000 pièces. Pourtant, son capital était de beaucoup supérieur ⁽²⁸⁾. Encore plus nettement qu'à Tournemine, le capital fixe ne représentait qu'une faible fraction de l'actif total. En revanche, les stocks étaient énormes. D'après le compte de pertes et profits, la manufacture de Jouy avait, en 1789, 42.317 toiles invendues pour une valeur de 2.315.597 L. t.

Le capital de la Fabrique-Neuve, qui se limitait pour l'essentiel au capital productif, ne pesait donc pas très lourd à côté de celui de manufactures de taille similaire, mais travaillant pour leur propre compte. Il n'était pas non plus d'un grand poids à côté de celui des maisons de commerce pour lesquelles elle travailla à façon. En 1790, le seul fonds capital de Pourtalès et Cie était de 3.000.000 L. de Suisse ⁽²⁹⁾. Après plusieurs scissions, celui de Vaucher, Dupasquier et Cie se montait encore, en 1822, à 750.000 L. de Suisse ⁽³⁰⁾.

Dans tous les cas, le capital productif ne représentait qu'une faible partie du capital mis en œuvre dans le secteur de l'indiennage. Dans le cas particulier du travail à façon, qui était celui de la Fabrique-Neuve, la subordination du capital industriel au capital commercial influait en outre sur la gestion même de l'entreprise. L'action des maisons de commerce neuchâteloises ne peut, en effet, être assimilée simplement à celle d'un intermédiaire allongeant le circuit de production et en alourdissant les coûts. En s'interposant entre le marché et la fabrique, elles déterminaient aussi la façon dont celle-ci pouvait mettre en valeur son propre capital afin de lui faire produire le maximum de profit.

28) D'après Archives Nationales, Paris (41 AQ 8). Chiffres aimablement communiqués par S. Chassagne, qui prépare un ouvrage sur Oberkampf.

29) L. Bergeron, *art. cit.* p. 501.

30) AEN. Registre des traités de sociétés de la juridiction de Neuchâtel,

CHAPITRE IV

L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION (1752-1854)

Par sa position géographique comme par l'étendue de son marché, la Fabrique-Neuve subit, tout au long de son histoire, les contre-coups de la conjoncture économique et politique européenne. Les crises agraires, industrielles et commerciales qui jalonnèrent l'histoire de l'Europe de l'ouest à cette époque trouvèrent un écho, atténué ou amplifié suivant les cas, dans les fluctuations de la production de Cortaillod. A long terme, les vicissitudes de la politique douanière menée par les puissants voisins de Neuchâtel, puis la multiplication, un peu partout en Europe, d'industries concurrentes reposant sur des bases techniques nouvelles, expliquent les deux grandes phases que connut successivement la Fabrique-Neuve : un demi-siècle d'essor, de 1752 à 1797, suivi par un demi-siècle d'incertitude et de lent déclin, de 1798 à 1854. A cet égard, l'histoire de la Fabrique-Neuve suit, assez fidèlement, l'évolution de l'indiennage neuchâtelois dans son ensemble.

1. LA MESURE DE LA PRODUCTION

L'évolution du produit physique de la Fabrique-Neuve s'exprime assez régulièrement, pendant près d'un siècle, dans le nombre des toiles imprimées et livrées chaque année. Mais, dans le court et, surtout, dans le long terme, ces chiffres doivent être corrigés par la prise en compte de l'évolution des caractéristiques de cette production.

Jusqu'au début du XIX^e siècle la Fabrique-Neuve produisit surtout des baftas, des guinées et des salemoris ⁽¹⁾. Vers 1750, les baftas imprimées à Neuchâtel mesuraient, en principe, dix aunes de long et 5/8 de large. Mais leur longueur pouvait atteindre 13 3/4 à 14 aunes, et leur largeur 1/2, 5/6 voire 7/8 d'aune. Les guinées avaient, au tissage, une longueur de 29 à 30 aunes; pour l'impression et la vente, elles étaient coupées en deux, ou en trois. Selon J. Ryhiner, les longueurs de 9 1/2 à 10 aunes étaient les plus goûtées, car elles correspondaient aux coupons dont les femmes avaient besoin pour leurs robes et jupes ⁽²⁾. La largeur des salemoris était la même que celle des guinées, soit 3/4 d'aunes, et leur longueur allait de 12 1/2 à 14 aunes.

1) Les grands livres et les comptes de livraison ne spécifient que rarement le genre des toiles imprimées et livrées.

2) J. Ryhiner, *op. cit.* pp. 52-53.

Les toiles présentaient donc des dimensions variées. De plus, au fil des années, ces dernières tendirent à s'accroître. Vers 1754, la longueur des toiles imprimées dans les fabriques neuchâtelaises variait entre 10 et 16 aunes. En 1810, cinq sixièmes des toiles livrées par la Fabrique-Neuve, avaient une longueur de 16 aunes, le sixième restant mesurant vingt-deux aunes ⁽³⁾. En 1820, les fabricants l'estimaient à vingt-deux aunes, en moyenne. Cette augmentation doit être mise en rapport avec l'adoption de l'impression au rouleau. Par la suite, cette tendance ne fit que s'accroître. En 1836, la longueur des toiles allait de vingt à vingt-huit aunes; en 1840, de vingt-deux à quarante aunes. A cette époque, la Fabrique-Neuve n'imprimait plus exclusivement sur toiles de coton. En 1802, elle avait commencé à utiliser des toiles de lin de Silésie, dont la longueur variait de onze à dix-sept aunes; de 1802 à 1829, elle en imprima plus de 20.000 de cette sorte. Progressivement, elle se mit aussi à imprimer sur tissus de soie, de laine, ou de différents mélanges dont les dimensions, comme les dénominations, étaient variables.

En même temps que la longueur, la largeur des toiles eut tendance à s'accroître. Au milieu du XVIII^e siècle, les largeurs les plus fréquentes étaient de $\frac{3}{4}$ ou $\frac{7}{8}$ d'aune. « Ce qui excède n'est pas aimé » écrivait Ryhiner. En 1810, la Fabrique-Neuve imprimait au rouleau sur des toiles dont la largeur pouvait atteindre $\frac{6}{4}$ ou $\frac{7}{4}$ d'aune. Vers 1840, si les largeurs de $\frac{3}{4}$ restaient les plus répandues, les fabriques neuchâtelaises imprimaient aussi en $\frac{8}{4}$, $\frac{10}{4}$, voire $\frac{26}{4}$ d'aunes.

En raison de la variation de ces dimensions, le nombre des pièces annuellement produites constitue un indice d'activité moins satisfaisant que ne le serait l'aunage exact. Il en donne pourtant une idée rapprochée, particulièrement dans le court et le moyen terme; dans le long terme, il ne peut être analysé sans précautions et corrections.

La production de la Fabrique-Neuve doit également être placée dans le contexte neuchâtelais, ce rapprochement permettant seul de faire le départ entre la dynamique propre de l'entreprise et ce qui ressortit à l'évolution générale de l'indiennage dans la principauté. Mais la production neuchâtelaise, dans son ensemble, n'est pas connue. Il n'existe qu'une série statistique continue, celle du nombre des ouvriers en indiennes travaillant dans le pays, qui figure sur les tabelles de dénombrement depuis 1752. En valeur absolue, il semble que les chiffres de ces tabelles soient souvent assez loin de la réalité. D'après les recoupements qu'il est possible d'effectuer avec d'autres données, il apparaîtrait qu'ils sont souvent inférieurs d'au moins trente à quarante pour cent au nombre des indienneurs effectivement employés.

Par ailleurs, dans le long terme, les chiffres des tabelles ne constituent un indice satisfaisant de la production des fabriques que dans la mesure où la productivité n'a pas été substantiellement modifiée. De 1752 aux premières années du XIX^e siècle, il en alla bien ainsi, approxi-

3) D'après les seules livraisons à De Montmollin, Berthoud et Cie (AFC, rencontres de marchandises, 1810-1814).

mativement. Par la suite une évolution se produisit, avec l'introduction du machinisme sous la forme de la machine à imprimer au rouleau puis de la perrotine. En un demi-siècle, la productivité moyenne par poste de travail quadrupla.

Production et productivité au début du XIX^e siècle

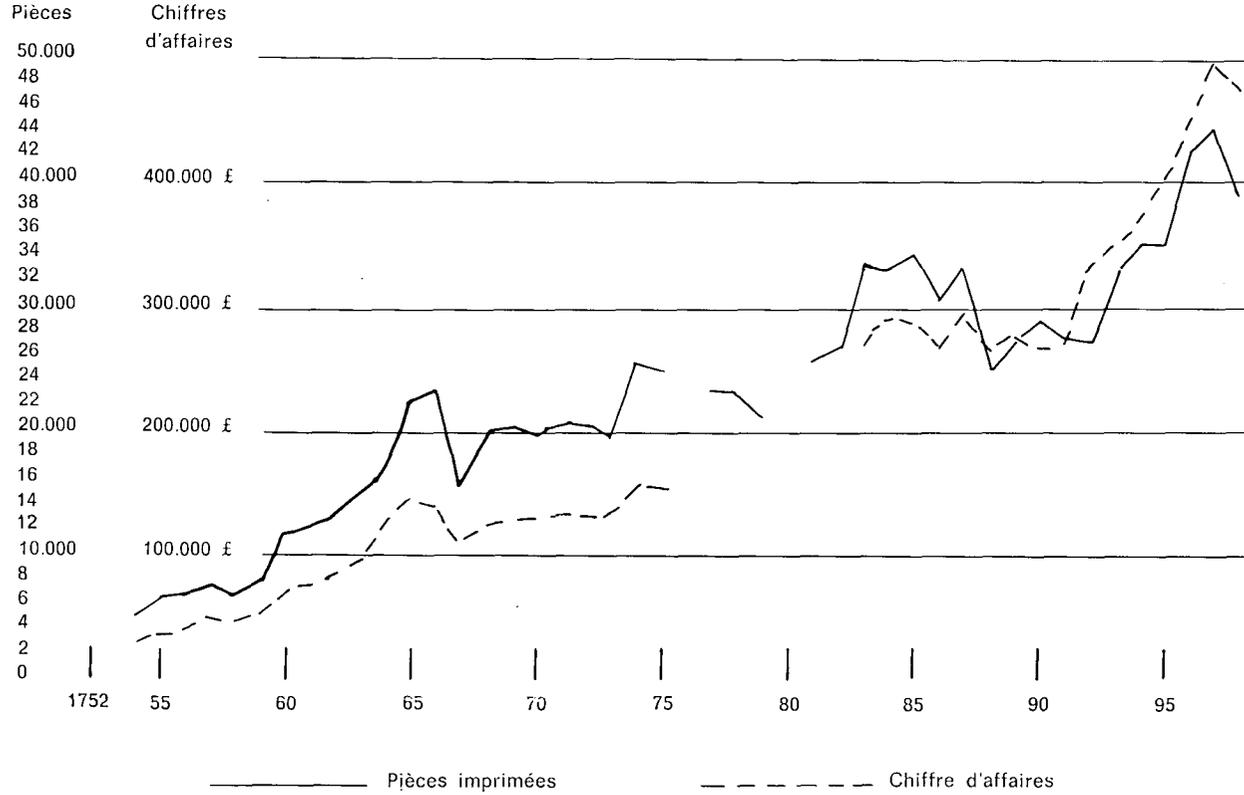
| Année | Ouvriers dénombrés | Production (nombre de pièces) | Longueur moyenne des toiles (aunes) | Aunage total | Aunage par ouvrier |
|-----------|-----------------------|--|--|-----------------|--------------------------|
| 1780 | 1.483 | 100.000 | 16 | 1.600.000 | 1.080 |
| 1797 | 1.604 | 127.841 | 16 | 2.045.000 | 1.270 |
| 1823 | 730 | 60.000 | 22 | 1.320.000 | 1.800 |
| 1830 | 950 | 80.000 | — | — | — |
| 1840 | 627 | 63.940 | 28 | 1.790.000 | 2.850 |
| 1846-1847 | 500 | c. 75.000 | c. 31 | c. 2.300.000 | c. 4.600 |

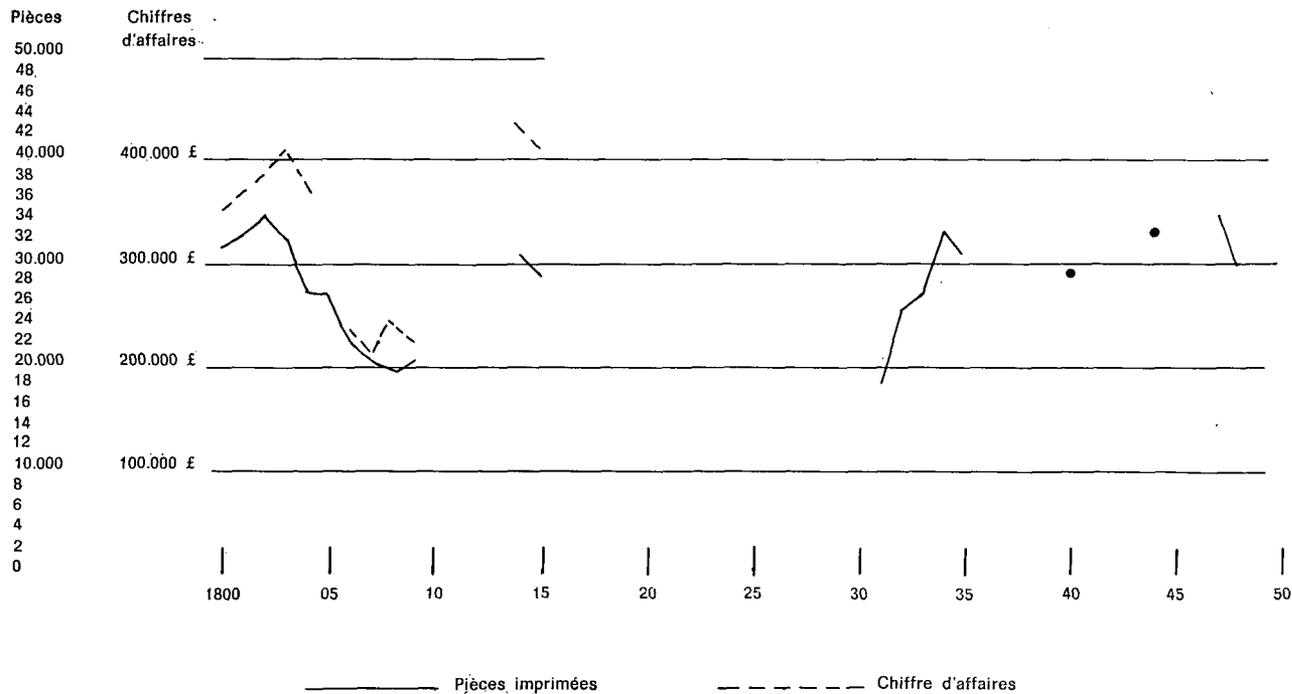
Dans le court terme, des distorsions pouvaient également se produire pendant les années de crise, entre les effectifs ouvriers dénombrés par les tabelles et l'activité réelle des fabriques. En effet, les données figurant sur les tabelles étaient collectées, auprès des autorités communales, en décembre de chaque année. Or, les fabriques qui ne travaillaient déjà normalement qu'avec des effectifs restreints en hiver, profitaient de la mauvaise saison pour réduire au maximum leur activité, en temps de crise, puisque c'était de toutes façons la période la plus défavorable à certaines opérations, comme le blanchiment sur pré. En de telles circonstances, la sous-estimation des effectifs employés était donc manifeste.

En revanche, en période de marasme des affaires, les fabricants préféraient conserver un peu plus de main-d'œuvre qu'il ne leur était strictement nécessaire, pour diverses raisons où se mêlaient préoccupations sociales et intérêts bien compris des fabricants eux-mêmes. Dans ce cas, le maintien des effectifs pouvait masquer, jusqu'à un certain point, une baisse d'activité des fabriques. En outre, à partir du moment où la crise s'installa et prit l'allure d'un déclin irrémédiable, c'est-à-dire dans les premières années du XIX^e siècle, la politique de l'emploi des fabricants revêtit plusieurs formes. Selon Louis Verdan, certains fabricants « prennent (des ouvriers) en grande quantité, mais, ne pouvant pas leur donner constamment de l'ouvrage, les divisent par escouades qu'ils n'occupent qu'alternativement », tandis que d'autres « n'en reçoivent que le nombre qui leur est nécessaire, mais les occupent toute l'année, en les employant dans les temps morts aux travaux agricoles et à tous autres qui peuvent se présenter » (4). Dans

4) AEN. Dossier Toiles peintes. Cf. Annexe X.

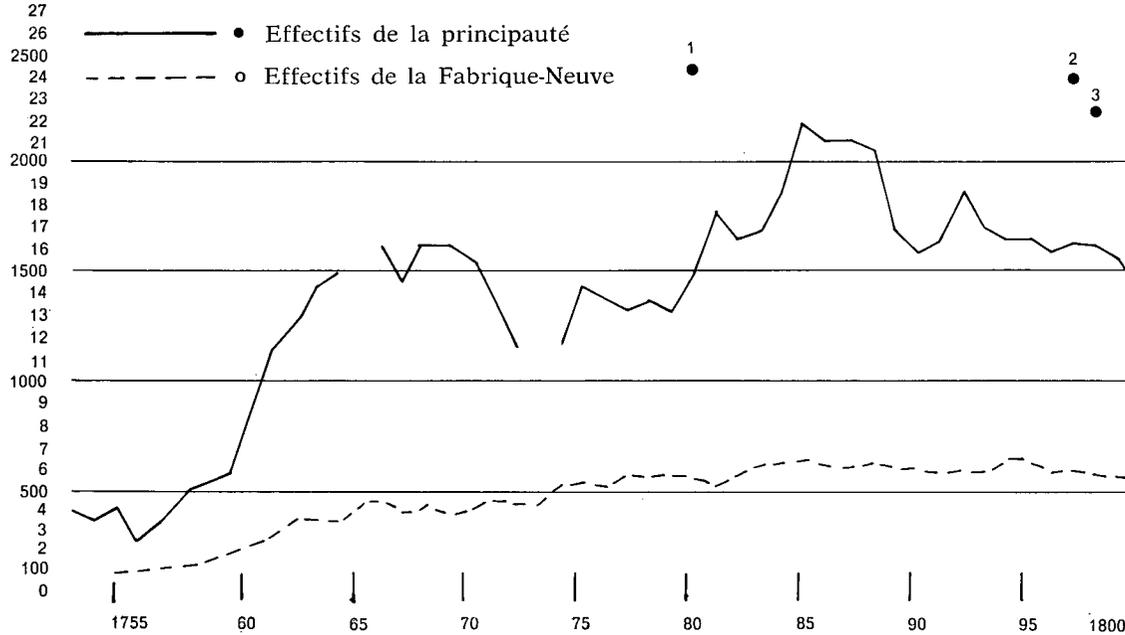
LA PRODUCTION DE LA FABRIQUE-NEUVE, 1754-1848



**Sources :**

- 1754-1815 : Grands livres ; rencontres de marchandises ; papiers divers.
 1831-1840 : AEN, dossier Toiles peintes (chiffres calculés sur douze mois).
 1844-1848 : Copies de lettres.

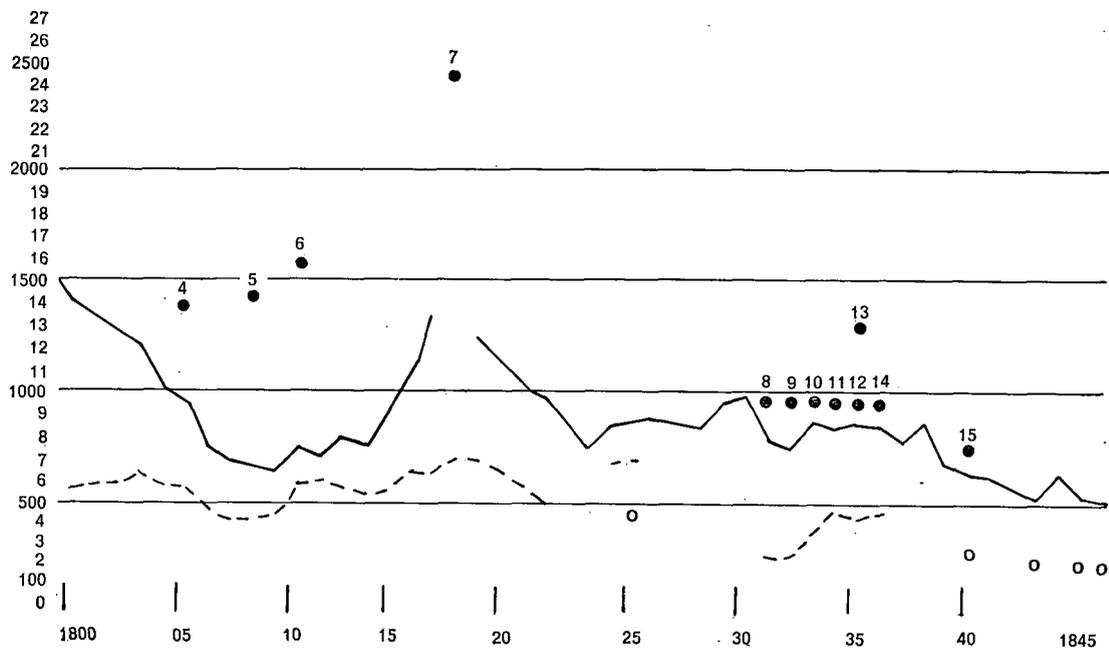
LES INDIENNEURS NEUCHATELOIS, 1754-1846



Notes et sources

Effectifs dénombrés dans la principauté :
 1752-1815 : AEN, tableaux généraux de la population.
 1815-1846 : AEN, tableaux des vocations et professions.

- 1) c. 2.400 ouvriers (100.000 pièces). Picot **op. cit.**
- 2) 2.349 ouvriers et 127.841 pièces. Courvoisier **op. cit.** p. 452.
- 3) c. 2.200 ouvriers et 160.000 pièces. Angelini **op. cit.** p. 169.
- 4) 1.375 ouvriers et 63.212 pièces. Courvoisier **op. cit.** p. 452.
- 5) 1.400 ouvriers et 62.000 pièces. Dreyer **op. cit.** p. 70.



- 6) 1.500 à 1.600 ouvriers. AEN. Missives. 29 novembre 1810.
- 7) c. 2.400 ouvriers (130.000 pièces). Picot **op. cit.**
- 8, 9, 10, 11, 12) 989 ouvriers (moyenne de cinq ans). AEN; dossiers Toiles peintes.
- 13) « 1.200 à 1.500 ouvriers ». AEN, dossier Toiles peintes. Rapport de Montmollin, Coulon et Calame du 25 mai 1835.
- 14) 971 ouvriers. Dreyer **op. cit.** p. 131.

- 15) 627 ouvriers en quatre fabriques. AEN, dossier Toiles peintes. En 1849, Henry Dupasquier estime que « La production annuelle varie entre 70.000 et 80.000 pièces de 30 à 32 aunes » (Copies de lettres, 10 janvier 1849).

Effectifs de la Fabrique-Neuve :

1754-1819 : AFC, Grands livres, livres pour les ouvriers.

1820-1846 : AC, KK1; AEN, Dossier Toiles peintes.

ces conditions, la notion d'effectifs occupés perd une partie de sa signification, tout au moins au plan statistique.

Enfin, les tabelles ne dénombraient que les effectifs des ouvriers occupés dans la principauté même. Or, de 1780 à 1800 environ, les fabriques neuchâtelaises firent travailler hors du pays plusieurs centaines d'ouvriers, particulièrement des pinceleuses. Durant cette période, les dénombrements sous-estiment donc fortement l'activité des fabriques, comme se trouve atténué leur déclin, dans les années postérieures à 1800.

Pour toutes ces raisons, les chiffres des tabelles, toujours utilisés par les historiens de Neuchâtel et de l'indiennage, n'expriment qu'imparfaitement l'évolution de la production à cette époque. Ces réserves étant faites, il est possible de repérer plusieurs phases dans l'histoire de la Fabrique-Neuve comme dans celle de l'indiennage neuchâtelois tout entier.

2. L'EXPANSION (1752-1797)

Pendant les quarante-six années qui suivirent sa création, la Fabrique-Neuve connut une croissance qui en fit, à terme, l'une des plus importantes entreprises d'Europe dans sa branche. Mais cette croissance se fit à un rythme irrégulier. Au dynamisme des premières années (1752-1766) succéda une pause (1767-1779) puis une nouvelle croissance, plus heurtée, qui s'acheva brutalement en 1798.

1752-1766 : Les années de démarrage

Dans les années 1750, la production de la Fabrique-Neuve connut un accroissement relativement lent : elle passa de 5.000 pièces en 1754 à 8.000 en 1759. C'est l'époque où, dans un marché qui se limitait, pour l'essentiel, à la France de l'est et à l'Allemagne du sud, la Fabrique-Neuve se tailla une place parmi les fabriques neuchâtelaises depuis plus longtemps qu'elle en activité.

Ce marché s'ouvrit brusquement aux dimensions d'un pays de vingt millions d'habitants, lorsque, le 5 septembre 1759, la France mit fin à sa prohibition de la fabrication et du commerce des indiennes. En octobre 1759, les droits de douanes sur les toiles peintes d'importation furent fixés à vingt-cinq pour cent ad valorem. En juillet 1760, ils devinrent proportionnels au poids : le quintal brut de toiles peintes, évalué à 600 livres p. devait payer 150 livres t. de droits. En août 1772, ils furent abaissés à quatre-vingt-dix livres le quintal. Pour n'être pas négligeables, ces droits ne constituaient cependant plus un obstacle insurmontable, d'autant plus que les toiles peintes, munies de faux plombs, continuaient à arriver en France par contrebande ⁽⁵⁾. Le décret de sep-

5) E. Depitre, *La toile peinte en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1912, pp. 237 ss.

tembre eut des répercussions immédiates sur l'activité de la Fabrique-Neuve. Dès l'année suivante, sa production augmenta de moitié puis doubla jusqu'en 1766, année où elle atteignit 23.644 pièces.

A cette date, la Fabrique-Neuve était devenue la première du pays. L'année précédente, elle avait absorbé la petite fabrique du Port de Cressier, qu'elle avait achetée, pour 5.000 livres, à Pourtalès et Cie. Claude-Abram Dupasquier y préleva le matériel de fabrication dont il pouvait avoir l'usage à Cortaillod et revendit les bâtiments pour 4.200 livres. Sa fabrique occupait alors, à elle seule, 476 des 1.603 indiens dénombrés dans la principauté.

L'indiennage neuchâtelois en 1760 et 1766

| Juridiction | Fabriques | Propriétaires | Ouvriers dénombrés dans la juridiction | |
|---|---|---|--|-------|
| | | | 1760 | 1766 |
| Boudry | Les Isles Vauvillers Grandchamp (à partir de 1761) | Sandoz, Montmollin, Barbier et Cie Pierre Cartier H. Chaillet d'Arnex, associé des frères Deluze | 198 | 465 |
| Cortaillod | Petit Cortaillod Fabrique-Neuve | Veuve Jéquier Claude-Abram Dupasquier et Jean-Jacques Bovet | 310 | 595 |
| Colombier Thielle | Le Bied Saint Blaise/ Marin Cressier | Deluze et Meuron J.F. Bachelin et J.P. Thiébaud E. Forel | 100 | 177 |
| Val de Travers | Couvét | Borel, Bosset et Guyenet | 29 | 145 |
| Divers (Bevaix, Neuchâtel, Le Landeron, Les Brenets, Travers, La Côte, Rochefort, Valangin) | | | 58 | 82 |
| | | | 63 | 139 |
| | | Total | 758 | 1.603 |

Source : AEN Tabelles de dénombrement.

1767-1779 : Le marasme

A partir de 1767, la production de la Fabrique-Neuve marqua un palier, qui se prolongea jusqu'en 1779, année où 21.632 pièces seulement furent rendues à Pourtalès et Cie. Cette stagnation n'était pas propre à la Fabrique-Neuve : dans la principauté, le nombre d'ouvriers occupés passa de 1.603 en 1766 à 1.319 en 1779.

Cette crise revêtit, d'ailleurs, une dimension européenne. Dans la région rouennaise, la conjoncture était très voisine : après être passée de l'indice quarante en 1759 à soixante-quatorze en 1767, la production des toiles s'effondra dès 1768, atteignant l'indice cinquante-neuf en 1776 et ne reprenant sa montée que dans les années suivantes ⁽⁶⁾. A Jouy, le chiffre d'affaires de la fabrique d'Oberkampf, après être monté rapidement de 145.000 livres t. en 1762 à 1.000.000 livres t. en 1768, ne dépassait pas 1.500.000 livres t. en 1779-1780 ⁽⁷⁾.

On se trouve donc bien en présence d'une crise générale. On ne peut mettre en cause, pour l'expliquer, les effets habituels des guerres à blocus : ni les dates de la guerre de Sept Ans (1756-1763), ni celles de la guerre d'Indépendance (1774-1783) ne coïncident avec la conjoncture observée dans l'industrie des toiles peintes. En revanche, on peut vraisemblablement invoquer la conjoncture agraire. Les années 1767-1775 furent en effet, dans toute l'Europe, des années de hauts prix. Sur le marché français où s'écoulait l'essentiel de la production neuchâtoise, l'évolution des prix agricoles fut la suivante ⁽⁸⁾ :

France : indice général non pondéré des prix agricoles

| | | | | | | | | |
|------|-------|------|------|-------|-------|------|-------|------|
| 1765 | | 72,4 | 1769 | | 88,1 | 1773 | | 99,6 |
| 1766 | | 80,3 | 1770 | | 101,6 | 1774 | | 91,2 |
| 1767 | | 84,8 | 1771 | | 105,6 | 1775 | | 97,2 |
| 1768 | | 86,1 | 1772 | | 105,3 | 1776 | | 90,8 |

La hausse des prix agricoles, en augmentant la part des budgets populaires consacrés à l'alimentation, a donc réduit d'autant les achats de biens manufacturés, tels que les indiennes, ce qui pourrait expliquer la crise que connut cette industrie à partir de 1767. Ainsi, les dirigeants de la manufacture de Tournemine-lès-Angers notaient, en 1769, que « la cherté des vivres diminue la consommation (de leurs toiles peintes) » ⁽⁹⁾.

6) F. Braudel, E. Labrousse, *op. cit.*, t. II, pp. 518, 522, 548.

7) S. Chassagne. Ouvrage cité (à paraître).

8) F. Braudel, E. Labrousse, *op. cit.* t. II, p. 387.

9) S. Chassagne, *La manufacture de toiles imprimées de Tournemine-lès-Angers, 1752-1820*, Paris, 1972, p. 341.

Mais l'année 1767 inaugure, peut-être aussi, une crise de surproduction affectant la branche de l'indiennage dans son ensemble. Dans toute l'Europe, les fabriques d'indiennes prolifèrent après 1759. Assurés de profits énormes, des entrepreneurs, souvent sans compétence technique ou commerciale, multiplièrent fabriques ou simples ateliers, inondant le marché d'indiennes de plus ou moins bonne qualité. Ces toiles ne purent se vendre à des prix rémunérateurs qu'aussi longtemps que le marché manquait d'un produit dont il avait été sevré pendant trois quarts de siècle. Il y a donc pu avoir, dès la fin des années 1760, un surinvestissement de capital dans les fabriques de toiles peintes, la cherté agricole n'ayant fait que précipiter la crise, en raréfiant la demande, face à une offre déjà surabondante.

Dès le début de 1767, Oberkampf, à Jouy, se plaignait de « l'inopportunité des temps » : « Nos travaux vont moins bien que l'année passée, nous craignons l'année qui commence, les fabriques de Sèvres et d'Orange ont fait faillite » (10). De fait, ces années virent l'élimination des entreprises les moins solides. En 1770, Delormois affirmait que, sur la centaine de manufactures qui s'étaient élevées en France depuis la fin de la prohibition, il y en avait quatre-vingts qui s'étaient ruinées (11). Ainsi, à Tournemine-lès-Angers, la manufacture des frères Danton fit faillite en 1768 puis en 1771 (12). C'est également en 1771 que la fabrique de la Borde, à Angers, déposa son bilan (13). A Rouen, Pierre Dardel a dénombré six faillites d'indienneurs pour la seule année 1774 ; dès 1770, la manufacture de Massac et Lemarcis avait déposé son bilan après avoir subi des pertes pendant quatre années consécutives (14).

A Neuchâtel, quatre fabriques furent mises en décret : en 1771, celles de Marin, du Petit Cortaillod et de Couvet, et, l'année suivante, celle des Isles. Marin et les Isles survécurent : la première fut achetée par Henri Gigaud, associé d'Abram d'Ivernois et de Samuel Peters, qui la revendit, en 1781, à Claude-Abram et Jean-Jacques Dupasquier pour 26.000 F (15). La seconde fut reprise par les Verdan. Quant à celle du Petit Cortaillod, elle fut achetée, en 1774, par Claude-Abram Dupasquier qui utilisa les bâtiments comme dépendances de la Fabrique-Neuve. L'absorption du Petit Cortaillod explique la sensible remontée de la production à la Fabrique-Neuve, en 1774. Cependant, cette progression fut sans lendemain et le marasme se poursuivit jusqu'en 1779.

10) S. Chassagne, *op. cit.* (à paraître).

11) Delormois, *L'art de faire les indiennes*, Paris, 1780, p. 2.

12) S. Chassagne, *op. cit.* pp. 340 ss.

13) S. Chassagne, Du nouveau sur un atelier de toiles peintes à la réserve à Angers (1763-1807), contemporain de la manufacture de Tournemine in *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, t. 83, 1976, n° 1, pp. 167-185.

14) P. Dardel. *Les manufactures de toiles peintes et de serges imprimées à Rouen et à Bolbec aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Rouen, 1940, et *La Société Pierre Massac et Lemarcis, 1764-1770*, Rouen, 1939.

15) A. Dreyer, *op. cit.* pp. 47-48. En 1800, Jean-Pierre fils de Claude-Abram Dupasquier céda ses droits sur la fabrique à la société Dupasquier et Cie.

1780-1797 : L'apogée

Les années 1780-1797 furent, pour la Fabrique-Neuve, celles de son apogée. Mais, dès cette époque, la production devint de plus en plus dépendante de la politique douanière des Etats voisins, et plus particulièrement de la France.

La reprise de la production en 1780 peut être mise en rapport avec l'adoption de l'impression à la planche de cuivre. C'est en effet cette année là que le procédé fut employé à la Fabrique-Neuve, avec quelque retard sur les fabriques anglaises ou même françaises : l'impression en cuivre est attestée dès 1764 à la manufacture d'indiennes de Sèvres, dès 1770 à Jouy-en-Josas. En Suisse même, une fabrique comme celle de Greng, toute proche de Neuchâtel, imprimait de cette façon avant 1770. Dès son adoption par la Fabrique-Neuve, l'impression à la planche de cuivre entra pour une part notable dans sa production. En 1786, 8.236 pièces furent imprimées selon ce procédé, soit vingt-sept pour cent du total. La seule valeur ajoutée par l'impression à la planche de cuivre, compte non tenu de toutes les opérations de teinture ou de manutention, assurées par la fabrication en bois, se montait alors à près de dix pour cent du total annuel. Cependant, après le départ de Charles-Emmanuel Perregaux, en septembre 1787, cette fabrication connut un net déclin :

L'impression à la planche de cuivre, 1782-1789

| Année | Nombre de pièces | Pourcentage du total % | Valeur ajoutée L. | Pourcentage du total % |
|----------|------------------|------------------------|-------------------|------------------------|
| 1782 | 4.743 | — | 13.787 | — |
| 1783 | 4.158 | 12,2 | 13.687 | 5,1 |
| 1784 | 5.802 | 17,6 | 27.300 | 9,6 |
| 1785 | 7.182 | 21 | 29.800 | 9,7 |
| 1786 | 8.236 | 27 | 29.346 | 11,2 |
| 1787 (a) | 3.500 | 10,5 | 12.009 | 4 |
| 1788 | 2.700 | 10,5 | 9.589 | 3,8 |
| 1789 | 3.732 | 13,3 | 12.678 | 4,2 |

a) Jusqu'au 26 septembre.

Indépendamment du rôle qu'a pu jouer l'impression à la planche de cuivre dans l'augmentation de la production, cette dernière ressentit les effets d'une reprise qui fut générale dans le pays. Le nombre des ouvriers occupés passa de 1.319 en 1779, à 2.160 en 1785. Encore ne s'agit-il là que des ouvriers résidant dans la principauté même. Dès la fin des années 1770, un certain nombre de fabricants neuchâtelois commencèrent à établir des pinceautages dans les régions voisines, notamment dans les pays de Vaud et de Fribourg; pour sa part, Claude-

soustraiture

Abram Dupasquier fit pinceauter des toiles à Estavayer dès 1777, à Chevroux et Grandcour dès 1786. A partir de ce moment, l'effectif des ouvriers de la principauté cessa d'être le reflet exact de la conjoncture industrielle.

On ne peut donc considérer l'année 1785 comme le début du déclin de l'activité des fabriques, malgré la baisse des effectifs employés cette année-là. Certes, le 10 juillet, la France révoquait l'autorisation d'importer les toiles blanches et peintes dans l'étendue des cinq grosses fermes. En même temps, le décret Calonne du 13 novembre 1785 accordait aux Suisses le privilège d'introduire en franchise leurs stocks et leur matériel dans le royaume ⁽¹⁶⁾. Cependant, l'effet du décret de juillet fut relativement minime. D'une part, l'Alsace et la Lorraine, étant provinces de l'étranger effectif, pouvaient continuer à trafiquer librement avec la Suisse. Or, une fraction non négligeable de la production neuchâteloise s'écoulait vers ces deux provinces. D'autre part, l'observance du décret fut peu stricte : les toiles neuchâteloises continuèrent à s'introduire en France même, plus ou moins frauduleusement. Enfin, le décret ne resta que peu de temps en vigueur : confirmé le 14 janvier 1789, il fut aboli le 15 mars 1791, année où un nouveau tarif douanier plus libéral permit l'entrée des toiles peintes et teintes ⁽¹⁷⁾. En outre, le premier juin 1793, la Convention interdit l'entrée en France des toiles anglaises, mesure dont profitèrent les fabriques neuchâteloises et, au premier rang d'entre elles, la Fabrique-Neuve ⁽¹⁸⁾.

Pour cette dernière, la production passa de 27.293 pièces en 1792, à 32.149 l'année suivante, et atteignit, en 1797, le maximum de toute son histoire, avec 44.290 pièces rendues pendant la campagne de l'année, sans compter un accroissement de 2.810 du stock des pièces non terminées à la fin de la campagne. Pour l'ensemble de la principauté, la conjoncture semble moins favorable, puisque le nombre d'indienneurs passa de 2.160 en 1785 à 1.600 en 1798. En fait, elle l'est plus qu'il n'y paraît, pour plusieurs raisons. D'abord, le nombre des pinceleuses occupées hors du pays s'accrut fortement entre 1785 et 1798. Pour la main-d'œuvre de ses pinceautages étrangers, la seule Fabrique-Neuve payait 6.956 L. en 1785, et 20.967 L. en 1798 ⁽¹⁹⁾. Les autres fabricants n'étaient pas en reste : dans les dernières années du siècle, des pinceautages neuchâtelois fonctionnaient à Fiez, Fribourg, Faoug, Greng, Port-Alban et Cudrefin ⁽²⁰⁾. Au total, vers 1798, plusieurs centaines de pinceleuses étaient occupées par des fabriques neuchâteloises en dehors du pays.

16) M. Lévy-Leboyer, *Les banques européennes et l'industrialisation dans la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, 1964, p. 53.

17) Moyennant un droit de 135 L.t. par quintal, légèrement inférieur à celui qui avait été fixé par le décret d'octobre 1759.

18) A. Dreyer, *op. cit.* p. 60.

19) AFC. Livre pour les ouvriers.

20) AFC. Correspondance avec Müller, Endrion et Perrier du Cotterd, responsables des pinceautages d'outre-lac.

LA FABRIQUE-NEUVE DE CORTAILLOD

En outre, les années 1790 virent un allongement de la durée des campagnes; les fabricants avaient, en effet, tendance à travailler davantage pendant les mois d'hiver, lorsque les perspectives d'écoulement de leurs marchandises étaient bonnes. La baisse apparente des effectifs dans la principauté n'a donc pas empêché la production neuchâteloise de s'accroître, en dehors de toute augmentation de la productivité.

En 1797, les fabriques neuchâteloises n'étaient plus qu'au nombre de six, celle des Isles étant momentanément transformée en manufacture de tabac. Parmi elles, la Fabrique-Neuve occupait, d'assez loin, la première place pour la production annuelle de toiles ⁽²¹⁾.

Les fabriques neuchâteloises en 1797

| Fabrique | Propriétaire | Travail pour | Production annuelle |
|---|--|--|---------------------|
| Cortaillod | Henri Dupasquier | Vaucher, Dupasquier et Cie | 50.000 |
| Vauvillers | Bovet, Robert et Cie | Son propre compte ainsi que diverses maisons neuchâteloises et suisses | 35.000 |
| Le Bied | Deluze Betman, de Francfort, Deluze de Neuchâtel | Son propre compte | 30.000 |
| Grandchamp | Louis Verdan et Cie | Portalès et Cie (16.000 pièces), Motta et Cie | 25.000 |
| Marin (comptoirs et magasins à Colombier) | Dupasquier et Cie (Charles-Henri et son frère Jean-Pierre) | Son propre compte | 12.000 |
| La Borcarderie | Montmollin, Berthoud et Cie | Son propre compte | 8.000 |
| Total | | | 160.000 pièces |

Source : Angelini, art. cit. pp. 166-169.

Au plan européen, il semble que la production de 45.000 pièces, atteinte par la Fabrique-Neuve en 1797, ait constitué à la fois un optimum et un maximum pour l'indiennage de l'époque. Un certain nombre de fabriques européennes avaient une production voisine, mais

21) Angelini, *op. cit.* pp. 166-169. Les chiffres de production donnés par cet auteur sont approximatifs, sans doute par excès, tout au moins en ce qui concerne la Fabrique-Neuve.

aucune, semble-t-il, n'en eut jamais de supérieure avant l'adoption de l'impression au rouleau. Peuvent, en effet, être comparées à la Fabrique-Neuve, Picot-Fazy à Lyon, qui occupait 900 ouvriers en 1788 ⁽²²⁾, Dollfus-Mieg et Cie à Mulhouse (700 à 800 ouvriers et 34.000 pièces en 1806) ⁽²³⁾, J.L. Fazy à Genève (1.200 ouvriers et 40.000 pièces vers 1785) ⁽²⁴⁾ ou Oberkampf (36.000 pièces en 1791, 1.322 ouvriers en 1804, dans ses deux fabriques de Jouy et d'Essonnes) ⁽²⁵⁾.

L'existence de ces très grosses entreprises n'empêchait cependant pas des fabriques de taille beaucoup plus modeste de fonctionner, sinon de prospérer. En 1785, on dénombrait en France, non compris l'Alsace, une centaine de manufactures, produisant ensemble 500.000 pièces, soit une moyenne de 5.000 pièces par fabrique ⁽²⁶⁾. En 1806, l'Enquête sur l'industrie cotonnière recensait en France 169 manufactures produisant 1.182.000 pièces, soit une moyenne de 7.000 pièces par entreprise ⁽²⁷⁾. A Genève, en 1785, on comptait 11 fabriques occupant 2.470 ouvriers ⁽²⁸⁾, mais la moitié (1.200) travaillait chez J.L. Fazy, ce qui laissait à peine plus d'une centaine d'ouvriers à chacune des dix autres. A Gand, en 1793, 12 fabriques occupaient 881 ouvriers : la plupart n'étaient donc que de modestes ateliers ⁽²⁹⁾.

Pour sa part, la Fabrique-Neuve occupait, à la fin du XVIII^e siècle, une place de choix parmi les unités de production européennes. Cette place aurait pu lui permettre d'atteindre, dans de bonnes conditions, le stade de la production de masse, auquel allaient parvenir, dans les décennies suivantes, les fabriques d'Angleterre ou d'Alsace. En fait, pour la Fabrique-Neuve, la prospérité fut sans lendemain.

3. LES ANNEES D'INCERTITUDES : 1798-1818

Les années du début du XIX^e siècle comptent parmi les plus mouvementées dans l'histoire de la Fabrique-Neuve. Guerres, blocus, changements de régime politique additionnèrent leurs effets à ceux des crises cycliques, agricoles et industrielles, pour donner à la pro-

22) M. Garden, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, 1970, p. 167.

23) E. Mathey, L'impression sur étoffes en Alsace, in *Artisans et ouvriers d'Alsace*, Strasbourg, 1965, pp. 381-388.

24) A.M. Piuz, Note sur l'industrie des indiennes à Genève au XVIII^e siècle, in *L'industrialisation en Europe au XIX^e siècle*, Paris, 1972, p. 534.

25) H. Clouzot, *Histoire de la manufacture de Jouy et de la toile imprimée en France*, Paris et Bruxelles, 1928, t. I, pp. 57-59.

26) Parmi elles, une seule imprimait plus de 30.000 pièces, dix-sept entre 10 et 30.000 pièces. En revanche, 45 n'atteignaient pas le chiffre de 5.000 pièces. Cf. E. Depitre, *op. cit.* p. 258.

27) H. Clouzot, *op. cit.* (Répertoire topographique des manufactures de 1760 à 1815).

28) A.M. Piuz, *art. cit.* p. 534.

29) J. Dhondt. Notes sur les ouvriers industriels gantois à l'époque française, in *Revue du Nord*, 1954. En 1816, le nombre des entreprises passa à vingt, celui des ouvriers à 2.257.

duction de la Fabrique-Neuve une allure de dents de scie prononcée. Les modifications qui affectèrent les rapports qu'entretenait l'entreprise avec les maisons de commerce, eurent aussi des effets sensibles sur le mouvement de sa production. Somme toute, l'événement le plus insignifiant pour l'activité de la Fabrique-Neuve est celui qui, théoriquement, aurait dû avoir les conséquences les plus révolutionnaires : l'introduction du machinisme, en 1810.

1798-1809 : La chute

Dès l'été 1797, l'écoulement des toiles peintes sur le marché français se fit mal, cette situation se prolongeant jusqu'à la fin de 1799. A Lyon comme à Rouen et à Beaucaire, les magasins « étaient bondés d'impressions qui se vendaient très difficilement et lentement » (30). En 1798, les troupes du Directoire envahirent la Suisse; Neuchâtel resta en dehors des combats, se prévalant, avec quelque ostentation et beaucoup d'opportunisme, de son appartenance à la Prusse, alors en paix avec la France. Cependant, la guerre eut des conséquences malheureuses sur l'indiennage neuchâtelois. Jusqu'à la paix d'Amiens, les mouvements de troupes et l'insécurité perturbèrent l'activité commerciale. Des lots importants de marchandises étaient interceptés par les armées. Le 13 janvier 1800, les maisons de commerce en toiles peintes, horlogerie et dentelles, firent savoir au Conseil d'Etat que « le transport des marchandises par l'Allemagne et l'Italie se trouvait extrêmement entravé par la position actuelle des armées », et lui demandèrent d'intervenir auprès des puissances belligérantes pour qu'il fût remédié à cet état de fait (31).

Les années 1800-1803 furent celles d'une reprise, à laquelle succéda, dès 1804, une nouvelle crise. Sur le marché français, où la Fabrique-Neuve écoulait toujours une part importante de sa production, les perspectives s'assombrissaient. Dès la fin de l'hiver 1804-1805, les stocks s'accumulèrent et, durant l'été, l'abondance des récoltes tassa les prix agricoles et tarit la consommation dans les campagnes (32). Vers ce marché qui s'essoufflait, les possibilités d'exportation de la Fabrique-Neuve étaient encore freinées par la mise en place d'entraves douanières. Le 29 octobre 1803, un décret rétablit des droits très lourds, sur les toiles imprimées importées en France : cinq centimes par m² au kilo, plus cinquante centimes par m² pour les toiles imprimées en une couleur, et un franc pour les toiles imprimées en plusieurs couleurs. En 1805, ces droits furent encore doublés, et finalement, le 22 février 1806, l'entrée des toiles peintes étrangères en France fut purement et simplement prohibée. Le 10 juin 1806, la prohibition était étendue au royaume d'Italie (33).

30) L. Bergeron. *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Lille, 1975, pp. 469-472.

31) BV, MsA 750.

32) L. Bergeron, *op. cit.* p. 487.

33) A. Dreyer, *op. cit.* pp. 64 ss.

Les fabriques neuchâtelaises tentèrent de contourner ces obstacles de deux façons. D'abord, en recourant à la contrebande. Sur le marché français, les neuchâtelais renouèrent avec une pratique qui avait été florissante avant 1759, puis après 1785. A travers le Jura, les toiles peintes s'écoulèrent frauduleusement vers la France ⁽³⁴⁾. Sur le marché italien, où la surveillance était moindre qu'en France, les marchandises passèrent la frontière en énormes quantités. En 1808, elles remplissaient les entrepôts italiens. En 1810, au dire de Napoléon, « l'Italie était inondée de toiles peintes suisses » ⁽³⁵⁾.

Les fabricants neuchâtelais recherchèrent aussi de nouveaux débouchés, notamment en Allemagne, en Pologne et en Russie, pays d'où le blocus avait chassé les Anglais, et où les indienneurs hollandais avaient quasiment cessé d'exporter après la ruine de leurs fabriques. De 1808 au début de 1810, les maisons neuchâtelaises remportèrent d'importants succès sur les marchés de Leipzig et de Francfort, où ils vendirent notamment de grandes quantités d'indiennes fines pour l'ameublement. Selon Cérenville, au premier rang des maisons neuchâtelaises figurait Vaucher-Dupasquier, qui écoulait la production de la Fabrique-Neuve ⁽³⁶⁾.

Malgré tout, la production fut durement touchée. A la Fabrique-Neuve, elle passa de 32.972 pièces en 1803, à 27.288 en 1804, 22.564 en 1806, et 19.928 en 1808 : ce dernier chiffre était inférieur à la production de 1765. Encore la Fabrique-Neuve fut-elle l'une de celles qui résistèrent le mieux à la crise. La qualité de ses produits l'explique en partie, ainsi que l'importance des disponibilités en capitaux de la maison Vaucher, Dupasquier et Cie. Les autres fabriques furent plus sévèrement atteintes. Entre 1797 et 1805, le nombre des ouvriers travaillant dans l'ensemble du pays passa de 2.349 à 1.375, soit une baisse de quarante et un pour cent. Encore cette baisse des effectifs était-elle inférieure à celle de la production (— 50 %), et des profits (— 69 %).

Les années 1797-1809 constituent donc un tournant dans l'histoire de l'indiennage neuchâtelais. Commencé dès les années 1780, le redéploiement des capitaux neuchâtelais se confirma à cette époque. En 1803, Vaucher, Dupasquier et Cie créait à Mulhouse un établissement pour développer la branche de son commerce consacré aux toiles blanches ⁽³⁷⁾. En 1805, Deluze, Petitpierre et Cie fit connaître que « l'augmentation survenue vers la fin de l'année 1803 sur les droits

34) J. Courvoisier. La contrebande à la frontière neuchâtelaise (1806-1813), in *Musée Neuchâtelais*, 1951, pp. 68, 69, 181.

35) Cité par B. de Cerenville : *Le système continental et la Suisse*, Lausanne, 1906, p. 173. D'une manière générale, il convient de se méfier de cet ouvrage, entaché de partis pris et de nombreuses erreurs de faits.

36) Ibid, pp. 152-170 et 218-219.

37) L. Bergeron, *op. cit.* p. 486, et AEN, Registre des traités de sociétés de la juridiction de Neuchâtel, 1810.

L'indiennage neuchâtelois en 1797 et en 1805

| | 1797 | % | 1805 | % |
|---|--------------|------|--------------|------|
| Nombre d'ouvriers .. | 2.349 | | 1.375 | |
| Production (pièces) .. | 127.841 | | 63.212 | |
| Valeur de la production | 5.750.000 L. | | 3.030.000 L. | |
| A déduire 4 % pour terme d'un an accordé aux acheteurs, reste | 5.520.000 L. | | 2.908.800 L. | |
| dont : Prix de la toile en blanc | 2.685.000 L. | 48,6 | 1.517.000 L. | 52 |
| Drogues | 946.575 L. | 17,1 | 491.650 L. | 16,9 |
| Intérêts de 4 % pour le délai entre l'achat et la vente | 145.263 L. | 2,6 | 80.346 L. | 2,7 |
| Salaires | 806.518 L. | 14,6 | 529.759 L. | 18,2 |
| Bénéfices des manufacturiers | 936.640 L. | 16,9 | 290.044 L. | 9,9 |

Note : L'unité de compte est la Livre de France.

Source : J. Courvoisier, op. cit. p. 452.

d'entrée des toiles peintes en France, nous a fait prendre la résolution de cesser notre fabrication dans ce pays-ci, et d'établir une manufacture de ce genre à Thann » ⁽³⁸⁾. C'est également à cette époque que l'indiennage cessa d'occuper, parmi les activités manufacturières neuchâteloises, la première place qu'il avait conquise un demi-siècle plus tôt. Alors que le produit annuel de l'industrie horlogère se montait, en 1805, à quatre millions de livres, celui de l'indiennage, entre 1797 et 1805, chuta de cinq millions sept cents mille livres à trois millions de livres, tandis que l'industrie de la dentelle, qui occupait le troisième rang, avait un chiffre d'affaires de 870.000 L.

1810-1818 : Une reprise sans lendemain

De 1810 à 1815, la conjoncture économique européenne fut peu favorable. Elle débuta, en 1810, par une profonde crise industrielle, due principalement au blocus et aux difficultés d'approvisionnement en matières premières. Les années 1811-1812 virent en outre une grave crise de subsistances. A Neuchâtel, le prix de l'émine de froment, qui était de vingt batz en 1809, passa à trente batz en 1810, trente-six batz en 1811 et trente-sept batz en 1812 ⁽³⁹⁾. En France, l'évolution fut la suivante (indice 100 = 1820) ⁽⁴⁰⁾ :

38) A. Dreyer, op. cit. p. 65.

L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION (1752-1854)

| | | | | | |
|------|-------|------|-------|------|-------|
| 1809 | 79,3 | 1813 | 119,9 | 1817 | 189 |
| 1810 | 105,9 | 1814 | 94,1 | 1818 | 128,8 |
| 1811 | 137,5 | 1815 | 102,1 | 1819 | 96,3 |
| 1812 | 172,5 | 1816 | 148,1 | 1820 | 100 |

La crise industrielle se prolongea en 1812-1815, en raison de la déflation engendrée par le financement de la guerre et par les comportements monétaires accompagnant l'absence de confiance (41). Pourtant, ces mêmes années virent un renouveau de l'industrie des toiles peintes neuchâteloises. Les effectifs employés par la Fabrique-Neuve passèrent de 419 en 1809, à 561 en 1810, et 586 en 1812, tandis que la production s'accroissait d'environ cinquante pour cent. Pour les autres fabriques, la reprise fut également sensible. Selon les tabelles de dénombrement, les ouvriers en indiennes passèrent de 606 en 1809 à 706 en 1810, puis 734 en 1813 et 870 en 1814, les effectifs réels étant, en fait, sensiblement supérieurs.

Le décalage entre les conjonctures européenne et neuchâteloise s'explique pour plusieurs raisons. La première tient aux caractéristiques de la production neuchâteloise qui échappait sans doute, dans une assez large mesure, à la « contrariété tendancielle » maintes fois mise en évidence entre le prix des grains et l'activité des industries textiles. La qualité supérieure des impressions neuchâteloises et leur prix élevé les réservaient à une clientèle relativement fortunée, peu ou pas atteinte par la cherté des vivres. Pour reprendre les termes employés, en 1822, par les manufacturiers neuchâtelois : « Les toiles peintes fabriquées dans la principauté sont à l'usage des classes supérieures » (42). Le décalage s'explique aussi par des particularités douanières. En 1811, le commerce avec l'Italie fut rouvert. Déjà, l'année précédente, les affaires avaient repris sur le marché allemand; à la foire de Pâques 1810, à Francfort, « les indiennes suisses disparaissaient comme par enchantement » (43). La production neuchâteloise ne pouvait donc que remonter, après avoir touché le fond dans les années antérieures.

La reprise à la Fabrique-Neuve, beaucoup plus marquée que pour les autres fabriques, s'explique en outre par un élargissement dans l'écoulement de ses produits. A partir de 1810, elle cessa de travailler uniquement pour Vaucher, Dupasquier et Cie et imprima aussi à façon pour diverses maisons de commerce neuchâteloises ou suisses (44).

39) AEN. Manuels du Conseil d'Etat.

40) A. Chabert. *Essai sur le mouvement des prix et des revenus en France de 1798 à 1820*, Paris, 1945.

41) J. Bouvier. A propos de la crise de 1805, in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1970, pp. 512-513.

42) AEN. Dossier Toiles peintes.

43) B. de Cerenville, *op. cit.* p. 69.

44) AFC. Livres d'ordonnances pour la fabrique.

Le traité le plus important fut conclu avec Dupasquier et Cie. Cette maison faisait, jusqu'alors, travailler la fabrique de Marin qui, à la fin du siècle précédent, produisait annuellement 12.000 pièces. En 1810, Dupasquier et Cie réduisit la fabrication dans la fabrique de Marin : la Fabrique-Neuve bénéficia dès lors de ses commandes, qui se montaient, dès 1810, à 4.129 pièces, pour une valeur de 52.400 L., puis en 1811 à 6.792 pièces, pour 84.000 L. Cette année là, la Fabrique-Neuve livra, au total, 14.871 pièces à des maisons de commerce autres que Vaucher, Dupasquier et Cie, alors que, deux ans plus tôt, sa production totale livrée tout entière à Vaucher, Dupasquier et Cie se montait à 20.525 pièces.

Enfin, l'année 1810 fut, pour la Fabrique-Neuve, celle de l'achat de la machine à imprimer au rouleau. Dans un premier temps, le nouveau procédé permit de produire, en quantité relativement importante, un type d'indiennes bien précis dont la vogue était alors grande : les mignonnettes, toiles composées de petits motifs simples uniformément répétés. Jusqu'en 1813, la machine se borna à ce type d'impression. En 1811, diverses livraisons portant sur 8.079 pièces comprenaient 1.484 mignonnettes au rouleau, soit 18,3 %. Par la suite, la machine imprima aussi des filets et des rayés, mais les genres les plus complexes continuèrent d'être imprimés, au moins en partie, à la main. Pour expliquer la montée de la production à partir de 1810, le rôle du machinisme apparaît donc comme relativement moins important que celui de la conjoncture douanière.

La chute de l'Empire fut accueillie avec espoir par les fabricants neuchâtelois. Dès 1814, leurs produits pénétrèrent en force dans la plupart des Etats italiens. En décembre 1814, selon les termes employés par Frédéric Dupasquier, les produits de la Fabrique-Neuve « ne pouvaient suffire à la demande de tous côtés ». A ses yeux, l'avenir s'annonçait comme très favorable. Ecrivant à son frère Henry, le 13 février 1816, pour lui faire connaître la valeur des bâtiments de la Fabrique-Neuve, et après avoir envisagé l'hypothèse où une conjoncture malheureuse viendrait à faire baisser sensiblement cette valeur, il concluait qu'une telle hypothèse était, sinon impossible, tout au moins « si peu vraisemblable qu'elle n'entraîtrait pas, pour ainsi dire, en ligne de compte » (45).

Pourtant, le 26 avril 1816, la France adopta un nouveau tarif douanier qui prohiba absolument l'importation des toiles de coton étrangères. Vers la même époque, des systèmes prohibitifs furent également adoptés par la Russie, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal, tandis que les Pays-Bas, le Piémont, Naples et Rome se protégeaient eux aussi par des droits élevés. Les obstacles rencontrés sur le marché européen provoquèrent, dans les années 1818-1823, une crise sévère. Les effectifs de la Fabrique-Neuve passèrent de 690 en 1817 à 678 en 1818 et 637 en 1819. Dans la principauté, le nombre des ouvriers,

45) Copies de lettres, 13 février 1816.

~~M. Schmaier~~
Marin

Berthoud Perregeaux et Cie

après avoir atteint en 1816, baissa à 1,102 en 1819 et à 730 en 1823. La maison Dupasquier et Cie fit faillite en 1818. La même année, la fabrique de la Borcarderie ferma ses portes, suivie de peu par celle de Marin, puis, en 1822, par celle de Grandchamp ⁽⁴⁶⁾. Quant à la Fabrique-Neuve, une circulaire annonça le 31 mars 1818, sa fusion avec Vaucher, Dupasquier et Cie, ouvrant ainsi une nouvelle et dernière page dans son histoire.

A cette date, la Fabrique-Neuve restait la première manufacture du pays. Sur l'étroit territoire de Cortaillod résidait plus du tiers des ouvriers neuchâtelois, mais la Fabrique-Neuve occupait en outre des ressortissants de toutes les communes voisines, notamment de Boudry, Bevaix, Colombier et Rochefort ⁽⁴⁷⁾.

L'indiennage neuchâtelois en 1816 et 1819

| Juridiction | Fabrique | Raison sociale | Indiennage résidant dans la juridiction | |
|-------------|-------------------------|---|---|-------|
| | | | 1816 | 1819 |
| Cortaillod | Fabrique-Neuve | Henry Dupasquier et Cie, puis Vaucher, Dupasquier et Cie, | 446 | 435 |
| Boudry | Vauvillers Les Isles | Bovet et Cie Louis Verdan père et fils | | |
| | Grandchamp | Daniel Verdan et Cie | 421 | 417 |
| Bevaix | — | — | 136 | 112 |
| Colombier | — | — | 36 | 32 |
| Rochefort | — | — | 18 | 23 |
| La Côte | — | — | 12 | 20 |
| Neuchâtel | — | — | 3 | 0 |
| Valangin | La Borcarderie | Berthoud, Perregeaux et Cie | 71 | 3 |
| Thielle | Marin | Dupasquier et Cie | 191 | 60 |
| | | Total | 1.334 | 1.102 |

Source : AEN Tableaux particuliers de la population.

4. LE DECLIN : 1819-1854

La fermeture de plusieurs marchés européens, au lendemain de la chute de l'Empire, incita les Neuchâtelois à se tourner vers le marché

46) A. Dreyer, *op. cit.* pp. 105-107.

47) AEN. Tableaux particuliers de la population.

allemand et plus particulièrement prussien, puisque le roi de ce pays était redevenu prince de Neuchâtel. La grande affaire des fabricants et des négociants fut l'obtention de quotas d'importation de la part de la Prusse.

Les premières démarches neuchâteloises remontent en 1816. Le 22 octobre de cette année, six propriétaires de fabriques — Henry Dupasquier et fils, de Cortaillod, Bovet et Cie, de Vauvillers, Dupasquier et Cie, de Marin, Daniel Verdan et Cie, de Grandchamp, Louis Verdan père et fils, des Isles, ainsi que Frédéric Verdan — et deux maisons de commerce — Vaucher, Dupasquier et Cie - Berthoud, Perregaud et Cie — sollicitèrent, pour une durée de quatre ans, l'introduction de 30.000 pièces d'indiennes dans les Etats prussiens. Ces démarches échouèrent : la loi prussienne du 2 juin 1818 rangea Neuchâtel, du point de vue douanier, parmi les territoires « étrangers » (48).

En 1819 et 1820 eurent lieu de nouvelles démarches. A l'intention des Prussiens, le Conseil d'Etat souligna que ce qui était en jeu n'était pas le sort des maisons de commerce, mais celui des fabriques neuchâteloises : « Car, si dans le moment actuel, nous sollicitons avec tant d'ardeur la libre importation en Prusse, c'est beaucoup moins pour obtenir un écoulement fixe et permanent de la totalité de nos marchandises, que pour en obtenir le placement temporaire d'une petite partie, afin de prévenir par ce secours, peut-être momentané, la clôture entière de nos manufactures et la perte irrévocable de ce genre d'industrie et des capitaux qu'il emploie (...). C'est que nous ne sollicitons point une libre entrée pour des négociants, mais pour cinq manufacturiers, dont le plus pressant, le seul véritable intérêt est la conservation de leurs manufactures. ».

Faisant droit à cette requête, la Prusse fixa, le 30 mai 1820, un quota d'exportation annuelle de 525 quintaux, soit un peu plus de 10.000 toiles. Ce quota ne fut pas utilisé par les manufacturiers : d'une part, ceux-ci étaient alors atteints par la crise économique européenne et, d'autre part, ils jugeaient prohibitifs les droits d'entrée, fixés à huit gros par livre pesant. Les conditions accordées par la Prusse, à partir de 1823, furent plus avantageuses. En 1823 et 1824, le quota fut fixé à 300 quintaux par an, mais les droits abaissés à deux gros par livre. Les fabricants neuchâtelois se répartirent le quota, à l'amiable, dans les proportions suivantes :

| | |
|----------------------|-------------------------|
| Fabrique-Neuve | 12.920 livres p. |
| Vauvillers | 10.330 livres p. |
| Grandchamp | 3.750 livres p. |
| Les Isles | 3.000 livres p. |
| | <u>30.000 livres p.</u> |

48) Sur les rapports commerciaux entre Neuchâtel et la Prusse : AEN, dossier Toiles peintes, et A. Dreyer, *op. cit.* pp. 93 ss.

De 1825 à 1830, le quota fut élevé à 600 quintaux. Ces dispositions permirent aux Neuchâtelois d'exporter dans les Etats prussiens un huitième de leur production; dans son ensemble, l'Allemagne — Prusse, Bavière, Wurtemberg, Hesse-Darmstadt et Bade principalement — absorbait, en 1830, les deux tiers des 80.000 pièces alors imprimées à Neuchâtel. Pour la première fois depuis longtemps, le nombre des ouvriers fut en hausse continue. En 1827, les chefs d'entreprise en étaient arrivés à voir, à nouveau, l'avenir avec optimisme, sous le triple aspect de la production, de la main-d'œuvre et du perfectionnement technique. Selon les termes d'une lettre signée conjointement par Vaucher, Dupasquier et Cie, Bovet et Cie, Louis Verdan père et fils et Verdan frères, la facilité d'exportation vers la Prusse, « peu importante en apparence, a eu pour nous des résultats tels qu'après avoir relevé le courage des chefs de manufactures en leur offrant une perspective assurée pour une partie de leurs produits, elle a contribué puissamment à leur faire traverser sans échec la crise récente dont les funestes effets se sont faits sentir à toute l'Europe commerçante ».

En 1830, les exportations neuchâteloises devinrent libres. De 1831 à 1835, elles se montèrent à 6.886 quintaux, soit environ 120.000 pièces. La seule Fabrique-Neuve exporta en Prusse 47.000 pièces, ce qui représentait trente-cinq pour cent de sa production. Mais, en 1836, la Prusse revint au principe du quota, qu'elle fixa à 1.272 quintaux, puis à 1.757 quintaux de 1837 à 1842. Ces restrictions eurent des effets sensibles sur les exportations de la Fabrique-Neuve. Dès 1837, Frédéric Dupasquier affirmait que les affaires avec l'Allemagne étaient « totalement mises de côté », particulièrement pour les impressions au rouleau (49). Cependant, la suppression de la liberté d'importation ne constitue qu'une des raisons de cette désaffection, car les quotas étaient fixés à un niveau assez élevé. En fait, deux autres raisons expliquent l'effacement des Neuchâtelois sur le marché prussien.

La première tient à l'évolution générale du prix des toiles imprimées. En effet, les droits de douane prussiens, durant toute cette période, restèrent fixés à trois creuzers par aune, alors que le prix de l'aune baissait, accroissant ainsi le poids relatif de ces droits. Henry Dupasquier calculait, en 1844, que, lorsque l'aune valait trente-six creuzers, les droits représentaient 8,5 % de cette somme, tandis qu'ils en représentaient 12,5 à 14 % maintenant que l'aune ne valait plus que vingt-et-un à vingt-quatre creuzers (50). Pendant ce temps, les producteurs allemands devenaient de plus en plus concurrentiels. Depuis longtemps, ils produisaient à meilleur compte que les Neuchâtelois. Mais en outre, la qualité de leur production s'améliora, leur permettant de conquérir de nouveaux débouchés (51). Vers 1840, la Prusse comptait quarante fabriques de plus de vingt tables, comprenant 2.200 tables à impression et quarante machines à imprimer. Leur production, qui

49) Copies de lettres, 17 novembre 1837.

50) Copies de lettres, 13 mai 1844.

51) Copies de lettres, 13 février 1839.

s'élevait à 1.100.000 pièces, était devenue hors de proportion avec celle des Neuchâtelois ⁽⁵²⁾. Ceux-ci avaient donc de plus en plus de peine à pénétrer en Prusse, d'autant plus que, sur ce marché, ils rencontraient la concurrence des Mulhousiens, mieux placés qu'eux par la géographie, et qui n'hésitaient pas à recourir à l'arme de la contrebande; telle est, du moins, l'accusation que Henry Dupasquier portait contre eux en 1844 ⁽⁵³⁾. Dans les exportations de la Fabrique-Neuve, la part de l'Allemagne baissa donc rapidement. « Le pays se gâte de plus en plus, et je crains bien que nous n'ayons rien à regretter si on nous le ferme un jour tout à fait » écrivait Henry Dupasquier en 1839 ⁽⁵⁴⁾. Pourtant, en 1840 encore, la Fabrique-Neuve y exportait 10.600 pièces sur 29.800, soit 35 % de sa production. Mais dès les années 1843-1844, ce chiffre s'abassa à 15 ou 20 % ⁽⁵⁵⁾.

Au total, de 1823 à 1848, les exportations à destination de la Prusse et des Etats du Zollverein jouèrent un rôle important dans la survie des fabriques neuchâteloises. Durant ces vingt-six années, elles se montèrent à 485.488 pièces et demies, se répartissant de la façon suivante :

| | |
|----------------------|-------------------|
| Fabrique-Neuve | 180.598 pièces |
| Vauvillers | 185.405 pièces |
| Grandchamp | 75.877 1/2 pièces |
| Les Isles | 40.854 pièces |
| Marin | 2.754 pièces |

Pour sa part, Henry Dupasquier reconnaissait, en 1844, que le privilège d'importation « l'avait aidé à faire marcher ses établissements et avait facilité ses ventes à l'étranger, en diminuant ses frais généraux » ⁽⁵⁶⁾.

Après l'Allemagne, le plus important débouché pour la Fabrique-Neuve fut l'Italie. Elle avait pénétré sur ce marché dès le milieu du XVIII^e siècle. Ses exportations furent intensifiées par la multiplication d'établissements permanents ou de dépôts, dont les plus importants étaient à Naples, Florence et Gênes. Pourtant, sur ces marchés aussi, les droits de douanes gênaient les Neuchâtelois. En 1837, il se produisit à Naples une importante hausse de ces droits, qui fit songer Henry Dupasquier à s'installer dans le pays même. En 1841, il envisageait deux hypothèses. La première consistait en une simple association avec la manufacture de Salerne, qui était l'une des plus importantes du royaume de Naples. Selon la seconde, la Fabrique-Neuve aurait envoyé à Naples des toiles imprimées, mais non teintées, dont la finition aurait été assurée, soit par une fabrique d'importance secondaire avec laquelle la Fabrique-Neuve se serait entendue sur un prix de sous-traitance à façon, soit par un établissement créé de toutes pièces et comportant

52) W.H. Kurrer, *Geschichte der Zeugdruckerei*, Nuremberg, 1840, pp. 22 ss.

53) Copies de lettres, 13 mai 1844.

54) Copies de lettres, 13 février 1839.

55) Copies de lettres, 13 mai 1844.

56) Copies de lettres, 13 mai 1844.

des cuves de teinture, des roues à laver et un cylindre. Techniquement, cette division du travail aurait été possible, les opérations les plus difficiles étant celles de l'impression et du fixage des mordants, assurées par la Fabrique-Neuve elle-même (57). Dans l'une ou l'autre hypothèse, Henry Dupasquier espérait ne payer que les droits sur les toiles blanches, beaucoup moins élevés que sur les calicots imprimés. Ces projets n'aboutirent pas. Henry Dupasquier se borna, finalement, à prendre une participation d'une centaine de ducats dans l'entreprise du fabricant Roesinger qui, d'ailleurs, fit faillite au début de 1845 : les droits de douanes élevés ne suffisaient pas à protéger l'indiennage napolitain car la contrebande était trop active dans ce pays (58).

L'Italie et l'Allemagne se fermant à la production de la Fabrique-Neuve, celle-ci se trouvait, sur le marché européen, en position de plus en plus difficile. Faisant un vaste tour d'horizon de ses affaires, Henry Dupasquier résumait ainsi la situation qui était la sienne, au début de 1841 :

« L'Allemagne, notre plus importante consommation, a été aussi mal que possible; son dépôt reculera considérablement à l'inventaire (...). Les établissements se multiplient avec une si effrayante rapidité et se contentent déjà d'un si mince bénéfice, que notre droit réduit n'est déjà plus un privilège. La Hollande a été nulle, on n'y a guère vendu que le solde que nous y avons. En Italie, les Français qu'abrite leur système prohibitif nous ruinent les prix par des globus et donnent un exemple que nos voisins, nouveaux concurrents, ont commencé à suivre (...). Dans le Nord de l'Italie les prix des rouleaux sont ruinés; le reste s'y vend passablement quant aux prix, mais très mal quant à la quantité. Le dépôt reculera essentiellement par la quantité de marchandises qui lui restera à l'inventaire. La Sicile fait peu de choses et a des prix bas. Naples va bien; c'est de tous nos dépôts celui qui ira le mieux cette année (mais) à Naples même nous sommes à la veille de nous voir battus par nos propres armes, tant nos concurrents ont su promptement copier nos dessins et presque nos nuances » (59).

La situation en Europe incita les dirigeants de la Fabrique-Neuve à chercher des débouchés de plus en plus loin. La première étape fut le Levant. Mais, sur ce terrain, ils rencontrèrent la concurrence anglaise : « Dans le Levant les affaires politiques ne se débrouillent pas encore, et les Anglais nous abîment avec leurs marchandises copiées des nôtres comme ils ont abîmé les Egyptiens avec leurs boulets ». La conséquence est que « le Levant, cette année, sauf les commissions de Smyrne, n'a rien fait ou a fait des soldes à des prix ruineux » (60).

Il fallait donc aller chercher des débouchés plus loin encore. En 1842, Henry Dupasquier songea à explorer le marché de l'Inde. A cet

57) Copies de lettres, 17 mai 1841.

58) Copies de lettres, 9-10 mars 1845.

59) Copies de lettres, 17 mai 1841.

60) Id.

effet, il chargea un voyageur de l'entreprise Courvoisier et Cie, de La Chaux-de-Fonds, d'un questionnaire détaillé comportant tout ce qu'un indienneur, à la fois négociant et fabricant, pouvait souhaiter connaître sur ce pays : les types de produits les plus demandés, l'époque la plus favorable pour la vente de chaque article, le montant des droits, des assurances, les variations du change, etc. Il semble pourtant que, sur ce marché, la pénétration de Vaucher, Dupasquier et Cie ait été moins remarquable que sur celui qu'elle venait de s'ouvrir en Amérique du Sud, notamment au Brésil.

Dès la fin de la campagne 1840-1841, le seul dépôt qui, avec Naples, annonçait un bon résultat, était celui de Rio de Janeiro; les mousselines qui y avaient été envoyées « s'étant vendues en majeure partie à un prix qui présentait un beau bénéfice ». En 1841 le Brésil apparaissait au milieu du « chaos commercial » comme une « planche de salut », avec « son organisation gouvernementale raisonnée et calme, le jugement des acheteurs qui établissent une immense différence de prix entre de la marchandise de goût et de choix et des articles moins soignés, enfin les immenses recours qu'offrent la population et la richesse du pays » (61). A partir de 1842, Henri Piaget, qui, pendant longtemps s'était occupé de l'établissement permanent de Naples, vint s'établir à Rio, pour écouler les produits de la Fabrique-Neuve. En mars 1845, Henry Dupasquier lui annonçait l'envoi imminent de 2.760 pièces à destination de Rio, 480 pièces pour Buenos Ayres, sans compter « quelques caisses » pour Bahia, Fernambouc et Rio Grande. Ces chiffres ne concernant vraisemblablement qu'une partie des envois de la campagne, il apparaît qu'à cette époque, le marché sud américain absorbait une fraction importante de la production de la Fabrique-Neuve qui était alors de 30.000 à 35.000 pièces (62).

En définitive, la Fabrique-Neuve, comme les autres fabriques neuchâteloises (63), en vint à expédier ses marchandises sur des marchés de plus en plus lointains. « Il n'est pas un coin du globe (sic) où nous n'ayons de la marchandise » écrivait Henry Dupasquier en 1844 (64), Alphonse Dupasquier précisant un peu plus tard : « Constantinople, Odessa, Smyrne, Alexandrie, Calcutta, Batavia, Singapour, Valparaiso, Buenos-Ayres, Montevideo, Rio de Janeiro, La Havane, La Nouvelle-Orléans, New York, toutes les villes de quelque importance, tous les peuples, quelle qu'en fut leur couleur, ont porté et particulièrement apprécié les indiennes de Cortaillod » (65). On aurait tort pourtant, comme le faisait Alphonse Dupasquier, de prendre cette liste pour un bulletin de victoire. Pour les dirigeants de la Fabrique-Neuve, cette expansion avait plutôt l'allure d'une retraite qui les éloignait de plus

61) Id.

62) Copies de lettres, 9-10 mars 1845.

63) Cf. A. Dreyer, *op. cit.* pp. 141 ss; et F. Février : Contribution à l'étude de la fin d'une industrie neuchâteloise..., *op. cit.*

64) Copies de lettres, 13 mai 1844.

65) BV., MsA 750.

en plus de leurs bases : ne sachant plus « à quel saint se vouer pour écouler leur petite production » (66) les fabricants étaient contraints de rechercher, au loin, une substitution aux marchés qui se fermaient dans les pays les plus proches d'eux.

De fait, malgré l'élargissement de son marché, la production de la Fabrique-Neuve n'augmenta guère. L'usage de plus en plus intensif de la machine à imprimer au rouleau, achetée en 1810, et l'acquisition d'une perrotine, en 1842, eurent eux-mêmes des effets peu sensibles. La production de la fabrique passa de 27.000 pièces en moyenne entre 1831 et 1835, à 29.800 pièces en 1840, 30 à 35.000 pièces en 1843-1844, 34.500 pièces en 1846-1847 et 29.500 pièces en 1847-1848. En 1840, la longueur moyenne des toiles qu'elle imprimait était de 28 aunes; en 1847, elle était de 31 aunes, sur 3/4 de large. Ces chiffres continuaient à mettre la Fabrique-Neuve au premier rang des fabriques neuchâtelaises :

L'indiennage neuchâtelois en 1840

| | Raison sociale | Effectifs | Production (a) |
|-----------------------------------|-------------------------------|-----------|-------------------|
| Fabrique-Neuve de Cortaillod . | Vaucher, Dupasquier et Cie | 294 | 29.846 |
| Vauvillers | Bovet et Cie | 229 | 19.944 |
| Grandchamp (b) | Verdan frères | 52 (c) | 7.075 (c) |
| Les Isles (d) .. | Louis Verdan père et fils | 52 | 7.075 |

Notes :

- a) Toiles de vingt-huit aunes de France, en moyenne.
 b) Rachetée cette même année par Bovet et Cie, mais ne se livre plus qu'au blanchiment des toiles qu'elle livre à Vauvillers.
 c) « Par supputation ».
 d) Cesse son activité en 1844.

Sources : AEN, dossier Toiles peintes.

Importante au plan neuchâtelois, la production de la Fabrique-Neuve devenait de plus en plus marginale comparée à celle des fabriques étrangères. Dans les dernières années du XVIII^e siècle, sa production représentait, en volume, 4 % de la production suisse, 3,5 % de la production française, 2 % de la production anglaise. Vers 1840, cette proportion était toujours de 4 % par rapport à la Suisse, mais était tombée à 1,2 % par rapport à la France, et à 0,3 % par rapport à l'Angleterre. Progressant faiblement en volume, la production de la Fabrique-Neuve baissait régulièrement en valeur car, depuis 1810,

66) Copies de lettres, 13 mai 1844; cf. aussi 4 juin 1842.

les prix s'effondraient. A Mulhouse qui était, pour les Neuchâtelois, « une boussole assez régulière », le prix des cotonnades baissa de 5,5 % par an entre 1810 et 1845 (67). En 1844, Henry Dupasquier constatait qu'au cours des dernières années, le prix de l'aune de toile imprimée s'était avili de 30 à 40 %. Cette baisse des prix était, bien entendu, un sujet continuel de plainte de la part des dirigeants de la Fabrique-Neuve, sans que ceux-ci semblassent voir la raison profonde de cette baisse.

A leurs yeux, deux raisons l'expliquaient. La première résidait dans la succession des circonstances susceptibles de déséquilibrer le rapport entre l'offre et la demande : choléra à Naples en 1837, « ralentissement des affaires » au printemps 1838, « bruits de guerre » en novembre 1840, printemps ou été périodiquement trop froids ou trop humides, « crise effrayante » en mai 1844 : telles sont, pour huit années, quelques-unes des raisons conjoncturelles que Frédéric puis Henry Dupasquier donnaient à la baisse des prix. Selon eux, ces baisses conjoncturelles avaient, d'ailleurs, valeur d'explication à long terme, étant donné que « les prix de l'indienne, une fois gâtés, sont bien difficiles à rétablir » (68).

La deuxième raison que donnaient les dirigeants de la Fabrique-Neuve à la baisse des prix résidait dans l'action aberrante, déloyale ou suicidaire de leurs concurrents. Ainsi, en 1838, les prix se gâtaient par la faute « des Français et des Suisses, qui abîmaient tout ce qu'ils touchaient » (69). En 1841, c'étaient les Allemands qui se contentaient de bénéfiques beaucoup trop minces, tandis que les Français, abrités par leur système protectionniste, « ruinaient les prix » à l'extérieur (70). Les concurrents neuchâtelois de la Fabrique-Neuve eux-mêmes jouaient un jeu dangereux : à Gênes, en 1841, Bovet et Cie soldait ses impressions au rouleau à une livre l'aune, « prix horriblement bas, car inférieur de 20 % à notre prix de revient pour le même article » (71). A Florence et Naples, les Verdan de Bienne pratiquaient des prix « qui ne pouvaient leur donner que de la perte »; apparemment, « ils avaient envie de suivre leurs parents de Grandchamp, qui avaient fait faillite il n'y a pas longtemps » (72). Pour leur part, les Dupasquier se refusaient à de telles pratiques. Plutôt que de baisser leurs prix, ils affirmaient préférer ne rien vendre, en attendant des jours meilleurs : « Notre réputation repose autant sur notre manière de procéder en

67) F. Braudel, E. Labrousse, *op. cit.* t. III, 2, p. 598. Dans l'indiennage rouennais, dont la production passa de 147.000 pièces en 1786 à un million en 1829, la baisse des prix fut de 200 % entre 1818 et 1834; cf. H. Suzuki : *L'évolution de l'industrie cotonnière dans la région rouennaise au XIX^e siècle (1789-1880)*. Thèse de III^e cycle, Rouen, 1969, pp. 156-162 (dactyl).

68) Copies de lettres, 3 mars 1838.

69) Copies de lettres, 3 mars 1838.

70) Copies de lettres, 13 mai 1844.

71) Copies de lettres, 10 mars 1841.

72) Copies de lettres, 17 mars 1841.

affaires que sur nos marchandises, et nous n'avons pas envie d'y porter atteinte en agissant comme des brouillons, ou tout au moins comme des gens qui ne savent pas faire leurs comptes » (73).

Stagnation de la production et baisse des prix furent d'autant plus durement ressenties par les dirigeants de la Fabrique-Neuve que, pendant le même temps, la masse des capitaux qu'immobilisait leur entreprise s'accroissait sans cesse. La raison en était principalement l'augmentation des stocks de toiles imprimées, tant en fabrique qu'en magasin et dans les dépôts ainsi que la lenteur des rentrées d'argent, d'autant plus grandes l'une et l'autre, que la Fabrique-Neuve vendait dans des pays plus éloignés (74). Malade de sa production, la Fabrique-Neuve était aussi, était surtout, malade de ses profits. Reste à justifier ce diagnostic.

73) Copies de lettres, 27 mars 1841.

74) Copies de lettres, 27 février 1845. En 1849, Henry Dupasquier notait que sur une production neuchâteloise de 70 à 80.000 pièces « 4 à 5.000 pièces, au plus, se vendent en Suisse, tout le reste s'exporte ». (Copies de lettres, 10 janvier 1849).

CHAPITRE V

PRIX DE REVIENT ET PRIX DE VENTE

Les archives qu'a laissées la Fabrique-Neuve jusqu'en 1819 concernent avant tout la fabrication. L'écoulement des produits, les prix de vente sur le marché, la conquête de débouchés nouveaux, tout cela constituait pour les fabricants, selon le terme employé par Frédéric Dupasquier en 1838, de la « métaphysique » ⁽¹⁾. L'affectation du bénéfice aux investissements ou à la consommation privée des entrepreneurs étant également passée sous silence, c'étaient le processus de fabrication et, surtout, son coût, qui étaient au cœur de leurs préoccupations. La mise en évidence du prix de revient de la façon et de ses deux principales composantes, la main-d'œuvre et les drogues, tenait donc une place essentielle dans la comptabilité de l'entreprise, tant dans le compte d'exploitation générale que dans la multiplicité des livres « aidants et soulageants » ⁽²⁾ qui servaient à son élaboration.

1. LA COMPTABILITE

La pièce maîtresse de la comptabilité est constituée par les comptes d'exploitation qui figurent dans les Grands livres. Ces comptes étaient arrêtés à une date variable qui pouvait se situer de janvier à mars, suivant la durée de la campagne; celle-ci était généralement de dix ou onze mois mais, entre 1754 et 1819, certaines campagnes ne durèrent que huit mois — par exemple en 1806 — d'autres se prolongeant sur treize mois — ainsi en 1797. Les exercices étaient donc loin de recouvrir une période d'activité homogène d'une année à l'autre.

De 1754 à 1795, avec une lacune de huit ans (1775-1782), les comptes d'exploitation furent établis d'une façon identique, le bénéfice étant donné par l'équation :

$$\text{Bénéfice} = \text{PV} - \text{PR} \pm \text{Si} \pm \text{Sd} + \text{pc}$$

dans laquelle :

PV est le prix de vente de la façon faite aux toiles livrées, pendant la campagne, aux maisons de commerce. Il ne s'agit pas du prix total des toiles imprimées mais, uniquement, de la valeur ajoutée par la fabrique.

1) Copies de lettres, 18 mai 1838.

2) S. Ricard : *L'art de bien tenir les comptes en partie double à l'italienne*. Réédité par J.P. Ricard, son fils, Amsterdam, 1724, première partie.

Compte d'exploitation générale en 1783

DOIT

| | | L. |
|---------------------|-------------------------------------|------------|
| Grand livre | Ouvrage fait à 10.869 pièces com- | |
| cote I, F° 221 | mencées en 1782 | 44.471 |
| » F° 223 | Drogues restantes de 1782 pour | |
| | 1783 | 20.520 |
| » F° 225 | Gravure neuve et autre propre à | |
| | servir pour 1783 | 8.185 |
| » | Que M. J.J. Bovet redevait en | |
| | drogues à rendre | 369 |
| A ce grand livre | Drogues achetées à diverses mai- | |
| (cote K) | sons de commerce | 24.996 |
| F° 3 à 14 | | |
| F° 18 | A M.M. Pourtalès et Cie, leurs | |
| | factures de drogues | 59.894 |
| » dit | Aux dessinateurs et graveurs .. | 16.604 |
| » F° 20 | Aux imprimeurs et rentreurs .. | 46.710 |
| » F° 21 | Aux manœuvres | 16.399 |
| » F° 22 | Aux pinceleuses | 19.772 |
| Livre des ouvriers, | Pièces séparées payées aux pin- | |
| F° 158 | celeuses | 635 |
| » F° 278 | Diverses dépenses de fabrique .. | 18.438 |
| » F° 274 | Au compte de fabrication en | |
| | planche de cuivre, pour autant | |
| | que celui-ci lui bonifie pour im- | |
| | pression de 4.158 pièces : Livres | |
| | de France 19.554 | 13.687 |
| » dit | Pour planches gravées, meubles | |
| | et outils appartenant à la fabri- | |
| | cation en cuivre, qu'elle transmet | |
| | à celle-ci pour les lui transmettre | |
| | à nouveau en 1784 | 10.742 |
| | Pour les bénéfices qu'il a plu à | |
| | Dieu de nous donner sur cette | |
| | fabrication | 66.786 |
| | | L. 367.219 |

PR le prix de revient de cette façon. Il comprend les drogues, les salaires et les dépenses diverses de fabrique.

Si la différence, positive ou négative, entre la valeur de la façon déjà apportée aux toiles non terminées à la fin de la campagne précédente, et celle des toiles non terminées à la clôture de l'exercice de l'année.

LA FABRICATION DE CETTE ANNEE

| | | AVOIR | |
|-------------------------|----------------------|--|------------|
| | | L. | |
| A ce | F ^o 25 | Drogues restant de 1783 pour 1784 | 33.678 |
| | » F ^o 26 | Ouvrage fait à 9.267 pièces commencées | 40.429 |
| Livre de caisse | F ^o 6 | Argent reçu de divers au crédit de cette fabrication, pour plusieurs articles à eux fournis par icelle | 2.041 |
| | | Gravure neuve et autre propre à servir pour 1784 | 6.000 |
| | | Fabrication de 33.897 pièces rendues pendant cette campagne .. | 267.774 |
| Livre pour les ouvriers | F ^o 273 | Pour les planches gravées, meubles et outils appartenant à la fabrication en cuivre, qu'elle nous a transmis ci-contre, et que nous lui transmettons à nouveau pour 1784 | 10.742 |
| | » F ^o 274 | Pour nos 2/3 des profits qu'il a plu à Dieu de nous donner sur la fabrication en cuivre, suivant le bilan audit folio | 6.552 |
| | | | L. 367.219 |

(signature) Dupasquier
Bovet

Sd la différence, positive ou négative, entre les stocks de drogues existant au début et à la fin de la campagne.

pc une affectation du compte d'exploitation de la fabrication en cuivre qui, de 1780 à 1789, jouit d'une relative autonomie par rapport à celui de la fabrication en bois.

Compte d'exploitation de la fabrication en cuivre en 1783

DOIT

| | L. |
|---|-----------|
| Au compte de fabrication en bois de 1782 pour les planches gravées et non gravées, meubles et outils existant au dit inventaire | 8.210 |
| Diverses dépenses pour cette fabrication suivant F° 272 | 2.556 |
| Aux graveurs | 2.117 |
| Aux imprimeurs et manœuvres | 1.718 |
| A M. Charles Perregaux, pour son tiers des bénéfices sur cette fabrication, dont il est crédité à ce F° 265 .. | 3.276 |
| Au compte de fabrication en bois pour les deux tiers des bénéfices sur cette fabrication, dont crédits ledit compte à F° 27 au Grand livre cote K | 6.552 |
| | L. 24.430 |
| (signature) Dupasquier Bovet Ch. Perregaux | |

Si le bâtiment qui abritait l'imprimerie en cuivre, de même que la presse à imprimer, étaient la propriété personnelle de Claude-Abram Dupasquier, les planches, meubles et outils nécessaires au travail de gravure et à l'impression étaient achetés au compte de la fabrication en cuivre, dans laquelle Charles Emmanuel Perregaux était alors associé pour un tiers.

L'autonomie comptable de la fabrication en cuivre était, cependant, fort limitée. Toutes les drogues utilisées, tant pour l'impression que pour les opérations de blanchissage ou de teinture, étaient fournies par la fabrication en bois. En outre, si la fabrication en cuivre versait le salaire des graveurs, des imprimeurs et des manœuvres chargés de faire fonctionner la presse, la fabrication en bois réglait, pour sa part, celui de tous les autres ouvriers qui avaient à travailler les toiles imprimées à la planche de cuivre, antérieurement ou postérieurement au stade de l'impression proprement dite. En fait, la fabrication en cuivre se contentait de vendre à la fabrication générale en bois la façon qu'elle apportait aux toiles, en prélevant un bénéfice dont les deux tiers revenaient à Claude-Abram Dupasquier et Jean-Jacques Bovet, le tiers restant à Charles Perregaux, en paiement de son travail de gravure et de direction de l'ensemble de la fabrication en cuivre.

A partir de 1796, les comptes d'exploitation des grands livres continuent à se présenter sous la même forme que durant les années précédentes mais ne mentionnent plus ni le nombre, ni la valeur des

LA FABRICATION DE CETTE ANNEE

AVOIR

| | L. |
|---|-----------|
| Fabrication de 3.116 pièces baftas rendues pendant l'année, outre 1.796 pièces restant de 1782, à 4 L. 10 s... | |
| Livres de France : | 14.022 |
| 120 guinées de même, outre 4 pièces restant de 1782, à 6 L. 15 s. | 810 |
| 922 pièces baftas restantes pour rendre en 1784, à 4 L. 10 s. | 4.149 |
| Augmentation sur 573 pièces baftas (fabriquées pour compte d'autrui) 1 L. | 573 |
| Livres de France : | 19.554 |
| Par la fabrication en bois pour les planches gravées et non gravées, meubles et outils existant au dit inventaire F ^o 273, lesquelles nous lui transmettons pour nous les transmettre de nouveau en 1784 | 10.742 |
| | L. 24.430 |

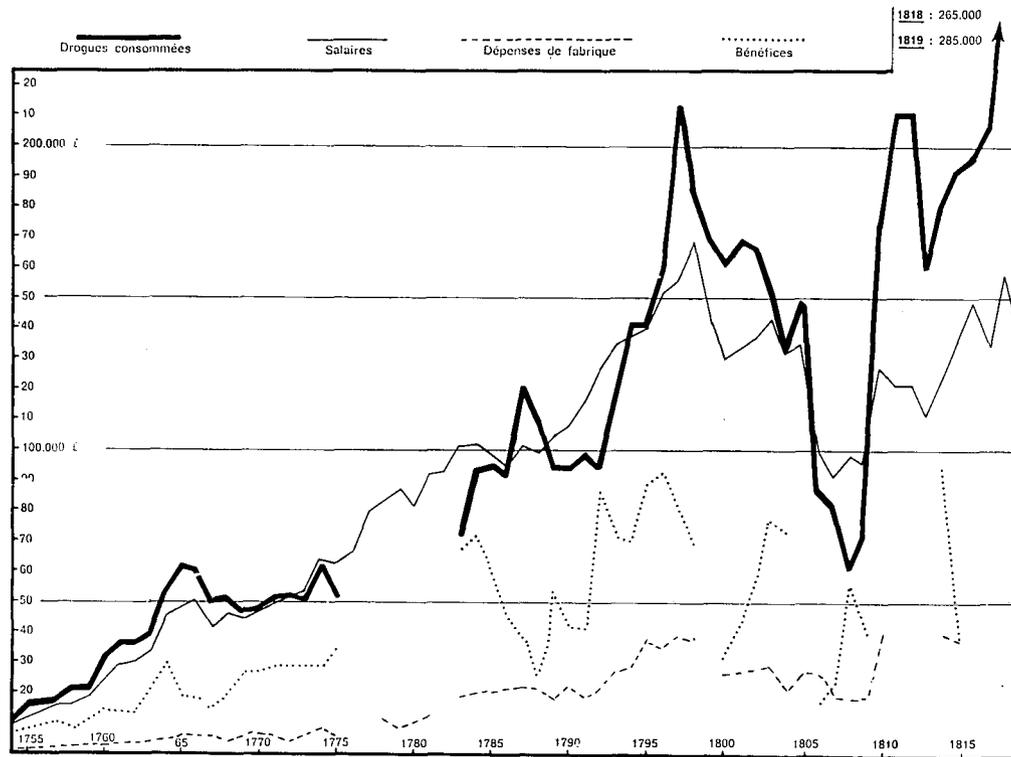
toiles livrées à la maison de commerce. Cependant, des pièces annexes, comptes de livraisons, carnets d'ordonnances, permettent, pour certaines années, de reconstituer les comptes d'exploitation sur le modèle de ceux qui étaient dressés antérieurement et de calculer, avec quelque approximation, le bénéfice de ces exercices.

Le bénéfice qui figure dans le compte d'exploitation générale, ou que ce compte permet de calculer, est un bénéfice brut, sur lequel le fabricant devait prélever les sommes nécessaires au renouvellement et à l'élargissement de son capital productif. La comptabilité ne permet pas de savoir quelle est la part de ce bénéfice que l'entrepreneur prélevait pour sa consommation personnelle, ni celle qu'il laissait dans son entreprise. En fait, ce qui l'intéressait de connaître était moins l'emploi de son bénéfice que la façon dont il avait été obtenu. D'où la tenue, extrêmement minutieuse, d'une comptabilité destinée, avant tout, à lui permettre de savoir quelle était la décomposition exacte de ses prix de revient.

2. LA STRUCTURE DU PRIX DE REVIENT

Dans la comptabilité de la Fabrique-Neuve, le prix de revient de la production se décomposait en trois postes seulement : les drogues, les salaires et les dépenses diverses de fabrique.

STRUCTURE DU PRIX DE REVIENT ET BENEFICES, 1754-1819



Source : A.F.C. Grands livres, Livres pour les ouvriers, papiers divers.

Les drogues

En année moyenne, les drogues constituaient le poste de dépenses le plus important. En 1783, elles représentaient un débours de 84.980 L. Les stocks passant de 20.520 L. à 33.678 L., soit une augmentation de 13.158 L., la consommation de la campagne était donc de 71.732 L., somme qui représentait 38 % du prix de revient de l'année. Il s'agit là d'un pourcentage exceptionnellement bas. D'une année à l'autre, en effet, la part des drogues dans le prix de revient des impressions subissait des variations importantes. Elles s'expliquent, principalement, par l'ampleur des variations de cours, nettement supérieure à celle du taux des salaires qui constituaient pour l'essentiel le reste du prix de revient.

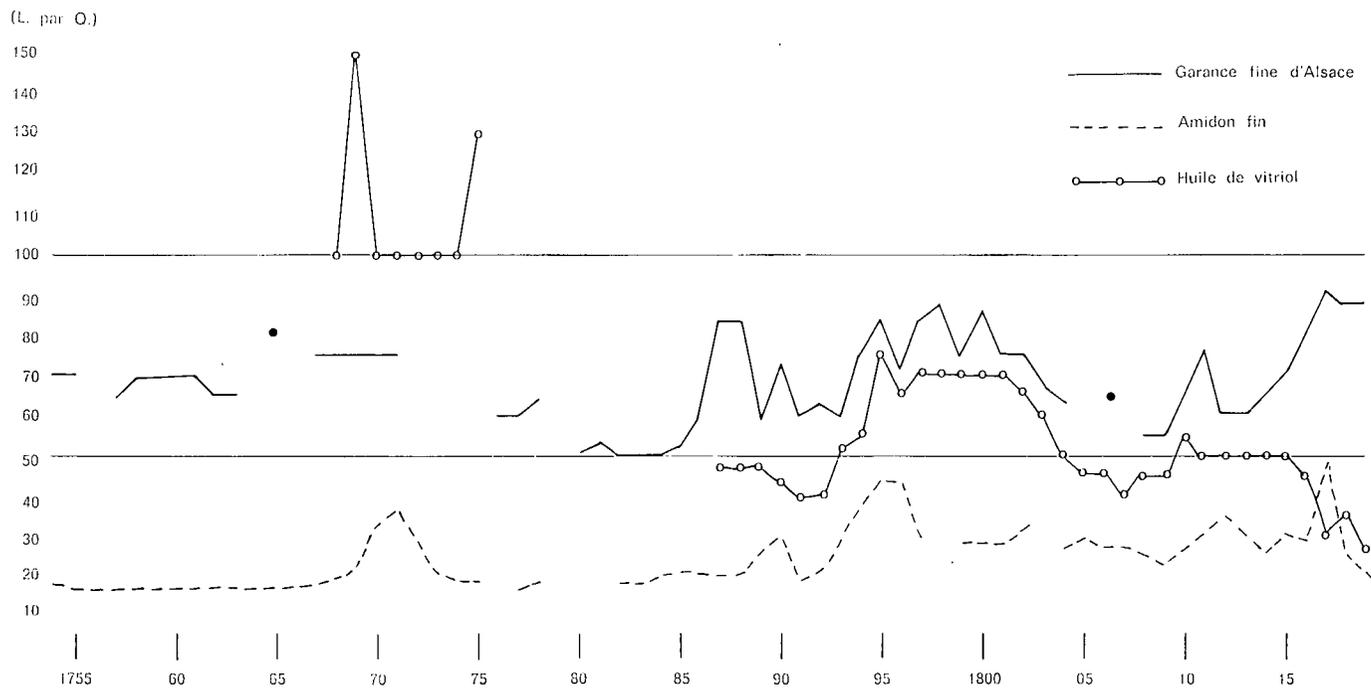
Les fluctuations du prix des drogues différaient selon qu'il s'agissait de produits d'origine européenne ou coloniale. Si les secondes étaient plus spectaculaires par leur ampleur, les premières jouaient un rôle déterminant dans l'évolution de la composition du prix de revient.

Parmi les drogues que consommait la Fabrique-Neuve, c'est la garance dont les variations de cours avaient les effets les plus sensibles. A long terme, son prix resta remarquablement constant, oscillant autour de soixante-dix livres le quintal ⁽³⁾. A court terme, les variations de prix étaient généralement peu importantes, ce qui ne dénote pas une grande irrégularité des récoltes dans les régions productrices. En revanche, d'amples fluctuations se produisaient à moyen terme. A une période de bas prix (cinquante à soixante livres de 1772 à 1785) succédaient des années de hauts prix (plus de quatre-vingts livres de 1794 à 1800), de bas prix à nouveau (moins de soixante livres de 1805 à 1809), suivies par une remontée quasi ininterrompue jusqu'en 1817, où ils culminèrent à quatre-vingt-dix livres le quintal. Il semble que le rapport était étroit entre le prix de la garance et la conjoncture dans l'industrie des toiles peintes. Les périodes de hauts prix correspondent, assez exactement, à des années d'activité intense de la Fabrique-Neuve, celles de bas prix à des années de marasme ou de crise. Le cours de la garance aurait donc évolué principalement en fonction de la demande dont elle aurait été l'objet de la part des indienneurs neuchâtelois et européens.

L'évolution du prix de la garance différait aussi selon l'origine du produit. Entre 1754 et 1775, le coût de la garance hollandaise renchérit considérablement par rapport à celui de la garance alsacienne. Par la suite, au contraire, l'évolution de leurs prix fut sensiblement parallèle. A partir de 1814, c'est le prix de la garance d'Avignon qui décrocha vers le bas, par rapport à celui de la garance alsacienne : de 1813 à 1819, le prix de la première passa de soixante à soixante-huit livres, celui de la seconde de soixante à quatre-vingt-sept livres. Il faut

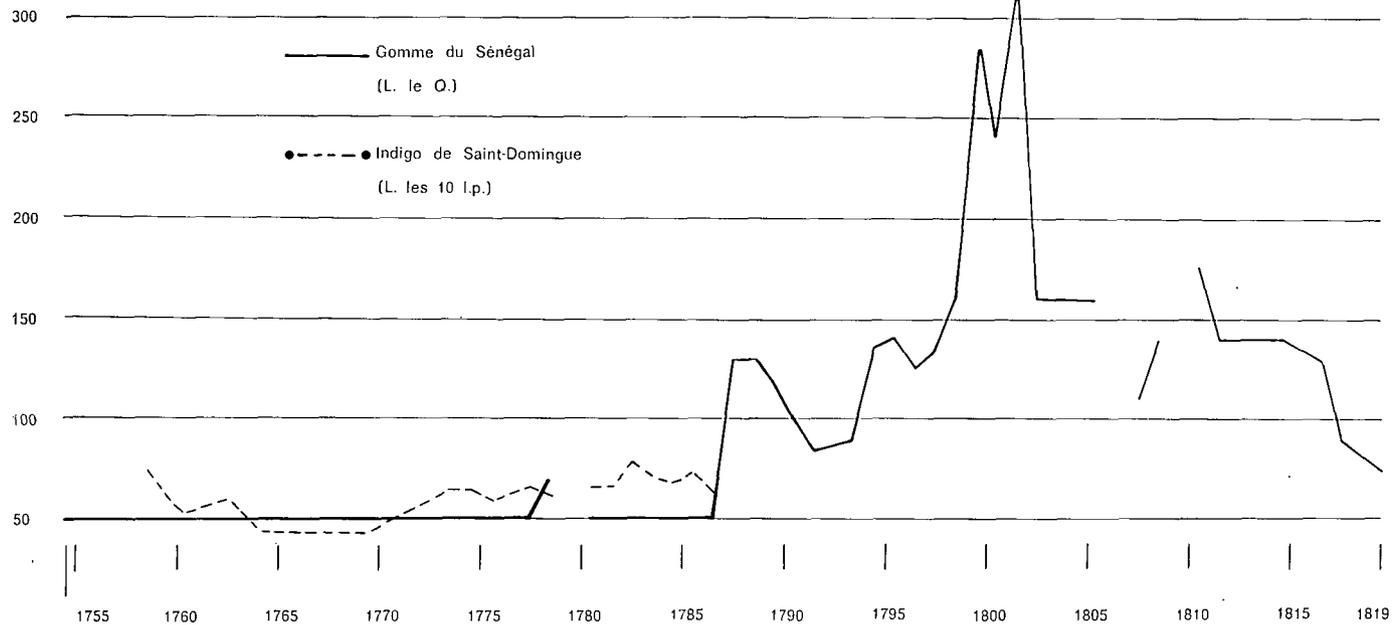
3) Les prix des drogues sont exprimés en livres de Berne.

PRIX DE LA GARANCE, DE L'AMIDON ET DE L'HUILE DE VITRIOL (1754-1819)



Source : A.F.C., Grands livres, factures.

PRIX DE LA GOMME ET DE L'INDIGO (1754-1819)



PRIX DE REVIENT ET PRIX DE VENTE

Source : A.F.C., Grands livres, factures.

voir là l'indice de la supériorité qu'acquies alors le Comtat et qu'il conserva durant la première moitié du siècle (4).

Autre drogue européenne, l'amidon avait un cours qui suivait très étroitement celui des céréales ou de la pomme de terre dont il était extrait. Il se produisit, en particulier, une flambée de ses prix lors des grandes disettes de 1770-1772, 1789, 1794-1795, 1811-1812 et 1816-1817. A long terme, la tendance fut à la hausse jusque vers 1795, puis s'orienta à la baisse : les prix étaient à peine supérieurs, en 1819, à ce qu'ils étaient au milieu du siècle précédent : quarante livres contre trente-cinq le quintal.

L'évolution du prix de l'huile de vitriol connu, pour sa part, une baisse quasi ininterrompue sous l'effet des perfectionnements techniques apportés à sa fabrication. La Fabrique-Neuve en acheta pour la première fois en 1767 au prix de cent livres le quintal. L'invention des chambres de plomb dont l'usage se répandit dans le troisième quart du siècle, en fit baisser le prix de plus de moitié. Après une hausse assez vive dans les années postérieures à 1793 — hausse due, peut-être, à un excès de la demande sur l'offre — le perfectionnement des chambres de plomb, entre 1810 et 1820, fit chuter les prix au quart de ce qu'ils étaient un demi-siècle auparavant (5).

Les produits coloniaux connaissaient des fluctuations de prix d'une ampleur beaucoup plus considérable que celle des drogues d'origine européenne, en raison du contrecoup des guerres à blocus. Le cours de l'indigo de Saint-Domingue reflète assez bien l'évolution des rapports militaires franco-anglais : très élevé durant la guerre de Sept Ans, son prix atteignit de nouveaux sommets sous l'Empire, l'indigo du Guatemala valant, pour sa part, quatorze livres la livre p. en 1798 contre moins de huit livres dans les années 1760. Entre 1803 et 1809, l'indigo ne figure d'ailleurs plus dans les comptes d'achat à Vaucher, Dupasquier et Cie : signe de prix par trop excessifs ou d'irréremédiables difficultés d'approvisionnement. Ces difficultés constituent d'ailleurs l'une des raisons du déclin du pinceautage au bleu dans la fabrication : 40.485 L. étaient consacrées à cette activité en 1798, contre 12.471 seulement en 1807.

Le cours de la gomme, dont la majeure partie provenait du Sénégal, connu lui aussi des variations d'une très grande ampleur : stable de 1754 à 1786, son prix passa brusquement, en 1787, de cinquante à cent trente livres le quintal, pour atteindre 310 L. en 1801, battant ainsi tous les records de hausse des drogues consommées par la Fabrique-Neuve. Il redescendit cependant à 150 L. dès l'Empire, puis à 75 L. sous la Restauration.

Entre 1754 et 1819, le cours des principales drogues connu donc des évolutions très diverses dues aux conditions de leur production ou

4) J. Clouet, J. Depierre : *Dictionnaire bibliographique de la garance*, Paris, 1879. Cf. Annexe IV.

5) M. Daumas : *Histoire générale des techniques*, Paris, 1968, t. III, pp. 619 ss.

de leur commerce. Mais compte tenu du rôle joué par la garance dans les approvisionnements de la Fabrique-Neuve, c'est de ce produit que dépendit essentiellement l'évolution globale du coût des drogues et donc leur part dans le prix de revient de la production, tout au moins dans le court et le moyen terme.

Les salaires

Le deuxième poste de dépenses était constitué par les salaires. Dans l'impression traditionnelle à la planche de bois, telle que la Fabrique-Neuve en donna l'exemple jusqu'en 1809 et même au-delà, ils représentaient pour le fabricant un coût un peu inférieur à celui des drogues. Ainsi entre 1754 et 1758, les salaires se montèrent, en moyenne annuelle, à 12.955 L., les drogues à 15.738 L. Pour les années 1831-1835, les chiffres furent respectivement de 77.909 L. et 91.940 L. Les proportions étaient donc restées identiques, à quatre-vingts ans d'intervalle. On doit voir là un nouvel indice du fait que, malgré l'achat de la machine à imprimer au rouleau, en 1810, la base technique de l'impression à la Fabrique-Neuve continuait à reposer, pour une large part, sur l'impression à la planche de bois, faisant de l'indiennage, comme par le passé, une industrie de main-d'œuvre.

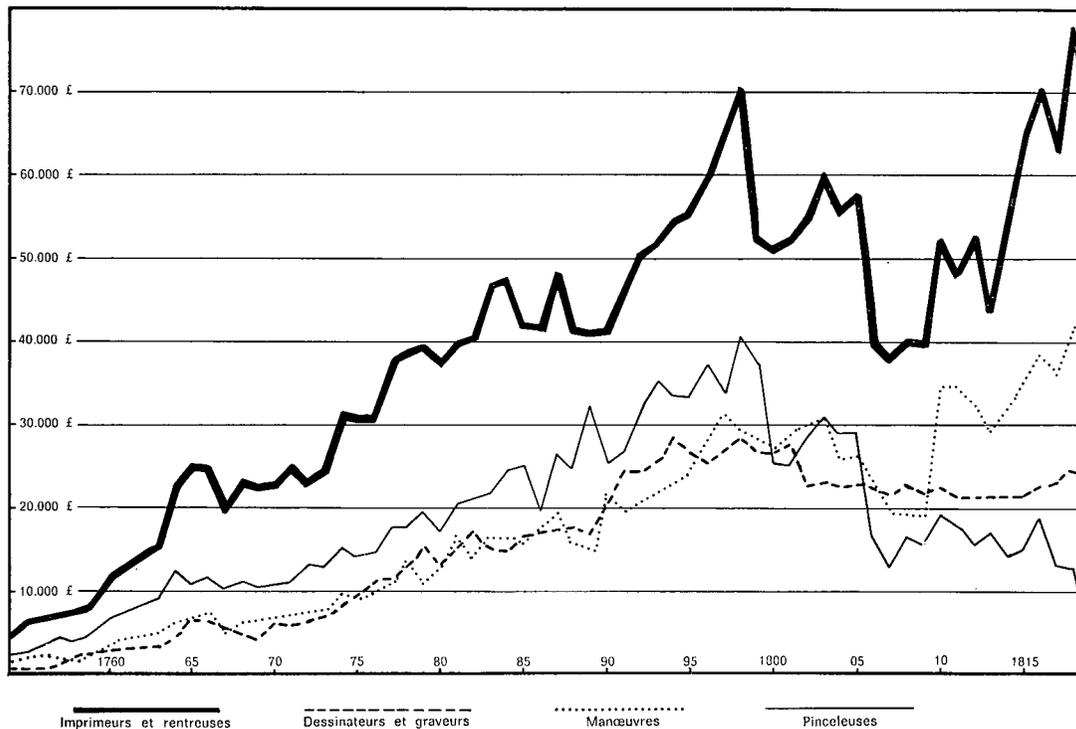
La comptabilité distinguait quatre catégories d'ouvriers, bien que leur nombre réel fût supérieur. La première regroupait les dessinateurs qui concevaient et disposaient sur le papier les motifs, figuratifs ou abstraits, à reproduire sur les tissus, et les graveurs qui décalquaient puis gravaient ces motifs sur des planches en bois de poirier. La plupart recevaient des gages annuels ou étaient payés aux pièces (6).

La deuxième catégorie comprenait les imprimeurs et les rentreuses. Le travail des premiers consistait à appliquer sur les toiles les planches gravées, après les avoir enduites de couleur. Certaines toiles réclamaient plusieurs « mains », c'est-à-dire qu'elles nécessitaient l'application d'autant de planches qu'elles devaient comporter de couleurs. Dans ce cas, la seconde main et les suivantes étaient données par des femmes appelées rentreuses. Cette catégorie d'ouvrières n'existait pas dans toutes les fabriques. A la Fabrique-Neuve, elles étaient beaucoup plus nombreuses que les imprimeurs proprement dits. Les uns comme les autres avaient à leur service un enfant appelé tireur, qui avait pour mission de chercher les planches, tirer la toile, et étendre la couleur dans les châssis. Ces enfants étaient payés directement par l'imprimeur ou la rentreuse auquel chacun d'eux était attaché. Leur salaire était donc englobé dans la masse salariale que la comptabilité de l'entreprise attribuait aux seuls imprimeurs et rentreuses.

Les deux dernières catégories regroupaient la plupart des ouvriers non qualifiés. Celle des manœuvres était plus hétérogène car elle se composait aussi bien de coloristes, recevant un gage annuel, que de

6) Sur le travail de l'impression : D. Dollfus-Ausset, *Matériaux pour la coloration des étoffes*, Paris, 1865, 2 vol. et J. Persoz. *Traité théorique et pratique de l'impression des tissus*, Paris, 1846, 4 vol.

MASSE SALARIALE PAR CATEGORIE D'OUVRIERS (1754-1819)



Source : A.F.C., Grands livres, Livres pour les Ouvriers.

simples hommes de peine chargés d'arroser, de laver, de satiner ou d'emballer les toiles et payés, pour cela, à la journée, plus rarement à la tâche. Quant aux pinceuses, il s'agissait de femmes, parfois de très jeunes filles qui, à l'aide de pinces, ajoutaient aux toiles des couleurs comme le bleu d'indigo qui, pour diverses raisons, ne pouvaient être appliquées à la planche. La somme qui figure dans le compte d'exploitation incluait les salaires versés aux ouvrières des pinceautages d'Estavayer, Chevroux, Grandcour et Port-Alban. Il faut adjoindre à cette somme les « pièces séparées », qui étaient comptabilisées dans des pages spéciales du livre pour les ouvriers : il s'agit de sommes rémunérant divers travaux individuels, effectués à domicile ou à la veillée, par opposition aux travaux normalement faits en fabrique ou « à la table ».

En 1783, la plus grande partie des salaires, soit 46.710 L., revenait à la seconde catégorie qui était la plus nombreuse — on comptait cette année-là, 169 imprimeurs et rentreuses et autant de tireurs — et dont le salaire moyen par tête, exception faite des tireurs, était assez élevé, puisqu'il dépassait les 250 L. Les autres catégories étaient ou bien peu nombreuses — trente et un dessinateurs et graveurs en 1783 — ou bien mal payées : les 119 manœuvres ne gagnaient pas plus que les dessinateurs et graveurs, soit respectivement 16.399 L. et 16.604 L. par an. Au total, en 1783, les salaires représentaient 52 % du prix de revient de la façon.

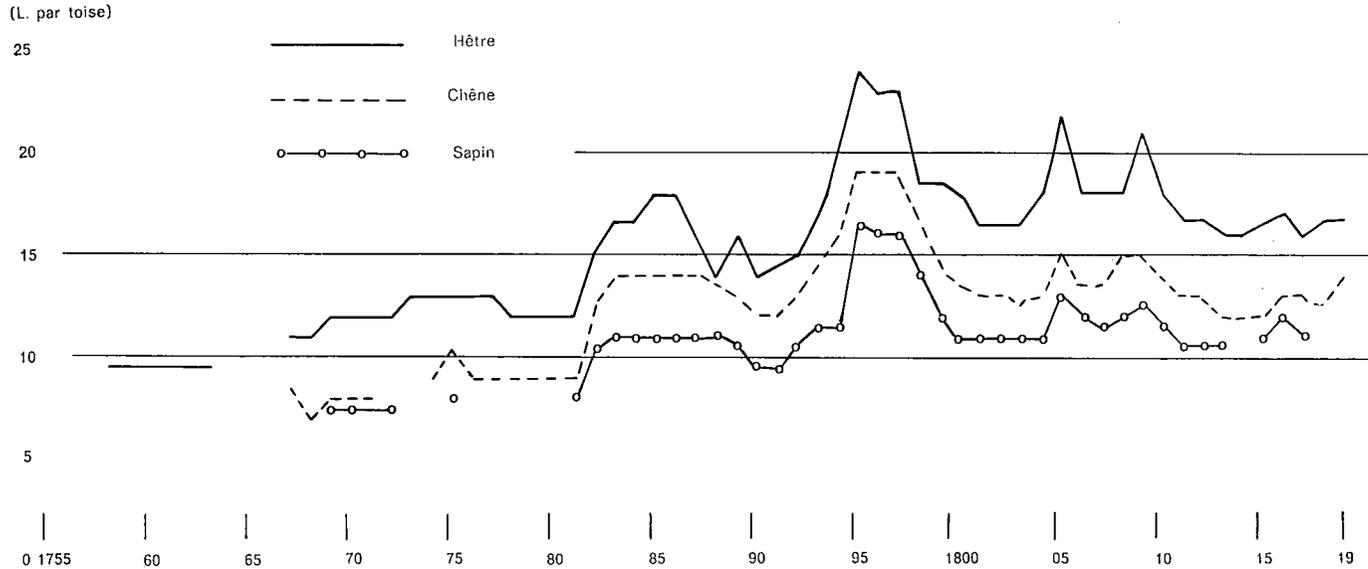
Les dépenses diverses de fabrique

Le dernier élément du prix de revient était constitué par les dépenses diverses de fabrique. Une partie d'entre elles recouvrait la fourniture de produits généralement achetés à des négociants de Cortailod même ou de la principauté, tels le vinaigre (pour 150 L. en 1783), les épingles (400.000 à huit batz les 1.000), le sable (seize batelées valant quatre livres chacune), la poix ou la chandelle (plus de 200 l.p. à 4,5 batz). Étaient également mentionnées dans les dépenses diverses de fabrique quelques drogues — potasse, amidon, indigo ou garance — achetées en petites quantités à des commerçants du lieu ou aux fabriques voisines, et qui ne figuraient pas dans les comptes de drogues ouverts au nom des principales maisons qui fournissaient normalement la fabrique.

Parmi ces produits, il en est dont la fabrique faisait une consommation particulièrement abondante. Le son était utilisé pour les opérations d'avivage des couleurs garancées; en 1783, elle en reçut plus de 60.000 l.p., dont 55.127 achetées au seul meunier de Couvet, pour la somme totale de 2.205 L. La bouse de vache était utilisée pour la fixation des mordants, lors des opérations de teinture. En 1783, la fabrique en consuma 242 gerles valant, selon la qualité, de seize à vingt et un batz; en outre, elle possédait en propre une ou plusieurs vaches, selon les années.

Enfin, la fabrique faisait une grande consommation de bois. La plus grande partie en était consommée pour le chauffage des chau-

PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE, 1758-1819



Source : A.F.C., Grands Livres, Livres pour les ouvriers.

PRIX DE REVIENT ET PRIX DE VENTE

dières, des bâtiments de fabrique et le séchage des toiles humides; le reste se composait de perches pour les blancheries et de bois de poirier pour l'impression, acheté par toises ou par planches déjà débitées.

Achats de bois en 1783

| Espèce | Toises | Prix de la toise | Montant |
|--|--------|------------------------------|----------|
| Hêtre | 112 | 16 à 18 L. | 1.850 L. |
| Chêne | 219 | 12 L. 12 s. à 13 L. 10 s. | 2.800 L. |
| Sapin | 21 | 10 L. | 210 L. |
| Non spécifié | 84 | 10 à 13 L. | 940 L. |
| Poirier | 18 | 12 L. 12 s. à 21 L. | 260 L. |
| | 454 | | 6.060 L. |
| | Nombre | Prix de l'unité | |
| Planches de poirier | 3.070 | 3 s. | 460 L. |
| Planches, perches et bois divers | — | — | 1.350 L. |
| | | | 7.870 L. |

En 1783, la fabrique consommait au moins 454 toises de bois divers, sans compter les planches et les perches. Comme elle occupait, cette année-là, 608 ouvriers, le chiffre confirme l'estimation faite à l'époque par le justicier Henriod, qui évaluait la consommation de l'ensemble des fabriques neuchâteloises, en 1792, à 1.268 toises pour 1.845 ouvriers occupés (7). Les 7.870 L. dépensées pour l'achat du bois représentaient une fraction importante des dépenses diverses de fabrique (42 %) mais non du coût total de la production (4,1 %) : l'industrie de l'impression des toiles n'était pas grosse consommatrice d'énergie. Cependant, un problème d'approvisionnement se posait car la région du Vignoble ne pouvait fournir du bois aux cinq fabriques qui y étaient en activité à la fin du siècle. Elles en faisaient donc venir, soit des montagnes neuchâteloises, soit, surtout, du pays de Vaud avec lequel le lac offrait des communications faciles. En 1783, les principaux fournisseurs de la Fabrique-Neuve étaient J.P. Rossel (1.429 L.), le châtelain Cousandier (1.038 L.), Rougemont (959 L.) et Jonas Galandat (578 L.) (8).

L'évolution du prix du bois, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, traduit la relative pénurie de ce produit, due à une augmentation

7) H.F. Henriod : *Mémoire sur les causes de la disette et du renchérissement du bois*, Neuchâtel, 1794.

8) AFC. Livre pour les ouvriers.

considérable de la demande : l'accroissement de la population, la multiplication des ménages ou des feux, et certaines habitudes de luxe adoptées pour le chauffage des maisons ou la cuisson des repas, entraînaient, en un demi-siècle, une consommation supplémentaire de près de 30.000 toises par an. L'industrie des toiles peintes intervint pour une part minime, mais non négligeable, dans cet accroissement de la demande : à la fin du XVIII^e siècle, Henriod estimait sa consommation annuelle à près de 1.300 toises ⁽⁹⁾. Comme, pendant le même temps, les forêts neuchâtelaises étaient souvent mal exploitées et d'un faible rapport, les prix du hêtre, du chêne et du sapin augmentèrent de 250 %, avant de baisser à nouveau au début du XIX^e siècle.

Dans les dépenses diverses de fabrique figurent aussi des débours au titre de salaires versés à certains ouvriers, en supplément de leur compte particulier. Dans la plupart des cas, ces sommes correspondaient à des tâches effectuées par les ouvriers en dehors de leur service normal. En 1783, 517 L. rémunéraient des travaux faits le dimanche, 198 L. des veillées, 114 L. des nuits passées à faire le guet, 380 L. des journées diverses et 50 L. des billets de pinceleuses et de rentreuses. Quelques centaines de livres correspondaient à des gratifications diverses, en espèce ou en nature : vin donné aux ouvriers (pour 227 L.), étrennes, soupe et couche (450 L.), remboursement du béjaune et du trinkgeld, paiement de la taxe d'habitation ou de frais de médecin. En outre, de petites sommes rémunéraient des services rendus par quelques ouvriers chargés de vider les commodités, conduire la vache au taureau ou capturer les souris. Au total, tous ces salaires se montaient, en 1783, à la somme de 2.530 L.

Les dépenses diverses de fabrique comprennent, enfin, certaines dépenses concernant les meubles ou les machines qui n'étaient pas attachés aux bâtiments. Ces travaux étaient demandés à des artisans de Cortaillod même ou des environs : menuisiers, charpentiers, charrons, tonneliers et serruriers fournissaient, construisaient ou réparaient tables, cuves ou chaudières. En 1783, toutes ces prestations se montaient à 4.500 L. environ ⁽¹⁰⁾.

Le coût unitaire des impressions

Le fabricant se donnait les moyens comptables de connaître, d'une façon très précise, le coût d'impression des différents produits qui

9) H.F. Henriod, *op. cit.* Même remarque (plaintive) chez A. Pury qui estimait dès 1769, qu' « actuellement, cinq ou six fabriques de toiles peintes consomment, à elles seules, plus de bois qu'il n'en faudrait pour le chauffage de 400 à 500 chefs de familles agricoles, et cette consommation, tout énorme qu'elle est, ne regarde que la fabrication et non les ouvriers qui, la plupart, ont feu et lieu dans les environs » (A. Pury, *op. cit.* p. 278).

10) Si on ajoute à cette somme les dépenses de bâtiments proprement dites, le total des sommes rémunérant chaque année le travail d'artisans du village atteignait une quinzaine de milliers de livres. Loin de détruire l'artisanat traditionnel, la fabrique a donc puissamment contribué, tout au moins dans un premier temps, à le faire prospérer. Cf. P. Caspard : Une communauté rurale à l'épreuve de l'industrialisation : Cortaillod de 1750 à 1850, in *Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1976, n° 4, pp. 1-35.

sortaient de sa fabrique. Leur variété était extrême; pour chacun d'eux il connaissait le coût en matières premières et en salaires. La connaissance du coût salarial faisait, d'une façon toute particulière, l'objet de ses soucis, comme le prouve l'abondance, la diversité et la minutie des livres pour les ouvriers. A titre d'exemple, voici la façon dont Claude-Abram Dupasquier décomposait, en 1778, le prix de revient des impressions à fond mordoré et puce fin (voir tableau page suivante) ⁽¹¹⁾.

Le prix de revient du fond mordoré était de 12 L. 6 s. ; 12 L. 10s. était le prix auquel serait revenue la même toile si les opérations de pinceutage avaient été faites à Estavayer, au lieu de l'être à Cortaillod. Dans le prix de revient du fond mordoré, 6 L. 4 s., soit 50,5 %, consistaient en rémunération salariale et 6 L. 2s., soit 49,5 %, en frais de drogues diverses. Pour les fonds bruns, les proportions étaient respectivement de 55,3 % (5 L. 14 s.) et 44,7 % (4 L. 12 s.).

C'est également sur la base de ces estimations que le fabricant déterminait la valeur des stocks de toiles en cours d'impression à la fin de chaque campagne. Pour chaque genre d'impression, et à chaque stade du processus de production, il connaissait, très précisément, la valeur de la façon déjà faite et de celle qui restait à apporter aux toiles. Voici deux exemples, empruntés à l'année 1778 ⁽¹²⁾ :

| | Guinée fond brun 2/R | | Guinée fond mordoré 2/R | |
|--|-------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
| | Valeur ajoutée | Reste à apporter | Valeur ajoutée | Reste à apporter |
| | b. | b. | b. | b. |
| A la chambre sur la boutique des imprimeurs : retirées, imprimées et rentrées, garancées et demi-blanchies | 24 | 46 | 36 | 54 |
| Au vieux étendage, prêtes à garancer | 30 | 40 | 40 | 50 |
| Sur les blancheries | 48 | 22 | — | — |
| Au grand étendage neuf, prêtes à illuminer | — | — | 70 | 20 |
| Au vieux étendage, faites en bleu | 64 | 6 | 84 | 6 |
| Au vieux étendage, pour apprêter | 67 | 3 | 87 | 3 |
| Au magasin, apprêtées .. | 70 | 0 | 90 | 0 |

11) AFC. Carnets des marchandises envoyées à Boudry, Estavayer, Chevroux et Port-Alban.

12) AFC. Inventaires des marchandises et meubles.

« Note de ce que nous coûte exactement d'établir les fonds mordorés et puce fin »

| | Dessi- nateurs et graveurs | Impri- meurs | Ren- treuses | Manœu- vres | Pince- leuses | Drogues | Supplé- ment Estavayer |
|---|-------------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|------------------|------------|------------------------------|
| Pour la gravure | 10 s. | | | | | | |
| Aux imprimeurs, pour le noir et fin rouge, à 9 x la main | | 9 s. | | | | | |
| Aux imprimeurs, pour le fond | | 12 s. | | | | | |
| Aux rentreurs, pour second et petit rouge, sur rouge violet et petit rouge sur noir, 4 mains à 9 x | | | 18 s. | | | | |
| Pour le gros violet | | | 2 s. | | | | |
| Pour les couleurs des 7 mains ci- dessus, sans y comprendre le fond | | | | | | 14 s. | |
| Pour la couleur du fond, 1 1/3 pot à 15 b. en supposant la gomme à 50 L. le cent | | | | | | 2 L. | |
| Pour les retirer, 1 1/2 livres de garance superfine | | | | | | | |
| à 7 b. | | | | | | 1 L. 15 s. | |
| Pour les passer 4 à 5 fois les ingréd- ients coûtent | | | | | | 5 s. | |
| Pour la manœuvre, bois à brûler, etc., blanchissage | | | | 7 s. | | 3 s. | |
| Pour la main d'œuvre du réservage sous le bleu | | | | 6 s. | | | |
| Pour le bleu aux pinceuses | | | | | 16 s. | | |
| Pour le vert | | | | | 1 L. 4 s. | | |
| et la 1/2 de 4 b. par pièce que cela coûterait de plus à Estavayer | | | | | | | 4 s. |
| Pour le jaune aux rentreuses | | | 6 s. | | | | |
| Pour les couleurs, bleu 6 s., résér- vage 2 s., jaune 2 s. et vert 3 s. .. | | | | | | 13 s. | |
| Apprêtage et satinage | | | | 10 s. | | | |
| Aux sous-mâtres pour cet objet .. | | | | 4 s. | | | |
| | 10 s. | 1 L. 1 s. | 1 L. 6 s. | 1 L. 7 s. | 2 L. | | |
| Sans aucun bénéfice, Total 12 L. 10 s. | | | 6 L. 4 s. | | | 6 L. 2 s. | 4 s. |

Source : AFC, Carnets des marchandises envoyées à Boudry, Estavayer, Chevroux et Port Alban (1778).

L'ensemble des pièces non terminées à la fin de chaque campagne était l'objet d'une semblable estimation. Ainsi, à la fin de la campagne 1778, le fabricant savait que 6.105 pièces se trouvaient dans les différents étendages, dans le magasin et sur les blancheries. Ces pièces avaient subi pour 25.365 L. de façon; il leur en restait pour 17.537 à recevoir ⁽¹³⁾. Le fabricant avait donc en permanence une idée remar-

Valeur ajoutée aux principaux stades du processus de production (1778)

| | Nombre de pièces | Ouvrage fait (en L.) | Reste à faire (en L.) |
|--|------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| I A la chambre sur la boutique des imprimeurs (retirées, imprimées et rentrées, garancées et moitié blanchies) | 988 | 3.200 | 2.966 |
| II A l'étendage des imprimeurs (réservées pour plonger, qui étaient restées à la chaudière). | 56 | 336 | 97 |
| III Au vieux étendage, pour apprêter | 46 | 278 | 13 |
| IV Au vieux étendage, faites en bleu | 625 | 3.479 | 807 |
| V Au vieux étendage, blanches et illuminées en partie | 30 | 172 | 64 |
| VI Au vieux étendage, prêtes à garancer | 704 | 1.630 | 3.553 |
| VII Au vieux étendage, pour retirer | 132 | 257 | 650 |
| VIII Au vieux étendage, pas prêtes à garancer | 469 | 1.118 | 2.635 |
| IX Au grand étendage neuf, prêtes à apprêter | 223 | 1.977 | 85 |
| X Au grand étendage neuf, à illuminer | 615 | 2.167 | 1.052 |
| XI Au grand étendage neuf, pièces diverses (à illuminer, garancées et non blanchies, garancées, etc.) | 1.336 | 5.641 | 3.549 |
| XII Marchandises en magasin, apprêtées | 173 | 1.123 | 11 |
| XIII Marchandises en magasin, satinées | 112 | 699 | 8 |
| XIV Marchandises sur les blancheries | 595 | 2.213 | 2.010 |
| | 6.105 | 25.365 | 17.537 |

13) Ibid.

quablement précise de la rotation de son capital circulant et pouvait ainsi se donner les moyens d'accélérer cette rotation pour maximiser son profit.

3. LA DETERMINATION DU PRIX DE VENTE

Compte tenu de la structure de la Fabrique-Neuve, la détermination du prix de vente de sa production s'effectuait en deux temps. Dans un premier temps, le fabricant s'entendait avec les maisons de commerce sur un prix de façon constitué par le prix de revient et son bénéfice brut. Ce n'est que dans un deuxième temps, au contact du marché, qu'était déterminé le prix de vente de la toile imprimée, incluant, outre le prix de façon, celui de la toile blanche ainsi que les frais et les bénéfices du négociant.

Le prix de façon

Le prix de façon était négocié entre la fabrique et les maisons de commerce, article par article. Jusqu'en 1795, les prix furent, en principe, maintenus identiques durant toute la durée d'un traité de commerce, soit six à huit ans ⁽¹⁴⁾. Cependant, chaque année voyait la création de nouveaux genres dont il fallait établir les prix par référence à des genres voisins déjà tarifés. C'est ainsi que, le 14 mai 1773, Claude-Abram Dupasquier notait qu'il venait de convenir « avec MM. Pourtalès l'aîné et Soëhnée qu'ils nous payeront la façon batavia fond mordoré comme les fonds mordorés 2/R, et les fonds violet et pourpre comme les fonds mordorés 3/R » ⁽¹⁵⁾. Dans le courant de la même année furent conclues d'autres conventions de ce genre, concernant au total une quinzaine d'articles.

La modification des anciens prix faisait aussi l'objet de négociations, qui pouvaient, à l'occasion, revêtir une certaine âpreté. Lors de celles qui se déroulèrent en 1778, C.A. Dupasquier présenta, à l'appui de diverses demandes d'augmentations, des arguments circonstanciés. Ainsi, sur les fonds blancs 3/R, dont il vendait jusqu'alors la façon 8 L., C.A. Dupasquier affirmait que :

« — nous avons augmenté, pour les dessins, gravure et bois de poirier, qui nous coûtaient anciennement 3 b. par pièce, et qui aujourd'hui nous coûtent 5 b. 4 s.
 — aux rentreuses, pour les tiges petit rouge, 9 x par guinée 4 s. 6 d.
 — aux pinceuses, nous payons 10,5 b. ce que nous payions anciennement 7 b. 7 s.
 — sans comprendre ce que cela coûte de plus à Estavayer, qui est encore un objet de 4 s. par pièce, que nous passons l'un dans l'autre pour 2 s.
 — pour l'apprêtage et le satinage à bras, cylindrer, laver deux fois, etc., par guinée de plus qu'anciennement 9 s. »

14) A. Petitpierre, *op. cit.* p. 226.

15) AFC. Livre de notes.

Au total, C.A. Dupasquier réclamait donc une augmentation de 1 L. 6 s. 6 d., soit 16,5 % de plus que l'ancien prix. Pourtalès et Cie ne fit droit qu'à une partie de ces demandes. Pour la main du petit rouge aux rentreuses, elle accorda les 4 s. 6 d. d'augmentation, mais seulement 7 s. pour le satinage à bras (au lieu des 9 s. demandés), 5 s. 6 d. pour les pinceuses (au lieu des 7 s.), et refusa le reste (16).

Par le même courrier, C.A. Dupasquier demandait 1 L. 8 s. d'augmentation sur les fonds bleus, qui se payaient auparavant 9 L., 2 L. sur les fonds verts « qui n'ont jamais été payés assez », 1 L. 17 s. sur les fonds gris, qui se payaient 9 L. 6 s. 6 d. et, enfin, 2 L. sur les fonds bruns et mordorés, dont le détail du prix de revient a été analysé plus haut. Pour chacun de ces genres, Pourtalès accorda une augmentation allant de 13 s. 8 d. pour les fonds bleus, à 1 L. 7 s. pour les fonds bruns et mordorés. Au total, la Fabrique-Neuve livra, en 1778, 22.946 pièces, dont le prix de façon, convenu au début de la campagne, était de 158.195 L. Les augmentations accordées par Pourtalès et Cie se montèrent à 5.588 L., soit 3,5 % de plus. Déjà, en 1777, cette maison de commerce avait accordé 1.800 L. d'augmentation sur 153.774 L., soit

Prix de façon en 1811 (extraits)

| Toiles de coton (a) | Guinée | Salem- poris | Baftas |
|---|-------------|-----------------|-------------|
| Fond vert clair impression rouge ou noir | 11 L. | 10 L. 10 s. | 15 L. |
| Fond double vert, et fond double vert avec jaune | 13 L. | 12 L. 5 s. | 16 L. 10 s. |
| Fond orange ou rouge avec bleu ou noire | 14 L. | 13 L. | 18 L. |
| Fond blanc 2/Rouges | 7 L. 10 s. | 7 L. | — |
| Meuble à tronc fond blanc 3 et 4/R. | 18 L. | 12 L. | 14 L. |
| Mignonnette à la planche fond blanc, rouge violet et bleu | 7 L. 10 s. | 7 L. | 5 L. 10 s. |
| Mignonnette à la planche fond citron, rouge violet et bleu | 9 L. | 8 L. 10 s. | — |
| Mignonnette à la planche fond violet et fond puce | 7 L. 10 s. | 7 L. | 5 L. 10 s. |
| Mignonnette au rouleau rouge, violet, noir et puce | 9 L. 10 s. | 9 L. | — |
| Mignonnette au rouleau façonnée 4 mains | 12 L. 10 s. | 11 L. 10 s. | — |
| Mouchoir fonds divers sans enluminage 5/8 | — | — | 13 L. |

16) AFC. Carnets divers.

PRIX DE REVIENT ET PRIX DE VENTE

| Toiles de lin (b) | Longueur | | | | | |
|--|---------------|-------|-----------------|------|----------|-------|
| | 16 à 17 aunes | | 11 à 12,5 aunes | | 14 aunes | |
| | 3/4 | 5/8 | 3/4 | 5/8 | 3/4 | 5/8 |
| Fond picoté façon mousseline broché en bleu | 7 L. | 6 L. | 5 L. | 5 L. | 6 L. | 5 L. |
| | | 10 s. | 5 s. | | 2 s. | 16 s. |
| | | | | | 6 d. | 8 d. |
| Mignonnette au rouleau en violet rouge et bleu | 10 L. | 9 L. | 8 L. | 7 L. | 9 L. | 8 L. |
| | 10 s. | 13 s. | | 5 s. | 5 s. | 10 s. |
| | | | 4 d. | | | |
| Mouchoirs à vignettes, fond blanc, 2 faces, en rouge, violet ou bleu | — | 8 L. | 6 L. | 6 L. | — | 7 L. |
| | | | 10 s. | | | |

Prix de la façon d'une aune

| Fabrication au rouleau (b) | Largeur | |
|--|---------|------------|
| | 7/4 | 6/4 |
| Impression en rouge, violet, noir ou rouille | 14 s. | 12 s. 6 d. |
| Impression en bleu | 15 s. | 13 s. |
| Impression en bleu, fond citron | 17 s. | 15 s. |
| Impression en rouge, fond citron | 16 s. | 15 s. |
| Impression en cochenille | 20 s. | 18 s. |

Notes : a) Convenu avec nos Messieurs (Vaucher, Dupasquier et Cie) le 12 décembre 1811.

b) Convenu avec Jean David Bridel et fils, de Vevey.

Source : AFC, carnets divers.

1,1 % de plus. Pratiquement, les tarifs n'étaient donc pas immuables, même à moyen terme : des augmentations pouvaient, chaque année, concerner un certain nombre de genres, dans la mesure où les hausses du prix des drogues ou de la main-d'œuvre le justifiaient.

A partir de 1796, les tarifs furent convenus pour une seule année. Parfois ils l'étaient à la fin de la campagne : ainsi, en 1811, c'est le 12 décembre seulement que le fabricant et Vaucher, Dupasquier et Cie

se mirent d'accord sur les prix de façon de la campagne écoulee. Cette année-là, comme les autres, la liste des prix contenait un très grand nombre d'articles, différant par la qualité et les dimensions des toiles, la nature et le nombre des couleurs ou la richesse de la façon. Un extrait de la liste des prix, qui comprend 332 articles, donne une idée de la variété des modèles proposés par la Fabrique-Neuve (17).

Le prix du marché

Si le prix de façon que pratiquait la Fabrique-Neuve prenait en compte le prix de revient, il dépendait aussi du prix que le consommateur acceptait de payer sur le marché, qui pouvait n'avoir qu'un rapport lointain avec le coût de production.

Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, la valeur d'usage des toiles peintes était tellement supérieure à celle des autres étoffes que les fabricants pouvaient se permettre de vendre bien au-dessus de leurs coûts de production. Les cotonnades imprimées présentaient, en effet, par rapport aux autres textiles alors en usage dans l'habillement et l'ameublement, un certain nombre d'avantages. Véron de Forbonnais les énumérait en 1755 : a) Moindre mise d'argent, le prix de l'indienne étant inférieur d'environ vingt pour cent aux étoffes d'un usage équivalent, telles que, dans les qualités moyennes, tapisseries, siamoises, cotonnades ou brocatelles; b) Durée d'utilisation supérieure « soit en ce que celle-ci se lave, tandis que la plupart des autres sont hors d'usage dès qu'elles sont sales, soit en ce que le ver ne l'attaque point et que ses couleurs se soutiennent » ; c) Agrément, dû à la vivacité et à la variété des couleurs « qui ne peuvent se remplacer dans aucune étoffe de même valeur » ; d) Commodité, due au fait que les vêtements d'indienne, avec le simple changement d'une doublure, peuvent se porter en toutes saisons ; e) Enfin, attrait d'un produit nouveau, rare, de surcroît défendu, ce qui contribuait puissamment à sa vogue dans tous les publics (18).

Dès 1736, en pleine période de prohibition, le maire de Toulon écrivait que « l'extrême pauvreté qui règne dans cette ville, et le bas prix des indiennes et toiles peintes qu'on peut laver comme le linge, ont engagé presque toutes les femmes et filles d'en faire usage et rien n'est plus certain que les trois-quarts de nos habitants n'ont uniquement que des indiennes pour se couvrir » (19).

Vingt ans plus tard, Véron de Forbonnais estimait à seize millions de livres tournois la consommation de toiles peintes tant chez les « personnes opulentes », que chez « les classes moyennes des habitants » et « les femmes du menu peuple ». Sur un marché où l'offre et la demande étaient à ce point déséquilibrées, le prix de vente des

17) Ibid. Cf. supra, pp. 152 et 153.

18) Veron de Forbonnais, *op. cit.* pp. 1-14.

19) V.L. Bourilly. La contrebande des toiles peintes en Provence au XVIII^e siècle, in *Annales du Midi*, 1914, XXVI, p. 59. Autres témoignages similaires dans E. Depitre, *op. cit.* pp. 106-107.

toiles peintes était très largement supérieur à leur coût de production. Véron de Forbonnais estimait que « le risque de l'introduction, les profits intermédiaires et les périls attachés à toutes les ventes et reventes, forment plus de la moitié de la valeur d'une toile de 3 L. 10 s. l'aune » (20). A la même époque, un autre observateur affirmait qu'il « suffit qu'un tiers (de toiles peintes) pénètre et se vende pour dédommager des deux autres tiers » qui ont pu faire l'objet de saisies ou de destructions (21).

Les acheteurs qui, durant l'époque de la prohibition, avaient payé les toiles peintes deux ou trois fois leur valeur, acceptèrent de continuer à payer des hauts prix une fois les prohibitions levées et les frais de contrebande supprimés. De ce fait, les fabricants furent en mesure de prélever de très fortes marges. « Ce commerce était l'un des meilleurs de ce temps », écrivait l'indienneur bâlois Jean Ryhiner en 1766, signifiant par là que les profits étaient supérieurs à ce qu'un entrepreneur pouvait espérer gagner dans d'autres branches industrielles.

Attirées par ces profits faciles, des centaines d'entreprises se créèrent dans toute l'Europe, de sorte qu'à la fin des années 1760 un équilibre entre l'offre et la demande finit par s'établir (22). Pourtant, le marché n'atteignit jamais, au XVIII^e siècle, cet « état permanent » (23) où, les techniques étant fixées, les prix eussent été déterminés, théoriquement, par la seule valeur-travail. Les facteurs qualitatifs jouaient, en effet, un grand rôle dans la branche de l'indiennage, que l'on a pu qualifier « d'industrie d'art ». D'ailleurs, la gamme de production de chaque fabrique comprenait des centaines d'articles différents, vendus sous des appellations dont la fantaisie rendait sans doute difficile, pour les acheteurs, une comparaison entre les produits (24). Les critères objectifs dont ils disposaient étaient, en tout cas, moins précis et plus difficilement quantifiables que pour la production de secteurs tels que la filature ou le tissage. Enfin, le marché évoluait très rapidement d'une année à l'autre. Le fabricant qui serrait au plus près les caprices de la mode — ou qui réussissait le mieux à les susciter — se trouvait en position avantageuse par rapport à ses concurrents et pouvait pratiquer, au moins pendant quelque temps, des prix de vente nettement supérieurs à ses coûts réels de production.

Tout laisse penser que la Fabrique-Neuve se trouva dans cette position au moins jusque dans les dernières années du XVIII^e siècle, avant que le machinisme ne vint soumettre les fabriques européennes à un nouveau type de concurrence. Ces modifications structurelles du marché de l'indiennage expliquent, dans une large mesure, l'évolution que connut la rentabilité de l'entreprise de 1752 à 1854.

20) Veron de Forbonnais, *op. cit.* p. 12.

21) E. Depitre, *op. cit.* p. 136.

22) Cf. supra, chapitre IV, 2.

23) Cf. J. Ullmo. *Le profit*, Paris, 1969, pp. 54 ss.

24) Cf. supra, chapitre II, 3.

CHAPITRE VI

LE MOUVEMENT DU PROFIT

Dans la gestion de leur entreprise, les dirigeants de la Fabrique-Neuve n'avaient pas pour seul objectif la rentabilité de leurs capitaux. Une identification ayant fini par s'établir au fil des années, entre une dynastie familiale et l'entreprise à laquelle elle avait attaché son nom, les Dupasquier étaient également animés par le souci de maintenir un « honneur industriel » qu'ils avaient fait connaître un peu partout en Europe et dans le monde. Mais le profit — à la fois en tant que revenu personnel et indicateur de gestion — était suffisamment au cœur de leur politique pour que les Grands livres, dans une formule stéréotypée, le qualifiassent de « don de Dieu », tout en offrant à l'analyse les éléments permettant de comprendre avec la plus grande précision les raisons de son évolution. Ainsi, qu'on le rapporte au chiffre d'affaires ou — plus difficilement — au capital investi, il apparaît que le profit dégagé par la Fabrique-Neuve fit d'elle, pendant un demi-siècle au moins, une affaire des plus rentables; même par la suite, c'est autant la baisse du profit qui provoqua la fin de l'entreprise, que l'impossibilité de le réinvestir dans l'entreprise même, pour des raisons sur lesquelles les entrepreneurs n'avaient à peu près aucune prise.

1. LA MARGE BENEFICIAIRE

Le taux de marge est l'indicateur de rentabilité le plus directement appréhendable au travers des données du compte d'exploitation générale. Il s'exprime dans le ratio :

$$\frac{\text{Bénéfice brut d'exploitation} \times 100}{\text{Chiffre d'affaires annuel} \text{ (1)}}$$

A moyen terme, ses fluctuations étaient nettement marquées, présentant une corrélation avec les mouvements de la production. Paradoxalement, cette corrélation était négative, la marge étant d'autant plus élevée que la conjoncture était plus mauvaise. Ainsi, le boom de la production, entre 1754 et 1766, la vit passer de 25,5 à 14,3 % du chiffre d'affaires, tandis que de 1767 à 1775, en pleine période de marasme, elle remontait à 22,7 %. De même, les années 1792-1797 virent

1) Cf. annexe II, colonne 9.

la production bondir de 27.293 à 44.290 pièces, tandis que la marge chutait de 26,5 à 16,9 %.

Deux raisons expliquent ces mouvements en sens contraire. En période de crise, les dirigeants de la Fabrique-Neuve avaient tendance à imprimer des toiles plus luxueuses et d'une plus longue fabrication. En effet, ils répugnaient à licencier des ouvriers parce qu'ils n'étaient jamais sûrs de les retrouver en cas de retournement de la conjoncture : la mobilité géographique de ces ouvriers était telle qu'ils eussent pu, entre temps, aller chercher du travail dans d'autres fabriques, en Suisse ou en France. Les fabricants préféraient donc, pour en occuper le plus possible en temps de crise, imprimer des toiles incorporant un maximum de façon. Comme l'écrivait, en 1828 encore, Vaucher, Dupasquier et Cie : « Les chefs font de grands efforts pour ne pas laisser leurs ouvriers inactifs. Ils font, au besoin, des articles d'une longue fabrication et d'une vente incertaine, pour ne pas les laisser chômer » (2).

Or, ces toiles de luxe étaient aussi celles qui donnaient au fabricant le bénéfice le plus grand par unité produite. Voici les chiffres que donnait Ryhiner, en 1766, pour sa fabrique de Bâle (3) :

| Genre | Prix de revient | Bénéfice | |
|---|-----------------|----------|------|
| | F | F | % |
| Indienne ordinaire | 19,77 | 2,22 | 11,2 |
| Mouchoirs moitié simple et moitié double fond sur n° 50 | 48,06 | 4,74 | 9,8 |
| Toile fine n° 50 | 36,25 | 4,84 | 13,3 |
| Péruvienne à 6 et 7 mains, à l'anglaise | 38,78 | 7,73 | 19,9 |

En période de crise, les fabricants pouvaient donc, jusqu'à un certain point, freiner la baisse de leur bénéfice par une augmentation de leur taux de marge.

Mais la principale raison des fluctuations du taux de marge, à moyen terme, tenait au fait que le fabricant ne répercutait pas dans ses prix de façon les variations de cours de certaines drogues et, notamment, de la garance. Or, de 1754 à 1815, le prix de cette dernière fut toujours plus élevé en période de prospérité, lorsque la demande qui émanait des fabriques européennes était forte. Une comparaison entre

2) De la même façon, Louis Verdan Père et Fils, Auguste Verdan et Verdan Frères se plaignaient que, quoique travaillant par commission, ils étaient obligés, en période de crise, de « travailler pour leur compte et malgré eux », uniquement pour occuper leurs ouvriers dans les intervalles où la fabrication pour compte d'autrui était insuffisante (AEN, dossier Toiles peintes, 26 avril 1836).

3) J. Ryhiner, *op. cit.*, pp. 140-147.

l'évolution du prix de la garance et celle du taux de marge montre que la seconde était, dans une large mesure, l'image inversée de la première.

Dans le long terme, le taux de marge se maintint à un niveau à peu près constant jusqu'en 1798.

| Période | Taux de marge bénéficiaire |
|-------------------------------|----------------------------|
| 1754-1764 | 20,9 % |
| 1765-1775 | 18,7 % |
| 1783-1798 | 19 % |
| 1800-1815 (onze années) | 14,7 % |

Cette stabilité peut faire problème. On s'attendrait à ce que après l'âge d'or des années 1750 et 1760, la montée de la concurrence européenne ait amenuisé le taux de marge des fabricants. En fait, durant toute cette période, la Fabrique-Neuve ne cessa de disposer de certains atouts — compétence technique de ses chefs, qualification de sa main-d'œuvre, qualité de ses matières premières — qui mettaient sa production, jusqu'à un certain point, hors d'atteinte de la concurrence du commun des fabriques. Les témoignages sont suffisamment nombreux et concordants pour laisser penser que, sur le marché européen, la production neuchâteloise et, notamment, celle de la Fabrique-Neuve, faisaient prime.

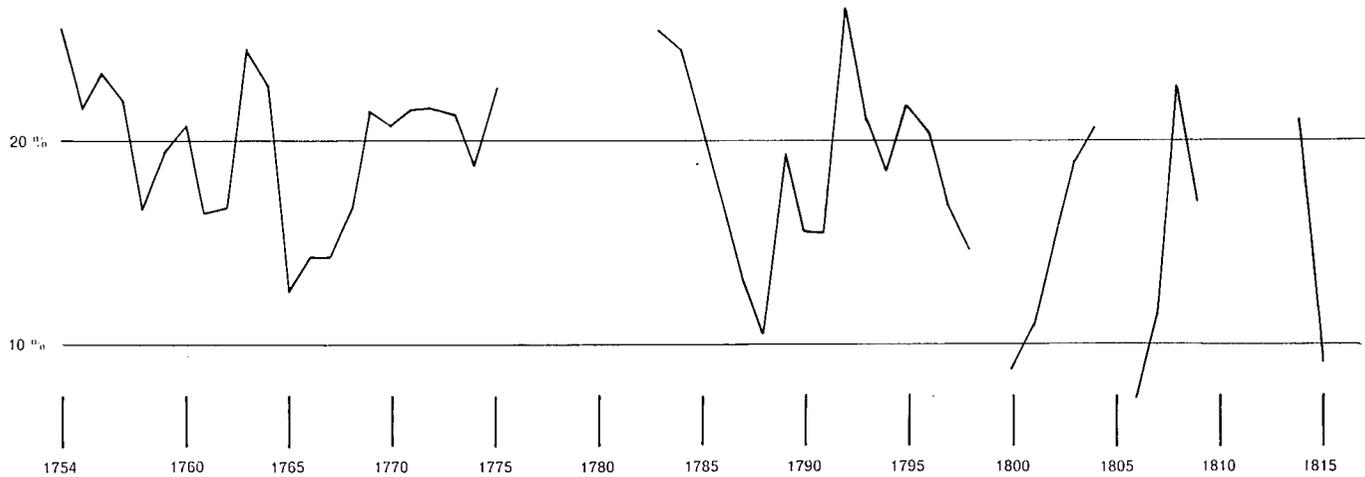
Dans les années 1750 et 1760, la suprématie des indiennes suisses et neuchâteloises ne fait aucun doute : en fait foi la façon dont les entreprises mulhousiennes et françaises s'arrachèrent, dans un premier temps, la main-d'œuvre neuchâteloise (4). En 1770, Delormois notait le haut degré de perfection de la production neuchâteloise, citant en particulier les établissements de « MM. Bourdalaise et Dupaquet (Pourtalès et Dupasquier !), Deluse et Cartier, Demontmollins, Jean Renaux, Brand et Compagnie, Deluse et Bosset », tous capables de fabriquer « des dessins qui portaient jusqu'à 180 planches, ce qu'on n'avait pas encore vu jusqu'alors ». Parmi ces fabriques, Delormois soulignait l'excellence de celle que dirigeait Claude-Abram Dupasquier, « qui faisait des ouvrages aussi beaux qu'en Angleterre » (5).

La même année un autre spécialiste visitait la fabrique de Cortailod : Frédéric Oberkampf, frère de Christophe, l'indienneur de Jouy. En voyage d'information dans la France de l'est et en Suisse, il s'était vu confier par son frère la mission « d'examiner tout et d'inscrire ce qu'il verrait, partout où il serait » ; lorsqu'il serait dans la principauté

4) Cf. P. Caspard : La fabrique au village, in *Le Mouvement Social*, octobre-décembre 1976, p. 25. S. Chassagne mène actuellement une enquête exhaustive sur les indienneurs étrangers en France.

5) Delormois, *op. cit.* pp. X et 27.

LE TAUX DE MARGE BENEFICIAIRE, 1754-1815



Source : A.F.C., Grands livres, rencontres de marchandises, papiers divers.

de Neuchâtel, il devrait tout particulièrement « faire de manière qu'il puisse voir l'ouvrage de Pourtalès ». Le jugement de Frédéric est donc intéressant, d'autant plus qu'il est peu suspect de complaisance : il avait précédemment écrit à son frère qu'à Mulhouse comme à Bâle, « rien ne lui plaisait », et qu' « il n'avait pas encore vu plus beau que ce que nous fabriquons ». Le commentaire qu'il porte sur la Fabrique-Neuve est sensiblement différent : « Je ne peux pas dire que j'ai vu grand chose de nouveau (mais...) j'ai vu de si belles étoffes qui m'ont étonné, telles que soies, baffetas, casses, guinées en grande quantité. Ils font des fonds jaunes, cette année, bon teint, provenant de la plante (la gaude), ils tiennent cela pour un chef-d'œuvre, et ils sont beaux. Personne ne travaille davantage que (la Fabrique-Neuve) dans tout Neuchâtel. Il y a pourtant là sept fabriques, et toutes solides » (6).

A la fin du siècle, les produits de la principauté continuaient à se distinguer par leur qualité. Selon Angelini, « de toutes les fabriques d'indiennes qui sont en Suisse, il n'y en a aucune qui puisse rivaliser avec celles du comté de Neuchâtel. Leur renom, leur commerce et leur intelligence priment même sur les fabriques de Genève (...) qui n'excellent que pour les fonds blancs ». Celles de Saint-Gall et des Grisons travaillent en toiles rayées de lin et de chanvre, « dont l'importance est relevée par la consommation du vulgaire, mais qui d'ailleurs ne peuvent être rangées dans les articles de luxe ». Quant aux fabriques bernoises, leurs produits sont ordinaires, et « ne peuvent pas contenir la concurrence de celles de Neuchâtel, ni pour le coloris, ni pour la beauté et l'exactitude des dessins ». Neuchâtel se distingue particulièrement par ses fonds bronze, verts ou embrouillés, les produits les plus réputés provenant de la Fabrique-Neuve : « Rien de plus beau que les manufactures (les marchandises) qui sortent des ateliers de Cortaillod. Cette superbe fabrique excelle surtout dans la finesse des couleurs et dans la beauté des dessins. Elle travaille fort peu en marchandises ordinaires. Son impression est faite le plus en toiles des Indes » (7).

La qualité exceptionnelle de sa production peut expliquer que le développement de l'indiennage, dans la plupart des pays d'Europe, n'ait que modérément entamé, pendant près de cinquante ans, les marges pratiquées par la Fabrique-Neuve. A partir de 1800, en revanche, le taux de marge baissa assez sensiblement. Jusqu'en 1815, il ne fut plus, en moyenne, que de 14,7 %. Par delà les raisons qui tiennent à la conjoncture, cette baisse s'explique sans doute par l'apparition, sur le marché, des calicots que les Anglais produisaient à bas prix, grâce au machinisme.

Dès les dernières années du XVIII^e siècle sur le marché italien, les Anglais vendaient 2 L. 10 s. de France une aune de calicot qui, peu d'années auparavant, coûtait quatre livres (8). Grâce à leur production

6) S. Chassagne, ouvrage cité, à paraître.

7) Angelini, *op. cit.* pp. 164 ss.

8) Idem, p. 171.

de masse, ils se contentaient d'une marge réduite : un batz par aune seulement, selon les fabricants neuchâtelois, soit environ 6 % du prix de vente ⁽⁹⁾. Un tel chiffre ne pouvait qu'obliger les Neuchâtelois à comprimer leur propre marge, tout au moins dans les genres où l'impression à la machine venait concurrencer l'impression à la main. En fait, l'impression à la planche restait supérieure pour les genres de luxe, sur lesquels la Fabrique-Neuve, comme les autres entreprises neuchâtelaises, continua à concentrer une part importante de sa production, même après 1810. Le 3 décembre 1814, Charles Frédéric Dupasquier écrivait à Léo, son frère cadet : « Nous ne pouvons suffire à la demande de tous côtés... Dans toute l'Italie et les îles voisines jusqu'en Sicile et à Malte, nos dessins de lapis et de filets sont de beaucoup préférés à ceux des Anglais, qui ont beau faire des montagnes de marchandises et les vendre à tous prix, jusqu'ici ils ne nous ont fait aucun tort nulle part » ⁽¹⁰⁾.

En revanche, pour l'impression mécanique, le retard des Neuchâtelois était important. Alors qu'ils avaient acheté une machine à imprimer dès 1807, les dirigeants de Vauvillers constataient en 1819 que, sur les marchés allemands, « en calicots, il n'y a rien à faire; nos prix diffèrent encore trop de ceux des Anglais » ⁽¹¹⁾. C'est qu'à la différence des Anglais, les fabricants neuchâtelois ne pouvaient compenser la réduction de leur marge par l'augmentation de leur production, faute de débouchés. La rentabilité de leur capital s'en trouva donc directement atteinte.

2. LA RENTABILITE DU CAPITAL

Il est autant de façons de mesurer la rentabilité d'une entreprise que de modes de calcul de son profit ou d'évaluation de son capital ⁽¹²⁾. Nous n'en retiendrons ici que deux, prenant en compte le bénéfice brut et le seul capital productif d'une part, le bénéfice brut et la totalité du capital avancé d'autre part ⁽¹³⁾.

La rentabilité du capital productif

La rentabilité du capital productif sera ici définie comme le rapport entre le profit brut et tout ce qui entre dans la valeur de la marchandise : bâtiments, machines, meubles, capital circulant constant (drogues) et variable (salaires), dépenses diverses de fabrique. Ne figurent dans le capital productif, ni les terrains qui constituent, certes, une immo-

9) AEN. Fonds Berthier, VIII, situation économique.

10) D. Berthoud, *op. cit.* p. 147.

11) *Idem*, p. 169.

12) Cf. la problématique définie par J. Bouvier, F. Furet et M. Gillet in *Le mouvement du profit en France au XIX^e siècle*, Paris-La Haye, 1965, pp. 13-21.

13) Les tableaux en annexe permettent de calculer un certain nombre d'autres ratios que ceux qui figurent ici.

bilisation de capital, mais ne représentent rien d'autre qu'une rente que l'entrepreneur doit prélever sur son profit, ni la monnaie et les créances, dont l'importance est d'ailleurs négligeable, ni, enfin, les stocks de drogues et de marchandises finies, dont une partie est nécessaire au procès de production, mais qui ne constituent, dans leur ensemble, qu'un des « faux frais » de cette production, du « capital en jachère » (14). Le rapport entre le bénéfice et le capital ainsi défini constitue l'un des indicateurs possibles de la rentabilité de l'entreprise, conçue comme unité de production — de valeur et de plus-value — au sens strict du terme.

La rentabilité du capital productif est exprimée par une fraction où figurent, au numérateur, le bénéfice comptable tel que permettent de le calculer les comptes d'exploitation générale et, au dénominateur, la somme constituée par le capital fixe (bâtiments, machines, meubles et ustensiles), le capital circulant (drogues consommées pendant l'année), le capital variable (salaires versés aux différentes catégories d'ouvriers), et les dépenses diverses de fabrique (ensemble hétérogène d'avances de capital fixe, circulant et variable).

Le calcul du taux de profit doit tenir compte de la rotation du capital avancé. La période d'activité recouverte par les exercices comptables était généralement de dix à onze mois. Mais la durée du processus d'impression d'une toile n'était que de deux mois environ. Cela signifie que le capital circulant, constant et variable, effectuait cinq rotations durant un exercice. Le capital avancé par l'entrepreneur en drogues et en salaires, n'était donc pas égal au montant des dépenses figurant dans le compte d'exploitation, mais à la cinquième partie de cette somme seulement. En revanche, le capital fixe était avancé dans sa totalité au début de chaque campagne. Quant aux dépenses diverses de fabrique, comme elles portaient en majorité sur des drogues et des salaires, on peut estimer que le nombre de leurs rotations annuelles était également proche de cinq.

La rotation du capital tendit à s'effectuer plus rapidement, au fil des années. D'une part, la durée de la campagne s'allongea progressivement, par réduction de l'inactivité hivernale. En 1752, les premiers contrats d'engagement des rentreuses portaient sur sept mois (15). En 1767-1773, le nombre de jours travaillés en moyenne chaque année atteignait 230 et, en 1810-1816, 275 (16). La journée de travail s'allongea, elle aussi, par la pratique plus répandue du travail de nuit à la chandelle.

Jusqu'en 1819, en revanche, la Fabrique-Neuve n'eut pas recours au procédé du blanchiment au chlore, qui aurait pu réduire dans de

14) K. Marx. *Le capital*, Editions sociales, t. IV, p. 113.

15) AFC. Papiers divers.

16) AFC. Livres pour les ouvriers; livres des journées des manœuvres; ouvrage des imprimeurs et rentreuses; ouvrages des pinceuses.

fortes proportions la durée du processus d'impression, en supprimant les longues semaines nécessaires au blanchiment des toiles sur pré. L'accélération de la rotation du capital étant, finalement, peu importante et difficile à chiffrer avec précision, il n'en a pas été tenu compte dans le calcul du taux de profit; sinon, celui-ci s'en fût trouvé légèrement augmenté au fil des années.

La rentabilité du capital productif se mesure donc par le rapport entre le bénéfice brut et l'ensemble constitué par la valeur des bâtiments et de l'outillage, et le cinquième des dépenses de salaires, de drogues et des dépenses diverses de fabrique ⁽¹⁷⁾. Ainsi calculé, le taux de profit se situait à un niveau très élevé, puisque, de 1783 à 1815, il oscilla entre un minimum d'environ 20 %, en 1788, 1800, 1806 et 1815, et un maximum qui dépassait 50 % en 1783, 1784, 1792 et 1795. A court terme, il évoluait comme la marge bénéficiaire qui dépendait elle-même, pour l'essentiel, du prix des drogues : les années où le taux de profit était le plus bas sont celles où le prix de la garance était le plus élevé. A long terme, une chute du profit se produisit, sous le double effet de la baisse du taux de marge et de l'augmentation du capital productif.

Dans les années 1750 et 1760, la rentabilité du capital fut considérable. Les données manquent pour la chiffrer avec précision, mais les témoignages s'accordent pour souligner le niveau exceptionnellement élevé qu'elle atteignit, à cette époque, dans les entreprises dont les dirigeants avaient une double compétence de techniciens et de gestionnaires. Concernant l'indiennage neuchâtelois, le conseiller d'Etat Abram de Pury écrivait, en 1769, non sans indignation, que « les bras croisés, et seulement pour avoir fourni quelques fonds à une fabrique d'indiennes, mon argent a travaillé avec un succès si étonnant qu'il me paraît à peine croyable » ⁽¹⁸⁾. L'indienneur bâlois Ryhiner affirmait, de son côté, en 1766, que « ce commerce (l'indiennage) est l'un des meilleurs de ce temps » tandis que le Mulhousien Mathieu Mieg disait des indienneurs de sa ville qu' « ils gagnaient pour ainsi dire de l'argent en dormant » ! ⁽¹⁹⁾.

Jusqu'à la fin du siècle, les taux de profit réalisés par la Fabrique-Neuve restèrent élevés :

17) La valeur des bâtiments n'est connue qu'à partir de 1809. On peut estimer qu'entre 1780 et 1809, elle est restée sensiblement identique. La valeur de l'outillage en cuivre et au rouleau est connue avec précision respectivement à partir de 1780 et 1810. Sur tout ceci, cf. supra, chapitre III. Les dépenses de drogues, de salaires et les dépenses diverses de fabrique figurent dans les annexes III, VI et VII.

18) A. Pury, *art. cit.* p. 279.

19) R. Oberlé. *L'évolution des fortunes à Mulhouse...* p. 151.

LE MOUVEMENT DU PROFIT

| Période d'observation | Années | Profit annuel moyen | Capital productif moyen (estimation) | Taux de profit |
|--------------------------|--------|---------------------------|---|----------------------|
| 1783-1791 | 9 | 49.100 L. | 140.000 L. | 35 % |
| 1792-1798 | 7 | 80.100 L. | 160.000 L. | 50 % |
| 1800-1809 | 9 | 46.200 L. | 140.000 L. | 33 % |
| 1814-1815 | 2 | 64.100 L. | 240.000 L. | 26 % |

A partir de 1800, la rentabilité de la Fabrique-Neuve baissa parce que la croissance du capital productif, due aux nouvelles constructions de bâtiments et à l'achat de la machine à imprimer au rouleau, ne fut pas accompagnée d'une montée équivalente de la production ou de la marge bénéficiaire. Malgré tout, le taux de profit de 40 %, atteint en 1814, laisse penser que le capital productif conservait encore, à cette époque, une bonne partie de son potentiel de rentabilité (20).

La rentabilité du capital avancé

Le capital productif ne constituait qu'une fraction du capital avancé par le fabricant, même si les structures de l'entreprise faisaient que le premier ne se différençait que peu du second. Le capital non productif avancé par le fabricant se composait essentiellement des terrains nécessaires à la construction des bâtiments et, surtout, à l'aménagement des blancheries : en valeur, ils représentaient peut-être dix à quinze pour cent du capital productif vers 1775, et beaucoup moins par la suite. Quant au capital immobilisé dans les stocks de marchandises finies, il était à peu près inexistant : quelques dizaines de toiles au maximum, chaque année, dont la valeur était négligeable. La valeur de la façon déjà apportée aux toiles non finies en fin de campagne ne peut être considérée comme un stock de marchandises : il s'agissait de toiles pleinement engagées dans la sphère de production, même si les conditions climatiques imposaient, en hiver, un arrêt de quelques semaines dans la période de travail.

Restent les stocks de drogues. Une partie en était techniquement nécessaire, une certaine avance dans les approvisionnements permettant d'éviter de brusques interruptions dans l'ensemble du processus de

20) Les résultats obtenus par la fabrique de Vauvillers furent assez proches de ceux de la Fabrique-Neuve. Entre 1811 et 1814, la société Bovet et Cie qui l'exploitait, réalisa un bénéfice cumulé de 283.500 L, dont 96.875 L pour la seule année 1814, où le montant des factures d'impression fut de 331.627 L. En 1819 et 1820, ses pertes cumulées furent de 88.000 L; en 1821, elle connut un bénéfice de 10.000 L. Ces derniers chiffres ne permettent pas, toutefois, de définir une tendance à long terme, les années 1819 à 1821 s'étant traduites, pour l'indiennage neuchâtelois dans son ensemble, par une crise particulièrement sévère. (Archives de Bovet et Cie, journal particulier, 1814-1821).

fabrication. Mais, au fil des années, le capital immobilisé de la sorte en vint à dépasser très largement ce minimum technique.

C'était là, d'abord, le résultat d'un choix délibéré de la part de l'entrepreneur : de ses stocks de drogues, il attendait une plus-value en période de hausse des prix. Ceci explique les fluctuations de ces stocks, à moyen terme. Ainsi, lors de la flambée des cours qui débuta en 1793 et qui affecta la plupart des drogues consommées par la Fabrique-Neuve : de soixante livres le quintal cette année-là, la garance fine d'Alsace passa à quatre-vingt-sept livres cinq ans plus tard (plus quarante-cinq pour cent), tandis que le prix du quintal de gomme du Sénégal s'élevait de 90 à 160 livres (plus soixante-dix-sept pour cent), et l'huile de vitriol de quarante à soixante-dix livres le quintal (plus soixante-quinze pour cent). Pendant le même temps, les stocks de drogues, qui représentaient une valeur de 51.000 L. à la fin de l'année 1793 (quarante-et-un pour cent des achats de l'année), passaient à 134.000 L. à la fin de 1798 (soixante-dix-huit pour cent des achats de l'année). Après 1800, la baisse du prix des drogues entraîna un brusque dégonflement des stocks qui ne représentaient plus, en 1802 et 1803, que quarante pour cent des achats de ces deux années.

Ces achats, préventifs ou spéculatifs, portaient particulièrement sur la garance. A deux reprises, en 1793-1798, puis en 1810-1819, les dirigeants gonflèrent, dans d'énormes proportions, leurs stocks de ce produit, afin de se prémunir contre la hausse des prix ou de spéculer sur elle. Entre 1812 et 1817, les plus-values qu'ils gagnèrent de cette façon se chiffrent par dizaines de milliers de livres. Eu égard au montant du capital immobilisé de cette façon — plus de 200.000 L. en 1817 ! — ce gain était inférieur au profit dégagé par le capital productif, mais plus intéressant que les trois ou quatre pour cent qui constituaient le loyer de l'argent à l'époque. S'ajoutant au profit, ces gains contribuaient, en tout cas, à conférer au capital total avancé une rentabilité qui ne restait pas trop éloignée de celle du capital productif.

Il est clair, néanmoins, que le gonflement de ses stocks ne constituait, pour l'entrepreneur, qu'un pis aller. En effet, il ne présentait un intérêt spéculatif que dans le court ou le moyen terme. Or, l'accroissement des stocks fut un phénomène continu tout au long de l'histoire de la fabrique : de 1754-1760 à 1810-1819, ils furent multipliés par 156 en valeur absolue et par 13 en pourcentage des achats annuels. Les stocks de drogues en vinrent à représenter des immobilisations considérables, égales à celles de l'ensemble du capital productif : en 1817-1819, les unes et les autres dépassaient 300.000 livres : (voir tableau page suivante).

Cette hypertrophie était à la fois l'indice et la conséquence de l'un des problèmes majeurs auxquels se trouvait confronté l'entrepreneur : même si la rentabilité de son entreprise restait élevée, il éprouvait des difficultés à élargir son capital productif pour accroître la masse de son profit. Les raisons de ces difficultés étaient doubles. Les unes tenaient à l'environnement international de la Fabrique-Neuve; les

LE MOUVEMENT DU PROFIT

| Années | Achats (moyenne annuelle) | Stocks en fin de campagne (moyenne annuelle) | Stocks |
|----------------|---------------------------------|---|-------------|
| | L. | L. | achats % |
| 1754-1760 | 18.700 | 1.500 | 8 |
| 1761-1770 | 48.100 | 11.800 | 24,5 |
| 1771-1775 | 54.600 | 13.000 | 23,8 |
| 1783-1790 | 101.000 | 33.600 | 33,2 |
| 1791-1800 | 155.400 | 81.400 | 52,3 |
| 1801-1809 | 119.500 | 74.700 | 62,5 |
| 1810-1819 | 232.000 | 234.900 | 101,2 |

secondes aux structures de l'entreprise qui, reposant sur le travail à façon, mettaient le capital industriel sous la domination du capital commercial (21).

Profits industriels et profits commerciaux

Dans le secteur des indiennes, la période de production ne constituait qu'une partie du temps total mis par le capital pour décrire son cycle : elle était bien moindre que la période durant laquelle le capital circulait sous forme de marchandise et d'argent. La masse du capital industriel était donc largement inférieure à celle du capital commercial qui, en raison du contrat de façon, prenait en charge la quasi intégralité du procès de circulation : en 1790, le capital productif de la Fabrique-Neuve était d'environ 140.000 L., le capital total avancé par le fabricant de 200 à 250.000 L., tandis que le fonds capital de Pourtalès et Cie était de 3.000.000 de livres (22).

Les profits dégagés par la fabrication et le commerce des indiennes étaient donc sans commune mesure. De 1783 à 1795, ceux de la Fabrique-Neuve se montèrent, au total, à 760.000 L. soit, en moyenne, 58.000 L. par an; de 1776 à 1795, ceux de Pourtalès et Cie furent de 9.000.000 de L., soit 450.000 L. par an (23). Quoique de moindre envergure que cette dernière, Vaucher, Dupasquier et Cie, qui lui succéda, continua à dominer la Fabrique-Neuve par la masse et le rapport de ses capitaux. De 1796 à 1829, son chiffre d'affaires oscilla entre 4 et 6.000.000 de L., le bénéfice moyen de chacune de ces trente-quatre années se montant à près de 180.000 L (24), alors que celui de la Fabrique-Neuve, de 1796 à 1814, ne dépassait pas 55.000 L.

21) Même si, au plan des personnes ou des familles, intérêts industriels et commerciaux étaient assez étroitement imbriqués; cf. chapitre II.

22) Cf. supra, p. 42.

23) A. Petitpierre, *op. cit.* pp. 235-236. La somme de neuf millions de livres tient compte des pertes qui se produisirent pendant trois exercices et ne comprend pas les intérêts des capitaux.

24) Ibid.

Pour autant que la comparaison ait un sens, compte tenu des différences dans le mode de leur calcul, il apparaît, en revanche, que la rentabilité du capital commercial était inférieure à celle du capital industriel. Pour ce dernier, la moyenne des années 1783-1791 était de 37,3 %, celle des années 1792-1798 de cinquante pour cent. A la même époque, le taux de profit chez Pourtalès et Cie, tel que l'a calculé L. Bergeron, était de vingt-quatre pour cent de 1782 à 1789, et de six pour cent seulement de 1790 à 1795 ⁽²⁵⁾. En outre, la régularité du profit industriel était plus grande que celle du bénéfice commercial : de 1783 à 1795, le premier ne descendit jamais au-dessous de seize pour cent (en 1783), alors que Pourtalès et Cie subissait des pertes en 1789, 1791 et 1793.

Les gains des fabricants, moins massifs que ceux des commerçants neuchâtois pour lesquels ils travaillaient à façon, étaient aussi beaucoup plus faibles que ceux des entreprises qui réunissaient l'impression et le commerce des toiles, telle la manufacture d'Oberkampf à Jouy ⁽²⁶⁾. Durant les années 1783-1792, la production de cette fabrique fut à peu près équivalente à celle de la Fabrique-Neuve : 26.000 pièces en moyenne annuelle pour la première, 30.100 pour la seconde. Mais, tandis que l'actif du bilan d'Oberkampf se montait à 7.500.000 L. t et son bénéfice annuel moyen à 667.000 L. t. (soit neuf pour cent de l'actif), le capital productif immobilisé par la Fabrique-Neuve était d'environ 140.000 L., et son bénéfice d'exploitation de 53.000 L. (soit un taux de profit de trente-huit pour cent).

Il apparaît donc que, dans le secteur de l'indiennage, une contrariété existait, selon les formes de l'investissement, entre masse et taux du profit. C'est ce que met en lumière la comparaison des rentabilités du capital de la Fabrique-Neuve d'une part, de Pourtalès et Cie et d'Oberkampf d'autre part. Sur un plan plus théorique, cette contrariété a également été mise en évidence par Jean Ryhiner qui, en 1766, s'est livré à des calculs comparatifs sur la rentabilité du capital de deux fabriques imprimant la même quantité de toiles, l'une pour son propre compte, l'autre par commission ⁽²⁷⁾. Selon son hypothèse, chaque fabrique comprend quarante-huit tables d'impression, et travaille trente-six semaines par an. Pendant ce laps de temps, elle imprime 13.608 indiennes ordinaires et 3.600 pièces fines, soit 17.208 pièces en tout. Pour imprimer ces toiles, l'entreprise A, qui travaille pour son compte, doit immobiliser en toiles blanches, frais de fabrication et stocks 272.511 florins qui lui rapportent 18.873 florins, soit 6,9 % de profit. L'entreprise B, qui travaille à façon, ne doit immobiliser que 23.433 florins en frais de fabrication rapportant un profit annuel de 10.910 florins, soit 46,5 % ⁽²⁸⁾.

25) L. Bergeron, *art. cit.* pp. 508 ss.

26) S. Chassagne, ouvrage cité, à paraître.

27) J. Ryhiner, *op. cit.*, t. II, pp. 140-147.

28) 1 florin = 0,45 L.t.

Les conclusions que Ryhiner tire de cette comparaison sont, d'abord, que « l'on gagne plus en imprimant par commission que si l'on imprime pour son compte », c'est-à-dire que les fonds immobilisés ont une rentabilité nettement supérieure dans le premier cas. En outre, ces gains sont obtenus « sans risque ». En revanche, le travail à façon présente, selon Ryhiner, deux inconvénients. Le premier est la dépendance à l'égard d'entreprises étrangères et les conflits qui peuvent en résulter : « Il s'agirait d'avoir toujours assez de toiles à imprimer et d'être assez heureux pour que toute la partie d'impression réussisse, sans cela on aurait des disputes éternelles ».

Le second inconvénient, plus fondamental, a trait au rapport des capitaux immobilisés. L'entreprise A, qui travaille pour son compte, obtient un profit annuel de 18.873 Fl., tandis que l'entreprise B ne gagne que 10.910 Fl. Mais, dans la deuxième hypothèse, 249.078 Fl. restent inemployés, cette somme constituant la différence entre les 272.511 Fl. mis en œuvre par l'entreprise A et les 23.433 Fl. utilisés par l'entreprise B. Or, Ryhiner n'imagine pas que cette somme puisse être d'un même rapport que la fraction employée dans la fabrication. Autrement dit, il n'envisage aucun élargissement du capital productif, ni aucun accroissement de la production. Il suppose simplement que les 249.078 Fl., « employés ailleurs », rapporteront un intérêt de 3 %, soit 7.472 Fl. Dans l'hypothèse du travail à façon, le gain total est donc de $10.910 + 7.472 = 18.382$ Fl., alors que si le fabricant travaille pour son compte, son fonds lui rapportera 18.873 Fl., soit une somme légèrement supérieure.

Les analyses de Ryhiner se situent dans un contexte de surabondance de capital, où l'objectif primordial est d'en investir le maximum, même à des taux relativement peu flatteurs. La pléthore des capitaux à Bâle est suggérée par la faiblesse même du taux d'intérêt que mentionne Ryhiner, et que confirme R. Oberlé, selon qui Bâle a financé l'industrialisation mulhousienne par des prêts dont le taux se situait entre 2,75 et 3,75 % (29).

La situation n'était pas très différente à Neuchâtel. En 1787, Pourtalès et Cie refusait de donner plus de 3 % des dépôts qui lui étaient confiés, disant que « c'est le plus haut intérêt que nous puissions (...) payer, eu égard aux circonstances, aux risques qu'on court en les faisant valoir, et surtout, n'ayant pas besoin de fonds étrangers dans notre commerce » (30). En 1813 encore, Vaucher, Dupasquier et Cie affirmait faire preuve de « bienveillance et désintéressement », en se chargeant de prendre, à 3,5 %, les dépôts de la caisse d'épargne de Neuchâtel, créée l'année précédente (31). Négociants et industriels, qui étaient les promoteurs de cette caisse d'épargne, lui fixaient d'ailleurs

29) R. Oberlé, *art. cit.* pp. 150 ss.

30) L. Bergeron, *art. cit.*, p. 510, n. 2. A ce propos, L. Bergeron émet, à juste titre, l'hypothèse d'une « suraccumulation du capital ».

31) Ph. Godet : *La caisse d'épargne de Neuchâtel*. Neuchâtel, 1912.

pour seul but d'atténuer, pour la population laborieuse, les conséquences du chômage ou des disettes et non pas de drainer des capitaux qui ne leur faisaient nullement défaut. En 1845 encore, Henry Dupasquier parlait de « ces capitaux qui, dans notre heureux pays, sont toujours à chercher des placements », en raison de leur surabondance ⁽³²⁾. Le commerce avait donc, sur l'industrie, l'avantage d'offrir un emploi à des capitaux plus importants. Encore fallait-il que les bénéfiques commerciaux fussent en rapport avec la masse des capitaux investis. Or, à cet égard, lorsque le capital industriel de la Fabrique-Neuve fusionna avec le capital commercial, en mars 1818, la conjoncture commerciale était devenue beaucoup plus difficile qu'elle ne l'avait été au siècle précédent.

3. LA FIN DE LA FABRIQUE-NEUVE

De 1818 à 1854, la rentabilité de l'entreprise fut moindre que durant les décennies précédentes. La correspondance de Frédéric puis Henry Dupasquier ne laisse aucun doute sur cette baisse, l'expliquant par l'excès des stocks, la faiblesse des marges et la multiplication des ventes à perte.

La lenteur de la rotation des capitaux s'explique avant tout par l'élargissement — moins recherché que subi — du marché sur lequel la Fabrique-Neuve écoulait ses produits. « L'état actuel des affaires, qui porte de plus en plus la consommation de mes produits dans des pays éloignés, par suite des barrières que nos voisins élèvent à chaque instant contre notre industrie, réclame des capitaux de plus en plus considérables, à cause de la lenteur des rentrées », constatait Henry Dupasquier en février 1845. Revenant sur cette question un peu plus tard, il précisait : « Nos affaires lointaines augmentent tous les jours, nécessitant des capitaux considérables et, quoique nous en ayons beaucoup, nous sommes obligés, maintenant, de compter un peu plus juste que précédemment » ⁽³³⁾.

La conséquence de cette situation est que les stocks, tant en magasin que dans les établissements permanents ou les dépôts secondaires à l'étranger, devenaient de plus en plus importants. A la fin de l'exercice 1836-1837 ⁽³⁴⁾, il restait à l'inventaire 25.000 toiles blanches et 27.000 toiles imprimées, ce dernier chiffre représentant environ une année entière de production. Il est vrai que l'importance de ces stocks était due à des circonstances en partie exceptionnelles : le printemps froid avait freiné l'écoulement des mousselines, tandis que le choléra gâtait les ventes à Rome, à Naples et en Sicile. Ces circonstances disparues, les stocks revinrent, dès la fin de l'exercice suivant à un niveau plus acceptable : 22.000 toiles blanches et 13 à 14.000 toiles imprimées.

32) Copies de lettres, 27 février 1845.

33) Copies de lettres, 27 février 1845.

34) Depuis 1835, les exercices étaient arrêtés au 30 juin.

Cette baisse était peut-être aussi le résultat d'une politique dont Frédéric Dupasquier avait formé le projet en 1837. Il s'agissait de limiter volontairement la production de la Fabrique-Neuve d'au moins 8 à 10.000 pièces, rien qu'à destination du marché italien. Pesant les avantages et les inconvénients d'une telle décision, il estimait que, d'un côté, elle augmenterait ses frais généraux et renchérirait le coût de ses marchandises, mais qu'en revanche, elle permettrait de faire des marchandises plus suivies, livrées dans de meilleurs délais, et laissant moins de rebuts, « point essentiel par le temps qui court, car ce sont toujours les soldes de magasin qui nous emportent le bénéfice de nos ventes » (35).

Réduite ainsi à la défensive, la Fabrique-Neuve ne cessait pourtant pas d'être une affaire rentable. Telle était la conclusion que tirait Frédéric Dupasquier lui-même à la clôture des comptes de 1836-1837 qui se marquèrent par une perte de 80.000 L. Outre le printemps froid et le choléra en Italie, cette année-là avait été marquée par des spéculations malheureuses : Frédéric Dupasquier avait acheté à la hausse des quantités importantes de toiles blanches et de garance, alors que ces deux produits avaient, en fait, baissé. C'est ce qui explique qu'il ait jugé la perte de l'année « pas trop effrayante, quand on sait qu'il reste à l'inventaire plus de 27.000 pièces imprimées à 25 % de rabais sur la toile seulement », concluant que « puisqu'il a fallu un concours de circonstances aussi désastreuses pour amener un résultat pareil, nous devons pouvoir compter sur quelques bénéfices dans les temps ordinaires » (36).

A la fin de l'exercice 1837-1838, Frédéric Dupasquier pouvait encore dresser un tableau optimiste de la situation de son entreprise soulignant la confiance que les capitalistes neuchâtelois continuaient, eux aussi, à placer en elle. « Le mouvement de nos affaires est d'environ N.L. 1.500.000 (...). J'ai devant moi 22.000 pièces de toiles blanches, achetées au plus bas prix, de l'année dernière ou de celle-ci, plus tous nos approvisionnements de garance pour plus d'un an, également à des prix qui ne sont pas susceptibles de baisser, et enfin 200.000 francs en portefeuille, dont la moitié sur la France, et le reste sur Amsterdam, Hambourg, Augsbourg, Londres, Francfort, Milan, etc., plus, au moins, je pense, 100.000 francs chez nos banquiers. A la vérité, j'aurais quelques remboursements à faire, mais ils seront très peu considérables, car les personnes auxquelles mes associés veulent rembourser me prient de le garder, et mes anciens associés eux-mêmes me demandent comme un service de garder leur argent » (37). Envisageant l'hypothèse d'un recours à des commanditaires, Frédéric Dupasquier se déclarait prêt à leur offrir, « outre l'intérêt annuel de quatre pour cent, une part de bénéfices qui, d'après des calculs modérés, pourrait en général

35) Copies de lettres, 15 novembre 1837.

36) Copies de lettres, 18 octobre et 15 novembre 1837.

37) Copies de lettres, 21 juillet 1838.

le doubler, c'est-à-dire leur valoir autres quatre pour cent, soit en tout huit pour cent » (38).

Les bilans des exercices 1838-1839 et 1839-1840 furent vraisemblablement encore positifs (39). En revanche, à partir de 1840, la rentabilité de l'entreprise fut plus mal assurée. « Depuis quelques années, le résultat de mes affaires est peu brillant » constatait Henry Dupasquier en octobre 1844 (40). Le mois suivant apporta, pourtant, une bonne surprise : « Quoique notre bilan ne soit pas entièrement terminé, il est assez avancé pour que nous puissions à peu près juger du résultat et, contre mon attente, je crois que, cette fois, nous aurons un petit bénéfice. Je ne puis encore en savoir le chiffre mais, quel qu'il soit, il dépassera mon attente, puisque nous avons tout lieu de croire que nous serions encore en perte » (41). Espoir de courte durée; dès mars 1845, Henry Dupasquier estimait à nouveau que sa fabrique « languissait dans l'apathie » : « Cette campagne, suivant toute apparence, ne produira rien, quoique la vente ait bien commencé, parce que c'est une année de liquidation, parce que nous aurons peu fabriqué et parce que nous avons éprouvé des retards qui nous ont empêché d'effectuer bien des commissions en temps utile mais, s'il plaît à DIEU, cet état des choses changera l'année prochaine » (42).

Bien que cette lettre se terminât sur une note d'espoir, il était clair, pour Henry Dupasquier, que son entreprise était, à terme, condamnée. Avec clairvoyance, il constatait que la Fabrique-Neuve n'avait plus sa place « ... dans un siècle où les connaissances sont aussi généralement répandues, où l'émulation est également montée à son diapason le plus haut, et où les petits Etats voient leur commerce écrasé peu à peu par le tarif des grandes puissances » (43). Les dirigeants de la Fabrique-Neuve tentèrent de faire face à cette situation de concurrence, relativement nouvelle pour eux, en recherchant constamment des créneaux de fabrication qui pussent constituer autant d'éphémères monopoles. Leur souci était peut-être moins de chercher à produire à meilleur compte des marchandises identiques à celles de leurs concurrents, qu'à en inventer qu'ils fussent seuls à produire et qui pussent — à condition de « rencontrer le goût » — leur assurer les surprofits auxquels ils avaient été habitués.

Ainsi, le 3 mars 1838, Frédéric Dupasquier jugeait-il sévèrement le rapport des toiles imprimées au rouleau en une couleur. Certes, elles s'écoulaient assez facilement, mais « nous n'avons, dans ce genre, disait-il, que peu de supériorité sur les autres fabriques, car tout le

38) Ibid.

39) Henry Dupasquier écrivait, le 6 juillet 1840 « Je ne puis encore me faire une juste idée du résultat mais j'espère qu'il sera à peu près semblable à celui de l'année dernière ».

40) Copies de lettres, 5 octobre 1844.

41) Copies de lettres, 29 novembre 1844.

42) Copies de lettres, 9-10 mars 1845.

43) Copies de lettres, 13 mai 1844.

monde fait cet article et même assez bien » (44). En revanche, il déclarait fonder de grands espoirs sur un genre dont « les dessins sont complètement différents de tout ce que les Français ou les Anglais ont pu faire et nous permettront, j'espère, de soutenir les prix » (45). Bien entendu, les genres nouveaux étaient aussitôt imités par la concurrence, dès que celle-ci en avait trouvé les secrets de fabrication (46). De toutes façons, les ventes sur lesquelles les fabricants pouvaient se permettre de prélever de fortes marges ne représentaient qu'une part minime de leur chiffre d'affaires, le reste portant sur les produits où « l'émulation était à son diapason le plus haut », et les marges, sans aucun doute, à leur niveau le plus bas.

Dès la fin des années 1830, les dirigeants de la Fabrique-Neuve comprirent que cette situation était sans issue et songèrent « à se tuer, par crainte de la mort » (47). Que la Fabrique-Neuve ait prolongé sa carrière jusqu'en 1854 tient à des raisons où entrait, peut-être, autre chose que le froid calcul : « Si je ne craignais, écrivait Henry Dupasquier en 1844, de voir se fermer un établissement sur lequel repose en partie la fortune de ma famille, et qui donne du pain à une population d'ouvriers habituée à compter sur lui, et difficilement applicable à d'autres travaux, il y aurait longtemps que j'aurais quitté une carrière qui n'est pour moi qu'une source d'inquiétudes et de déboires, dans laquelle j'use ma vie morale et physique, et qui ne me présente aucune de ces compensations qu'on trouve dans toute autre. C'est pour moi bien plus qu'une question de fortune, DIEU m'aidant, je ne manquerai jamais du nécessaire, et je n'ai guère besoin d'autre chose, mais c'est une question d'honneur; non commercial, je ne laisserai jamais, s'il plaît à DIEU, mon honneur se compromettre dans le commerce mais d'honneur de famille, d'honneur industriel. De plus, c'est une question d'amour propre, je ne voudrais pas céder le pas à mes concurrents sans y être forcé; enfin, c'est une question d'affection, car je suis attaché à ma carrière, je suis attaché aux ouvriers avec lesquels je passe ma vie, je ne pourrais, sans un profond déchirement, renoncer à l'une et me séparer des autres, surtout avec l'idée de les laisser dans la misère. C'est donc pour moi une question qui touche à tout ce qu'il y a de plus profond dans le cœur de l'homme » (48).

Malgré tout, neuf années s'écoulèrent avant que Henry Dupasquier ne se décidât à abandonner la production des indiennes. C'est que la rentabilité de la Fabrique-Neuve, tout en devenant de plus en plus aléatoire, subsistait encore dans les meilleures années. Si les exercices

44) Copies de lettres, 13 mars 1838.

45) Copies de lettres, 13 novembre 1840.

46) Encore fallait-il que les dirigeants de la Fabrique-Neuve eux-mêmes ne perdissent pas leurs propres secrets. Ainsi, Frédéric Dupasquier mourut inopinément, le 10 août 1838, en emportant dans la tombe le procédé de fabrication d'un rose pâle que son fils Henry mit plusieurs mois à retrouver.

47) Copies de lettres, 21 juillet 1838.

48) Copies de lettres, 13 mai 1844.

1841-1842 et 1842-1843 se soldèrent par des pertes, la fabrique ayant fini par subir, avec quelque retard, les effets de la crise économique européenne, les années 1843-1844 et 1844-1845 rapportèrent « quelques bénéfices » ⁽⁴⁹⁾, qui s'amplifièrent l'année suivante pour atteindre 22.000 livres ⁽⁵⁰⁾. En 1846, la crise agricole et financière fit sentir ses effets; la perte de l'exercice 1846-1847 se limita à 3.000 livres, mais celle de l'année 1847-1848 fut de 25.000 livres ⁽⁵¹⁾.

Eu égard aux circonstances, Henry Dupasquier estima s'en tirer à bon compte. Mais, alors qu'en juillet 1848 encore, il lui paraissait que « traverser sans peine deux années de crise comme celles de 1847 et 1848 était un gage de sécurité pour l'avenir », la décision d'abandonner la fabrication des indiennes se précisa dans son esprit lorsque la clôture de son inventaire, en décembre 1848, lui révéla le montant exact de ses pertes : « Il est pénible de toujours travailler pour voir sa fortune diminuer au lieu d'augmenter, remarquait-il alors. Voilà dix ans que je fais ce métier, mais je crois que je renoncerais une fois pour toutes à la partie, avant que l'âge et de trop fortes habitudes m'empêchent d'embrasser une autre carrière » ⁽⁵²⁾.

Henry Dupasquier ne retarda la reconversion qu'il envisageait à cette époque que parce que la Fabrique-Neuve continuait, malgré tout, à lui rapporter quelque argent. « A la vérité, nous avons encore gagné quelque chose l'année dernière », constatait-il en décembre 1852 ⁽⁵³⁾. La fin de l'activité d'indiennage à la Fabrique-Neuve ne prit donc, en aucune façon, l'allure d'une déroute ou d'une débâcle. Lorsque Henry Dupasquier prit la décision ferme de reconvertir son entreprise, à l'issue de l'exercice 1853-1854, l'affaire qu'il dirigeait était encore rentable.

Pendant quelque temps, Henry Dupasquier avait hésité sur la nouvelle orientation qu'il convenait de donner à sa production. Au début de 1853, il se décida pour l'horlogerie, commençant à se renseigner sur la composition des montres. En mai, son frère fit, à Fleurier, un voyage d'étude dans ce sens ⁽⁵⁴⁾. Le premier juin, à quelques mois de commencer ce qui allait être la dernière campagne de la Fabrique-Neuve, il résuma, à l'intention de son parent Fritz Sacc, les raisons

49) Copies de lettres, 20 décembre 1845.

50) Copies de lettres, 8 mai 1847, 10 avril 1847, 31 décembre 1847.

51) Copies de lettres, 8 novembre 1848, 15 décembre 1848. Henry Dupasquier donne à ce déficit les causes suivantes : a) perte que donne le change sur l'appréciation des débiteurs, b) moins grande production en fabrique; c) perte passée sur les toiles à l'inventaire, d) recul des comptes d'intérêt par suite de la réduction dans les chiffres des ventes, et enfin e) recul de l'activité des dépôts, et notamment des dépôts brésiliens, qui comptaient pour près de la moitié d'un total s'élevant à 50.000 livres (Rio Grande 10.393 L, Rio de Janeiro 7.119 L, Bahia 2.392 L, Porto Allegre 2.206 L, Fernambouc 2.201 F et Para 300 L).

52) Copies de lettres, 15 décembre 1848.

53) Copies de lettres, 30 décembre 1852. Il s'agit de l'exercice 1851-1852.

54) Copies de lettres, mai 1853.

qu'il avait d'abandonner l'indiennage pour l'horlogerie. « Je ne crois pas la possibilité de continuer à faire de la toile peinte avec quelque profit. Nos genres courants ne vont plus, depuis que les Anglais arrivent sur tous les points du globe avec des dessins calqués sur les nôtres et portant même notre nom; d'un autre côté, nous sommes trop loin de Mulhouse pour pouvoir produire chaque année de nouveaux genres qui ne sont acceptés au dehors qu'autant qu'ils sont patronnés par les premiers établissements de France. Joins à cela que la main-d'œuvre renchérit tous les jours, à cause de la prospérité de l'horlogerie, ce qui nous oblige à payer beaucoup plus cher qu'en Alsace ses ouvriers de rebut. Puis cette circonstance que, dans les moments de chômage nous ne savons que faire de nos gens, tandis que dans les moments de presse nous ne pouvons nous procurer des ouvriers, et tu comprendras qu'il y a là plus de motifs qu'il n'en faut pour rendre impossible la lutte que nous soutenons avec tant de peine contre les Anglais qui perfectionnent chaque jour leur fabrication, contre les Français qui chaque jour aussi baissent leurs prix davantage. Nous sommes à la veille de perdre de l'argent au lieu d'en gagner et, comme j'ai la conviction que cet état de chose ne peut qu'empirer, je préfère me retourner d'un autre côté et lâcher une industrie qui n'est plus à sa place, pour en adopter une qui est toute nationale chez nous et qui, à ce que je crois, ne fera que grandir et ne nous sera jamais enlevée, tant elle repose sur des bases solides et profondes » (55).

En l'occurrence, Henry Dupasquier surestimait les possibilités de convertir la Fabrique-Neuve, presque sans transition, de l'indiennage vers l'horlogerie : elle ne travailla dans cette nouvelle branche que quelques années avant d'abriter, en 1879, une fabrique de câbles. Mais, de toutes façons, la Fabrique-Neuve n'avait plus, en 1854, qu'une importance économique très marginale, la branche où elle s'était distinguée pendant plus d'un siècle ayant presque complètement périclité à cette époque. Depuis longtemps déjà, l'essentiel des capitaux qu'avaient accumulés les Dupasquier, comme les principaux indienneurs du pays, avaient quitté l'indiennage pour s'investir dans des secteurs plus rentables ou plus sûrs, à Neuchâtel même ou à l'étranger.

55) Copies de lettres, 1^{er} juin 1853.

CONCLUSION

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, l'histoire de la Fabrique-Neuve s'inscrit dans un contexte caractérisé par l'abondance des capitaux et de la main-d'œuvre, la facilité des débouchés et, au plan politique, la bienveillance active du patriciat neuchâtelois et des élites communales. Pour les dirigeants de l'entreprise, cette période fut celle de la croissance rapide et des hauts profits.

Au début du siècle suivant se produisit un retournement de la situation initiale. Du point de vue douanier, le protectionnisme dont se bardèrent la plupart des pays européens rendit plus difficile l'exportation des produits de la Fabrique-Neuve. Dans ce domaine, une part de responsabilité doit d'ailleurs être imputée à la politique menée par la classe dirigeante neuchâteloise. Ainsi, en 1806, l'intérêt des manufacturiers demandait que la principauté de Neuchâtel fût comprise à l'intérieur du cordon douanier impérial. Le patriciat fit prévaloir la solution inverse, craignant que l'intégration douanière n'eût pour contrepartie l'affaiblissement de la domination politique qu'elle continuait à exercer sous la tutelle d'un prince absentéiste comme Berthier (1). L'opposition des industriels semble alors n'avoir été que modérée, ce qui tendrait à prouver que leur pouvoir politique n'était pas à la mesure de leur puissance économique. Au plan politique, Neuchâtel avait donc pris du retard sur des pays ayant connu une révolution bourgeoise. Durant tout le XVIII^e siècle, on ne constate, certes, aucun antagonisme caractérisé entre le patriciat neuchâtelois et la bourgeoisie industrielle et commerçante. Le premier, tout puissant au début du siècle, s'accommoda bien du développement du capitalisme, dont il tira d'ailleurs un large profit économique : l'augmentation des prix agricoles entraînée par l'accroissement de la population haussa, en effet, la rente foncière qui constituait l'essentiel de ses revenus. Jusqu'au milieu du siècle suivant, le patriciat continua à fournir la quasi-totalité du personnel politique. Individuellement, certains membres de la bourgeoisie industrielle et commerçante s'introduisirent dans le patriciat, grâce aux

(1) « Si ce projet se fût réalisé, la féodalité disparaissait (...). Plus de privilèges de naissance, plus de vignes exemptées de dîmes. Ces immenses métairies, propriétés des nobles et qui ne contribuent en rien aux besoins publics, auraient aussi payé proportionnellement à leur produit. Il fallait un prince à nos aristocrates pour conserver tous ces usages et pour sauver ce despotisme. Mais il fallait un prince absent et qui ne pût connaître les vœux et les besoins du peuple qu'à travers les insinuations mensongères du gouvernement » (U. Guinand, *op. cit.*, pp. 87-88).

alliances matrimoniales (2). Mais leur présence dans l'organe essentiel du pouvoir qu'était le Conseil d'Etat ne fut jamais que minoritaire.

Raisons douanières et raisons politiques ne sont pas seules à expliquer le progressif déclin de l'indiennage. Par rapport au siècle précédent et en comparaison avec la plupart des pays voisins, la main-d'œuvre s'était enrichie. D'une part, le réservoir que constituait la population paysanne avait été précocement entamé, cessant de fournir, comme auparavant, une main-d'œuvre relativement bon marché. Dès le début du XIX^e siècle, un Neuchâtelois sur quatre, plus d'un actif sur trois, travaillait dans l'indiennage, l'horlogerie et la dentelle (3). Selon le dénombrement de 1816, la première branche occupait 1.334 personnes, la deuxième 5.052 et la troisième 6.460, pour une population active totale de 34.445 personnes. D'autre part, depuis les débuts de l'industrialisation, le prix des principales denrées agricoles avait connu une hausse particulièrement forte. Ainsi, entre 1730-1742 et 1777-1789, le prix du froment augmenta de 96,5 % à Neuchâtel, soit sensiblement plus qu'en France durant la même période (4). Au début du XIX^e siècle, les fabricants neuchâtelois commencèrent à se plaindre des salaires qu'ils versaient, beaucoup plus élevés, disaient-ils, que dans le reste de la Suisse ou en Allemagne.

Pour comprimer le coût de leur main-d'œuvre, ils auraient dû recourir au machinisme, comme le faisaient, de plus en plus massivement, les fabricants anglais ou français. Vers 1840, en Angleterre, le rapport entre machines à imprimer et tables d'impression à la main était de un à treize ; en France, il était de un à dix-neuf, et en Suisse de un à cinquante-trois (5). A Neuchâtel, la Fabrique-Neuve n'acheta une machine à imprimer au rouleau qu'en 1810, avec près de vingt ans de retard sur l'Angleterre, et dix ans sur l'Alsace et Jouy. Encore cette machine resta-t-elle seule à fonctionner jusqu'en 1842, année où fut achetée une perrotine. Le machinisme y resta d'ailleurs toujours

(2) Parmi les onze enfants de Claude-Abram Dupasquier, sept contractèrent des alliances. Une fille, Marianne, épousa un conseiller d'Etat, une seconde, Henriette, un receveur, fils de conseiller d'Etat, une troisième, Salomé, un pasteur. Deux autres épousèrent des négociants : Marie-Louise, Jean-Jacques-François Vaucher, dit « Vaucher-le-riche », et Rose-Sophie, André-César Terrisse. Trois fils de Claude-Abram : (Pierre)-Henri, Louis et Claude-Abram II, furent indienneurs. Le premier épousa la fille d'un receveur, le dernier celle d'un trésorier général (J.T. Dupasquier, *op. cit.* pp. 87-89).

(3) *Neuchâtel et la Suisse*, pp. 222-223 et cartes (hors-texte) des implantations industrielles dans le canton en 1816.

(4) Chiffres calculés d'après l'abri des grains figurant dans les Manuels du Conseil d'Etat. Dès 1763, J.-J. Rousseau, lors de son séjour à Môtiers, constatait que « les denrées sont chères, parce que le pays en produit peu et qu'il est fort peuplé, surtout depuis qu'on y a établi des manufactures de toiles peintes et que les travaux d'horlogerie et de dentelle s'y multiplient » (*Correspondance*, éd. Dufour, 1928, t. IX, pp. 55-56). Quant à Angelini, en 1798, il ne craignait pas d'affirmer qu'« à Paris, l'on vit à fort meilleur marché qu'à Neuchâtel » (*op. cit.*, p. 174).

(5) W. Kurrer, *op. cit.*, tableaux I et II (hors-texte).

marginal, le rouleau n'imprimant que les premières mains, les secondes mains et les suivantes étant imprimées par la traditionnelle planche de bois. Si la politique menée par Bovet et Cie à Vauvillers fut à peu près identique à celle des Dupasquier, les Verdan, à Marin, à Grandchamp et aux Isles, eurent davantage recours au rouleau (6). Ce modernisme était d'ailleurs voué à l'échec puisque leurs fabriques firent faillite respectivement en 1837, 1839 et 1844. En fait, les fabricants neuchâtelois ne pouvaient se lancer dans la production d'indiennes courantes, faute de débouchés extérieurs : les droits de douanes étaient établis proportionnellement au poids et non à la valeur de la marchandise, ce qui pénalisait les indiennes ordinaires.

Ils tentèrent donc de se livrer à une fabrication qui, tout en étant massive, eu égard au capital qu'ils avaient déjà investi, fût de haute qualité, car il leur fallait utiliser le dernier atout qui leur restait : la qualification de leur main-d'œuvre. Les ouvriers neuchâtelois, qui avaient derrière eux plus d'un siècle de tradition et d'expérience, étaient capables d'imprimer, à la main, des produits d'une perfection à laquelle la machine ne pouvait encore prétendre, tels que les meubles enluminés à sept ou huit mains, dont le prix était double ou triple de celui des genres plus ordinaires, ne comprenant qu'une seule main au rouleau (7). En 1836, après la suppression de la libre exportation sur le marché prussien, Vaucher, Dupasquier et Cie affirmait encore la vocation de la Fabrique-Neuve à fabriquer des produits de haute qualité, soulignant que « les chefs (de la Fabrique-Neuve) entretiennent en permanence un noyau d'hommes capables de transmettre à la génération suivante les traditions et les procédés au moyen desquels le genre d'industrie dont ils s'occupent peut et doit se perpétuer utilement dans le pays » (8). En 1843, Vaucher, Dupasquier et Cie fit demander au gouvernement prussien la permission d'exporter des impressions sur étoffes de soie, en remplacement d'une partie de ses impressions sur coton. Les raisons invoquées étaient que, pour les genres ordinaires, imprimés sur coton, le bas prix de leur main-d'œuvre favorisait trop les fabriques allemandes, et que les droits d'importation en Prusse, toujours fixés au poids, seraient plus supportables par les fabricants neuchâtelois s'ils s'appliquaient à des étoffes de soie, plus légères.

À l'instigation de ses propres industriels, la Prusse refusa de faire droit à cette demande. Même dans le cas contraire, il reste cependant fort douteux que la Fabrique-Neuve eût pu s'engager sur la voie que suivait, à la même époque, l'industrie de Glaris, seul canton suisse où l'impression des toiles connut au XIX^e siècle une très rapide

(6) Cf. Annexe X.

(7) En 1842-1843, le prix de façon pratiqué à Vauvillers pour une pièce de trente aunes allait de 5,25 £ de Suisse pour les rouleaux rouille, à 22,5 £ pour les perses à ramage comportant sept ou huit mains (A. Dreyer, *op. cit.*, pp. 164-165). Cf. aussi quelques tarifs de Cortailod donnés dans : Copies de lettres, 12 mai 1842.

(8) AEN, Dossier toiles peintes.

croissance, fondée sur une spécialisation dans des produits relativement luxueux. En 1868, ce canton comprenait vingt-deux fabriques, faisant travailler 5.516 ouvriers, parmi lesquels 3.661 imprimeurs et 367 graveurs (9). Mais les conditions du développement de l'industrie glaronnaise étaient bien différentes de ce qu'elles étaient, à l'époque, à Neuchâtel. A Glaris, l'impression des toiles se développa, au début du XIX^e siècle, sous l'action de petits entrepreneurs, ne possédant qu'un capital initial relativement faible. A Neuchâtel, au contraire, le capital accumulé au début du XIX^e siècle, tant dans la fabrication que dans le commerce, était déjà considérable, tout comme la main-d'œuvre employée et les marchés conquis. Abandonner une production de masse pour se limiter à des impressions de luxe eût impliqué un rétrécissement du capital, ce qui ne pouvait intéresser des entrepreneurs préoccupés, au contraire, de son élargissement. Comme l'écrivait Ryhiner en 1766, « ceux qui ont des fonds un peu considérables à faire valoir » sont forcés de faire « une bonne partie d'indiennes ordinaires », qui donnent une marge bénéficiaire inférieure, mais permettent l'emploi d'une masse de capitaux bien plus considérable.

En fait, au début du XIX^e siècle, les fabriques neuchâteloises ne constituaient plus une possibilité d'accumulation de capital. Depuis longtemps déjà, une fraction du profit de l'indiennage s'était investie en dehors de l'indiennage lui-même. Non pas dans des branches voisines car, à la différence des fabricants de Mulhouse, les Neuchâtelois ne pratiquèrent jamais l'intégration. La filature, le tissage, la construction mécanique et la chimie ne connurent pratiquement aucun développement à Neuchâtel, les quelques tentatives qui eurent lieu dans ce sens étant fort timides. Ainsi, en 1807, fut créée une société par actions s'occupant de teindre et d'apprêter les draps et autres étoffes de laine, dans les bâtiments de l'ancienne manufacture du Bied. Ses promoteurs désiraient créer ainsi « le premier échelon d'une nouvelle branche d'industrie » (10). La même année fut fondée, à la Borcarderie, une société par actions « pour faire l'essai de l'établissement d'une manufacture de draps », afin, disait l'exposé des motifs, de « prévenir au moins en partie la misère qui menace un grand nombre de familles qui étaient employées aux manufactures d'indiennes et d'horlogerie, désirant encourager la culture des moutons, et prévenir, s'il est possible, au moins une partie de l'exportation des numéraires que nécessite l'achat de drap nécessaire à l'habillement de ses habitants » (11). L'une et l'autre tentatives furent sans lendemain : il s'agissait d'ailleurs moins là d'intégration que de tentatives pour combler le vide laissé par des branches en crise.

Quelques années plus tard, certaines fabriques neuchâteloises se mirent à produire elles-mêmes une partie des machines qu'elles utili-

(9) B. Veyrassat-Herren. Les centres de gravité de l'industrialisation en Suisse au XIX^e siècle. Le rôle du coton, in *L'industrialisation en Europe au XIX^e siècle*, Paris, 1972, p. 488.

(10) AEN, Registre des traités... 1773-1818.

(11) Ibid.

saient. A Grandchamp, Daniel Verdan mit au point, en 1824, un procédé permettant de graver les rouleaux de cuivre à la molette. De tels rouleaux furent exportés en Allemagne, en France et en Russie. En 1828, les Verdan reçurent, des autorités de Bohême, la permission de fonder à Prague un établissement pour la gravure des rouleaux (12). A Grandchamp même, cette activité resta cependant marginale et ne suscita, dans le reste du pays, l'apparition d'aucune branche nouvelle. Il en alla de même de l'invention du tireur mécanique dont Frédéric Dupasquier et Philippe Suchard se contentèrent de vendre le brevet aux fabriques intéressées, telles celles de Glaris (13). Aucun capital ne s'investit non plus dans le secteur de la chimie, alors qu'à Mulhouse, recherche scientifique, industrie chimique et indiennage s'épaulaient efficacement. Les fabricants neuchâtelois ne se désintéressaient pas des aspects théoriques et pratiques de la question, tel Frédéric Verdan, que D. Berthoud décrit comme « un enragé collectionneur de recettes », et qui correspondait activement avec son beau-frère, Jean Persoz, professeur de chimie à la faculté des sciences de Strasbourg, puis au conservatoire des Arts et Métiers de Paris (14). Pourtant, les fabricants neuchâtelois ne cessèrent jamais d'importer les drogues dont ils avaient besoin, sans chercher à les produire ou à les transformer sur place. Ainsi, aucun des trois secteurs dans lesquels aurait pu se réaliser une intégration — le textile, la mécanique, la chimie — ne connut de développement dans la principauté.

Les raisons de cette absence sont les mêmes que celles qui expliquent le déclin de l'indiennage : coût trop élevé de la main-d'œuvre, absence de débouchés extérieurs. D'ailleurs les industries les plus notables qui se créèrent alors, produisaient des biens ayant un minimum de débouchés dans le pays même, telles les industries alimentaires ou vestimentaires, ou dont les possibilités d'exportation étaient supérieures, telle l'horlogerie. Ainsi, en 1819, fut créée une raffinerie de sucre, au capital de 231.000 £, dont 210.000 £ étaient fournies par Vaucher, Dupasquier et Cie (15). En 1828 fut fondée une fabrique de gants, au capital de 69.300 £, en 165 actions. Parmi les actionnaires figuraient Frédéric Dupasquier, ainsi que beaucoup de négociants dont le nom avait jadis était lié au commerce des indiennes, tels les Pourtalès, les Vaucher ou les Coulon (16). La destination des bâtiments de fabrique, après la disparition de l'indiennage, est significative de la même tendance. En 1845, les Isles fut transformée en fabrique de chandelles, puis de savon ; les bâtiments de Vauvillers furent utilisés, après 1874, pour une teinturerie, puis une fabrique de chapeaux de

(12) D. Berthoud, *op. cit.* pp. 119-120.

(13) Copies de lettres, 1837-1840 : passim. C'est l'un des principaux sujets abordés dans la correspondance, à cette époque.

(14) D. Berthoud, *op. cit.* pp. 127 ss ; cf. aussi M.A.H. : Essais de teinture pour indiennes de Cortailod, de la maison Dupasquier (vers 1800) ; procédés divers pour l'indienne de Louis Verdan Père et Fils (1837).

(15) AEN, Registre des traités... 1819-1856.

(16) Ibid.

paille. Mais la branche industrielle qui connut le développement le plus rapide, dans la première moitié du XIX^e siècle, fut l'horlogerie, dont les effectifs passèrent de 3.744 en 1814, à 10.134 en 1846. Malgré sa croissance rapide, fondée essentiellement sur le développement des exportations, cette branche n'était pourtant pas en mesure d'absorber massivement des capitaux d'origine extérieure, en raison de ses structures qui reposaient essentiellement, à l'époque, sur de petits ateliers familiaux (17).

Au total, le capital que les fabricants et les négociants en indiennes réinvestirent dans le pays même fut peu important. L'essentiel, depuis longtemps déjà, s'était enfui à l'étranger. Cette émigration du capital neuchâtelois remontait à la fin du XVIII^e siècle. Une partie s'investit dans des manufactures d'indiennes étrangères au pays. Dès 1782, Louis Dupasquier, l'un des fils de Claude-Abram, avait fondé, en association avec Jean Ulrich Haussmann, une fabrique à Logelbach, près de Colmar. Dans les années qui suivirent, les capitaux suisses participèrent à la fondation de plusieurs établissements à Lyon, Cernay, Saint Symphorien d'Ozon et Vienne. Pour sa part, Pourtalès et Cie commandita trois manufactures : celle de Bourgoin, dirigée par Ch. E. Perregaux (18), celle de Saint Véran, en Beaujolais, et celle de Munster, sous la raison A. Hartmann et H. Riégé (19). La Révolution vit une diversification des investissements de Pourtalès et Cie qui commandita, en France, des établissements de filature, de tissage, de papeterie, de chimie et d'horlogerie (20).

L'émigration des capitaux neuchâtelois se poursuivit sous l'Empire et la Restauration. En 1805, la manufacture du Bied, l'une des plus anciennes du pays, fut transférée à Thann sous le nom de Robert, Bovet et Cie. En 1810, Claude-Abram Dupasquier II, accompagné de Louis, Henri-Frédéric et Alphonse Dupasquier, sortit de Vaucher, Dupasquier et Cie pour former, en association avec ses beaux-frères d'Ivernois, un établissement de commerce à Mulhouse, sous la raison

(17) Cf. F. Jéquier. *Une entreprise horlogère du Val de Travers : Fleurier Watch Co SA. De l'atelier familial du XIX^e siècle aux concentrations du XX^e siècle*, Neuchâtel, 1972, pp. 46 ss. Dans l'horlogerie, le capital des associations les plus importantes ne dépassait pas 50.000 F.

(18) Selon Gournay, l'implantation d'une manufacture à Bourgoin était due « à l'abondance des denrées, l'abondance et le bas prix de la main-d'œuvre, l'existence d'une eau favorable à la teinture, la facilité des routes et la proximité de Lyon » (*Tableau général du commerce pour les années 1789 et 1790*, Paris 1790).

(19) A. Brandt, *art. cit.* pp. 139 ss.

(20) L. Bergeron, *art. cit.* p. 515. L. Dermigny. *Cargaisons indiennes, Solier et Compagnie, 1781-1793*, Paris, 1959-1960, t. I, pp. 210-211. Sur les mouvements de capitaux suisses vers la France, mise au point dans B. Veyrassat-Herren. *Les investissements suisses en France à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle*. Communication au deuxième congrès des historiens économistes français, in : *La Position internationale de la France. Aspects économiques et financiers, XIX^e-XX^e siècles*. Textes réunis et présentés par Maurice Lévy-Leboyer, Paris, 1977, pp. 145-159.

CONCLUSION

Dupasquier, d'Ivernois et Cie. En 1815, cet établissement se transporta à Rouen, puis au Havre, où, sous des raisons sociales successives, elle s'occupa de négoce de café et de coton, entre l'Europe et les Amériques (21). De son côté, Vaucher, Dupasquier et Cie fonda, vers 1820, la fabrique d'indiennes de Neunkirchen, près de Vienne, en Autriche, qui prospéra jusqu'au début du siècle suivant sous les raisons successives de Vaucher, Dupasquier et Cie, Dubois, Dupasquier et Cie, puis Dupasquier, Fatton et Cie.

Ainsi, tandis que les fabriques neuchâtelaises s'anémiaient progressivement, le capital fuyait à l'étranger. La disproportion était devenue trop flagrante entre un pays de 50.000 habitants, constituant pour les indienneurs un marché à peu près nul, et les affaires que brassaient à l'échelle européenne, voire mondiale, des maisons de commerce assurant la plus grande part des immobilisations en capital de l'indienneage ainsi que l'essentiel du prélèvement des profits qui y étaient réalisés. La scène neuchâtelaise se trouva ainsi progressivement vidée des protagonistes qui l'avaient occupée pendant plus d'un siècle. « C'est un peu comme pour les foires, commente Fernand Braudel ; les gens passent d'une ville dans une autre ; le spectacle commence, puis brusquement, on démonte tout et on s'en va jouer la même pièce un peu plus loin... » (22). La même pièce ? Peut-être pas. Mais sans aucun doute du même auteur et du même répertoire.

(21) J.T. Dupasquier, *art. cit.*

(22) F. Braudel in *L'industrialisation...*, p. 542. Aux conditions de vie et de travail des principaux acteurs de la pièce — les ouvriers de Cortailod — nous consacrerons ultérieurement un autre ouvrage.

Annexes

ANNEXE I

LES OUVRIERS EN INDIENNES A NEUCHÂTEL (1750-1846)

| Année | Nombre | Année | Nombre | Année | Nombre | Année | Nombre |
|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|
| 1750 | 249 | 1775 | 1.401 | 1800 | 1.395 | 1825 | 842 |
| 1751 | — | 1776 | 1.370 | 1801 | 1.311 | 1826 | 861 |
| 1752 | 399 | 1777 | 1.317 | 1802 | 1.270 | 1827 | 848 |
| 1753 | 367 | 1778 | 1.362 | 1803 | 1.197 | 1828 | 850 |
| 1754 | 409 | 1779 | 1.319 | 1804 | 1.016 | 1829 | 918 |
| 1755 | 281 | 1780 | 1.483 | 1805 | 926 | 1830 | 952 |
| 1756 | 367 | 1781 | 1.774 | 1806 | 725 | 1831 | 773 |
| 1757 | 487 | 1782 | 1.632 | 1807 | 675 | 1832 | 716 |
| 1758 | 528 | 1783 | 1.693 | 1808 | 663 | 1833 | 841 |
| 1759 | 579 | 1784 | 1.871 | 1809 | 606 | 1834 | 826 |
| 1760 | 758 | 1785 | 2.160 | 1810 | 706 | 1835 | 838 |
| 1761 | 1.143 | 1786 | 2.093 | 1811 | 690 | 1836 | 830 |
| 1762 | 1.252 | 1787 | 2.092 | 1812 | 771 | 1837 | 791 |
| 1763 | 1.403 | 1788 | 2.028 | 1813 | 734 | 1838 | 831 |
| 1764 | 1.492 | 1789 | 1.689 | 1814 | 870 | 1839 | 694 |
| 1765 | — | 1790 | 1.579 | 1815 | 1.033 | 1840 | 619 |
| 1766 | 1.603 | 1791 | 1.612 | 1816 | 1.334 | 1841 | 605 |
| 1767 | 1.446 | 1792 | 1.845 | 1817 | — | 1842 | 542 |
| 1768 | 1.617 | 1793 | 1.686 | 1818 | 1.223 | 1843 | 509 |
| 1769 | 1.605 | 1794 | 1.629 | 1819 | 1.102 | 1844 | 617 |
| 1770 | 1.541 | 1795 | 1.626 | 1820 | 1.035 | 1845 | 522 |
| 1771 | 1.410 | 1796 | 1.579 | 1821 | 975 | 1846 | 500 |
| 1772 | 1.155 | 1797 | 1.604 | 1822 | 816 | | |
| 1773 | — | 1798 | 1.600 | 1823 | 730 | | |
| 1774 | 1.147 | 1799 | 1.513 | 1824 | 828 | | |

Sources : AEN : Tabelles des juridictions en 1750. Tableaux généraux de la population de 1752 à 1815. Tableaux des vocations et professions de 1815 à 1846.

ANNEXE III

ACHAT ET CONSOMMATION DE DROGUES (1754-1819)

| Année | Drogues reçues de Pourtalès et Cie (1) | Drogues reçues de divers (2) | Total des drogues reçues (3) | Drogues restant de l'année écoulée (4) | Drogues restant à la fin de la campagne (5) | Flux des stocks (6) | Consomma- tion de la campagne (7) | % 5/3 |
|-------|--|---------------------------------------|---------------------------------------|--|---|---------------------------|--|----------|
| 1754 | 18.928 | 1.467 | 10.395 | 2.930 | 1.726 | — 664 | 11.059 | 16 |
| 1755 | | | 14.491 | 1.726 | 1.200 | — 526 | 15.017 | 8 |
| 1756 | | | 14.278 | 1.200 | 210 | — 990 | 15.268 | 1 |
| 1757 | 14.363 | 3.682 | 18.045 | 210 | 735 | + 525 | 17.520 | 4 |
| 1758 | 16.170 | 4.451 | 20.621 | 735 | 1.530 | + 795 | 19.826 | 7 |
| 1759 | 15.977 | 5.856 | 21.833 | 1.530 | 2.735 | + 1.205 | 20.628 | 12 |
| 1760 | 25.240 | 6.094 | 31.334 | 2.735 | 2.512 | — 223 | 31.557 | 8 |
| 1761 | 29.819 | 6.787 | 36.606 | 2.512 | 4.319 | + 1.804 | 34.802 | 11 |
| 1762 | 28.717 | 5.819 | 34.536 | 4.319 | 3.429 | — 880 | 35.416 | 9 |
| 1763 | 21.991 | 20.796 | 42.787 | 3.429 | 9.750 | + 6.321 | 36.466 | 22 |
| 1764 | 29.586 | 24.251 | 53.837 | 9.750 | 10.457 | + 707 | 53.130 | 19 |
| 1765 | 40.406 | 25.387 | 65.793 | 10.457 | 18.190 | + 7.733 | 58.060 | 27 |
| 1766 | 38.683 | 24.903 | 63.586 | 18.190 | 21.523 | + 3.333 | 60.253 | 33 |
| 1767 | 29.189 | 18.902 | 48.091 | 21.523 | 19.308 | — 2.215 | 50.306 | 40 |
| 1768 | 17.417 | 27.789 | 45.206 | 19.308 | 13.126 | — 6.282 | 51.488 | 29 |
| 1769 | 21.300 | 21.680 | 42.980 | 13.126 | 9.066 | — 4.060 | 47.040 | 21 |
| 1770 | 18.072 | 29.872 | 47.944 | 9.066 | 9.069 | + 3 | 47.941 | 18 |
| 1771 | 17.398 | 34.714 | 55.112 | 9.069 | 9.483 | + 414 | 54.698 | 17 |
| 1772 | 16.324 | 40.500 | 56.824 | 9.483 | 14.132 | + 4.649 | 52.175 | 24 |
| 1773 | 17.322 | 32.847 | 50.169 | 14.132 | 13.993 | — 139 | 50.308 | 27 |
| 1774 | 17.643 | 45.553 | 63.196 | 13.993 | 14.249 | + 256 | 62.940 | 22 |
| 1775 | 18.812 | 28.932 | 47.774 | 14.249 | 11.320 | — 2.929 | 50.703 | 23 |
| <hr/> | | | | | | | | |
| 1783 | 59.894 | 24.376 | 84.270 | 20.520 | 33.678 | + 13.158 | 71.112 | 40 |
| 1784 | 72.503 | 16.850 | 89.353 | 33.678 | 28.895 | — 4.783 | 94.136 | 32 |
| 1785 | 69.899 | 20.464 | 90.363 | 28.895 | 24.399 | — 4.496 | 94.859 | 27 |
| 1786 | 89.375 | 16.434 | 105.809 | 24.399 | 39.474 | + 15.075 | 90.734 | 37 |
| 1787 | 105.592 | 12.983 | 118.575 | 39.474 | 36.620 | — 2.854 | 121.429 | 31 |
| 1788 | 95.894 | 13.996 | 109.890 | 36.620 | 36.863 | + 243 | 109.647 | 34 |
| 1789 | 78.030 | 10.492 | 88.522 | 36.863 | 31.665 | — 5.198 | 93.720 | 36 |
| 1790 | 94.675 | 7.328 | 102.003 | 31.665 | 38.337 | + 6.672 | 95.331 | 37 |
| 1791 | 97.829 | 15.584 | 113.413 | 38.337 | 53.255 | + 14.918 | 98.495 | 47 |
| 1792 | 68.796 | 13.989 | 82.785 | 53.255 | 41.728 | — 11.527 | 94.312 | 51 |
| 1793 | 93.454 | 31.334 | 124.788 | 41.728 | 51.452 | + 9.724 | 115.064 | 41 |
| 1794 | 97.771 | 30.322 | 128.093 | 51.452 | 38.126 | — 13.326 | 141.419 | 29 |
| 1795 | 150.788 | 27.683 | 178.471 | 38.126 | 73.645 | + 35.517 | 142.954 | 41 |
| 1796 | 147.198 | 16.839 | 164.037 | 73.643 | 70.507 | — 3.136 | 167.173 | 43 |
| 1797 | 277.525 | 15.644 | 293.169 | 70.507 | 148.000 | + 77.493 | 215.676 | 50 |
| 1798 | 160.731 | 11.859 | 172.590 | 148.000 | 134.500 | — 13.500 | 196.090 | 78 |
| 1799 | 131.594 | 8.465 | 140.059 | 134.500 | 104.204 | — 30.296 | 170.355 | 75 |
| 1800 | 148.453 | 9.083 | 157.536 | 104.204 | 98.207 | — 5.997 | 163.533 | 62 |
| 1801 | 129.297 | 6.608 | 135.905 | 98.207 | 64.815 | — 33.392 | 169.247 | 48 |
| 1802 | 153.257 | 8.702 | 161.959 | 64.815 | 60.201 | — 4.614 | 166.573 | 38 |
| 1803 | 154.960 | 13.595 | 168.555 | 60.201 | 68.984 | + 8.783 | 159.772 | 41 |
| 1804 | 134.735 | 14.674 | 149.409 | 68.984 | 79.900 | + 10.916 | 138.493 | 53 |
| 1805 | 138.507 | 28.311 | 166.818 | 79.900 | 86.200 | + 6.300 | 160.518 | 52 |
| 1806 | 91.732 | 8.114 | 99.846 | 86.200 | 92.500 | + 6.300 | 93.546 | 93 |
| 1807 | 53.647 | 6.256 | 59.903 | 92.500 | 71.400 | — 21.100 | 81.003 | 119 |
| 1808 | 69.693 | 15.329 | 85.022 | 71.400 | 86.000 | + 14.600 | 70.422 | 101 |
| 1809 | 41.634 | 7.880 | 49.514 | 86.000 | 63.093 | — 22.907 | 72.421 | 127 |
| 1810 | 235.899 | 32.270 | 268.169 | 63.093 | 146.000 | + 82.907 | 185.262 | 54 |
| 1811 | 184.291 | 23.764 | 208.055 | 146.000 | 136.032 | — 9.968 | 218.023 | 65 |
| 1812 | 199.367 | 15.184 | 214.551 | 136.032 | 139.793 | + 3.761 | 210.790 | 65 |
| 1813 | 176.664 | 25.318 | 201.982 | 139.793 | 181.955 | + 42.162 | 159.820 | 90 |
| 1814 | 184.035 | 23.692 | 207.727 | 181.955 | 206.127 | + 24.172 | 183.555 | 100 |
| 1815 | 250.507 | 28.921 | 279.428 | 206.127 | 288.311 | + 82.184 | 197.244 | 103 |
| 1816 | 179.813 | 32.153 | 211.966 | 288.311 | 303.685 | + 15.374 | 196.592 | 143 |
| 1817 | 206.450 | 35.617 | 242.067 | 303.685 | 336.304 | + 32.619 | 209.438 | 139 |
| 1818 | 204.501 | 58.583 | 263.084 | 336.304 | 333.881 | — 2.423 | 265.507 | 126 |
| 1819 | 156.852 | 67.449 | 224.301 | 333.881 | 277.522 | — 56.359 | 280.660 | 123 |

Source : AFC. Grands livres.

ANNEXE IV

A - PRIX DE LA GARANCE, DE L'INDIGO ET DE LA GOMME (1754-1819)

| Année | Garance fine | | | Indigo | | Gomme | |
|-------|------------------------------|----------------------------|-------------------------------|--|--|-----------------------------|------------------------------|
| | Hollande (Le Q.) L. s. | Alsace (Le Q.) L. s. | Karlsruhe (Le Q.) L. s. | Guatemala (flor) (La L. p.) L. s. | Saint Domingue (Fin cuivré) (La L. p.) L. s. | Sénégal (Le Q.) L. s. | Barbarie (Le Q.) L. s. |
| 1754 | 87 | 70 | | | | 50 | |
| 1755 | | 70 | | | | 50 | |
| 1756 | | | | | | 50 | |
| 1757 | 75 | 65 | | | | 50 | |
| 1758 | 70 | 70 | | 10 5 | 7 5 | 50 | |
| 1759 | 70 | 70 | | | 6 | 50 | |
| 1760 | 70 | 70 | | 8 | 5 8 | 50 | 50 |
| 1761 | 75 | 70 | | 7 10 | 5 18 | 50 | |
| 1762 | 77 10 | 65 | | 8 | 6 | 50 | |
| 1763 | 77 10 | 65 | | 8 | 5 | 50 | |
| 1764 | 88 | | | | 4 10 | 50 | |
| 1765 | 95 | 80 | | | 4 10 | 50 | |
| 1766 | 80 | | | | 4 10 | 50 | |
| 1767 | 95 | 75 | | | 4 10 | 50 | 50 |
| 1768 | 95 | 75 | | | 4 10 | 50 | 50 |
| 1769 | 95 | 75 | | | 4 10 | 50 | 50 |
| 1770 | 95 | 75 | | | 5 | 50 | 50 |
| 1771 | 95 | 75 | | | 5 10 | 50 | 33 |
| 1772 | 95 | | | | 6 | 50 | 33 |
| 1773 | 95 | | | | 6 10 | 50 | 33 |
| 1774 | 95 | | | | 6 10 | 50 | 33 |
| 1775 | 95 | | | | 6 | 50 | 33 |
| 1776 | 90 | 60 | | | 6 5 | 50 | 40 |
| 1777 | 90 | 60 | | | 6 15 | 50 | 40 |
| 1778 | 90 | 64 | | | 6 3 | 70 | 50 |
| 1779 | | | | | | | |
| 1780 | 72 | 51 | | | 6 15 | 50 | 50 |
| 1781 | 70 | 53 | | | 6 15 | 50 | 50 |
| 1782 | 66 | 50 | | | 8 | 50 | 50 |
| 1783 | 66 | 50 | 46 | 13 | 7 5 | 50 | 50 |
| 1784 | 70 | 50 | 50 | 13 | 7 | 50 | 50 |
| 1785 | 70 | 52 | 55 | | 7 10 | 50 | 50 |
| 1786 | 77 | 60 | 60 | 10 10 | 6 8 | 50 | 50 |
| 1787 | 90 | 84 | 69 | 10 | | 130 | 105 |
| 1788 | 90 | 84 | 68 | 10 | | 130 | 105 |
| 1789 | | 58 | 50 | | Ile-de-France | | |
| 1790 | | 73 | | 10 5 | | 118 | 98 |
| 1791 | | 60 | | 10 | 7 | 98 | 85 |
| 1792 | | 62 10 | | 10 | 8 | 84 | 56 |
| 1793 | | 60 | | | 6 15 | 88 | |
| 1794 | 80 | 75 | | 11 10 | | 90 | 67 |
| 1795 | 77 10 | 84 | | 12 | | 135 | 84 |
| 1796 | 84 | 72 | | 12 | | 140 | 85 |
| | | | | | 6 10 | 125 | 90 |
| 1797 | 90 | 84 | | | Inde | | |
| 1798 | 95 | 87 10 | | | | 135 | 100 |
| 1799 | 90 | 75 | | 14 | 5 10 à 8 10 | 160 | 140 |
| 1800 | 90 | 85 | | 13 5 | 5 10 à 8 10 | 285 | |
| 1801 | 90 | 75 | | 13 5 | | 240 | |
| 1802 | 85 | 75 | 70 | 12 | 9 10 | 312 | |
| 1803 | | 66 | 66 | 12 | | 160 | 110 |
| 1804 | | 63 | | | | 160 | 100 |
| 1805 | | | | | | 160 | 100 |
| 1806 | | 62 10 | | | | 160 | 100 |
| | | | | | | | 96 |

ANNEXE IV

A - PRIX DE LA GARANCE, DE L'INDIGO ET DE LA GOMME (1754-1819) (suite)

| Année | Garance fine | | | Indigo | | Gomme | |
|-------|------------------------------|----------------------------|-----------------------------|--|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| | Hollande (Le Q.) L. s. | Alsace (Le Q.) L. s. | Avignon (Le Q.) L. s. | Guatemala (flor) (La L. p.) L. s. | Inde (La L. p.) L. s. | Sénégal (Le Q.) L. s. | Barbarie (Le Q.) L. s. |
| 1807 | | | | | | 110 | 80 |
| 1808 | | 55 | 55 | | | 140 | 95 |
| 1809 | | 55 | 55 | | | | 110 |
| 1810 | | 65 | 65 | | 13 à 19 15 | 175 | 110 |
| 1811 | | 75 | 70 | | | 140 | 90 |
| 1812 | | 60 | 65 | | 14 à 19 | 140 | 95 |
| 1813 | | 60 | 60 | | 10 à 18 | 140 | 100 |
| 1814 | | 65 | 55 | | 8 10 à 12 | 140 | |
| 1815 | | 70 | 60 | | 7 6 à 10 17 | 135 | |
| 1816 | | 78 | 65 | 7 10 | 5 10 à 8 15 | 105 | 75 |
| 1817 | | 90 | 63 | | 6 10 à 10 5 | 90 | 75 |
| 1818 | | 87 | 70 | 5 15 | 6 5 à 10 | 83 | 68 |
| 1819 | | 87 | 68 | 6 5 | 7 14 à 9 7 | 75 | |

Note : Les prix sont exprimés en livres de Suisse.

Source : Grands livres, livres pour les ouvriers, rencontres de drogues, factures.

ANNEXES

ANNEXE IV

B - PRIX DU BOIS, DE L'AMIDON ET DE L'HUILE DE VITRIOL
(1754-1819)

| Année | Bois de hêtre (la toise) | Bois de chêne (la toise) | Bois de sapin (la toisé) | Amidon fin (le q.) | Huile de vitriol (le q.) |
|-------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| | L. s. | L. s. | L. s. | L. s. | L. s. |
| 1754 | — | — | — | 18 | — |
| 1755 | — | — | — | 17 | — |
| 1756 | — | — | — | 17 | — |
| 1757 | — | — | — | 17 10 | — |
| 1758 | 9 12 | — | 6 | 18 | — |
| 1759 | 9 12 | — | — | 18 | — |
| 1760 | 9 12 | — | — | 18 10 | — |
| 1761 | 9 12 | — | — | 18 10 | — |
| 1762 | 9 12 | — | — | 18 10 | — |
| 1763 | 9 12 | — | — | 18 10 | — |
| 1764 | — | — | — | 17 | — |
| 1765 | — | — | — | 17 10 | — |
| 1766 | — | — | — | 16 10 | — |
| 1767 | 11 | 8 10 | — | 18 | — |
| 1768 | 11 | 7 | — | 20 | 100 |
| 1769 | 12 | 8 | 7 5 | 22 | 150 |
| 1770 | 12 | 8 | 7 5 | 32 10 | 100 |
| 1771 | 12 | 8 | — | 37 | 100 |
| 1772 | 12 | — | 7 5 | 30 | 100 |
| 1773 | 13 | — | — | 21 | 100 |
| 1774 | 13 | 9 | — | 19 | 100 |
| 1775 | 13 | 10 8 | 8 | 19 | 130 |
| 1776 | 13 | 9 | — | — | — |
| 1777 | 13 | 9 | — | 16 15 | — |
| 1778 | 12 | 9 | — | 18 10 | — |
| 1779 | 12 | 9 | — | — | — |
| 1780 | 12 | 9 | — | — | — |
| 1781 | 12 | 9 | 8 | — | — |
| 1782 | 15 | 12 12 | 10 9 | 18 10 | — |
| 1783 | 16 16 | 14 | 11 | 18 10 | — |
| 1784 | 16 16 | 14 | 11 | 20 | — |
| 1785 | 18 | 14 | 11 | 21 | — |
| 1786 | 18 | 14 | 11 | 21 | — |
| 1787 | 16 | 14 | 11 | 20 | 47 10 |
| 1788 | 14 | 13 10 | 11 | 20 | 47 10 |
| 1789 | 16 | 13 | 10 10 | 25 | 47 10 |
| 1790 | 14 | 12 | 9 10 | 30 | 44 |
| 1791 | 14 10 | 12 | 9 10 | 19 | 40 |
| 1792 | 15 | 13 | 10 10 | 22 | 40 |
| 1793 | 17 | 14 10 | 11 10 | 30 | 52 |
| 1794 | 20 | 16 | 11 10 | 38 | 55 |
| 1795 | 24 | 19 | 16 16 | 44 | 75 |
| 1796 | 23 | 19 | 16 | 44 | 65 |
| 1797 | 23 | 19 | 16 | 30 | 70 |
| 1798 | 18 10 | 16 10 | 14 | — | 70 |
| 1799 | 18 10 | 14 10 | 12 | 28 | 70 |

B - PRIX DU BOIS, DE L'AMIDON ET DE L'HUILE DE VITRIOL
(1754-1819) (suite)

| Année | Bois de hêtre (la toise) | Bois de chêne (la toise) | Bois de sapin (la toise) | Amidon fin (le q.) | Huile de vitriol (le q.) |
|-------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| | L. s. | L. s. | L. s. | L. s. | L. s. |
| 1800 | 18 | 13 10 | 11 | 28 | 70 |
| 1801 | 16 16 | 13 | 11 | 28 10 | 70 |
| 1802 | 16 16 | 13 | 11 | 32 | 65 |
| 1803 | 16 16 | 12 10 | 11 | — | 60 |
| 1804 | 18 | 13 | 11 | 27 | 50 |
| 1805 | 22 | 15 | 13 | 29 | 45 |
| 1806 | 18 | 13 10 | 12 | 27 | 45 |
| 1807 | 18 | 13 10 | 11 10 | 27 10 | 40 |
| 1808 | 18 | 15 | 12 | 25 | 45 |
| 1809 | 21 | 15 | 12 10 | 22 | 45 |
| 1810 | 18 | 14 | 11 10 | 27 | 55 |
| 1811 | 16 16 | 13 | 10 10 | 30 | 50 |
| 1812 | 16 16 | 13 | 10 10 | 35 | 50 |
| 1813 | 16 | 12 | 10 10 | 30 | 50 |
| 1814 | 16 | 12 | — | 25 | 50 |
| 1815 | 16 16 | 12 | 11 | 30 | 50 |
| 1816 | 17 | 13 | 12 | 28 | 45 |
| 1817 | 16 | 13 | 11 | 48 | 30 |
| 1818 | 16 16 | 12 12 | — | 25 | 35 |
| 1819 | 16 16 | 14 | — | 20 | 26 |

Note : Les prix sont exprimés en livres de Suisse.

Source : Grands livres, livres pour les ouvriers, rencontres de drogues, factures.

ANNEXES

ANNEXE V

EFFECTIFS DE LA FABRIQUE-NEUVE (1754-1846)

| Année | Dessinateurs et graveurs | Imprimeurs et rentreuses | Mancœuvres | Pince-leuses et picoteuses | Total I | Total II (y compris les tireurs) |
|-------|--------------------------|--------------------------|------------|----------------------------|---------|----------------------------------|
| 1754 | 8 | 24 | 15 | 39 | 86 | 110 |
| 1755 | 7 | 34 | 14 | 37 | 92 | 126 |
| 1756 | 6 | 36 | 22 | 45 | 109 | 145 |
| 1757 | 7 | 38 | 20 | 68 | 133 | 171 |
| 1758 | 10 | 46 | 21 | 58 | 135 | 181 |
| 1759 | 9 | 47 | 31 | 69 | 156 | 203 |
| 1760 | 12 | 63 | 28 | 82 | 185 | 248 |
| 1761 | 13 | 71 | 35 | 105 | 224 | 295 |
| 1762 | 14 | 87 | 43 | 130 | 274 | 361 |
| 1763 | 17 | 87 | 44 | 129 | 277 | 364 |
| 1764 | 17 | 83 | 46 | 129 | 275 | 358 |
| 1765 | 27 | 123 | 57 | 125 | 332 | 455 |
| 1766 | 28 | 137 | 50 | 124 | 339 | 476 |
| 1767 | 22 | 115 | 43 | 106 | 286 | 401 |
| 1768 | 18 | 122 | 46 | 132 | 318 | 440 |
| 1769 | 14 | 109 | 42 | 120 | 285 | 394 |
| 1770 | 16 | 113 | 48 | 125 | 302 | 415 |
| 1771 | 15 | 138 | 41 | 128 | 322 | 460 |
| 1772 | 15 | 128 | 57 | 121 | 321 | 449 |
| 1773 | 18 | 118 | 64 | 104 | 304 | 422 |
| 1774 | 23 | 139 | 68 | 147 | 377 | 516 |
| 1775 | 22 | 146 | 62 | 155 | 385 | 531 |
| 1776 | 23 | 134 | 64 | 160 | 381 | 515 |
| 1777 | 29 | 170 | 77 | 128 | 404 | 574 |
| 1778 | 29 | 169 | 90 | 108 | 396 | 565 |
| 1779 | 31 | 183 | 91 | 107 | 402 | 585 |
| 1780 | 26 | 174 | 83 | 112 | 395 | 569 |
| 1781 | 27 | 155 | 82 | 105 | 369 | 524 |
| 1782 | 32 | 163 | 103 | 114 | 412 | 575 |
| 1783 | 31 | 169 | 119 | 120 | 439 | 608 |
| 1784 | 35 | 176 | 104 | 119 | 435 | 611 |
| 1785 | 32 | 166 | 104 | 150 | 452 | 618 |
| 1786 | 30 | 159 | 114 | 129 | 432 | 591 |
| 1787 | 31 | 167 | 103 | 126 | 427 | 594 |
| 1788 | 35 | 187 | 89 | 115 | 426 | 613 |
| 1789 | 29 | 177 | 93 | 121 | 420 | 597 |
| 1790 | 39 | 159 | 105 | 127 | 430 | 589 |
| 1791 | 44 | 158 | 98 | 125 | 425 | 583 |
| 1792 | 42 | 164 | 98 | 121 | 427 | 591 |
| 1793 | 44 | 165 | 102 | 111 | 422 | 587 |
| 1794 | 45 | 177 | 105 | 119 | 446 | 623 |
| 1795 | 40 | 172 | 115 | 109 | 436 | 608 |
| 1796 | 38 | 166 | 110 | 103 | 417 | 573 |
| 1797 | 38 | 169 | 112 | 90 | 409 | 578 |
| 1798 | 39 | 167 | 114 | 85 | 403 | 570 |
| 1799 | 35 | 158 | 109 | 88 | 390 | 548 |
| 1800 | 38 | 154 | 94 | 102 | 388 | 542 |

ANNEXE V

EFFECTIFS DE LA FABRIQUE-NEUVE (1754-1846) (suite)

| Année | Dessinateurs et graveurs | Imprimeurs et rentreuses | Manceuvres | Pince-leuses et picoteuses | Total I | Total II (y compris les tireurs) |
|-------|--------------------------|--------------------------|------------|----------------------------|---------|----------------------------------|
| 1801 | 42 | 149 | 103 | 131 | 425 | 574 |
| 1802 | 35 | 146 | 107 | 139 | 427 | 573 |
| 1803 | 38 | 160 | 115 | 139 | 452 | 612 |
| 1804 | 36 | 147 | 105 | 136 | 424 | 571 |
| 1805 | 37 | 148 | 100 | 135 | 420 | 568 |
| 1806 | 33 | 113 | 88 | 111 | 345 | 458 |
| 1807 | 32 | 103 | 69 | 102 | 306 | 409 |
| 1808 | 35 | 109 | 63 | 96 | 303 | 412 |
| 1809 | 33 | 110 | 69 | 97 | 309 | 419 |
| 1810 | 30 | 130 | 150 | 121 | 431 | 561 |
| 1811 | 28 | 134 | 166 | 124 | 452 | 586 |
| 1812 | 29 | 139 | 152 | 109 | 429 | 568 |
| 1813 | 31 | 111 | 144 | 114 | 400 | 511 |
| 1814 | 30 | 114 | 142 | 114 | 400 | 514 |
| 1815 | 33 | 150 | 187 | 103 | 473 | 623 |
| 1816 | 35 | 153 | 154 | 111 | 453 | 606 |
| 1817 | 41 | 174 | 186 | 115 | 516 | 690 |
| 1818 | 44 | 186 | 185 | 77 | 492 | 678 |
| 1819 | 39 | 186 | 162 | 64 | 451 | 637 |
| 1820 | 33 | 173 | 142 | 23 | 371 | 540 |
| 1821 | 31 | 162 | 130 | 0 | 323 | 478 |
| | | | | | | |
| 1825 | 35 | 126 | 143 | 0 | 311 | 437 |
| | | | | | | |
| 1831 | | | | | 206 | 266 |
| 1832 | | | | | 200 | 260 |
| 1833 | 30 | 115 | 99 | 0 | 261 | 376 |
| 1834 | 33 | 155 | 112 | 0 | 310 | 465 |
| 1835 | 40 | 155 | 99 | 0 | 300 | 425 |
| 1836 | 35 | 153 | 128 | 0 | 330 | 433 |
| | | | | | | |
| 1840 | 40 | 130 | 124 | 0 | 294 | 294 |
| | | | | | | |
| 1843 | | | | | | 267 |
| | | | | | | |
| 1845 | 43 | 85 | 108 | 0 | 240 | 240 |
| 1846 | 45 | 66 | 113 | 0 | 224 | 224 |

Notes

- Les effectifs ne comprenant pas les pinceleuses employées à Estavayer, Grandcour, Chevroux et Port-Alban, de 1777 à 1810.
- Avant 1820, le nombre des tireurs a été supposé égal à celui des imprimeurs et rentreuses. A partir de cette date, le total II tient compte de leurs effectifs exacts.

Sources

- Années 1754-1819 : AFC, Grands livres, livres pour les ouvriers.
- Années 1820, 1821, 1825, 1833-1836, 1843, 1845, 1846 : AC KK 1.
- Années 1831, 1832, 1840 : AEN, dossier toiles peintes.

ANNEXES

ANNEXE VI

SALAIRES VERSES PAR LA FABRIQUE-NEUVE (1754-1819)

| Année | Dessina- teurs et graveurs | Impri- meurs et rentreuses | Mancœu- vres | Pinceleuses et picoteuses | Total |
|-------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------|---------------------------------|---------|
| 1754 | 643 | 4.402 | 1.637 | 2.520. | 9.192 |
| 1755 | 804 | 6.065 | 2.031 | 2.719 | 11.619 |
| 1756 | 758 | 6.193 | 2.281 | 3.865 | 13.097 |
| 1757 | 1.420 | 6.919 | 2.164 | 4.880 | 15.383 |
| 1758 | 1.603 | 7.618 | 2.181 | 4.082 | 15.484 |
| 1759 | 2.173 | 8.667 | 2.366 | 5.254 | 18.460 |
| 1760 | 2.155 | 12.077 | 3.655 | 6.675 | 24.562 |
| 1761 | 2.814 | 13.850 | 4.031 | 7.415 | 28.110 |
| 1762 | 3.288 | 14.487 | 4.420 | 8.392 | 30.597 |
| 1763 | 3.698 | 15.938 | 4.754 | 9.436 | 33.726 |
| 1764 | 4.361 | 22.297 | 6.558 | 12.609 | 45.825 |
| 1765 | 4.344 | 25.133 | 6.663 | 10.674 | 48.814 |
| 1766 | 6.658 | 24.636 | 7.474 | 11.755 | 50.523 |
| 1767 | 5.974 | 20.286 | 5.625 | 10.083 | 41.967 |
| 1768 | 5.348 | 23.447 | 6.609 | 11.346 | 46.850 |
| 1769 | 5.058 | 22.665 | 6.738 | 10.351 | 44.812 |
| 1770 | 6.691 | 23.029 | 6.937 | 10.889 | 47.546 |
| 1771 | 6.101 | 24.978 | 7.127 | 11.192 | 49.398 |
| 1772 | 6.709 | 23.307 | 7.459 | 13.024 | 50.499 |
| 1773 | 6.618 | 25.336 | 7.623 | 12.668 | 52.245 |
| 1774 | 8.169 | 31.419 | 9.953 | 15.064 | 64.605 |
| 1775 | 9.194 | 30.734 | 9.489 | 13.927 | 63.344 |
| 1776 | 11.384 | 30.564 | 9.920 | 14.430 | 66.298 |
| 1777 | 11.720 | 37.571 | 10.982 | 17.529 | 77.802 |
| 1778 | 13.289 | 38.310 | 13.804 | 17.539 | 82.942 |
| 1779 | 15.502 | 39.313 | 11.889 | 19.582 | 86.286 |
| 1780 | 13.270 | 36.821 | 13.527 | 17.385 | 81.003 |
| 1781 | 15.682 | 39.745 | 16.445 | 20.294 | 92.166 |
| 1782 | 17.536 | 39.917 | 14.281 | 20.799 | 92.533 |
| 1783 | 15.184 | 46.710 | 16.399 | 21.820 | 100.113 |
| 1784 | 14.917 | 46.946 | 16.268 | 24.454 | 102.585 |
| 1785 | 16.479 | 41.339 | 15.919 | 25.170 | 98.907 |
| 1786 | 17.086 | 41.577 | 17.117 | 19.521 | 95.301 |
| 1787 | 17.146 | 48.261 | 19.089 | 26.637 | 101.133 |
| 1788 | 17.753 | 41.083 | 15.904 | 24.697 | 99.437 |
| 1789 | 16.854 | 41.287 | 15.286 | 32.039 | 105.466 |
| 1790 | 20.234 | 41.582 | 21.125 | 25.211 | 108.152 |
| 1791 | 24.227 | 45.854 | 19.943 | 26.853 | 116.877 |
| 1792 | 24.122 | 50.078 | 20.542 | 32.040 | 126.782 |
| 1793 | 25.687 | 51.995 | 21.511 | 35.682 | 134.875 |
| 1794 | 28.036 | 54.253 | 22.220 | 33.514 | 138.023 |
| 1795 | 26.100 | 55.626 | 24.740 | 33.523 | 139.989 |
| 1796 | 25.627 | 59.740 | 28.595 | 37.258 | 151.220 |
| 1797 | 26.885 | 65.305 | 31.397 | 33.361 | 156.948 |
| 1798 | 28.546 | 70.464 | 29.409 | 40.485 | 168.900 |
| 1799 | 26.570 | 52.365 | 28.310 | 37.108 | 144.353 |

ANNEXE VI

SALAIRES VERSES PAR LA FABRIQUE-NEUVE (1754-1819) (suite)

| Année | Dessinateurs et graveurs | Imprimeurs et rentreuses | Manceuvres | Pinceuses et picoteuses | Total |
|-------|--------------------------|--------------------------|------------|-------------------------|---------|
| 1800 | 26.518 | 51.463 | 27.095 | 25.550 | 130.626 |
| 1801 | 27.621 | 52.373 | 29.089 | 25.043 | 134.126 |
| 1802 | 22.559 | 54.857 | 30.077 | 28.407 | 135.900 |
| 1803 | 23.222 | 60.698 | 30.253 | 30.715 | 144.886 |
| 1804 | 22.481 | 55.840 | 25.931 | 28.777 | 133.029 |
| 1805 | 22.975 | 57.510 | 22.387 | 28.512 | 135.231 |
| 1806 | 22.417 | 39.719 | 26.234 | 16.254 | 100.777 |
| 1807 | 21.159 | 37.556 | 19.881 | 12.471 | 91.067 |
| 1808 | 22.743 | 39.974 | 19.340 | 16.339 | 98.396 |
| 1809 | 21.893 | 38.994 | 19.050 | 15.720 | 95.657 |
| 1810 | 22.274 | 52.265 | 34.389 | 18.963 | 127.891 |
| 1811 | 21.305 | 47.821 | 34.281 | 17.532 | 121.139 |
| 1812 | 21.016 | 52.564 | 32.160 | 15.597 | 121.337 |
| 1813 | 21.421 | 43.706 | 28.391 | 16.886 | 110.944 |
| 1814 | 21.422 | 53.891 | 31.550 | 14.200 | 121.063 |
| 1815 | 21.530 | 65.099 | 35.732 | 15.245 | 137.576 |
| 1816 | 22.310 | 70.267 | 38.030 | 18.236 | 148.843 |
| 1817 | 22.715 | 62.231 | 36.252 | 13.307 | 134.505 |
| 1818 | 24.330 | 78.296 | 41.944 | 12.511 | 157.081 |
| 1819 | 23.912 | 67.115 | 39.632 | 4.396 | 135.055 |

Note : Le salaire des pinceuses comprend celui qui est versé aux ouvrières de Chevroux, Grandcour, Estavayer et Port-Alban.

Source : Grands Livres ; Livres pour les ouvriers.

ANNEXE VII

DEPENSES DIVERSES DE FABRIQUE (1754-1815)

| Année | £ | Année | £ | Année | £ |
|-------|-------|-------|--------|-------|--------------|
| 1754 | 1 114 | 1775 | 5 157 | 1796 | [35 700] (1) |
| 1755 | 1.619 | 1776 | 6 483 | 1797 | [39 700] (1) |
| 1756 | 1 800 | 1777 | 7 768 | 1798 | [37 800] (1) |
| 1757 | 2 000 | 1778 | 10 317 | 1799 | |
| 1758 | 1 800 | 1779 | 9 168 | 1800 | 26 837 |
| 1759 | 2 481 | 1780 | 10 163 | 1801 | 27 618 |
| 1760 | 2 300 | 1781 | 12 471 | 1802 | 28 884 |
| 1761 | 2 758 | 1782 | 14 007 | 1803 | 29 271 |
| 1762 | 2 289 | 1783 | 18 438 | 1804 | 21 444 |
| 1763 | 3 543 | 1784 | 20 141 | 1805 | 27 589 |
| 1764 | 4 396 | 1785 | 20 365 | 1806 | 26 970 |
| 1765 | 6 523 | 1786 | 21 828 | 1807 | 18 718 |
| 1766 | 5 691 | 1787 | 21 854 | 1808 | 17 661 |
| 1767 | 5 617 | 1788 | 21 096 | 1809 | 19 966 |
| 1768 | 4 048 | 1789 | 16 864 | 1810 | 40 967 |
| 1769 | 5 656 | 1790 | 23 849 | 1811 | |
| 1770 | 5 970 | 1791 | 16 891 | 1812 | |
| 1771 | 5 417 | 1792 | 20 071 | 1813 | |
| 1772 | 3 672 | 1793 | 26 305 | 1814 | [39 000] (1) |
| 1773 | 6 336 | 1794 | 29 530 | 1815 | [36 800] (1) |
| 1774 | 6 642 | 1795 | 38 418 | | |

Note : 1) estimations.

Source : AFC, Grands livres ; livres pour les ouvriers.

ANNEXE VIII

BENEFICE ET MARGE BENEFICIAIRE (1754-1815)

| Année | Bénéfice L. | Bénéfice CA | Année | Bénéfice L. | Bénéfice CA |
|-------|----------------|----------------|-------|----------------|----------------|
| 1754 | 6.000 | 25,3 % | 1788 | 27.595 | 10,5 % |
| 1755 | 7.702 | 21,4 % | 1789 | 53.165 | 19 % |
| 1756 | 9.293 | 23,2 % | 1790 | 41.430 | 15,5 % |
| 1757 | 10.187 | 22,1 % | 1791 | 41.972 | 15,4 % |
| 1758 | 7.744 | 16,8 % | 1792 | 86.916 | 26,5 % |
| 1759 | 10.000 | 19,5 % | 1793 | 72.774 | 21,1 % |
| 1760 | 15.331 | 20,8 % | 1794 | 69.457 | 18,4 % |
| 1761 | 12.978 | 16,5 % | 1795 | 88.131 | 21,8 % |
| 1762 | 14.000 | 16,8 % | 1796 | 92.400 | 20,7 % |
| 1763 | 23.443 | 24,2 % | 1797 | 84.300 | 16,9 % |
| 1764 | 28.810 | 22,9 % | 1798 | 70.000 | 14,8 % |
| 1765 | 18.000 | 12,6 % | 1799 | | |
| 1766 | 18.760 | 14,3 % | 1800 | 31.400 | 8,9 % |
| 1767 | 15.085 | 14,2 % | 1801 | 40.400 | 10,8 % |
| 1768 | 20.088 | 16,6 % | 1802 | 57.300 | 14,7 % |
| 1769 | 26.331 | 21,2 % | 1803 | 77.100 | 18,7 % |
| 1770 | 26.522 | 20,8 % | 1804 | 74.600 | 20,3 % |
| 1771 | 28.743 | 21,4 % | 1805 | 17.200 | 7,2 % |
| 1772 | 29.170 | 21,7 % | 1806 | 24.200 | 11,2 % |
| 1773 | 28.968 | 21,1 % | 1807 | 55.300 | 22,8 % |
| 1774 | 29.482 | 18,9 % | 1808 | 38.700 | 17 % |
| 1775 | 35.025 | 22,7 % | 1809 | | |
| | | | 1810 | | |
| | | | 1811 | | |
| 1783 | 66.786 | 25,4 % | 1812 | | |
| 1784 | 71.948 | 24,4 % | 1813 | | |
| 1785 | 60.216 | 20,9 % | 1814 | 90.700 | 20,8 % |
| 1786 | 45.318 | 17,1 % | 1815 | 37.500 | 9,1 % |
| 1787 | 38.411 | 13 % | | | |

Sources : Grands livres. De 1754 à 1795 : Bénéfice figurant dans le compte d'exploitation générale. De 1796 à 1815 : Bénéfice calculé.

De 1783 à 1789, ce bénéfice comprend les deux tiers du bénéfice de la fabrication en cuivre, affecté à la fabrication en bois, soit 6 552 £ en 1783, 12 206 £ en 1784, 13 440 £ en 1785, 14 000 £ en 1786, 5 520 £ en 1787, 4 140 £ en 1788 et 6 583 £ en 1789. De 1783 à 1787, le tiers restant revient à Ch. E. Perregaux, en 1788 et 1789, au compte « Bâtiments neufs ».

ANNEXE IX

RESULTATS D'EXPLOITATION DE LA FABRIQUE-NEUVE (1831-1840)

| | 1831 | 1832 (jusqu'à la fin juillet) | 1832-1833 | 1833-1834 | 1834-1835 (fin juin) | Moyenne (4, 5 ans) | 1840 |
|---|---------|--|-----------|-----------|--|-----------------------|--------|
| Salaires | | | | | | | |
| Imprimeurs et rentreurs .. | 20.948 | 13.726 | 33.798 | 49.191 | 35.213 | 33.972 | 34.567 |
| Manœuvres et employés .. | 21.942 | 14.100 | 29.975 | 39.288 | 30.529 | 30.185 | 35.417 |
| Compte de gravure et méca- nique au rouleau | 7.630 | 264 | 5.558 | 9.594 | 8.151 | 6.933 | 17.949 |
| Compte de dessins et gra- vures à la planche | 12.767 | 6.642 | 15.303 | 17.977 | 16.950 | 15.475 | |
| Total | 63.287 | 34.732 | 84.634 | 116.050 | 90.843 | 77.909 | 87.933 |
| Matières premières | | | | | | | |
| Drogues | 87.105 | 43.055 | 72.424 | 88.672 | 84.092 | 83.411 | — |
| Combustible | 4.172 | 4.461 | 9.393 | 10.105 | 10.248 | 8.529 | — |
| Dépenses diverses de fabri- que | 19.683 | 21.735 | 30.943 | 37.235 | 32.856 | 31.656 | — |
| Total | 110.960 | 69.251 | 112.760 | 136.012 | 127.196 | 111.235 | — |
| Production | | | | | | | |
| Toiles imprimées | 18.011 | 14.802 (sur 12 mois : 25.374) | 27.110 | 33.730 | 28.252 (sur 12 mois : 30.820) | 27.090 | 29.846 |
| Toiles exportées en Prusse | 7.091 | 5.319 | 7.082 | 11.297 | 17.053 | 9.568 | 10.630 |

Source : AEN, dossier toiles peintes.

ANNEXE X

**LA POLITIQUE INDUSTRIELLE
DES FABRICANTS NEUCHATELOIS EN 1836**

En 1836, la Prusse rétablit le principe des quotas d'importation pour les toiles peintes neuchâtelaises. Le Département des finances demanda aux fabricants du pays de lui faire connaître par écrit la réponse aux deux questions suivantes :

- 1) Dans quel but la concession qui leur a été accordée par le roi de Prusse leur paraît avoir été faite.
- 2) Dans quelle proportion les divers établissements du pays peuvent y avoir droit.

**A) Le point de vue de Vaucher, Dupasquier et Cie,
et Bovet et Cie (25 avril 1836)**

... « On est convenu d'entrée que le permis d'importation est une faveur accordée dans le but de protéger l'industrie des toiles peintes. Or, qui est-ce qui représente cette industrie ? Sont-ce les ouvriers qui s'en occupent et qui la soutiennent, ou les propriétaires d'établissements, seuls considérés abstraitement, et suffira-t-il d'être propriétaire d'un bâtiment ou d'une usine pour avoir droit au privilège ? Pour considérer cette question, faisons la comparaison des systèmes différents qui régissent les établissements fondés et soutenus depuis longtemps, à travers de nombreuses vicissitudes, et ceux des établissements nouveaux qui pourraient être tentés de se mettre sur les rangs pour participer aux avantages de notre position exceptionnelle.

Dans les établissements anciens, la fabrique est pour l'ouvrier une seconde patrie, il y passe son enfance, sa jeunesse, son âge mûr, sa vieillesse. Il traverse tous les degrés de la hiérarchie industrielle, il voit d'avance, s'il se conduit bien, son existence assurée, autant du moins qu'elle peut l'être humainement parlant ; il s'attache à son atelier, à ses camarades, à ses chefs. Ses enfants l'entourent et parcourent sous ses yeux le même cercle de travaux ; il est sans inquiétude sur leur compte ; une école gratuite leur est ouverte pendant d'hiver ; un médecin leur donne des soins quand ils sont malades ; s'ils se trouvent dans la gêne, on leur fait sans intérêt des avances ; s'ils sont hors d'état de travailler, l'établissement ou la caisse de secours des ouvriers les assistent ; s'ils sont vieux et infirmes, on leur accorde une petite retraite, etc. Aussi voit-on les ouvriers tenir en général à ces établissements plus qu'à leur propre domicile ; ils s'ennuient chez eux et travaillent jusqu'à leur dernier moment pour ainsi dire : la fabrique de Cortaillod en compte dans ce moment plus de vingt qui y ont travaillé de cinquante à soixante ans et plus, sans aucune interruption. De leur côté, les chefs font de grands efforts pour ne pas

laisser leurs ouvriers inactifs. Ils font, au besoin, des articles d'une longue fabrication et d'une vente incertaine, pour ne pas les laisser chômer ; ils ont soin de ne pas se surcharger de monde, et préfèrent travailler moins, plutôt que de se voir dans la nécessité de renvoyer leurs ouvriers. Ils forment des élèves ou apprentis imprimeurs, graveurs, metteurs sur bois, dessinateurs, etc. En un mot, ils entretiennent en permanence un noyau d'hommes capables de transmettre à la génération suivante les traditions et les procédés au moyen desquels le genre d'industrie dont ils s'occupent peut et doit se perpétuer utilement pour le pays.

Que fait ou fera par contre un établissement qui se forme dans le but de profiter des avantages spéciaux que le Roi nous accorde ? Son unique but sera d'en tirer le plus grand parti dans son seul intérêt ; celui des ouvriers ne peut pas le préoccuper parce que son établissement n'a point de précédents, et que les rapports anciens transmis de père en fils, qui font d'un établissement industriel une espèce de famille dont l'intérêt est commun, lui sont tout à fait étrangers : il abandonnera donc les genres de fabrication difficiles et compliqués, qui seuls forment des gens habiles et utiles à l'industrie même ; il se bornera à une fabrication mécanique, et exploitera son quantum au moyen d'un rouleau, et d'une vingtaine de manœuvres qu'il enlèvera, s'il le faut, aux établissements du voisinage, en leur accordant momentanément une augmentation de salaire. Si les affaires vont bien, son permis sera épuisé dans deux ou trois mois au plus : il renverra ses ouvriers et pourra lui-même vaquer à d'autres soins. Si elles vont mal, il sera à la merci de ses commettants, et obligé de vendre sa marchandise à tout prix. Il fera un tort considérable aux autres établissements, et au pays lui-même, et il excitera de la part des fabricants allemands de vives réclamations qui susciteront de nouvelles entraves à notre industrie. Du reste, comme ce fabricant résumera toutes les branches de la fabrication dans sa seule personne, et qu'on ne trouvera chez lui ni dessinateur, ni graveur, ni contremaître, etc ; qu'il ne sera point gêné par les considérations morales qui lient les chefs d'autres entreprises envers leurs ouvriers, il est évident qu'il pourra travailler à beaucoup meilleur compte que ceux-ci, et leur faire un grand tort, moins par la quantité de marchandises qu'il produira, que par l'effet moral résultant des bas prix auxquels les circonstances peuvent le forcer à vendre.

Il résultera donc de là qu'une faveur accordée à l'industrie tournera contre elle, si, sans examiner le fond de la question, on se laissait préoccuper par des considérations ou des impressions particulières de bienveillance ou d'intérêt pour une position moins favorisée en apparence, et qui dans les faits le deviendrait bien davantage ; car en temps ordinaire, avec beaucoup moins de risques, de peine et de travail, un établissement semblable ferait beaucoup mieux ses affaires que tout autre, et en cas d'événements fâcheux il ne serait pas encore fort à plaindre, car n'ayant qu'une clientèle nomade et un très petit matériel, une réalisation ou cessation définitive de travaux ne peut que lui causer une petite perte peu sensible, tandis que des capitaux très considérables seraient perdus sans ressources, si

les grands établissements du pays venaient à cesser leurs travaux, et les ouvriers surtout, incapables de tout autre travail, se trouveraient réduits à la condition la plus misérable. Si donc l'équité doit être consultée, nous croyons, Messieurs, que c'est surtout en faveur des ouvriers qu'elle doit l'être, et que par conséquent, si le principe du droit devait être abandonné, vous ne pourriez pas équitablement admettre un autre mode de répartition qu'un mode basé d'après la population ouvrière qui se trouve casée d'une façon permanente dans chaque établissement.

Or, en admettant cette base,

| | | |
|---|---------|----------|
| Cortaillod présente sur cinq ans une moyenne de | 402 | ouvriers |
| Boudry présente sur cinq ans une moyenne de | 285 | ouvriers |
| Grandchamp, ceci par supposition, mais nous croyons ne pas nous tromper | 250 (a) | ouvriers |
| Les Isles » » » » | 40 | ouvriers |
| Marin présente sur cinq ans une moyenne de | 12 | ouvriers |

a) en 1838, les livres de quinzaine de Grandchamp mentionnent la présence de 14 graveurs, 24 imprimeurs, 61 rentreuses et 94 mécaniciens et manœuvres, soit au total 193 ouvriers.

Il résulte de cet aperçu, qui est peut-être trop favorable à la fabrique de Marin, qu'en prenant pour base les données ci-dessus, la fabrique de Cortaillod aurait droit à une répartition trente fois plus forte que celle de Marin, et dix fois aussi forte que celle des Isles, et c'est dans cet état de choses qu'on demande une répartition parfaitement égale entre les établissements, comme si l'octroi concédé était une prime ou une rente accordée à chaque chef d'établissement effectif ou nominal. Nous ne croyons pas, Messieurs, devoir nous arrêter à combattre un pareil système, que toutes les subtilités de l'art oratoire ne parviendraient pas à rendre plausible.

(...) On a dit encore que quelques établissements se trouvaient dans une position plus favorable que d'autres, qu'ils pouvaient soutenir des relations lointaines et entretenir par là leurs ouvriers, mais on s'est bien gardé de dire que ces relations lointaines sont dangereuses, qu'elles exposent à de grandes pertes sans chances proportionnelles de bénéfiques, et que ce sont des sacrifices que s'imposent volontairement quelques fabricants dans l'intérêt de leurs ouvriers qu'ils tiennent à ne pas mettre sur le pavé à la première apparence de calme dans les affaires. Il faut donc prendre en considération ces mêmes relations, et les porter en compte aux fabricants qui les entretiennent, bien loin de les faire tourner contre eux ».

**B) Le point de vue de Louis Verdan Père et fils,
Auguste Verdan et Verdan frères (26 avril 1836)**

... « Ce n'est que la vente, avec bénéfice, de l'excédent des produits, après la vente de ceux qui sont nécessaires pour couvrir les

frais, qui pourra faire vivre la famille des chefs de manufacture et ajouter à leur fortune.

Or, la quantité d'environ 250 quintaux, qui serait le 1/5^e pour chaque maison de 1.272 quintaux à introduire, et qui, à 18 pièces, terme moyen pour un quintal, donnerait à chaque maison environ 4.500 pièces à introduire, peut bien suffire pour couvrir ces charges, mais non pour produire en outre des bénéfices (...). Mais elle est indispensable pour le soutien de nos établissements. Vouloir en retrancher quelque chose, c'est signer l'arrêt de mort des anciennes fabriques de Grandchamp et des Isles, et étouffer dans son berceau la manufacture naissante de Marin.

Car, qu'on ne s'y trompe pas, outre le sol, les bâtiments, les machines, il faut, avant de fabriquer une première pièce de toile peinte, s'être procuré un certain nombre d'ouvriers, absolument indispensables à la fabrication, et qu'on ne peut évaluer à moins de 30 personnes, même en travaillant à la mécanique. Il faut des graveurs sur rouleaux, des dessinateurs, des teinturiers, des ouvriers à la mécanique, d'autres pour faire les couleurs, d'autres pour enrouler, éplucher et coudre les pièces, des contremaîtres et un certain nombre de manœuvres employés partout où il en est besoin. Et si l'on travaille avec des planches, il faut un plus grand nombre d'ouvriers spéciaux employés à l'impression des toiles comme à la gravure des planches. Ces gens sont nécessaires, quand bien même on ne fabriquerait par an qu'un millier de pièces. Tandis que pour élever la fabrication à la quantité de 8 à 10.000 pièces par an, il suffirait d'ajouter 10 à 15 manœuvres de plus. Ainsi M. Auguste Verdan, avec ses 40 ouvriers, se fait fort de fabriquer facilement chaque année non seulement les 250 quintaux qui lui reviendraient pour son 1/5^e d'introduction, mais encore de doubler cette quantité. La difficulté pour lui ne consiste pas dans l'état actuel de sa fabrique, mais dans celle de former une clientèle qui lui donne 4.500 pièces à fabriquer. Et plus on lui rognerait cette quantité, plus aussi éprouverait-il de difficulté à se former cette clientèle (...).

Que l'on nous ôte sur notre 1/5^e de 4 à 5.000 pièces, pour les donner aux maisons de Boudry et de Cortaillod, nous périssons. Et nos fabriques périssent avec nous (...) non pas sans utilité pour le commerce de Cortaillod et de Boudry, mais sans profit pour leurs fabriques. Car qu'est ce que cette faible quantité, ajoutée aux produits de leurs manufactures ? Elle n'occuperait pas chez eux un ouvrier de plus. Et nous périssons au détriment de la prospérité de l'Etat, dont la conservation a été l'unique objet en vue duquel les octrois nous ont été accordés ».

Source : AEN. Dossier toiles peintes.

ANNEXE XI

MESURES NEUCHATELOISES

Longueurs

1 pied = 29 cm
1 aune = 1,12 m

Surfaces

1 émine = 338 m²
1 perche = 338 m²
1 homme = 352 m²
(ouvrier)
1 pose = 8 émines
1 faux = 2 poses

Poids

1 livre (l.p.) = 520 gr.

Monnaies

1 livre neuchâteloise (L.) = 20 sous = 240 deniers
1 livre faible (l.) = 12 gros = 144 deniers
1 bats (b.) = 2 sous
1 creuzer (x.) = 6 deniers
1 piécette = 7 creuzers
1 Louis d'or neuf de France = 16 L. 16 s.
1 écu neuf de France = 4 L. 4 s.
1 L. = 1,42 livre de France (L.t.)
1 L. = 1,05 livre de Suisse ou de Berne (SL).

Note : Sauf mention contraire, l'unité monétaire utilisée est la Livre neuchâteloise.

Volumes

1 pot = 1,90 litre
1 émine = 8 pots
1 septier = 2 émines
1 sac = 4 septiers
1 muid = 3 sacs
1 bosse = 480 pots
1 gerle = 52 pots (en vendange)
38 2/5 pots (en clair
ou vin)
1 toise = 150 pieds cubes
= 4 stères actuels

Sources

I - ARCHIVES DE L'ETAT DE NEUCHATEL (AEN)

- Chambre d'assurance contre l'incendie : Cortaillod (1810-1830).
- Comptes de la Trésorerie.
- Décrets.
- Dénombrement des peuples, des pauvres et autres (1750).
- Dossiers : Boudry, Commerce (1685-1848), Cortaillod, Etrangers, Industrie (1763-1847), Toiles peintes (1813-1845), Vins (1712-1848).
- Fonds Berthier :
 - I - Essai sur l'état actuel de la Principauté de Neuchâtel.
 - VII - Conditions de la vie économique.
 - VIII - Situation économique : agriculture, forêts, chasse et pêche, industrie, Toiles peintes, postes, commerce.
- Liste des sommaires de tous les enfants qui ont été baptisés, des mariages bénis, et des personnes enterrées dans toutes les paroisses de la Principauté de Neuchâtel et Valangin (dès 1762).
- Mandements (1750-1813).
- Manuels du Conseil d'Etat.
- Missives.
- Registres paroissiaux : Bevaix, Boudry, Cortaillod, Colombier, Travers-Noiraigue.
- Registres des traités de société de la juridiction de Neuchâtel (1773-1818 et 1818-1856).
- Rentier des censes de Boudry (1715), de Cortaillod (1715) et de Fleurier (1736).
- Tableaux de dénombrement : Bevaix, Boudry-Bôle, Colombier, Cortaillod (1750-1846).
- Tableaux généraux de la population (1752-1815).
- Tableaux des vocations et professions (1815-1846).
- Tableaux particuliers de la population, par juridiction (dès 1816).

II - BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE DE NEUCHATEL (BV)

- Ms A 66 : Description de la principauté de Neuchâtel et Valangin, par Abraham Amiet (1692).
- Ms A 84 : Description générale de la souveraineté de Neuchâtel en Suisse (début du XVIII^e siècle).
- Ms A 3 : Abrégé des principales lois et coutumes observées dans la principauté de Neuchâtel et Valangin (début du XVIII^e siècle).
- Ms A 529 : Articles généraux.
- Ms 2002 : Exposé général concernant la principauté de Neuchâtel et Valangin, dressé en mai 1806 pour être présenté à S.A.S. le prince Alexandre.
- Ms A 750 : L'industrie des indiennes et la fabrique de toiles peintes de Cortaillod (papiers personnels d'Alphonse Dupasquier).

III - ARCHIVES DE LA COMMUNE DE CORTAILLOD (AC)

(Ancien Régime, jusqu'en 1848)

- AA 1 : Lois, décrets.
 AA 2 : Rapports, circulaires.
 BB 3 : Règlements communaux.
 BB 4 : Manuels de communauté. Vol. I 1709-1719 ; II 1719-1726 ; III 1726-1734 ; IV 1735-1745 ; V 1745-1769 ; VI 1769-1802 ; VII 1802-1821 ; VIII 1822-1833.
 CC 1 : Etat civil.
 CC 2 : Registre de baptêmes (1637-1810) (copie).
 DD 1 : Ressortissants : rôles, actes d'origine.
 DD 2 : Ressortissants.
 EE 2B : Lettres de taxes, poursuites, faillites, dettes.
 EE 3 : Comptes de la communauté de Cortaillod (XVII^e siècle - 1848).
 EE 4A : Reconnaissances de la communauté de Cortaillod.
 EE 4B : Rentiers des censes dues à la communauté de Cortaillod.
 EE 4F : Rôles des feux-tenants.
 EE 4G : Rôles des feux-tenants.
 EE 6A : Prêts de la commune.
 FF 2 : Amodiations de la commune.
 GG 7C : Assurance des bâtiments.
 GG 11 : Procédures diverses sur les limites de la commune. Plans.
 KK 1 : Tanneries, fabriques d'indiennes, orfèvrerie.
 PP : Rôles. Imposition de 1813.

IV - ARCHIVES DE LA FABRIQUE-NEUVE DE CORTAILLOD (AFC)

(fonds déposé aux Archives de l'Etat de Neuchâtel)

| | | | |
|-------------------|--|-----------|-----------------|
| Bâtiments | Livre pour les bâtiments | 1780-1805 | 1 vol. |
| Caisse | Livres de caisse | 1756-1820 | 21 vol. |
| | Agenda de caisse | 1776-1810 | 1 vol. + 1 cah. |
| Correspondance | Correspondance | 1752-1814 | 7 caisses. |
| | Copies de lettres envoyées | 1751-1755 | |
| | | 1766-1773 | |
| | | 1788-1801 | 1 dossier. |
| Dépenses diverses | Comptes divers, acquittés | 1758-1813 | 2 boîtes. |
| | | 1771-1797 | 1 boîte. |
| | Comptes pour la fabrique | | |
| | Menues dépenses de fabrique et vin livré pour la fabrique | 1764-1774 | 1 vol. |
| | Dépenses de fabrique | 1776 | 1 vol. |
| Divers | Cahiers de comptes divers, dépareillés | | 1 dossier. |
| | Livres de notes | 1772-1821 | 6 vol. |
| | Papiers divers | 1773-1813 | 2 caisses. |
| | Pièces séparées à classer | | 3 caisses. |
| | Carnets divers : livre pour l'imprimerie, prix de fabrication... | | 1 dossier. |
| | Pièces isolées, inclassables | | 1 dossier. |
| | Inventaires, factures, rencontres | | 1 dossier. |
| Echantillons | Papiers imprimés en couleur et peints | | 15 boîtes. |
| Factures | Factures de la fabrication | 1777-1810 | 1 dossier. |
| | Factures de la fabrication | 1761-1814 | 6 boîtes. |

SOURCES

| | | | |
|--------------------------|---|---------------|-----------------|
| | Factures de marchandises rendues | 1783-1791 | 1 dossier. |
| | Livres de factures | 1763-1815 | 2 dossiers. |
| Grands Livres | Grand Livre | A : 1754-1757 | |
| | » » | B : 1758-1761 | |
| | » » | C : 1762-1764 | |
| | » » | D : 1765-1766 | |
| | » » | E : 1767-1768 | |
| | » » | F : 1769-1770 | |
| | » » | G : 1771-1772 | |
| | » » | H : 1773-1775 | |
| | » » | K : 1783-1791 | |
| | » » | L : 1792-1798 | |
| | » » | M : 1799-1807 | |
| | » » | N : 1808-1814 | |
| | » » | O : 1815-1819 | |
| | A et B : sont également des livres pour les ouvriers | | |
| Graveurs | Ouvrages des graveurs | 1764-1805 | 2 carnets. |
| | Livre pour le temps perdu des graveurs | 1818-1819 | |
| | | 1824-1825 | 2 carnets. |
| Imprimeurs et rentreuses | Ouvrages des imprimeurs et rentreuses | 1764-1816 | |
| | | 1819-1820 | 24 vol. |
| | Livre de paye des imprimeurs et rentreuses | 1823-1824 | 1 vol. |
| | Temps perdu des imprimeurs | 1805 | 1 carnet. |
| Inventaires | Inventaires de marchandises et meubles | | 1 dossier. |
| | Inventaires, factures, rencontres de drogues | | 1 dossier. |
| Livraisons | Fabrication | 1755-1766 | 1 dossier. |
| | Rencontres de marchandises | 1757-1814 | 1 dossier. |
| | Livres d'ordonnances pour la fabrique | 1767-1814 | 35 vol. et cah. |
| | Comptes de livraisons à Pourtalès et Cie, et à Vaucher, Dupasquier et Cie | 1760-1808 | 3 dossiers. |
| | Lettres de voiture | 1780-1808 | 1 boîte. |
| Manœuvres | Journées des manœuvres | 1770-1814 | 21 vol. et cah. |
| | Livres de comptes des manœuvres | 1823 | 1 vol. + 1 cah. |
| | Journées des manœuvres, rentreuses, temps perdu des graveurs, et comptes de drogues | 1784-1803 | |
| | | 1808-1811 | 6 vol. |
| | Livre de paye des manœuvres | 1823-1824 | 1 vol. |
| | Engagements de manœuvres | 1772-1793 | 1 dossier. |
| Ménage | Comptes de ménage | 1771-1780 | 1 vol. |
| | Livre pour des comptes particuliers à Claude-Abram Dupasquier | 1781-1786 | 1 vol. |
| | Comptes particuliers : docteur, ménage. | 1774-1807 | 2 boîtes |
| | Tir, pêche, grains, réparations, boucherie. | | 1 dossier. |

LA FABRIQUE-NEUVE DE CORTAILLOD

| | | | | |
|------------------|--|---|--------------------------------|-------------|
| Ouvriers | Livres pour les ouvriers | 1754-1757 | 1 vol. | |
| | | 1758-1760 | 1 vol. | |
| | | 1761-1763 | 1 carnet. | |
| | | 1773-1810 | 19 vol. | |
| | Livres de compte des ouvriers | 1755-1761 | 2 vol. | |
| | | Carnets personnels d'ouvriers | 1811-1826 | 49 carnets. |
| | | | Carnets personnels d'ouvrières | 1811-1827 |
| | | Carnets divers : contrôles d'ouvriers, etc. | | |
| | | Carnet des heures | 1827-1828 | 1 carnet. |
| | | Carnets divers : temps perdu, amendes | | 1 dossier. |
| Pinceautages | | Carnets des marchandises envoyées à Boudry, Estavayer, Chevroux et Port-Alban | 1778-1810 | 1 dossier. |
| | | | | |
| Pinceleuses | Ouvrages des filles du pinceau | 1773 | 1 cahier. | |
| | | 1779-1821 | 6 vol. et cah. | |
| FABRIQUE DU BIED | Livre pour les ouvriers et dépenses diverses de la manufacture du Bied, 1747-1748. | | | |

V - MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE NEUCHATEL (MAH)

- Essais de teinture pour indiennes de Cortaillod, de la maison Dupasquier. (Vers 1800).
- Modèles d'indiennes de la fabrique de Marin.
- Livre d'échantillons alsaciens et suisses (1823-1873).
- Procédés divers pour l'indienne de Louis Verdan Père et Fils (1837).
- Planches à imprimer, échantillons de toiles blanches et imprimées, provenant de fabriques neuchâtelaises (XVIII^e-XIX^e siècle).

VI - ARCHIVES DE BOVET ET CIE, AU CHATEAU DE COLOMBIER

- Consommation des drogues de la fabrique de Vauvillers (1815-1819).
- Journal particulier de Bovet et Cie (1814-1821).
- Notes recueillies dans le voyage de M.D. Cornaz, en octobre, novembre et décembre 1819.
- Récapitulation des ordonnances au rouleau depuis l'origine de chaque année par dessins et largeurs, de Bovet et Cie (1807-1821).
- Tableau abrégé extrait du livre de quinzaine de Grandchamp (1838-1839).

VII - ARCHIVES PRIVEES

- Jean-Thierry Du Pasquier (Paris) : Copies de lettres envoyées par Vaucher, Dupasquier et Cie, 1811-1825, 1837-1849 et 1852-1861.
- Georges Dreyer (Neuchâtel) : Plans et copies de plans des fabriques du Petit Cortaillod en mai 1778 et en mai 1827 ; de Cortaillod en juin 1822 et en 1882 ; du cours de l'Areuse de Boudry au Lac en 1802.

Bibliographie

I - LA REVOLUTION INDUSTRIELLE

a) Généralités

- BAIROCH P. L'agriculture et le processus d'industrialisation aux XVIII^e et XIX^e siècles, in *Cahiers de l'ISEA*, 1972, pp. 1113-1132.
- BALLOT Ch. *L'introduction du machinisme dans l'industrie française*. Paris, 1923.
- BERGERON L. *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*. Lille, atelier de reproduction des thèses, 1975.
- BRAUDEL F., LABROUSSE E. (sous la direction de). *Histoire économique et sociale de la France*, t. II : 1660-1789. Paris, 1970, t. III : 1789-années 1880. Paris, 1976 (2 vol.).
- CHABERT A. *Essai sur le mouvement des prix et des revenus en France de 1798 à 1820*. Paris, 1945.
- CHAPMAN S.D. Industrial capital before the Industrial Revolution : an Analysis of the Assets of a Thousand Textile Entrepreneurs c. 1730-1750, in *Textile History and Economic History*. Manchester, 1973, pp. 113-137.
- CHAUNU P. Les enquêtes du centre de recherches d'histoire quantitative de Caen : réflexions sur l'échec industriel de la Normandie, in *L'industrialisation...*, pp. 285-304.
- CROUZET F. Angleterre et France au XVIII^e siècle. Essai d'analyse comparée de deux croissances économiques, in *Annales ESC*, 1966, pp. 254-291.
- CROUZET F. Agriculture et révolution industrielle, in *Cahiers d'histoire*, Lyon, 1967.
- CROUZET F. *Capital formation in the Industrial Revolution*, Londres, 1972.
- DUNHAM A.L. *La révolution industrielle en France, 1815-1848*, Paris, 1953.
- FOHLEN C. *Qu'est-ce que la révolution industrielle ?* Paris, 1971.
- HARTWELL R.M. *The causes of the Industrial Revolution in England*, Londres, 1967.
- L'industrialisation en Europe au XIX^e siècle. Cartographie et typologie.* Publié sous la direction de P. LEON, F. CROUZET, R. GASCON, Paris, 1972.
- KRIEDTE P., MEDICK H., SCHLUMBOHM J. *Industrialisierung vor der Industrialisierung*, Göttingen, 1977.
- LABROUSSE C.E. *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle*, Paris, 1933, 2 vol.
- LANDES D.S. Technological Change and Development in Western Europe 1750-1914, in *Cambridge Economic History of Europe*, t. VI, 1 : The industrial Revolution and after, Cambridge, 1964, pp. 274-603.
- LEON P. L'industrialisation en France, en tant que facteur de croissance économique, du début du XVIII^e siècle à nos jours, in *Première Conférence...*, pp. 163-204.

- LEON P. *Economies et sociétés préindustrielles*, t. II : 1650-1780, Paris, 1970.
- LEON P. (sous la direction de) *Aires et structures du commerce français au XVIII^e siècle. Colloque national de l'Association française des historiens économistes*, 1973, Lyon 1975.
- LEVY-LEBOYER M. *Les banques européennes et l'industrialisation dans la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, 1964.
- LUTHY H. *La banque protestante en France de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, Paris, 1959-1961, 2 vol.
- MANTOUX P. *La révolution industrielle au XVIII^e siècle. Essai sur les débuts de la grande industrie en Angleterre*, Paris, 1906.
- OBERLE R. L'évolution des fortunes à Mulhouse et le financement de l'industrialisation au XVIII^e siècle, in *Bulletin de la section d'histoire moderne et contemporaine*, fasc. 8, Paris, 1971, pp. 83-173.
- Première Conférence Internationale d'Histoire Economique*, Stockholm, 1960, Paris/La Haye, 1961.
- RICHE D. Croissance et blocage en France du XV^e au XVIII^e siècle in *Annales ESC*, 1968, pp. 759-787.
- VILAR P. Croissance économique et analyse historique in *Première conférence...*, pp. 35-82.
- VILAR P. La Catalogne industrielle. Réflexions sur un démarrage et sur un destin, in *L'Industrialisation...*, pp. 421-433.

b) Histoire des entreprises

- BERGIER J.F. Histoire économique, histoire des entreprises et archives des entreprises. Plaidoyer pour un instrument de travail, in *Mélanges offerts à Claudius P. Terrier*. Publication de la faculté des sciences économiques et sociales de l'université de Genève, XIX, pp. 23-32, Genève, 1968.
- BOUVIER J., FURET F., GILLET M. *Le mouvement du profit en France au XIX^e siècle, matériaux et études*, Paris/La Haye, 1965.
- GILLE B. Les archives d'entreprises, in *Revue Historique*, 1952, pp. 185-204.
- GILLE B. *Recherches sur la formation de la grande entreprise capitaliste*, Paris, 1959.
- JEQUIER F. Les archives d'entreprises : ce que l'historien désire obtenir, in *Bulletin de l'association des archivistes suisses*, N^o spécial : archives d'entreprises, mai 1977, n^o 28, pp. 15-64.
- MARX K. *Le capital*, Paris, Editions Sociales, 1967, 8 vol.
- MORSEL H. Histoire et histoire des entreprises, in *Revue d'histoire économique et sociale*, 1975/1, pp. 121-127.
- LASSEGUE P. *Gestion de l'entreprise et comptabilité*. Paris, 1972.
- POLLARD S.D. Capital Accounting in the Industrial Revolution, in F. CROUZET, *Capital formation in the Industrial Revolution*, Londres, 1972, pp. 119-144.
- RICARD S. *L'art de bien tenir les comptes en partie double à l'italienne*, réédité par Jean-Pierre Ricard, son fils, Amsterdam, 1724.
- SAVARY J. *Le parfait négociant*. Nouvelle édition, 1777, 2 vol.
- ULLMO J. *Le profit*, Paris, 1969.
- VILAR P. Un thème de recherche en histoire économique : entreprise et profit dans divers modes de production, in *Bulletin de l'Institut d'histoire économique et sociale de l'Université de Paris I-Sorbonne*, n^o 1, juillet 1972, pp. 2-14.

II - L'INDIENNAGE

a) Généralités et monographies

- ALLEMAGNE H.R. d'. *La toile imprimée et les indiennes de traite*, Paris, 1942, 2 vol.
- ANONYME. *Réflexions sur différents objets de commerce et en particulier sur la libre fabrication des toiles peintes*, Genève, 1759.
- BAINES E. *History of the cotton manufacture in Great Britain*. Londres, 1835.
- BLANCARD P. *Manuel du commerce des Indes orientales et de la Chine*. Paris, 1806.
- BOURILLY V.L. La contrebande des toiles peintes en Provence au XVIII^e siècle, in *Annales du Midi*, 1914, XXVI, pp. 52-75.
- CARTER F.W. The cotton printing industry in Prague, 1766-1873, in *Textile History*, vol. VI, 1975, pp. 132-155.
- CHASSAGNE S. *La manufacture de toiles imprimées de Tournemine-lès-Angers, 1752-1820*. Paris, 1972.
- CHASSAGNE S. Du nouveau sur un atelier de toiles teintes à la réserve à Angers (1763-1807), contemporain de la manufacture de Tournemine in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 83, 1976, n° 1, pp. 167-185.
- CLOUZOT H. *Histoire de la manufacture de Jouy et de la toile imprimée en France*. Paris et Bruxelles, 1928, 2 vol.
- DARDEL P. *Les manufactures de toiles peintes et de serges imprimées à Rouen et à Bolbec aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Rouen, 1940.
- DARDEL P. *La société Pierre Massac et Lemarcis, 1764-1770. Manufactures de toiles peintes, de mousselines, de teinture en rouge d'Andrinople. Armement. Traite des nègres. Négoce*. Rouen, 1939.
- DEPITRE E. *La toile peinte en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Paris, 1912.
- DERMIGNY L. *Cargaisons indiennes, Solier et Compagnie, 1781-1793*. Paris, 1959-1960, 2 vol.
- DHONDT J. L'industrie cotonnière gantoise à l'époque française, in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, oct.-déc. 1965, p. 234 ss.
- DOLLFUS-AUSSET D. *Matériaux pour la coloration des étoffes*, Paris, 1865, 2 vol.
- DRIESSEN L.A. Calico Printing and Cotton Industry in Holland, in *Ciba Review*, n° 48, mai 1944.
- GARSONNIN M. La manufacture de toiles peintes d'Orléans, in *Mémoires et documents J. Hayem*, III, 1913, pp. 2-36.
- GERVAIS ET ARVERS. *Recherches sur l'origine et le progrès de la fabrication des toiles imprimées à Rouen*, Rouen, 1816.
- HEMARDINQUER J.-J. Aspects du marché français des indiennes au début du XIX^e siècle : une « Mulhouse intérieure », in *92^e Congrès national des sociétés savantes*, 1967, Paris, 1970, t. II, pp. 313-326.
- KURRER W.H. *Geschichte der Zeugdruckerei*, Nuremberg, 1840.
- LEUILLIOT P. *L'Alsace au début du XIX^e siècle*, Paris, 1953, 3 vol.
- LEVY R. *Histoire économique de l'industrie cotonnière en Alsace*, Paris, 1912.
- MIEG M. *Relation historique des progrès de l'industrie de Mulhouse et de ses environs*, Mulhouse, 1823.
- MORELLET A. *Réflexions sur les avantages de la libre fabrication et de l'usage des toiles peintes en France*. Paris, 1758.

- MORIN L. *Recherches sur l'impression des toiles à Troyes, 1766-1828*. Troyes, 1913.
- OBERLE R. La fortune de Samuel Koechlin, fondateur de l'industrie mulhousienne, in *Revue d'histoire économique et sociale*, 1969, pp. 108-116.
- ROY B. *Une capitale de l'indiennage : Nantes*. Nantes, 1948.
- SCHWARTZ P.R. Les débuts de l'indiennage mulhousien, in *Bulletin de la société industrielle de Mulhouse*, 1950, n° 3, pp. 21-24 ; 1951, n° 1, pp. 35-56 ; 1952, n° 1, pp. 5-18.
- SOCIETE INDUSTRIELLE DE MULHOUSE. *Histoire documentaire de l'industrie mulhousienne au XIX^e siècle*. Mulhouse, 1902, 2 vol.
- SUZUKI H. L'évolution de l'industrie cotonnière dans la région rouennaise au XIX^e siècle (1789-1880) ; thèse de III^e cycle, Rouen, 1969.
- TURNBULL G. *A History of the Calico Printing Industry in Great Britain*. Altrincham, 1951.
- VERON DE FORBONNAIS F. *Examen des avantages et des désavantages de la prohibition des toiles peintes*. Marseille, 1755.

b) Techniques d'impression et consommation de drogues

- CLARK C.O. List of Books and Important Articles on the Technology of Textile Printing, in *Textile History*, vol. 6, 1975, pp. 89-118.
- CLOUET J., DELPIERRE J. *Dictionnaire bibliographique de la garance*. Paris, 1879.
- DELCOURT A. La guerre de la gomme, in *Actes du 76^e Congrès des Sociétés Savantes*, Rennes, 1951.
- DELCOURT A. *La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763. I : La compagnie des Indes et le Sénégal, II : La guerre de la gomme*. Cahors, 1952.
- DELORMOIS. *L'art de faire les indiennes*. Paris, 1780.
- DELUMEAU J. *L'alun de Rome*. Paris, 1963.
- FRANKEN A. L'impression au rouleau, in *Les cahiers Ciba*, 76, 1958, Bâle.
- JAUBERT G.F. *La garance et l'indigo*. Paris, sd.
- PEETERS A. Les plantes tinctoriales dans l'économie du Vaucluse au XIX^e siècle, in *Etudes rurales*, 60, oct.-déc. 1975.
- PERSOZ J. *Traité théorique et pratique de l'impression des tissus*. Paris, 1846, 4 vol. + 1 atlas.
- POMET J. *Histoire générale des drogues*. Paris, 1754.
- ROLAND DE LA PLATIERE. *L'art du fabricant de velours de coton, suivi d'un traité de la teinture et de l'impression des étoffes de ces mêmes matières*. Paris, 1780.
- SCHWARTZ P.R. La coloration partielle des étoffes, in *Histoire générale des techniques*, sous la direction de M. DAUMAS, t. III, pp. 704-727. Paris, 1968.
- THESEE F. *Négociants de Bordeaux et colons de Saint-Domingue 1783-1793*. Paris, 1972.

III - L'ECONOMIE SUISSE

a) Etudes d'ensemble

- ALTMANN J.G. *L'état et les délices de la Suisse*. Amsterdam, 1730, 4 vol.
- AMMANN H., SCHIB K. *Atlas historique de la Suisse*. 2^e édition, Aarau, 1958.

- BERGIER J.F. Heurs et malheurs de l'histoire économique en Suisse, in *Cahiers d'histoire*, Lyon, 1967.
- BERGIER J.F. *Problèmes de l'histoire économique de la Suisse*. Berne, 1968.
- BERGIER J.F. *Naissance et croissance de la Suisse industrielle*. Berne, 1974.
- BICKEL W. *Bevölkerungsgeschichte und Bevölkerungspolitik der Schweiz seit dem Ausgange des Mittelalters*. Zürich, 1947.
- BIUCCHI B.M. The industrial revolution in Switzerland, in *Fontana economic history of Europe*, t. IV, chap. 10. Londres, 1969, pp. 627-655.
- BODMER W. *Die Entwicklung der schweizerischen Textilwirtschaft im Rahmen der übrigen Industrien und Wirtschaftszweige*. Zürich, 1960.
- CERENVILLE B. de. *Le système continental et la Suisse*. Lausanne, 1906.
- COXE W. *Voyage en Suisse*. Lausanne, 1790. 2 vol.
- DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE DE LA SUISSE*. Neuchâtel, 1912-1927. 7 vol. + 1 supplément.
- DURAND F.J. *Statistique élémentaire, ou essai sur l'état géographique, physique et politique de la Suisse*. Lausanne, 1795-1796. 4 vol.
- FRANCINI S. *Statistica della Svizzera*. Lugano, 1827.
- GERN Ph. Les échanges commerciaux entre la Suisse et la France au XVIII^e siècle, in *Revue suisse d'histoire*, 1971, pp. 64-95.
- HAUSER A. *Schweizerische Wirtschafts - und Sozialgeschichte von den Anfängen bis zur Gegenwart*. Erlenbach-Zürich und Stuttgart, 1961.
- PICOT J. *Statistique de la Suisse*. Genève, 1819.
- RAPPARD W.E. *Le facteur économique dans l'avènement de la démocratie moderne en Suisse*. Genève, 1912.
- RAPPARD W.E. *La révolution industrielle et les origines de la protection légale du travail en Suisse*. Berne, 1914.
- VEYRASSAT-HERREN B. Le centre de gravité de l'industrialisation en Suisse au XIX^e siècle (aspects géographiques et sectoriels). Le rôle du coton, in *L'industrialisation...*, pp. 481-495.
- VEYRASSAT B. Les investissements suisses en France à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle. Communication au deuxième congrès des historiens économistes français in : *La Position internationale de la France. Aspects économiques et financiers, XIX^e-XX^e siècles*. Textes réunis et présentés par Maurice Lévy-Leboyer, Paris, 1977, pp. 145-159.

b) L'industrie des indiennes

- BODMER W. Die Indienneindustrie im Gebiete des heutigen Kantons Freiburg im XVIII Jahrhundert, in *Freiburger Geschichtsblätter*, 1969, pp. 35-71.
- BURCKLI A. Zürichs Indiennen-Manufakturen und Türkischrot-Färberei in früherer Zeit. *Zürcher Taschenbuch auf das Jahr 1881*, pp. 193-212.
- CHAPUISAT E. *Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française, 1798-1813*. Genève et Paris, 1908.
- CIBA REVIEW. *Textile printing in Switzerland*. N° 105, Bâle, août 1954.
- DEONNA H. *Une industrie genevoise de jadis : les indiennes*. Genova, 1930.
- FAZY G. Notes sur l'industrie des indiennes à Genève, in *Nos anciens et leurs œuvres*, VI^e année. Genève, 1906.
- JEAN-RICHARD A. *Kattundrucke der Schweiz in XVIII Jahrhundert*. Bâle, 1968. 2 vol.

- JENNY-TRUMPY A. *Handel und Industrie des Kantons Glarus*. Glaris, 1898-1902. 2 vol.
- PIUZ A.M. Note sur l'industrie des indiennes à Genève au XVIII^e siècle, in *L'industrialisation...*, pp. 533-545.
- RYHINER J. Traité sur la fabrication et le commerce des toiles peintes. Publié en partie, in Dollfus-Ausset D. *Matériaux...*, t. II, pp. 1-147.
- SCHWAB F. *Die industrielle Entwicklung der Stadt Biel*. Bienne, 1918.

IV - NEUCHÂTEL

a) Institutions et politique

- AMIET A. La description de la principauté de Neuchâtel et Valangin, publiée pour la première fois à Besançon en 1692, in *Etrennes neuchâtelaises* t. II, pp. 37-83. Le Locle, 1863.
- BOUYE J. *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin depuis Jules César jusqu'en 1722*. Vol. IV : 1628-1707 ; Vol. V : 1707-1722. Berne et Neuchâtel, 5 vol., 1854-59.
- COURVOISIER J. *Le maréchal Berthier et sa principauté de Neuchâtel*. Neuchâtel, 1959.
- COURVOISIER J. *Panorama de l'histoire neuchâteloise*. Neuchâtel, 1963.
- GUINAND U. *Histoire du gouvernement de Neuchâtel sous la domination prussienne depuis 1807 (sic ; en fait : 1707) jusqu'en 1832*. Lausanne, 1833.
- ANONYME (Monvert S.). *Nous sommes bien, tenons-nous y. C'est le sentiment d'un montagnard*. S. 1., 1793.
- MUSEE NEUCHATELOIS. Revue d'histoire régionale. Fondée en 1864, trimestrielle. Tables générales pour les années 1964-1963, et 1964-1973.
- NEUCHÂTEL ET LA SUISSE. Ouvrage publié par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération. Neuchâtel, 1969.
- QUARTIER-LA-TENTE E. *Les familles bourgeoises de Neuchâtel*. Neuchâtel, 1903.
- TRIBOLET Ch.G. de. *Histoire de Neuchâtel et Valangin depuis l'avènement de la Maison de Prusse jusqu'en 1806*. Neuchâtel, 1846.
- TRIPET M. *Exposé de la Constitution de la principauté de Neuchâtel et Valangin, dressé en 1806 et publié d'après les documents originaux*. Colombier, 1893.

b) L'économie

- ANGELINI A.R. *Un mémoire sur la réunion de Neuchâtel à la République française (13 février 1799)*. Publié par Armand Dupasquier, in *Musée Neuchâtelois*, 1911, pp. 155-184 et 211-229.
- BESSON D.F. Remarques sur les années 1816 et 1817, in *Musée Neuchâtelois*, 1875, pp. 196-198, 270-272 ; 1876, pp. 48-50, 67-70, 120-122, 168-170.
- BOREL A. *Le conflit entre les Neuchâtelois et Frédéric le Grand sur la question de la ferme des impôts du pays de Neuchâtel (1766-1768)*. Neuchâtel, 1898.
- CHAMBRIER A. de. Naturalisation des réfugiés français, in *Musée Neuchâtelois*, 1900, pp. 197 ss.

BIBLIOGRAPHIE

- CHAMBRIER D'OLEYRES J.P. de. *Sur le commerce de la souveraineté de Neuchâtel et Valangin*. Neuchâtel, 1810.
- COURVOISIER J. Le ravitaillement de Neuchâtel pendant et après l'occupation française, in *Musée Neuchâtelois*, 1950, pp. 111-119.
- COURVOISIER J. La contrebande à la frontière neuchâteloise (1806-1813). In : *Musée Neuchâtelois*, 1951, pp. 65-67, 105-112, 132-139, 174-182.
- COURVOISIER J. *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel, t. II : les districts de Neuchâtel et Boudry*. Bâle, 1963.
- Etat de notre industrie vers 1822, in *Musée Neuchâtelois*, 1879, pp. 167-170, 209-216, 242-246.
- FAVARGER Ph. *La noble et vertueuse compagnie des Marchands de Neuchâtel*. Neuchâtel, 1913.
- GODET Ph. *La caisse d'épargne de Neuchâtel*. Neuchâtel, 1912.
- HENRIOD H.F. *Mémoire sur les causes de la disette et du renchérissement du bois*. Neuchâtel, 1794.
- HENRIOD H.F. *Mémoire sur cette question : jusqu'à quel point les arts et le commerce peuvent-ils être exercés utilement dans ce pays ?* Neuchâtel, 1798.
- JEQUIER F. *Une entreprise horlogère du Val-de-Travers : Fleurier Watch Co SA. De l'atelier familial du XIX^e siècle aux concentrations du XX^e siècle*. Neuchâtel, 1972.
- JEQUIER F. L'action des comités neuchâtelois d'industrie durant la crise horlogère de la fin de l'époque napoléonienne, in *Musée Neuchâtelois*, 1975, pp. 97-126.
- MATTHEY-DORET M. *Description topographique et économique de la Mairie de Cortaillod*. Neuchâtel, 1818.
- MATTHEY-DORET M. *Essai descriptif sur la juridiction de Bevaix*. Neuchâtel, 1801.
- OSTERVALD F.S. *Voyage en Pays Neuchâtelois au XVIII^e siècle*. Neuchâtel, 1913.
- PETITPIERRE A. *Un demi siècle de l'histoire économique de Neuchâtel*. Neuchâtel, 1871.
- PURY A. Quelques réflexions sur l'état de notre pays vers 1769, in *Musée Neuchâtelois*, 1878, pp. 258-263 et 277-283.
- QUARTIER-LA-TENTE E. *Le canton de Neuchâtel, revue historique et monographique des communes du canton, de l'origine à nos jours*. Neuchâtel, 1897-1925, 5 vol.
- ROULET L.E. Relief et destin. Essai d'interprétation des données géographiques dans l'histoire du Pays de Neuchâtel, in *Musée Neuchâtelois*, 1952, pp. 134-151.
- SANDOZ-ROLLIN H.A. de. *Essai statistique sur le canton de Neuchâtel*. Zürich, 1818.

c) L'indiennage et sa main-d'œuvre

- BERGERON L. « Pourtalès et Cie » (1753-1801) : Apogée et déclin d'un capitalisme, in *Annales ESC*, 1970, pp. 498-517.
- BERTHOUD D. *Les indiennes neuchâteloises*. Neuchâtel/Boudry 1951.
- BERTHOUD D. Le journal de Louise-Frédérique Verdan 1814-1817, in *Musée Neuchâtelois*, 1952, pp. 110-131.
- BRANDT A. Aux débuts de l'indiennage alsacien : Jacques-Louis de Pourtalès (1722-1814), ses associés alsaciens, ses activités en Alsace de 1753 à 1795, in *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*, 82, 1974, pp. 119-153.

- BUCHENEL P. Jacques-Louis de Pourtalès, in *Fils de leurs œuvres*, Neuchâtel, 1905, pp. 129-192.
- CASPARD P. Les ouvriers en indiennes au XVIII^e siècle, in *Musée Neuchâtelois*, 1974, pp. 157-168.
- CASPARD P. Conceptions pré-nuptiales et développement du capitalisme, in *Annales ESC*, 1974, pp. 989-1008.
- CASPARD P. La fabrique au village, in *Le Mouvement Social*, oct.-déc. 1976, pp. 15-37.
- CASPARD P. Une communauté rurale à l'épreuve de l'industrialisation : Cortaillod de 1750 à 1850, in *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1976, n° 4, pp. 1-35.
- CASPARD P. Manufacture and Trade in Calico Printing at Neuchâtel : the Example of Cortaillod (1752-1854), in *Textile History*, vol. 8, 1977, pp. 150-162.
- CASPARD P. Die Fabrik im Dorf, in *Wahrnehmungsformen und Protestverhalten*, sous la direction de D. Puls, Francfort, 1978.
- CLOTTU O. La fabrique d'indiennes du port de Cressier, in *Musée Neuchâtelois*, 1975, pp. 127-141.
- COURVOISIER J. Premières apparitions des toiles peintes en pays neuchâtelois, in *Musée Neuchâtelois*, 1976, n° 3, pp. 143-144.
- DE LUZE E. Jacques De Luze et l'industrie des toiles peintes dans le pays neuchâtelois, in *Musée Neuchâtelois*, 1882, pp. 163-166.
- DREYER A. *Les toiles peintes en pays neuchâtelois*. Neuchâtel/Paris, 1923.
- DUPASQUIER A. La Fabrique-Neuve de Cortaillod, in *Musée Neuchâtelois*, 1924, pp. 167-168.
- DUPASQUIER J.T. Maisons de commerce neuchâteloises au Havre au XIX^e siècle, in *Musée Neuchâtelois*, 1972, pp. 231-244.
- DUPASQUIER J.T. *La famille Du Pasquier*. Neuchâtel, 1974.
- FAVRE L. *Le chat sauvage du Gor de Brayes*. Neuchâtel, 1876.
- FEVRIER F. *Contribution à l'étude de la fin d'une industrie neuchâteloise (les dernières années de la fabrique d'indiennes de Vauvillers, 1851-1855) d'après la correspondance avec l'Italie et le Levant, et le livre des entrées et sorties des marchandises*. Mémoire de licence, Neuchâtel, 1974, dactyl.
- MALSAC L. *Les Pourtalès, 1500-1850*, Paris, 1914.
- REVUE NEUCHATELOISE. *Les toiles peintes neuchâteloises, cent ans après la fin des manufactures*. Présentées par M. Bovet. 20^e année, hiver 1976-1977, n° 77.

Index des noms de lieux

- AARAU : 63, 89
AFRIQUE : 7, 60
AFRIQUE DU NORD : 56, 57, 58, 60, 190, 191, 192
ALEP : 62
ALEXANDRIE : 126
ALLEMAGNE : 23, 25, 28, 29, 40, 69, 72, 73, 108, 116, 119, 123, 124, 125, 128, 162, 178, 179, 181
ALSACE : 29, 46, 50, 51, 52, 53, 59, 60, 69, 113, 115, 117, 137, 138, 166, 175, 178, 190, 191, 192 (voir aussi MULHOUSE)
ALTKIRCH : 68
AMERIQUE : 7, 58, 61, 126, 183
AMSTERDAM : 28, 171
ANGERS : 111
ANGLETERRE : 7, 8, 28, 112, 113, 115, 117, 125, 127, 159, 161, 162, 175, 178
ARABIE : 56, 57, 58
ARLESHEIM : 68
ASIE : 58, 60
ASIE MINEURE : (Voir LEVANT)
AUGSBOURG : 28, 40, 68, 69, 171
AUTRICHE : 120
AVANCHES : 25
AVIGNON : 51, 52, 53, 58, 60, 62, 137, 140, 192
- BADE : 123
BAHIA : 126, 174
BALE : 41, 50, 59, 62, 63, 64, 68, 155, 158, 161, 164, 169
BAR-LE-DUC : 68
BARBARIE : (Voir AFRIQUE DU NORD)
BARROIS : 29
BATAVIA : 126
BAVIERE : 123
BAYARDS (LES) : 27
BEUCAIRE : 28, 116
BELFORT : 68
BENGALE : (Voir INDE)
BERGAME : 69
BERNE : 12, 14, 18, 23, 26, 70, 161
- BEVAIX : 14, 20, 22, 34, 36, 109, 121
BIED (LE) : 30, 31, 32, 40, 41, 43, 97, 109, 114, 180, 182
BIENNE : 29, 33, 128
BISCHWILLER : 50
BOHEME : 181
BOLOGNE : 69
BORCARDERIE (LA) : 30, 33, 70, 114, 121, 180
BORDEAUX : 51, 59
BOUDRY (Commune de) : 14, 17, 21, 22, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 109, 121 (voir aussi GRANDCHAMP, LES ISLES, VAUVILLERS)
BOURGAIN : 40, 182
BRENETS (LES) : 29, 30, 33, 109
BRESCIA : 69
BRESIL : 55, 61, 126
BREVINE (LA) : 27
BRUXELLES : 42
BUENOS-AIRES : 126
- CALCUTTA : 126
CAMPECHE : 58
CERNAY : 68, 182
CHAUX DE FONDS (LA) : 28, 126
CHEVROUX : 30, 113, 143, 196, 198
CHEZARD : 29
COBLENCE : 68
COLMAR : 40, 68, 86
COLOMBIER (Commune de) : 14, 21, 22, 31, 33, 34, 36, 43, 70, 109, 114, 121 (voir aussi LE BIED)
COMTAT : (Voir AVIGNON)
CONSTANTINOPLE : 126
CORTAILLOD (Commune de) : 14, 20, 22, 25, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 76, 109, 121, 143, 146
CORTAILLOD (PETIT) : 32, 36, 37, 38, 83, 94, 96, 109, 111
COTE (LA) : 109, 121
COUVET : 30, 33, 63, 109, 111, 143
CRESSIER : 30, 33, 93, 95, 109
CUDREFIN : 30, 113

INDEX DES NOMS DE LIEUX

- DAUPHINE : 29
 DEUX-PONTS : 68
 DOMBRESSON : 30, 31
 DORSTEN : 73
 DUNKERQUE : 72
- EMBANI : 57
 EPINAL : 68
 ESPAGNE : 60, 120
 ESSONNES : 115
 ESTAVAYER : 30, 113, 143, 147,
 148, 149, 151, 196, 198
- FAOUG : 30, 113
 FERNAMBOUC : 58, 61, 62, 63, 126,
 174
 FERRARE : 69
 FIEZ : 30, 113
 FLANDRE : 27, 72
 FLEURIER : 39, 40, 174
 FLORENCE : 69, 124, 128
 FRANCE : 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 16,
 19, 22, 23, 25, 28, 29, 59, 60, 69,
 71, 72, 108, 112, 113, 115, 116, 117,
 118, 120, 125, 127, 128, 154, 155,
 158, 159, 171, 175, 177, 178, 181,
 182
 FRANCHE COMTE : 14, 29
 FRANCFORT : 68, 69, 70, 71, 117,
 119, 171
 FRIBOURG : 12, 30, 63, 68, 112, 113
 FRIBOURG EN BRISGAU : 68
 FOUG : 68
- GAND : 115
 GEDDA : 57
 GIessen : 68
 GENES : 73, 124, 128
 GENEVE : 28, 29, 31, 59, 62, 64,
 68, 115, 161
 GLARIS : 46, 179, 180, 181
 GRANDCHAMP : 30, 32, 97, 109, 114,
 121, 122, 124, 127, 128, 179, 181,
 204, 205
 GRANDCOUR : 30, 113, 143, 196,
 198
 GRANDSON : 33
 GRANGES : 70
 GRENG : 30, 112, 113
 GRISONS : 161
 GUATEMALA : 51, 54, 55, 58, 61,
 140, 190, 191, 192
- HAGUENAU : 50, 68
 HAMBOURG : 171
- HAVANE (LA) : 216
 HAVRE (LE) : 43, 183
 HEIDELBERG : 68
 HEILBRONN : 68
 HERISAU : 46
 HESSE-DARMSTADT : 123
 HOLLANDE : 8, 16, 22, 23, 29, 31,
 46, 50, 52, 53, 60, 62, 117, 120, 125,
 137, 190, 191
 HONGRIE : 60
- ILE-DE-FRANCE : 55, 58, 60, 191
 INDE : 7, 28, 46, 47, 51, 55, 58, 61,
 72, 125, 161, 191, 192
 ISLES (LES) : 30, 31, 32, 97, 109,
 111, 121, 122, 124, 127, 179, 181,
 204, 205
 ITALIE : 69, 71, 72, 73, 116, 117,
 119, 120, 124, 125, 161, 162, 171
- JOUY EN JOSAS : 98, 99, 110, 111,
 112, 115, 159, 168, 178
- KARLSRUHE : 50, 51, 52, 53, 191
 KASSEL : 73
- LANDAU : 68
 LANDERON (LE) : 109
 LANGUEDOC : 25, 33, 41, 58, 60
 LEIPZIG : 69, 117
 LEVANT : 57, 58, 61, 125,
 LIEGE : 60
 LIGNY EN BARROIS : 68
 LIPPSTADT : 73
 LIVOURNE : 69
 LOCLE (LE) : 28, 30, 33, 70, 89
 LOGELBACH : 182
 LONDRES : 41, 46, 86, 171
 LORIENT : 46, 69
 LORRAINE : 29, 69, 113
 LUCERNE : 11
 LUNEVILLE : 68
 LYON : 27, 29, 69, 72, 115, 116,
 182
- MADRAS : 47
 MALTE : 162
 MANCHESTER : 47, 72
 MANNHEIM : 68
 MARBOURG : 68
 MARIN : 30, 33, 43, 70, 94, 109, 111,
 114, 120, 121, 122, 124, 179, 204,
 205
 MARSEILLE : 28, 60, 72

INDEX DES NOMS DE LIEUX

- MAYENCE : 68
 MEDITERRANEE : 28
 MILAN : 69, 171
 MIRECOURT : 68
 MONTBELIARD : 68, 69
 MONTEVIDEO : 126
 MONTPELLIER : 72
 MOTIERS : 63, 178
 MULHOUSE : 7, 33, 43, 59, 63, 68,
 71, 89, 97, 115, 117, 124, 128, 159,
 161, 164, 169, 175, 180, 181, 182,
 (voir aussi ALSACE)
 MUNSTER : 68, 182
 MUNSTER (ALLEMAGNE) : 73
- NANCY : 68
 NAPLES : 120, 125, 126, 128, 170
 NEUCHATEL (Ville) : 13, 14, 17,
 18, 25, 33, 45, 47, 48, 49, 59, 62,
 63, 64, 70, 109, 121, 124, 178
 NEUFBRISACH : 68
 NEUFCHATEAU : 68
 NEUNKIRCHEN : 43, 183
 NEUSTADT : 68
 NEW YORK : 43, 126
 NIMES : 72
 NOUVELLE ANGLETERRE : 61
 NOUVELLE ORLEANS : 126
- ODESSA : 126
 ORANGE : 28, 111
- PADERBORN : 73
 PADOUE : 69
 PALATINAT : 52, 53
 PARA : 174
 PARIS : 63, 64, 68, 69, 71, 87, 178,
 181
 PERSE : 58
 PHILADELPHIE : 43
 PICARDIE : 58
 PIEMONT : 16, 22, 120
 PLOMBIERES : 68
 POISSINE (LA) : 31, 32
 POLOGNE : 117
 PONT-A-MOUSSON : 68
 PONTARLIER : 47, 59, 63
 PONTS (LES) : 27
 PORT-ALBAN : 30, 113, 143, 196,
 198
 PORTO-ALLEGRE : 174
 PORTUGAL : 120
 PRAGUE : 181
 PREROYER : 31
- PREBARREAU : 27
 PROVENCE : 63
 PRUSSE : 11, 12, 17, 18, 69, 116,
 122, 123, 124, 179, 201, 202
- RAMBERVILLIERS : 68
 REMIREMONT : 68
 RICHMOND : 28
 RIO DE JANEIRO : 126, 174
 RIO GRANDE : 126, 174
 ROCHEFORT : 109, 121
 ROME : 60, 120, 170
 ROUEN : 43, 110, 111, 116, 128, 183
 RUSSIE : 117, 120, 181
- SAINT-BLAISE : 30, 33, 94, 109
 SAINT-DIE : 68
 SAINT-DOMINGUE : 51, 54, 55,, 58,
 61, 62, 139, 140, 190, 191
 SAINT-GALL : 46, 68, 161
 SAINT-NICOLAS-DU-PORT : 68
 SAINT-SULPICE : 59, 62
 SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON :
 182
 SAINT-VERAN : 182
 SAINTE-MARIE-AUX-MINES : 68
 SAINTONGE : 25
 SALERNE : 124
 SAVERNE : 68
 SELESTAT : 68
 SENEGAL : 56, 57, 58, 60, 139, 140,
 166, 190, 191, 192
 SERRIERES : 27
 SEVRES : 111, 112
 SICILE : 125, 162, 170
 SILESIE : 102
 SINGAPOUR : 126
 SMYRNE : 125, 126
 SOLEURE : 12
 SOULZBACH : 63
 SPIRE : 68
 STENAY : 68
 STRASBOURG : 46, 50, 68, 181
 STUTTGART : 68
 SUISSE : 7, 8, 9, 12, 15, 23, 25, 28,
 29, 46, 64, 113, 116, 127, 128, 129,
 158, 159, 161, 178, 182
- THANN : 118, 182
 THIELLE : 14, 25, 109, 121
 TOGGENBOURG : 16, 46
 TOUL : 68
 TOULON : 154
 TOURNEMINE-LES-ANGERS : 49,
 97, 98, 110, 111

LA FABRIQUE-NEUVE DE CORTAILLOD

TRAVERS : 21, 109
TRIESTE : 60, 69
TUBINGEN : 68
TURIN : 68

VAL-DE-MORTEAU : 29
VAL-DE-RUZ : 31
VAL-DE-TRAVERS : 27, 109
VALANGIN : 27, 109, 121
VALPARAISO : 126
VARENNES : 68
VAUCLUSE : (Voir AVIGNON)
VAUD : 64, 112, 145
VAUVILLERS : 30, 31, 32, 40, 73,
97, 109, 114, 121, 122, 124, 127,
162, 165, 179, 181, 204, 205
VENISE : 69, 73

VERONE : 69
VERRIERES (LES) : 14, 25, 27, 59
VEVEY : 63, 153
VICENCE : 69
VIENNE (AUTRICHE) : 43, 68
VIENNE (FRANCE) : 182
VIEUX-BRISACH : 68

WETZLAR : 68
WINTERTHOUR : 46, 63
WISSEMBOURG : 68
WORMS : 68
WURTENBERG : 123

YANAON : 47

ZURICH : 46, 63, 64

Liste des principaux tableaux

| | |
|---|---------|
| Produit annuel des impôts, 1682-1707 | 15 |
| La population du Vignoble en 1750 | 34 |
| La propriété foncière dans le Vignoble en 1715 | 35 |
| Fabrication et commerce : | |
| Généalogie des sociétés, XVIII ^e -XIX ^e siècles | 43 |
| Origine de la garance consommée par la Fabrique-Neuve en 1783 | 50 |
| Les approvisionnements de la Fabrique-Neuve en garance, 1758-1819 | 52-53 |
| Les approvisionnements de la Fabrique-Neuve en indigo, 1758-1819 | 54-55 |
| Les approvisionnements de la Fabrique-Neuve en gomme, 1758-1819 | 56-57 |
| Origine des drogues fournies à la Fabrique-Neuve par Pourtalès et Cie, puis Vaucher, Dupasquier et Cie | 60-61 |
| Maisons de commerce en rapport avec la Fabrique-Neuve en 1765 | 62 |
| Maisons de commerce en rapport avec la Fabrique-Neuve en 1819 | 63 |
| Livraisons de toiles aux maisons de commerce « étrangères » de 1810 à 1814 | 70 |
| Les bâtiments de la Fabrique-Neuve en 1822 | 78-80 |
| Valeur des planches, meubles et outils de la fabrication en cuivre, 1780-1819 | 87 |
| La fabrication au rouleau, 1810-1819 | 88 |
| L'indiennage neuchâtelois en 1760 et 1766 | 109 |
| L'impression à la planche de cuivre, 1782-1789 | 112 |
| Les fabriques neuchâteloises en 1797 | 114 |
| L'indiennage neuchâtelois en 1797 et en 1805 | 118 |
| L'indiennage neuchâtelois en 1816 et en 1819 | 121 |
| L'indiennage neuchâtelois en 1840 | 127 |
| Compte d'exploitation générale en 1783 | 132-133 |
| Compte d'exploitation de la fabrication en cuivre en 1783 | 134-135 |
| « Note de ce que nous coûte exactement d'établir les fonds mordoré et puce fin » | 148-149 |
| Valeur ajoutée aux principaux stades du processus de production en 1778 | 150 |
| Prix de façon en 1811 (extraits) | 152-153 |

Liste des graphiques et diagrammes

| | |
|--|---------|
| Baptêmes, mariages et sépultures à Bevaix, Cortaillod, Travers, Colombier et Boudry, XVII ^e siècle - 1750 | 20-21 |
| Prix du froment et du vin à Neuchâtel, 1651-1750 | 24 |
| Le mouvement des toiles entre Neuchâtel et Cortaillod en 1755 .. | 48 |
| Les livraisons à Pourtalès et Cie en 1771 | 66 |
| Les livraisons à Vaucher, Dupasquier et Cie en 1796 | 67 |
| Les stocks de drogues et de toiles, 1757-1819 | 90 |
| La production de la Fabrique-Neuve, 1754-1848 | 104-105 |
| Les indieneurs neuchâtelois, 1752-1846 | 106-107 |
| Structure du prix de revient et bénéfices, 1754-1819 | 136 |
| Prix de la garance, de l'amidon et de l'huile de vitriol, 1754-1819 .. | 138 |
| Prix de la gomme et de l'indigo | 139 |
| Masse salariale par catégorie d'ouvriers, 1754-1819 | 142 |
| Prix du bois de chauffage, 1758-1819 | 144 |
| Evolution du taux de marge bénéficiaire, 1754-1815 | 160 |

Liste des cartes et plans

| | |
|---|----|
| L'indiennage neuchâtelois au XVIII ^e siècle | 30 |
| Cours de l'Areuse de Boudry à son embouchure au XVIII ^e siècle | 32 |
| Marchands en indiennes correspondant avec Bovet, Dupasquier et Cie en 1752 | 68 |
| Plan de la Fabrique-Neuve en 1822 | 77 |
| La fabrique du Port de Cressier en 1751 | 95 |
| Plan de la fabrique du Petit-Cortailod en 1778 | 96 |

Iconographie

| | |
|--|-------|
| Photos des bâtiments de la fabrique de Cortailod | 81-82 |
|--|-------|

Liste des annexes

| | |
|--|-----|
| 1) Les ouvriers en indiennes à Neuchâtel, 1750-1846 | 185 |
| 2) La production de la Fabrique-Neuve, 1754-1819 | 186 |
| 3) Achat et consommation de drogues, 1754-1819 | 188 |
| 4) Prix des drogues, 1754-1819 | 190 |
| 5) Effectifs de la Fabrique-Neuve, 1754-1846 | 195 |
| 6) Salaires versés par la Fabrique-Neuve, 1754-1819 | 197 |
| 7) Dépenses diverses de fabrique, 1754-1815 | 199 |
| 8) Bénéfice et marge bénéficiaire, 1754-1815 | 200 |
| 9) Comptes d'exploitation, 1831-1840 | 201 |
| 10) La politique industrielle des fabricants neuchâtelois en 1836 | 202 |
| 11) Mesures neuchâteloises | 206 |

Table des matières

| | |
|---|------------|
| Introduction | 7 |
| Chapitre I - La naissance d'une industrie, 1707-1750 | 11 |
| 1) Le patriciat au pouvoir | 11 |
| 2) La crise économique et son remède : l'industrialisation | 18 |
| 3) Les débuts de l'indiennage neuchâtelois | 27 |
| 4) Le Vignoble et Cortaillod | 33 |
| Chapitre II - Les structures de la Fabrique Neuve - Le travail à façon | 39 |
| 1) Fabricants et négociants | 39 |
| 2) L'approvisionnement en matières premières | 46 |
| 3) La livraison des produits finis et leur commercialisation | 64 |
| Chapitre III - Le capital | 75 |
| 1) Les bâtiments | 75 |
| 2) Les instruments de production | 84 |
| 3) Les stocks | 89 |
| 4) Capital industriel et capital marchand | 93 |
| Chapitre IV - L'évolution de la production | 101 |
| 1) La mesure de la production | 101 |
| 2) L'expansion, 1752-1797 | 108 |
| 3) Les années d'incertitudes, 1798-1818 | 115 |
| 4) Le déclin, 1819-1854 | 121 |
| Chapitre V - Prix de revient et prix de vente | 131 |
| 1) La comptabilité | 131 |
| 2) La structure du prix de revient | 135 |
| 3) La détermination du prix de vente | 151 |
| Chapitre VI - Le mouvement du profit | 157 |
| 1) La marge bénéficiaire | 157 |
| 2) La rentabilité du capital | 162 |
| 3) La fin de la Fabrique-Neuve | 170 |
| Conclusion | 177 |
| Annexes | 185 |
| Sources | 207 |
| Bibliographie | 211 |
| Index des noms de lieux | 219 |
| | 227 |

Imprimerie MATOT-BRAINE
Reims

PUBLICATIONS DE LA SORBONNE
EDITIONS UNIVERSITAIRES DE FRIBOURG

La Révolution industrielle a la couleur du charbon et la dureté de l'acier. Elle se drape aussi dans la grâce chatoyante des toiles peintes que produisit, par millions, l'une des industries les plus dynamiques de l'époque : l'indiennage.

Grâce à des archives d'une exceptionnelle richesse, P. Caspard retrace ici l'histoire d'une manufacture qui occupa longtemps le premier rang dans sa branche, et fut aussi, avec ses 700 ouvriers, l'une des plus grandes entreprises industrielles d'Europe.

Intégrée de multiples façons dans l'économie mondiale de son temps, elle porte aussi la marque de son enracinement helvétique et neuchâtelois, dont dépendirent ses ressources en hommes et en capitaux, l'évolution de son profit et la stratégie de ses dirigeants.

Confirmant des analyses anciennes et détruisant quelques idées reçues, ce livre rappelle que l'histoire de la Révolution industrielle est inséparable de celle des entreprises qui l'ont faite.

Né en 1944, Pierre CASPARD est ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, agrégé d'histoire et docteur de 3^e cycle. Il dirige actuellement le Service d'Histoire de l'éducation de l'Institut national de Recherche pédagogique et collabore à la revue « Le Mouvement social ».

ISBN - 2 - 85944 - 011 - 9
ISBN - 2 - 8271 - 0153 - X

PHOTO P.A. DUVOISIN - BOLE (Propriété privée)
MAQUETTE GARBO